BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE ROMA
41
4 B
38

31-9-E-10

IX. 9

1643

LA VERITÉ DEFENDVE POVR LA RELIGION CATHOLIQVE.

En la cause des Iesuites.

CONTRE

Le Plaidoyé d'Antoine Arnaud.

PAR

FRANCOIS DES MONTAIGNES.

Respons au fol selon sa folie, affin qu'il ne s'estime estre sage.
Prouerb. 26.

Auec vne Table des principales matieres.

A LIEGE,
Chez Henry Houius.

M. D. XCVI.

Auec Grace & Priuilege.

FRANCISCO MONTANO

Quo, docte, libro veritatem intermori
Montane prohibes ; hoc tuam prohibes mori,
Montane vindex veritatis, gloriam.

D. V.

QVATRAIN AV MESME

Quiconques a ſuccé du calomniateur
L'eſprit, & du venin d'Arnaud à l'Ame imbuë:
Liſant la VERITE *que tu as* DEFENDVE,
S'il ne le dict menteur, qu'on m'appelle menteur.

A. R.

A TRES-ILLVSTRE CARDINAL, FRANCOIS DE IOYEVSE ESTANT de presentà Rome.

MONSEIGNEVR, *Ce petit liuret Catholique, s'eſt reſolu de paſſer les Alpes, & vous voir à Rome, affin de s'acquitter, auec plus grande aſſeurance, de la charge qu'il entreprend. En France parmy les heretiques, il faict maintenant vn peu dangereux pour luy. Il s'en va auec ſon entregent naturel, habillé à la Frãçoiſe. Si en tel equipage, il a prins la hardieſſe de ſe preſenter en pays eſtrange à voſtre Seigneurie Treſ-illuſtre, vous en ſerez pluſtoſt reſiouy, qu'esbahy, eſtant François de nom, de nation, & de cœur, & puiſſant en credit, pour le vouloir, & pouuoir aſſiſter en tout, & par tout. Luy de ſon coſté, comme il a beſoin de voſtre faueur, auſſi porte il quãt & ſoy, bons tiltres de preſentation, pour auoir*

droict d'eſtre benignement reçeu de voz graces, & ſe monſtrer par tout auec le ſauf-conduict de voſtre authorité. Il defend la Religion Catholique, pour laquelle vous en voſtre charge, Monſeigneur le Duc voſtre frere, Henry de Ioyeuſe, en ſon gouuernement des pays de Languedoc, & toute voſtre maiſon s'employe de tout ſon cœur, comme elle s'eſt employée ſans eſpargne iuſques icy: plus illuſtre par ces proüeſſes, & par le ſang de trois de vos freres reſpandu en ceſte glorieuſe lice, que par ſes tiltres de Cardinaux, Gouuerneurs, Mareſchaux, Contes, Admiraux, & Ducs; ou que par ſes alliances faictes auec les grands Princes de l'Europe; ou encor pour auoir eu de beaux-freres des Roys de France. Il defend le ſaint Siege, par qui vous eſtes des premiers honoré, & que vous ſeruiés fidellemẽt. Il defend la France, de laquelle en ce pays là vous eſtes protecteur nommé par noz Roys. Finablemẽt il defend l'Eſtat eccleſiaſtique, & la Compagnie de IESVS, que vous aymez tendrement, pour le bien du public, & de voſtre bien aymé troupeau Tolo-

zain. Auec ces quatres pieçes ie ne doute point qu'il ne ſoit le tresbien venu, & reçeu de tresbon viſage de voſtre Seigneurie Treſ-illuſtre, & que porté ſoubz les aiſles de voſtre protection, il ne ſe puiſſe preſenter en toute bonne compagnie, & y dire en aſſeurãce, la verité pour les choſes ſuſdictes. C'eſt tout ce que ie puis luy ſouhaiter pour ſon bõheur, & auec l'eſperance que i'ay qu'il l'obtiendra, le prie Dieu qu'il luy plaiſe, de touſiours vous aſsiſter Monſeigneur, de ſes meilleures benedictions, baiſant treſhumblemẽt les mains de voſtre Treſ-illuſtre Seigneurie. De noſtre petit Boulard Montaignier, ce 29. Mars 1595. Par

Voſtre treſ-humble, & obeiſſant ſeruiteur

François des Montaignes.

L'AVTHEVR A SON LIVRE.

VA t'en petit liuret, va cour toute la France,
Et les pays loingtains qui ſçauent le François.
Dy conſtant deuant tous, Peuples, Princes, & Roys,
D'vn Ordre iniquement diffamé, l'innocence.

Il n'a peu au barreau, auoir pour ſa deffence
Vn Aduocat plaidant entre mille François:
Va plaide ſans plaider, & de ta forte voix
D'vn Aduocat ſans loy, fais rougir l'impudence.

Il voltige par tout deſia ſept moys durant,
L'innocent, de la griffe & du bec, dechirant:
Vole ce Chat-huant, qui nuiſant hardy vole
Caché dedans la nuict des menſonges qu'il dit:
Chaſſe le ſeulement de ta viue parolle,
Au iour de verité, il mourra de deſpit.

AVANT-

AVANT PROPOS AVX FRANCOIS CATHOLIQVES.

MESSIEVRS, entreprenãt de respondre au Plaidoyé d'Antoine Arnaud, pour la defence des Iesuites, i'ay pensé que le refutant, ie romprois en vn calomniateur plusieurs ennemis du public, & que defendant le droict de ceste compagnie, ie soustiendrois la cause commune de la Religion Catholique, du S. Siege, & de la France.

Vous auez apprins par les experiences données despuis vn an, que le procés resueillé contre les Iesuites, estoit vne querelle d'Allemand, & le Plaidoyé d'Arnaud vne trompette diffamatoire pour les rendre odieux, & faciliter l'execution de l'Arrest, qui depuis a esté donné pour les faire vuider. C'est vn coup prattiqué des Ministres, qui trouuans le vent fauorable, ont faict voile, & cinglé contre les Iesuites en apparence, & en effect contre la Religion Catholique, & contre vous tous. C'est là vieille routine du Pere de mensonge Sathan, qui tousiours est Sathan, comme les singes sont tousiours singes, tousiours Sathan, & aduersaire du salut des hommes. Il a de tout temps persecuté l'Eglise en toutes ses parties, mais principalement, s'est-il rué contre les Religieux, qu'il hayt sur tous les Chrestiens, voyant que ce sont autant de nobles, & puissans esquadrons pour luy faire teste. *Il en veut*, disoit ce grand S. Antoine, *à tous les Chrestiẽs, mais des Religieux, & Religieuses, il n'en peut ouyr parler*, & estoit ce vieil dragõ du tẽps de l'Eglise naissãte, si cruel aux monasteres, qu'il ne leur donnoit relasche, ny nuict ny iour, dict l'Abbé Serenus chez Cassian. Sa commune matiere pour trauerser les enfans de Dieu, a esté prinse sur les biẽs

Sathan est tousiours Sathan.

Sathan en veut aux Religieux sur tous les Chrestiens.

Sainct Antoine, en Athan. in eius vita.

Cassiã. Coll. 7. c. 23.

La calomnie principale machine de Sathan contre les iuſtes.

de la terre, ou du corps, ainſi que iadis il perſecuta Iob. Mais pour perſecuter les Religieux, & les plus grands perſonnages de l'Egliſe, il a vſé de la calomnie, comme de la principale machine de ſon arſenal, & par icelle taſché de leur rauir leur reputation, qu'ils tiennent plus chere qu'aucun bien de la terre, & que leur propre vie; & par infamies apoſtées. rẽdre leur nom ſuſpect, leur conuerſation odieuſe, & leurs trauaux ſans fruict, auec vn notable intereſt des ames.

Les heretiques ſont grands calõniateurs.

Selon ceſt eſprit, il n'a pas failli de ſouffler au cœur, & donner la leçon de calomnier à ſes ſuppoſts, & executeurs de ſes fraudes entre leſquels comme les heretiques tiennent le premier rang, auſsi ſont ils les plus inſignes calomniateurs contre toutes Religions: & comme il n'y a aucũ pieux eſcriuain, qui n'ayt touſiours eſleué iuſques au Ciel la vie Religieuſe, auſsi n'y eut-il iamais heretique, qui n'ayt deteſté, voire le ſeul nom de Religieux. Les hiſtoires ſont pleines d'exemples pour verifier ce que ie dis, & les langues des heretiques, trenchãtes comme raſoirs affilés, leurs eſcrits picquans, & mordans comme aſpics, leurs monſtrueuſes menſonges, en donnẽt euident teſmoignage. Du tẽps de S. Auguſtin, les Circoncellions heretiques n'auoyent autre ſubiect de leurs meſdiſances, que les Religieux, comme le meſme S. Auguſtin leur reproche, ſur le Pſeaume cent trẽte deuxieſme: & en vn autre lieu eſcriuant contre Petilian hereſiarque: *Deinceps*, dict-il, *perrexit ore maledico in vituperationem, & monaſteriorum, & monachorum, arguens etiam me, quod hoc genus vitæ, à me fuerit inſtitutum.*

Les circõcellions heretiques meſdiſoyent des Religieux S. Aug. in pſ. 132.

Et nomme mẽt Petilen de S. Aug. S. Aug. l. 3. cont. Petil. c. 40.

Les Arriens perſecuteurs des Religieux. Ruf. l. Hiſt i. c. 3. Simeon Metafr. in vita S. Ath. Impudence de Vuiclef cõtre les religieux. Inſtit. art. reprob. Luther les appelle victimes de Moloch.

Les Arriens ne pouuoyẽt ouyr le nom de Religieux, & perſecutoyent cruellement ceux qui le portoyent, ſans treue, & en toute façon; mais principalement par calõnies, & iniures, dequoy Rufin eſt fidelle teſmoing, & la vie de S. Athanaſe. Et ſans emprunter l'antiquité, chaſcun ſçayt les brocars iniurieux, les horribles menſonges, & impoſtures forgées contre les Religieux par les heretiques de noſtre temps. Vviclef à eſté ſi impie, d'oſer dire, que tous les ordres Religieux, eſtoyent introduicts en l'Egliſe par le Diable; que S. Auguſtin, S. Benoiſt, S. Bernard, & autres fondateurs de Religions, eſtoyent

eſtoyent damnez, s'ils n'en auoyent faict penitence. Luther à chaſque mot, deſchire la renõmée des Religieux, & les appelle victimes de l'idole Moloch. Caluin les nomme Sophiſtes, Schiſmatiques, gens du tout conſacrez au Diable, & les vœux de Religion filets de Sathã. Melancthon dit que les vœux, & les œuures des Religieux, ne ſont que ſottes obſeruations, hypocrities, & traditions Phariſiennes. Les Cẽturiateurs apres auoir dict pluſieurs deteſtables iniures contre les Religieux, concluẽt leur diſcours ainſi. *Mais qui ne deteſtera ces monſtres du genre humain, & ennemis de la ſocieté des hommes?* Enuiron l'an 81. fut imprimé à la Rochelle vn libelle diffamatoire contre tous les gens d'Egliſe, nommémẽt contre les Religieux, liure que ie n'oſe appeller par ſon nõ le plus abominable en calomnies, & opprobres que l'Enfer aye vomi de vingt ſiecles.

In 1. Cor. 7.
Caluin, Sophiſtes & cõſacrez au diable. l. 4. Inſt. c. 13.
Les Centuriateurs, monſtres du genre humain. Cent. 4 c. 10.
Libelle diffamatoire execrable, mis en lumiere par les heretiques, enuirõ l'an 1581.

Il ſçauent bien ces enfans de Cam, que s'ils peuuent gaigner ce point, ilz ont l'aduantage; & que ſi vne fois, peuuent rauir l'honneur, & bon bruit à ceux qui font profeſsisn de vie parfaicte en l'Egliſe, & perſuader au peuple, que leur inſtitut ne vient point de Dieu, ils viẽdront facilement à bout de tout le reſte des Catholiques, qui croiront ſans difficulté tout autre choſe qui leur ſera dicte par les heretiques contre l'Egliſe, ayans creu que les Religieux ſont compagnies de Sathan.

Pourquoy les heretiques en veulent tant aux religieux.

Comme le Diable a touſiours hay, & perſecuté les Religieux, il n'a pas oublié de ietter ſa rage contre ceſte Compagnie, & de tant plus furieuſement la charger, qu'il la voit eſtre venũe ſur le declin du monde, ſubſidiaire, freſche, & pleine de courage pour ſecourir l'Egliſe, & faire de toute ſa force contrequarre à l'Enfer, qui eſt auſsi de tant plus acharné, qu'il voit ne luy reſter gueres plus de temps, pour courir à la chaſſe des hommes, & repaiſtre ſa rage inſatiable de leur perditiõ. C'eſt pourquoy il n'y a coing du mõde, oú il ne la perſecute, en tous ſes membres. Au Iappon depuis ſept ou huict ans principalement, le Tyran Cabacondono excité par luy, a voulu les exterminer à toute force, diſant qu'ils deſtruiſent ſes dieux; & l'eut faict deſia, ſans l'entremiſe des Princes nouueaux Chreſtiẽs, qui partie le retien-

Pourquoy tant aux Ieſuites.

Les Ieſuites perſequutez au Iappon.

nent, partie retirent les Iesuites en leurs maisons. Au Peru, au Brasil, au Mexique, & pardeça en plusieurs lieux de l'Europe, le mesme Sathan leur est Sathan & ennemy, leur dressant force parties, comme chacun sçait, pour les trauerser, & s'en vante.

Le Diable menace les Iesuites à Tolose.

A Tolose, l'an 91. il dict par la bouche d'vne demoniaque, qu'il renuerseroit l'année suyuante la marmite des Iesuites, & encores qu'il n'en vint à chef pour lors, si excita il des procés & des difficultés, qui donnerent vne extreme peine à tous les Colleges de la prouince de Guyenne, quasi en mesme tẽps. A Rome en l'année 93. il se vanta par vne femme demoniaque aussi, & idiote, qu'il brouilleroit à bon escient les cartes à la Congregation generale, qui se deuoit tenir au mois de Nouembre ensuyuant; & en auoit faict les preparatifs. si Dieu ne l'eut empesché. Les heretiques ses suppostz symbolisans tresbien à l'esprit de leur maistre, ne calomnient aucun ordre plus, ne hayssent plus aucun corps de l'Egliſe, que ceste Religion; & en icelle presque seule combattent maintenant tout le reste des Catholiques. Les heretiques d'Allemagne, d'Angleterre, de France, en leurs sermons & liures, ne nõment plus l'Egliſe Catholique la Papauté, cõme jadis, mais la doctrine Iesuitique; ny les Catholiques Papistes, ains Iesuites: & parlent biẽ sans y penser. Arnaud pire que tous, les nõme gens corrompus par les Iesuites. Tous donnent à ceste Compagnie, & tous s'accordent à la destruire s'ils peuuent, tant ils sont animés contre icelle, & tant ils se persuadent, que l'ayãt vne fois terrassée, tout est gaigné pour eux. Leur intention donc est premierement de la diffamer, & par cela la rendre contemptible, odieuse, & inutile, & en fin l'exterminer de la France, & auec elle la Religion Catholique. La premiere charge se faict contre elle. mais l'entiere deffaicte se desseigne, & termine en l'Egliſe. Ils font semblant d'en vouloir seulement aux Iesuites, afin d'endormir les Catholiques, & les garder de venir au secours. S'ils s'endormẽt, ils feront comme ceux, qui en vne bataille rangée, voyans courir l'ennemy sus vn esquadron de leurs compagnons, les laissent sans secours, comme s'il ne les touchoit en rien.

A Rome.

Les heretiques combattent l'Egliſe Catholique aux Iesuites.

Les

Les Seigneurs, pays, & villes, qui se sont au cõmencement opposés à la requeste du Recteur de l'vniuersité de Paris, & du depuis aux Arrests dõnés, ont tres-bien esuenté la mine, & recognu qu'elle.

Ne touche pas les seuls enfans d'Atrée.

Pour ma part, en faueur du public, & de ma patrie, ie me suis resolu d'y apporter quelque traict de plume, pour refuter les mensonges, & calomnies d'Arnaud. Ce qui me sera de tant plus facile, qu'elles sont enormes, & monstreuses, & que de longue main ie cognois familierement les Iesuites, leurs histoires, reigles, & constitutions. laquelle cognoissance m'a faict souuent estonner, & indigner, voyant vn plaidoyé farci de choses du tout exorbitantes, auec l'impudence d'vn homme le plus effrené, & injurieux mẽteur, qui de trente ans, aye parlé, & escrit entre les François. Il n'y a epithete de perdu, & de scelerat, couché dans les escrits des Poëtes Tragiques, qu'il ne donne à ces Peres Religieux. Ses communs propos sont les appeller *traistres, meurtriers, impies, execrables, assassins: ad excogitandum acutissimos, ad audendum impudentissimos, ad efficiendum acerrimos*: Et en vn lieu, *chassez* dict-il, *ces gens icy, qui n'ont point de pareils en toute sorte de meschancetez: tam acres, tam paratos, tam audaces, tam callidos, tam inscelere vigilantes, tam in perditis rebus diligentes*, & ne pouuãt rien prouuer de tout ce qu'il dict, pour toute raison de ses injures & mesdisances: *Ie confesse*, dit il, *que la cholere, & la iuste indignatiõ me font sortir hors de moy. En toute autre chose on ne peut apporter trop de modestie: mais en ceste cause, qui est froid, & modeste, il est traistre: & en telles matieres la vertu consiste en l'excez, non point d'affection seulement, mais de passion.* C'est ainsi qu'il a de coustume de parler d'vn ordre Religieux enuoyé de Dieu, & approuué par le iugemẽt vniuersel de sõ Eglise: & la raison de ces mesdisances, c'est l'excez de la passiõ. Y a il phrenetique si furieux en discours? Y a il Poëte tragique, qui puis vser d'vn style pl⁹ aceré, & plus cruel cõtre les Antropophages, cõtre les Tartares, cõtre les Geãs, cõtre les Cãnibales, q̃ ceſtuicy cõtre les Iesuites? Au moyẽ dequoy le Lecteur ne s'estõnera, s'il me voit aigrir quelques fois contre semblables propos; ou plustost me pardonnera, si ie ne le fais plus souuẽt, & plus

Causes pour lesquelles l'Auteur s'est resolu de respõdre.

Style d'Arnaud contre les Religieux.

Prouerb. 26. plus aſprement. Le Sage defend ſagement, de reſpondre au fol ſelon ſa folie, c'eſt à dire, de luy rẽdre injure pour injure, & mal pour mal, cõme dit la loy de Ieſus Chriſt: car ce ſeroit imiter le fol, & eſtre comme luy. Ie ne le veux pas faire auſsi, mais ſeulement veux-ie executer ce que le meſme ſage commande incontinẽt apres, diſant: *Reſpons au fol ſelon ſa folie, affin qu'il ne s'eſtime ſage.* Arnaud ſans doute le pẽſe eſtre, parce que perſonne iuſques icy ne luy a reſpondu ſelon ſa folie: & pluſieurs l'ont loué comme ſage Donc luy reſpõdre d'vn ſtyle proportiõné à ſes œuures, tiſſu de groſſes paroles, pour exprimer vne groſſe folie ce ſera luy reſpondre ſelon ſa folie, ſans luy rendre injure pour injure; ce ſera luy monſtrer l'injure qu'il faict à Dieu, & venger non l'injure particuliere, mais celle de Dieu injurié par la diffamation de ceſte Compagnie, œuure de ſa prouidence; ce ſera vn acte de ſageſſe, & de charité, de parler à luy, comme à vn animal furieux le baſton à la main, & quand il mordra, fraper à proportion: Maſtins enragez ne doiuent pas eſtre amadoués par douceur, mais arreſtés à grands coups. Ie ne luy donneray aucun nom ſuggeré de l'affection, ou de la paſsion; mais de la raiſon: & tous les epithetes que il aura, ſeront tirés de ſes propres actions auec bonne preuue & ne ſera battu, ny fouetté d'autres eſcorgées, que de celles qui ſeront taillées de ſon cuir Et combien que l'innocence des Ieſuites, & l'impudẽce de ce calomniateur me picquaſſent viuemẽt à reſpondre pour la iuſtice, ie ne me fuſſe toutesfois iamais reſolu d'eſcrire, n'eut eſté que ceſte impudẽce, quoy que lourde & groſſiere, & n'ayant rien qu'impudence, brauoit la verité & faiſoit croire aux moins aduiſez, que la modeſtie, dont les Ieſuites ont vſé en leurs reſponces, eſtoit faute de droict, & de courage, & non ſtyle de vertu & a ceſte impudence eu ſi grand credit, en peu de temps parmy les cerueaux legers, qu'elle a ſeruy d'eſguillon à pluſieurs, & faict venir l'enuie d'eſcrire, de clabauder, & de mordre à l'imitation de ceſt Archi-ſycophante porte-flambeau. Les deportemens de ceſte Compagnie, ſont voirement manifeſtes, & ſans parole, ils ſuffiſent pour refuter tous les meſdiſans. Neantmoins parce que ceux qui ont les yeux debiles, perdent la veuë par trop grande lu-

Il ne faut rendre mal pour mal, ny iniure pour iniure. Pet. 3. Rom. 12.

miere, il les faut aider par la voix. On voit tous les iours mourir les hommes, & toutesfois la pluſpart, ny prennent aucunement garde, & ny penſent iamais, ſi on ne leur en parle. Au moyen dequoy i'ay eſtimé que nõ ſeulemẽt il eſtoit vtile, mais encor du tout neceſſaire pour le bien public, de rompre & confondre auec vn peu de vinaigre, ces impoſtures, & impoſteurs. Et affin que vous voyez le tout en vn clin d'œil, ie vous feray vn ſommaire de tout leur deſſein.

AYans les ennemis des Ieſuites, ſcauoir eſt, les heretiques, proiecté de long temps, de les exterminer de la France, & ne le pouuans faire par bons titres, ils ont eu recours aux fauces accuſations, & aux calomnies pour les diffamer ſelon l'accouſtumée traditiue de l'ennnemy des hõmes. Ceſte prattique a eſté de tant plus curieuſement dreſſée, & auec plus de diligence, & de fraude qu'ils voient bien, que iamais ordre religieux, n'eut plus de beſoing de bonne renommée que ceſtuicy, ayant toutes ſes functions expoſées au public, & toutes inutiles ſans bonne odeur: Laquelle luy oſtant, c'eſt luy oſter la reſpiration, & couper les aiſles de ſes plus belles, & importantes actions, & le preparer à eſtre bien toſt abandonné, & chaſſé. Et partant ont ils touſiours ces Archi-ſycophantes eſpié les occaſions pour la luy rauir. Le temps de preſent leur en a fourny vne bonne, leur promettant non ſeulement impunité, mais encores ſecours, & lotiange de mal dire, & mal faire. Pour bien commencer la menée, ils ont renouuellé le proces de l'an 64. & regratté toutes les roignes des vieilles calomnies, tirées, & recueillies des bouquins, & pancartes des miniſtres, & heretiques, qui depuis trente ans en ça, ont eſcrit, deſquels ceux-cy ont treſ-curieuſement recerché, & augmenté les vieilles inuentions, par de nouuelles impoſtures. Ils ont auſsi effueilleté les reigles, & conſtitutions de ceſte Compagnie, pour les gloſer malicieuſement à leur poſte, comme ſur tout a faict l'Aduocat Dollé, à ce qu'on dit, car ie ne l'ay ſçeu encores recouurer.

La bonne reparation neceſſaire à toutes perſonnes publiques.

Proces des Ieſuites renouuellé pour eſtre aſſiete des calomnies.

Pour donner vie à toutes ces fraudes, ils ont choiſi vn trompette fort de goſier & de flancs, vn heretique enflé de vent,

de vent, paré d'vne robbe de Catholique, auec la protestation du bien public, tout faict pour dire tout contre les innocens, sans scrupule, & sans honte. Lequel pour exposer en public les faux crimes, dõt il portoit son sac plein, il a prins deux voyes toutes propres. L'vne estoit de parler en audience publique, ce qui luy fut denié, qui est la cause pourquoy il regrette si souuent de playder à huy clos, monstrant par là, que sa principale fin estoit, de rendre infames & odieux les Iesuites, tant qu'il pourroit, car s'il n'eut voulu autre chose, q̃ declarer le droict, pour auoir iustice, il n'auoit affaire d'autres auditeurs que ses iuges. L'autre voye pour diffamer a esté d'imprimer ce qu'il auoit pronõcé, & de faire vn libelle diffamatoire, d'vn plaidoyé diffamatoire. Façon de proceder pleine d'iniquité, & toute propre pour vistement, & en beaucoup de lieux obscurcir (cõme par vn espés, & puãt brouillart espẽdu en l'air) la reputation d'vne personne, & d'vn ordre. Et qu'il eut proietté d'ainsi faire, il le mõstre par ces mots de sa peroration. *Ma voix penetrera en tous les quatre coings du Royaume, & ie la cõsacreray encor à la posterité.* Entre toutes les calõnies, vne a semblé la maistresse, c'est d'accuser les Iesuites d'estre Espagnols, & gens qui ne seruent Dieu que pour l'amour du Roy d'Espagne, ne se proposans autre but de leur religion, que de le faire Monarque du monde. Les peuples estrangers, qui voient & hantent les Iesuites, & iugent des choses sans passion, se seront mis à rire à la nouuelle de ceste accusation, non seulement parce qu'ilz voiẽt que c'est vne fable de pays: mais aussi pour estre vne calomnie vrayement rãdicule, & vne lance de ionc. Elle est neantmoins de credit & de cours en la France, ou (comme iadis entre les Grecs) il ne se dit rien si absurde, qui ne trouue place au cerueau de quelque escruelé: & ce dedié trompette de la posterité, en faict si grand cas, qu'il ne fanfare rien plus, par tout son plaidoyé, & en tire comme d'vn Arsenal toutes les pieces, auec lesquelles il bat les Iesuites. Voila le plan & la forme de leur dessein. Reste d'examiner toute l'œuure, & ioindre ceste Aduocat desauoué de ses parties, & parler à luy, non comme à vn homme du barreau, mais comme à vn calomniateur de iustice.

Pourquoy Arnaud ne vouloit plaider à huys ouuert.

Arnaud plaidoit auec intention de faire imprimer son plaidoye.

LA VE-

LA VERITE DEFENDVE,

POVR LA RELIGION CATHOLIQVE EN LA cauſe des Ieſuites.

CONTRE

Le plaidoyé d'Antoine Arnaud.

PAR FRANÇOIS DES MONTAIGNES.

Pourquoy iuſques à preſent aucun n'a reſpondu à Arnaud.

Chapitre I.

ARNAVD, ſi les Ieſuites ayans eſté indignement traictez de toy, t'ont reſpondu ſeulemẽt pour la defence de la verité ſans s'aigrir aucunement contre ton impudẽce: c'eſt leur modeſtie. Si apres eux iuſques icy, perſonne n'a mis la main à la plume pour te refuter de quelque accẽt plus libre, en faueur du public, qui porte l'intereſt de leur intereſt: tu dois croire que c'eſt par meſpris, & deſdain de toy, & non par faute de matiere, ou de courage. Car n'eſtant autre choſe le plaidoyé que tu as declamé, & imprimé contre eux, que vn furieux deuoyement de cerueau, & de langue, ne trainant apres ſoy qu'impoſtures, & calomnies: les mieux entendus ont iugé, que le meſpriſant, & laiſſant courir, il t'infameroit aſſez de ſoy meſme, & que l'arreſtant par quelque ſeuere reſponce, ce ſeroit non tant faire la cauſe des innocens, qu'honnorer la tienne, faiſant compte de ta folie. Veu meſme que la Cour deuant laquelle tu as plaidé, apres t'auoir ouy, ayant laiſſé les Ieſuites en

paix,

paix, auoit apertement declaré que tu n'auois rien dit contre eux que mensonges, sans qu'il fut besoin d'autre refutation pour te rendre confus.

Maintenant si ie me suis mis pour mon particulier en deuoir de respondre, nonobstant ce cõmun iugement: n'en sois esbahy, nouuelles circonstances font prendre nouueaux aduis. On a veu, & touché au doigt que la malice du temps a donné credit à la tienne, ayant rendu suspect le droict des Iesuites; & le silence des autres, a faict que beaucoup plus de gens que l'on n'euſt osé esperer, ont tresmal faict leur profit de tes impostures, en plusieurs sortes. Car les vns par imprudence les ont prinses pour verité, les autres par impudence les ont cõfirmées; aucuns par malignité, & mal-talent contre les Iesuites les ont augmentées, comme les modernes declamateurs, & rimailleurs, qui apres toy, enragez comme toy, ont abbayé contre la Lune; & tous en toy ont prins occasion de mal penser, mal parler, mal escrire, & mal faire.

Les fols sont faciles à croire folie.

De maniere que bien qu'entre les hommes sensez, & gens de conscience, tu sois par ton œuure, declaré le plus infame calomniateur que le Soleil aye veu de cent ans en France, & possible iamais, neantmoins fauory de ceste misere du siecle, & de la folie des hõmes, tu as braué sans aduersaire sur ton fumier au despens de la religion Catholique, que malicieusement, & soubs main tu persecutes en la cause des Iesuites. Au moyen dequoy i'ay estimé qu'en fin apres auoir assez long temps escouté, il estoit necessaire de crier, & desabuser les abusez, & rẽdre confuz les obstinez, te faisant recognoistre loup, tant par tes pistes, & ruses, que par tes dents, & hurlemens, & monstrer en ton plaidoyé le dessein formé de diffamer vn ordre tres-vtile à l'Eglise Catholique, au grand interest de la mesme Eglise.

C'est le fruict que ie pretens de retirer de ce mien labeur: & bien que ie n'espere point d'arrester le torrent de la persecution presente excitée contre les Iesuites. i'estimeray neantmoins auoir faict vn office au public digne d'vn bon & Catholique François, si ie viens heureusement au bout de mon entreprinse: que si i'aduance

peu,

peu, i'auray le contentement d'y auoir trauaillé de bon cœur. Si c'eſt trop tard que i'ay mis la main à la plume, que les gens de bien m'en accuſent. Quant à toy tu m'en dois vn grand mercy. Car ma tardiueté c'eſt ton aduantage. Tu as eu tandis treue de deux ou trois mois pour voir à ton aiſe la plus part de tes ſouhaits accomplis.

Tu deſirois eſtre ouy en audience publique, & non à huis clos. Patiſſon ton Imprimeur a plus faict pour toy: car il t'a ouuert les portes de Paris, & pour vne chambre au palais, il t'a preparé vn theatre en la France, pour te faire ouyr d'vn monde de gens, comme vn Charlatã en vne place de Veniſe. Tu as parlé, & parles maintenãt en barre libre ſans barriere, & ſans bride, & ta voix penetrãt les quatre coings du Royaume, eſt ſelon tõ vœu, conſacrée aux ſiecles futurs. Tu plaidois pour exterminer les Ieſuites, qui eſt le vieil proiect, & deſir des miniſtres: l'arreſt en eſt donné encore que ce ne ſoit par ton bien dire ou meſdire, & l'execution en eſt faicte en pluſieurs endroicts, & ſe fera aux autres, quand le terme ſera venu, ſelon le bon ſuccés que l'on verra de la premiere pointe. Il ne peut venir aſſez toſt pour le contentement des heretiques, & tien.

Tout cecy tu as veu à plaiſir, & as iouy ſans deſtourbier des ſouhaits de ta paſſion: pren donc maintenãt en patience que ie te tire vn peu l'oreille, & que ie te faſſe paſſer le temps en vn autre ieu, te donnãt la chaſſe pour quelque heure & taſchant de te ietter aux toiles, que tõ plaidoyé m'a fournies: ſi tu y peux eſtre enfilaſſé, tu n'auras autre mal que d'eſtre de pres recogneu pour la beſte que tu es.

En te pourſuyuãt ie ne te malmeneray point par crieries iniurieuſes, & prophanes cõme tu as faict calõniant les Ieſuites. Ie ne t'appelleray d'autres noms, que de ceux qui ſeront prins de tes ruſes, & deuoyemẽs. Quãd tu mentiras, impoſeras, calomnieras, ie te nommeray menteur, impoſteur, & calomniateur, & non autrement & ne ſeras frappé d'aucune pierre, qui ne ſoit prinſe de ton grauier.

Or pour dire quelque choſe en blot de toy & de ton œuure, la principale action que tu exerces du commen-

Arnaud vn autre Medius insigne calomniateur.

cement iusques à la fin est de iouer le rolle d'vn insigne calomniateur, & tout semblable à ce Medius excellent flateur, menteur, & imposteur en la cour d'Alexandre le grand. Cestui-cy comme chef, & maistre des calomniateurs, qui estoyent autour de ce Prince, donnoit vn enseignement de ne se feindre de picquer, & mordre hardiment auec force calomnies. Car encores disoit-il que celuy qui aura esté mordu guarisse de la playe, la cicatrice pour le moins en demeure. Cecy est le vray fiel d'vn calomniateur, & d'vn esprit vrayemẽt diabolique. Tu l'as fait paroistre par ses effects. Car en tout & par tout, tu plantes les dents sans mercy, sans honte, sans consideration, & sans preuue, ne te souciant d'autre chose, que de diffamer, & faire playe, ou de trenchãt, ou de pointe, tant à la reputation des Iesuites, qu'à la conscience de ceux qui t'oyent parler.

Malice diabolique d'vn calomniateur.

Tes amys l'ont bien remarqué, & recognu en toy Medius resuscité; car l'vn d'iceux rimaillant contre les Iesuites à ta loüange, conclud vn sonnet par ces vers,

Arnaud excellent calomniateur selon le iugement d'vn sien amy.

Tes escris à iamais les feront diffamer:
La vraye ignominie aux playes est semblable,
Bien qu'à la fin le temps les face refermer,
Tousiours la cicatrice apparoit remarquable.

Pour retenir le vray sens de Medius autheur de la similitude, il debuoit mettre *Calomnie* au lieu *D'ignominie.* Mais c'est tout vn, il t'a charbonné en deux traicts assez bien. Et que ces rimailleurs tes amys soyent heretiques vn autre d'entre eux le tesmoigne pour tous, rimaillant aussi contre les Iesuites.

Pour punir selon leurs merites
Ces pernicieux hypocrites,
Qui perdent les ieunes esprits:
Ie ne suis d'aduis qu'on les chasse.
Il suffit pourueu qu'on leur face,
Ce qu'ils font aux meilleurs escrits.

Les Iesuites ont en singuliere recommandation de faire brusler les meschans liures, & sur tous les heretiques, comme de fresche memoire ils en brusslerent à Lyon à leur depart en Ianuier, pour plus de cinq cens escus. Ce corbeau par ses vers appelle tels escripts, les meil-

meilleurs : qu'on iuge par ce iargon, si telles gens sont heretiques.

De ton œuure en general ie n'en dis autre chose, sinon que c'est l'œuure d'vn insigne, & impudent calomniateur, vne formilliere de fauisetez, vne chemiliere d'impostures, vne gouspiere de calomnies. I'ay compté plus de trois cens mensonges euidétes, & enuiron deux cens calomnies, d'ignorances & sottises à force. I'en refuteray quelques vnes, car de les dechiffrer toutes il faudroit faire vn trop long discours : & voilà l'inuention, & la trame de ton œuure. *L'œuure d'Arnaud.*

D'ordre, & de fil elle n'en a point, c'est vrayement vne masse confuse, armée de traicts piquãts, & malins, & toute semblable à vn porc-espy, ramassé dans sa peau, ne monstrant que ses pointes sans distinction de membres: qui sera cause qu'en le refutant, ie ne garderay pas grand ordre, contrainct de te suyure à la pille, comme vne beste errante parmi les boys. Il est vray, que quãd tu te jetteras à la meslée de plusieurs matieres en mesme lieu comme tu fais souuent, ie poursuyueray la principale, affin que tu ne me donnes le change mal à propos.

Ton langage, c'est le style d'vn homme forcené. Ta preface trouslée en robbe courte, est l'argument de la fable, & le petit volume du grand corps de l'inuectiue, contenant l'abbregé de tes passions, & baueries calomnieuses. & le regret que tu auois de plaider à huys clos. Elle porte au front pour ornemẽt huict belles mensonges, entre lesquelles l'vne est, que *les Iesuites ont commandé imperieusement à Paris depuis les barriquades.* Or nonobstant la confusion des parties de ce tien plaidoyé, ie pense que le commencement d'iceluy est l'exorde. Ma coniecture est, d'autant que par necessité l'exorde doit estre le premier. Pour faire cognoistre les trois autres parties, tu as, ou Patisson pour toy, faict mettre à la marge leur nom: *Narration, Confirmation, Peroration.* Ainsi faisoyent les vieux peintres en la naissance de l'art, mettans pour aider la niaiserie du pinceau, par escrit dessus ce qu'ils peignoient, *c'est vn bœuf, c'est vn asne*, affin que lon cogneut que c'estoit. Et partant comme la coniecture nous sert *Ornements de l'inuectiue d'Arnaud.* *Niaiserie des vieux peintres. Ael.l.10. imitée par Arnaud.*

pour diuiner l'exorde, ainsi nous seruiront ces tiltres marginaux, pour recognoistre les autres parties.

CHAPITRE II.

Protestations ridicules, & mensongeres du calomniateur.

Donc tout faſché, & depité à huys clos tu commences par vne protestation, de ne vouloir offencer aucun qui ne soit vray Espaignol, proposant de religieusemẽt obseruer la loy d'oubliance pour le seruice de sa Maiesté: comme par contraire protestation, les Iesuites pour faire plaisir au Roy d'Espaigne, menaçoient, ce dis tu, de parler contre plusieurs qui se sont reünis à l'obeissance du Roy: & que pour cela ils auroiẽt practiqué d'estre ouis à huys clos.

Le deuoir d'vn Aduocat plaidant.

Tu commences de bonne heure à resuer, & mentir. Car à quel propos ceste protestation? vn Aduocat plaidant deuant des iuges, doit proteſter de vouloir dire la verité. Tu proteſtes que tu ne veux offenſer que les vrais Espagnols tes ennemis. Tu viens donc contre la Loy auec propos deliberé d'offencer quelqu'vn, & descouures à l'entrée de ton action, que ta fin est de diffamer en calomniateur, & non de plaider en bon Aduocat, qui iamais ne se propose de blesser les personnes, ains seulement de defendre le droict. Ceste protestation veut dire que tu ne veux point offencer les amis, ains seulement les ennemis: & monstres que tu ne sçais ce que tu dis, ny en l'vn, ny en l'autre. Car de proteſter de ne vouloir offencer les amis, c'est promettre de leur estre amy en larron, le benefice duquel est de ne point nuire: & proteſter de ne vouloir offencer que les ennemis, c'est proposer de ne pardonner à personne, ny ayant autres gens à qui on puisse pardõner que les ennemis: ce qu'est vne protestation d'vn homme laſche & malin, qui n'a la force de digerer vne iniure, & est tousiours apres à pourchasser vengeance.

Aeschin. c. Timarchũ. Item l. quisquis C. de postulãdo.

Le bienfaict d'vn larron est de ne nuire point.

Vne ame laſche est tousiours aspre a la vengeãce.

Menteuſe proteſtation d'Arnaud, de la loy d'oubliãce.

Tu refues aussi en la protestation de la loy d'oublian ce: car ceste loy regarde les ennemis. Pour les amis on n'a rien à oublier, n'ayans fait aucun tort: autrement ils ne seroyent pas amis. Or proteſtant l'obseruation de ceste

ceſte loy, tu te ſouuiens non ſeulement des inimitiés paſſées depuis ſept ou huict ans, ains reſueilles celles de trente, & fais reuoir au ſoleil vn proces mort, enſeuely, & pourry, & comme ſi les Ieſuites eſtoient bien coulpables, tu demandes iuſtice contre eux d'vn ſtyle plus que barbare. Si tu ne veux pardonner ny aux amis, ny oublier les iniures des ennemis, à quel vſage gardes tu ta miſericorde, & pour qui veux tu obſeruer ſi religieuſemẽt ceſte loy? veux tu pardonner à tous fors aux ennemis? ne reſues tu pas à pleine teſte? Si vn medecin diſoit qu'il veut appliquer ſon art à toute ſorte de gens, fors qu'aux malades, ne ſeroit il pas ridicule? & ne l'es tu pas diſant ce que tu dis? ne vois tu pas que tu t'entrailles ineptement par menſonges contradictoires en ceſte belle entrée? N'es tu pas en ce meſme lieu impoſteur, & ſot, cõtrouuant que les Ieſuites menaçoyent de diffamer les ſeruiteurs du Roy, pour plaire au Roy d'Eſpaigne, demandans à ceſte fin de parler à huys clos?

Calomnie ſur ce que les Ieſuites demandoyẽt de plaider à huis clos.

S'ils auoyent ceſte intention ne deuoient ils pas demander pluſtoſt d'eſtre ouys en pleine audience? Car la charge de diffamation euſt eſté plus peſante en public, qu'en priué. Tu es donc icy vn calomniateur, & en calomniateur deſrobes le tiltre de vertu aux Ieſuites, & les reueſtis tant que tu peux de l'ignominie de ton vice. Ton vice, & ton inſolence vouloit deſployer ſa langue en public pour mieux diffamer. La modeſtie des Ieſuites leur faiſoit demander qu'on plaidaſt à huis clos, affin que tes paroles ne ſcandalizaſſent tant d'oreilles Chreſtiennes. Les reſponces que leur Procureur a produit au Parlement, où ils n'ont bleſſé tant ſoit peu la reputation de perſonne, non pas meſme la tienne, qui ſi cruellement as deſchiré la leur, monſtrent aſſez que telle eſtoit leur intention, & non celle que tu feins. Et ton plaidoyé fait aſſez cognoiſtre, que le motif, qui te pouſſoit à vouloir plaider en audiẽce publique, n'eſtoit pas pour auoir iuſtice, car tu auois aſſez de tes iuges auditeurs pour cela, ains affin de meſdire deuant beaucoup de teſmoins, & iettant dedans beaucoup d'oreilles les traicts de ta langue, faire ton meſtier, à ſçauoir calomnier, & diffamer plus ſcandaleuſemẽt, qui eſt vne

Pourquoy Arnaud ne vouloit plaider à huis clos.

extreme malice. Les Iesuites en vrais Chrestiens amis de leur ennemy, vsoyent de charité en ton endroit, quand en demandant ce qu'ils demandoiét ils faisoyét que ta folie fut publiée deuant plus petit nombre d'auditeurs, & ceux là sages & discrets. Toy au contraire ennemy de ton bien, & de tes bienfacteurs, criois cõme vn chat enfermé & tempestois à huis clos, cherchãt le moyen de plus nuire à toy mesme, pour plus nuire à eux: ce que t'ayãt esté iustemẽt refusé tu as neantmoins contre iustice, & en vray barbare, practiqué de pis faire, publiant par toute la France, ce qui ne t'auoit esté permis de dire deuant vne petite assemblée, & faisant d'vn mauuais plaidoyé, vn libelle diffamatoire, contre la loy de Dieu, & les ordonnances expresses des Roys de France. Mais à la verité ie confesse que tes mensonges, & calomnies meritoyent d'estre oüyes de plusieurs, à fin que tu fusses plus griefuement puny de ton impudence. Car vn sot orgueilleux ne sçauroit receuoir plus conuenable punition, que d'auoir tout le monde tesmoing de sa folie, & malice.

Libelles diffamatoires expressemẽt defendus par les Ordonnãces de France. Code de Hẽry 3.

Ayant bien fanfaré ton exorde, & apostrophé ineptement le ciel, & la terre, tu commences ta narration dés l'Empereur Charles cinquiesme, & Philippe son fils, & fais l'assiete de tes probations, narrant, & confirmant pesle-mesle comme tu as noté à la marge.

CHAPITRE. III.

L'intention & fin d'Arnaud.

Le but de ton discours est, que les Iesuites soiét chassez de la France, qui est vne vieille resolutiõ prinse par les Ministres depuis long temps: mais principalement l'année de ce beau, & celebre Synode de Montauban, où Beze fut present il y a enuiron 14. ans. Tu as adiousté de nouueau, *sans forme de procez, & sans delay*: ta raison generalle, parce qu'ils sont, ont esté, & seront cause de tous les maux de la Frãce. Le premier argument, moyẽ, & dernier de ta preuue est, que tout le mõde le dit, fors les timides, & les corrompus par les Iesuites, que c'est vn faict notoire, que c'est *vn coram populo*. Et cest argument t'a semblé si fort, & pressant, que tu en as faict l'auantgarde,

garde, le gros, & la queuë de bataille de ton inuectiue: car tu l'as semé par toutes les parties d'icelle.

Dechiffrons le donc le premier. Ie suis auec toy, que les grands delicts, où la notorieté est, doibuent estre vistement punis: de peur que le delay ne face perdre l'occation de faire seuere, & prompte iustice. L'an 63. vn heretique fit quelque insolence à saincte Geneuiefue à Paris contre le S. Sacrement, il fut condamné apres diner, & bruslé sur le champ. Quand vn parricide, vn assassin, ou semblable criminel est trouué sur le faict, ou conuaincu à la veuë de tout le monde, il n'est besoing de longue formalité, ains de prompte condemnation, & de peine: car cela est vn vray *coram populo*. Mais aussi ie dis que quand vn grand crime est doubteux, il doit estre preallablement bien verifié: car aux grands crimes, comme le simple soupçon merite vne curieuse recerche, pour importer de beaucoup au public, aussi y doibt il auoir vne preuue certaine, & pregnante, de peur de n'oppresser l'innocence, à la volée auec vne iniustice d'autant plus grande que le cas seroit important. Tu vas directement cõtre ceste loy naturelle, & ciuile, exigeant la peine d'vn grand delict, sans le preuuer, & en le prouuant tu monstres que tu n'es ny bon Logicien, ny bon Aduocat, prennant pour argumẽt ce qu'il te faut prouuer. Il est icy question du faict, à sçauoir si les Iesuites sont coulpables des crimes dont tu les charges. Tu dis que cela est notoire. les Iesuites le nient: pour preuue, tu dis qu'il est notoire, & que nul le reuoque en doute. C'est autant que si tu disois, Caton est cõiurateur pour ce qu'il est notoire, & que nul n'en doute La Lune eclipsera demain, parce qu'elle eclipsera demain, qu'il est notoire, & que nul n'en doute.

Vn heretique bruslé à Paris au mesme iour qu'il fut apprehendé.

Facon de prouuer inepte.

Mais voyons combien il est veritable que personne n'en doute sinon à ton dire, les timides, & ceux que les Iesuites ont corrompu. Quand tu dis que nul n'en doute, tu veux signifier que tout le monde le dict, & le dict par tesmoignages, & actes publiques: car c'est ainsi qu'il faut parler en iugemẽt. Or est il que tu es seul qui le dis auec ta partie, qui ne doibt faire nõbre, ny estre tesmoing, & partie ensemble. Si tout le monde le dict, que

Tous les gẽs de bien tiennent ce qu'Arnaud dit estre doubteux à personne.

n'en as tu choisi au moins deux, où trois des plus autho risez qui representassent tout ce monde de tesmoings? Si nul n'en doute il estoit facile de le faire affirmer à quelqu'vn. Tu dis que nul n'en doute, & que diras tu si ie t'en produits plusieurs, qui non seulement le reuoquent en doute, ains qui affirment tout le contraire, & tels que tu n'oserois reprocher? Voilà Monsieur le Cardinal de Bourbon, Monsieur le Duc de Neuers, leurs requestes mises en public, qui supplient la Cour d'vne ardente affection en faueur des Iesuites, & de leurs Colleges. Et ce bon Prince du sang pour monstrer comment il prenoit à cœur cest affaire mit de sa propre main à la fin de la requeste *Si mon indisposition me le permettoit, i'yrois moy mesme vous faire de bouche la presente requeste:* Voilà Monsieur l'Eueſque de Clermont, les villes de Billon, Bourges, Clergé, & Vniuersité dudit Bourges, qui supplient aux mesmes fins: & toutes les villes de la France l'eussent fait pour leurs Colleges, si elles eussent esté du ressort de Paris. Et pour amener ceux qui sõt plus pres, voila la Sorbonne, qui par decret public du neufuiesme Iuillet, 1594. casse celuy que les ennemis des Iesuites auoyent procuré le 18. d'Auril, & obtenu par surprinse. Voicy le Decret.

Mots de feu monsieur le Cardinal de Bourbõ pleins d'affectiõ en la cause des Iesuites.

Decret de Sorbone pour les Iesuites.

DIE nona Iulij anno Domini 1594. viso, & audito à facultate Theologiæ Parisiensi legitimè congregata in maiori aula Collegij Sorbonæ, libello supplici à venerabilibus Patribus Societatis IESV ipsi Facultati proposito, quo quidem exposuerunt superioribus mensibus venerabilem Dominum Rectorem Vniuersitatis, tam suo quàm omnium facultatum nomine libellum supplicem supremæ Parlamenti Curiæ obtulisse, quo petierit vt ipsi eorumque vniuersa societas ex toto Galliæ regno pelleretur, ac credibile non esse Sacratissimam Facultatem huic petitioni consensum præbuisse: ac propterea supplicarunt quatenus placeret dictæ Facultati declaratione testificari huius petitionis, & litis intentæ nullo modo participes esse. Ipsa Facultas matura deliberatione superhabita in hunc modum censuit. Se quidem censere prædictos Patres Societatis IESV redigendos; & recensendos esse in ordinem, & disciplinam Vniuersitatis, regno autem Gallico esse nullo modo expellendos. Signé *PANET, dictæ Facultatis Bidellus.*

La Sorbone se depart du Recteur de l'Vniuersité & n'approuue point que les Iesuites soyent chassez de la France.

La

La faculté des ars par acte signé de trois d'entre les quatre Procureurs des nations, le Doyen de la faculté du decret, le Doyen de la faculté de la medecine, se sõt departis du Recteur, & desaduoüent ton action. Et de cinquante, ou tant de Curez pour qui Loys Dollé frauduleusement, & conuenablement à son nom se disoit Aduocat contre les Iesuites, il n'y a que quatre, qui tiénent bon, lesquels ne peuuẽt faire corps sans les autres, & sans Monsieur le Cardinal de Gondy leur Chef.

Les facultés de Paris pour les Iesuites.

Ceux-cy non seulement doubtent de ce que tu dis, mais affirment tout le contraire. Si ces crimes estoyẽt si notoires, seroyent ils si aueuglez qu'ils ne les vissent, & si imprudens que les voyant ils les defendissent? Si telles gens pensoyent que les Iesuites fussent si notoires meurtriers, & assassĩs que tu dis, ains s'ils en auoyẽt probable soupçon, oseroyent ils se joindre auec eux, & se departir de toy? les voudrois tu biẽ estimer de si peu de iugement, ou conscience? ne demanderoyent ils pas plustost auec grande instance ce que tu demandes? oserois tu bien penser qu'ils vouluissent parler, & supplier de tel accẽt, & de telle affection qu'ils font, pour defendre, fauoriser, & retenir en la Frãce la ruine de la Frãce?

Il en y a donques qui non seulement reuoquent en doubte ton dire, mais comme mẽsonger le combattẽt par paroles, & par œuures, & neantmoins tu es si hardy de dire que personne n'en doute que les timides, & corrompus.

Mais ie te prie en quel mẽbre de ton exception mettras tu Monsieur le Cardinal de Bourbon, & Monsieur le Duc de Neuers? diras tu qu'ils sont du nombre des timides, & qu'ils parlent à voix basse? Tu ne peux pas: car leurs paroles, & actes sont tous publicz. Moins encores oseras tu dire qu'ils soyent seduits par les confrairies des Iesuites car tu mettrois en danger ta vie d'attaquer de si pres l'hõneur de tels Seigneurs: veu mesmes qu'vn chacun sçait qu'ils sont demeurez touſiours, non seulement en l'obeissance, mais encores en l'amitié du Roy: & les autres que i'allegue se sont reduits à la mesme obeissance. Tu vois donc la foiblesse de ta preuue, & l'insolence de ton assertion.

CHAPITRE IIII.

Les grands perſecuteurs des Ieſuites ſont, de deux ſortes.

Et puiſque ta diuiſion ne te peut ſeruir, permet que ie m'en ſerue, pour monſtrer que ceux que tu dis ne reuoquer en doubte que les Ieſuites n'ayẽt tout perdu, & qui ſouhaittent, & requierent leur banniſſement de la France, ſont deux ſortes de gens qui ont ruiné & ruinẽt, & ſi on leur laiſſe faire, ruineront la France. Les premiers ſont les heretiques ſimulez, & timides; ceux cy diẽt à voix baſſe qu'ils ne doubtent de rien de ce que tu dis: & tãt qu'ils peuuẽt le fortifiẽt, & publiẽt en haine des Ieſuites, qu'ils calomniẽt, & diffament affin de les rẽdre odieux, & les preparer pour eſtre facillement chaſſez de la Frãce Mais n'ayãs encores tãt de credit pour perſuader ce qu'ils veulẽt aux Catholiques, ils leur parlẽt doucement, & combattent par mines & par ruſes, n'oſans plus entreprendre qu'ils n'eſperent pouuoir effectuer. Les autres ſont les heretiques, & Machiaueliſtes hardis, preſomptueux, & arrogãs: ceux-cy auec paſſeport d'vne bonne mine exterieure, impudẽs de langue & de frõt, veulent parler deuant tout le monde: & deuant tout le monde tãt Catholiques qu'heretiques, perſecutẽt ſans honte & miſericorde les bons Catholiques, qu'ils ſurnommẽt Eſpaignols; & font les affaires des heretiques ſoubs main, affublez du pretexte du bien public, & de l'honneur de la France, & les ſurnomment vrais François, auec vne inſigne injure des vrais François.

Les heretiques appellẽt les vrays Catholiques Eſpaignols.

Que tu ſois de ceux cy, il eſt euident par ton langage, qui te rend tout ſemblable aux plus meſchans heretiques, & par ton impudẽce ſemblable à la leur, qui te faict dire, eſcrire, & demander effrontément deuant les Catholiques, l'expulſion des Ieſuites pour l'auançemẽt des heretiques, & en ceſte paſſion tu es ſi exorbitãt que ie puis dire ſans exaggeration, que iamais homme n'a parlé, ny eſcrit en lieu Catholique, & deuant des Catholiques plus heretiquement ny plus impudemment que toy, auſsi as tu emprunté l'impudence de pluſieurs heretiques. Car toutes les menſonges que tu as proferées,

Le langage d'Arnaud eſt prins des heretiques.

toutes

toutes les injures que tu as prononcées, toutes les calomnies que tu as iettées contre les Iesuites, t'ont esté formellement suggerées & soufflées par les Ministres, ou par Satan de qui ils les ont puisées en premiere source, c'est leur langage, & leurs parolles. Les heretiques ont appellé, & appellent les Iesuites auaricieux, arrogans, turbulans, vsurpateurs du nom de Dieu, corrupteurs de la ieunesse, blasphemateurs, assassins, flãbeaux de sedition, ennemis de l'estat, ennemis de la France, tueurs de Roys, espions de Castille, trompettes marranesques, conjurateurs, secte maudite, boutique de Satan, & autres semblables injures atroces, vomissemens, & ordures d'heretiques, que i'ay honte d'inserer au papier, toutes lesquelles tu as sans honte, & auec gouſt faict passer par ta gorge. Tes autheurs protocolles & charge-faix sont Martin Kemnitius, Pierre Bouquin, Donatus Hotuitius, Helias Hasseuaulerus, Polycarpus Layserus Ministres Allemans, en diuerses œuures composées contre les Iesuites, que la Rochelle a imprimé, & t'aura fourny; & des Frãçois les Ministres de Nismes en plusieurs traittés qu'ils ont faicts, contre les Iesuites de Tournon, & nommémẽt contre Iean Hayus: Estiẽne Malescot Ministre de Xainctonge en sa morologie vrayement morologie, & sotte parlerie, œuure & tiltre digne d'vn tel pere, & parrin: Les Ministres de la Rochelle & de Geneue, qui ont brouillé, & falsifié l'histoire de Portugal tres-bien commencée par Osorius, & continuée par Lopes Castagnede, le nom duquel les Ministres ont emprunté pour mieux deçeuoir. Mais on cognoit aisément ces Corbeaux à leur bec, & à leur plume, specialement quand ils corbinẽt contre les Iesuites, desquels le vray Lopes a parlé fort honnorablement. Ceux-cy si tu les as leuz, & sur tout ce Morologue & sot parleur Malescot, ou si tu ne les as retenus, les memoires que t'en ont enuoyé, ou donné en main tes familiers Ministres François; ou encor les Marrãs Espaignols cachez en Espaigne, ou demourans en France bannis d'Espaigne; ou les Apostats des Iesuites: ceux cy dis-ie t'ont fourny tout ce que tu as dit de vilain, & de puant contre les Iesuites, tellement que tout ton plai-

Calomnies contre les Iesuites fournies par les heretiques, & Satan.

Martin Kemnitius, Bouquin, Donat, & autres protocolles Ministres d'Arnaud.

Sotte parlerie de Malescot.

doyé

doyé eſt proprement vn tombereau chargé de la voirie ramaſſée de trente ans, tombereau regorgeant de la fiante des leſſes, & des ordures, des plus puants & cruels Loups, Renards, & Sangliers, qui de noſtre temps ayẽt ragabé la bergerie, & deſtruict la vigne de Ieſus-Chriſt en la France, & au reſte de l'Europe.

Des gens de bien tu n'en as rien emprunté, car il ne ſe trouuera bon Catholique eſcriuain, tãt ſoit peu qu'il cognoiſſe les Ieſuites, qui en eſcriuant d'iceux n'ẽ parle honnorablement. Voire meſme leurs aduerſaire, deſquels ie t'en cotteray vn de ta profeſsion. Eſtienne Paſquier, qui l'an 1564 plaida cõtre eux. Il dit donc en vne ſienne lettre qu'il eſcrit apres, à vn ſien amy. *En ceſte Cõpagnie y auoit lors pluſieurs perſonnages doctes, entre autres frere Emond Auger, & Maldonat, celuy-la grand predicateur, & ceſtuy-cy verſé & nourry en toute ſorte de langues, & de diſciplines, grand Theologien, & grand Philoſophe; Et* vn peu apres parlant de leur accroiſſement; il dict. *Ayant par leurs ceremonies apporté reformation à la diſſolution de l'ordre Eccleſiaſtique, & s'eſtant directement voués à maintenir l'authorité du S. Siege encontre les Caluiniſtes, qui font profeſſion de la terraſſer. Ceux qui ſont frãcs Catholiques, voyans que de leur boutiques ſortoit & la religion, & l'erudition tout enſemble, leur ont aumoſné de grands biens, meſme on leur a donné pluſieurs maiſons pour inſtituer la ieuneſſe.* Et en fin il cloſt ſa lettre, diſant. *Quant à moy ie n'eſtime point que les Huguenotz ayẽt de petitz aduerſaires en ceux-cy: cõme ainſi ſoit qu'entre toutes les Religions, la Chreſtienne ſe doibue gaigner par prieres & exemples, bonnes mœurs & ſainctes exhortations, & non par le trenchant de l'eſpée.*

Teſmoignage d'Eſtiẽne Paſquier pour les Ieſuites l. 4. de ſes lettres.

Pourquoy les bons Catholiques, ſelon le iugemẽt d'Eſtiẽne Paſquier, ont tant affectionné les Ieſuites.

Voys tu comme il parle des Ieſuites, apres auoir plaidé fort & ferme contre les Ieſuites? Voys tu comme il les loüe apres les auoir cognuz? Comme il parle de leur vertu, ayant veu les preuues de leur vertu? Voys tu par ſon ſtyle, & façon de dire que ce n'eſt flaterie, ains ſerieux teſmoignage de verité? Voys tu comme par ce teſmoignage il condamne tout ce qu'il y a de mal couché en ce mort plaidoyé, que les miniſtres ont deſenſeuely, & trente ans apres expoſé au iour, hideux, & desfiguré de nouuelles gloſes? Ainſi en auoyent ils faict d'vne lettre de Monſieur de Bazas, qu'ils penſoyent eſtre mort,

mais

mais de bõne fortune, il s'eſt trouué entre les vifs pour de-ſauouër ceſt auorton ſuppoſé, comme il a faict par vne lettre eſcrite au P. Saffore Ieſuite, dont la teneur eſt telle.

MONSIEVR, pour reſponſe à la voſtre, vous auiez bien raiſon d'aſſeurer vn chaſcun, que la lettre imprimée à Paris ſoubz mon nom contre voſtre Compagnie, ne partoit point de ma main, ny de mon ame. Auſſi ne penſe ie pas, que nul de bon ſens, qui me cognoiſſe tant ſoit peu, y aye adiouſté foy, pour les grandz & honnorables teſmoignages que i'ay rendu au contraire, en public, en priué, en pluſieurs, & diuerſes facons, ſingulierement en l'eſtabliſſement, & manutention de voſtre College dans Bordeaux, & l'employ des voſtres pour la predication, & autres œuures pies dans ce Dioceſe & ailleurs, de l'eſtime que i'ay touſiours faict de vous, & de voz labeurs. Il eſt biẽ vray qu'eſtant à Rome, enuirõ le meſme temps qu'eſt la datte de ceſte lettre ſuppoſée, ſur l'aduis que le feu Sieur de Lange Conſeiller du Roy en la Cour de Parlement de Bordeaux me donna, de l'ouuerture que aucuns perſonnages d'honneur, & d'auctorité affectionnez à l'aduancement de la Religion Catholique, & l'inſtitution de la ieuneſſe en la pieté, & bonnes mœurs faiſoyent, de remettre la conduite, & regime du College de Guyenne entre les mains des voſtres: & comme il me prioyt d'en communiquer auec voſtre General, voire, s'il eſtoit beſoing de recourir à noſtre S. Pere, & en obtenir les prouiſions neceſſaires, ie luy eſcriuis que ie ne pouuois gouſter ceſte tranſlation & changement, pour pluſieurs raiſons, ou pluſtoſt difficultez, que i'y preuoyois, quant ne fut que ce college auoit touſiours eſté vn des premiers de ce Royaume, & partant il ſe peut dire du monde, ſoubz le gouuernement, & l'adminiſtration de ceux à qui elle appartenoit de tout temps, ſcauoir de Meſſieurs les Maires, & Iuratz, qui en ſont les vrais fondateurs & naturels patrons. Mais qu'il ſeroit plus expedient laiſſer celuy la en l'eſtat qu'il eſtoit, & ſonger aux moyens d'en eſtablir vn autre. Si voz bons amis ſe fuſſent contentez de publier ma lettre ſelon ſa forme & teneur, on n'y eut veu autre choſe, & rien du tout, qui ne fut à voſtre honneur, & aduantage. Mais ie veux eſperer qu'il ne leur en arriuera n'y à vous auſſi, que ce que i'ay ouy dire ſouuent à ce bon Pape Pie cinquieſme de la calomnie, qu'elle eſtoit boyteuſe, faiſant en fin plus de honte à ſes autheurs en clochant à tout pas, qu'elle ne faict de progrez, ny de mal à ceux contre leſquels elle eſt dreſſee. Ce qui ne ſe rapporte pas mal à ce traict que ſcauez de Demoſthene, χρόνῳ πάντων ἀβίωτα γίνεται, auec lequel ie clorray la preſente pour prier Dieu, qu'il vous doint.

Lettre de Monſieur de Bazas deſauouant celle qu'on auoit ſuppoſé en sõ nõ contre les Ieſuites.

La calomnie eſt boyteuſe & de bon heure ſon Autheur. Dict de Pape Pie.

MON-

MONSIEVR en parfaicte ſanté la continuation de ſes Saincts graces. de Bazas ce 8. Septembre 1594.

Voſtre plus affectionné comme frere. Ar. E. de Bazas.

Voila comme les gens d'honneur parlent, & eſcriuẽt des Ieſuites eſmeus de la ſeule verité, & comment les miniſtres n'omettent aucune fraude pour tromper le monde, & nuire aux Ieſuites.

C'eſt donc de ces impoſteurs, & calomniateurs que tu as prinſes tes impoſtures, & calõnies, ou apprinſes de Satan regẽt des Miniſtres, & ennemy iuré des Ieſuites: & tes parolles contre les Ieſuites ſont parolles heretiques; ou de Satan pere des miniſtres, & des heretiques.

CHAPITRE V.

Les heretiques combattent l'Egliſe vniuerſelle ſoubz pretexte de quelques abus.

La concluſion d'icelles parolles teſmoigne la meſme malice: car poſé le cas que parmy les Ieſuites ſe trouuaſſent quelque gens tels que tu dis, & que tu n'as ſçeu prouuer; de vouloir pour cela conclure aux fins de condamner toute leur Compagnie approuuée par le iugement vniuerſel de l'Egliſe, & du chef d'icelle, c'eſt parler comme les heretiques, qui ont de couſtume de condãner l'Egliſe vniuerſelle par les abus, & maluerſation de quelques mauuais membres; comme ſont les modernes Euangeliſtes, Luther, Caluin & leurs ſectateurs, cõtre l'expreſſe parolle de Ieſus-Chriſt, qui nous enſeigne de diſcerner la doctrine d'auec la vie, & de ne condamner point les bons enſeignemens, par les mauuaiſes mœurs, ny vn corps pour vn mauuais mẽbre. Les Phariſiens enſeignoyent bien, & viuoyent mal, Ieſus-chriſt dit, faictes ce qu'ils vous diront, mais ne faictes pas cõme ils font. Et ſi pour vn mal viuant, il faut exterminer tous les viuants, il faudra que toutes les ſaincte Congregations de l'Egliſe de Dieu paſſent condemnation; la premiere famille du monde, par ce qu'il y auoit vn Cain; la famille de Noë, par ce qu'il y auoit vn Chan, la famille d'Abraham, d'Iſaac, & de Iacob, parce qu'en elles ſe trouuerent Iſmaël, Eſau, & pluſieurs mauuais garnimẽs; la famille de Dauid, parce qu'il auoit vn Abſalõ; le College des Apoſtres, parce qu'il y auoit vn Iudas.

Il n'y eut iamais famille tãt ſaincte, ou il ne ſe ſoit trouué quelq̃ mauuais membre.

Par-

Parquoy encores que tu euſſes preuué,& aueré,qu'il y eut des Ieſuites, qui euſſent failli, tu ne pouuois pas conclurre contre toute leur Compagnie, & contre leur inſtitut: & l'ayant faict tu as parlé, & conclu en heretique: tu es donc heretique, & par ta bouche propre conuaincu heretique parlant comme les heretiques, *Et verè tu ex illis es,nam & loquela tua manifeſtum te facit.* Tu n'es pas ny S. Pierre, ny Galileen, & moins encores diſciple de Ieſus-Chriſt. Mais tu es ſans doute vn Corbeau de Luther: car ton croaillis,ta voix, & ton bec te deſcouurét: fais le Catholique tant que tu voudras,chante par feintes, & par be mol tant que tu voudras,parlant quelque fois comme Catholique, on voit trop le bẽ carre en ta notte, on voit à trauers de tes fineſſes, & feintes, que tu es vn heretique, non parce que tu parles contre les Ieſuites, mais parce que tu parles en heretique contre les Ieſuites ennemis iurez des heretiques.

CHAPITRE VI.

Arnaud comme heretique hait les Ieſuites.

Comme ton iargon eſt heretique, auſsi l'eſt ton affection. Tous les heretiques deſirent que les Ieſuites ſoyent exterminez de la France, comme touſiours ils ont taſché de les empeſcher d'y entrer, tu en bruſles en ton cœur de deſir,& le procures à cor,& à cry à chaſque periode de ton inuectiue, principalemẽt en ta belle peroratiõ, où tu fais l'enragé de preſſer de pouſſer de crier, d'interroguer,d'apoſtropher,d'exclamer en Latin & en François, en danger de te rõpre la veine: & apres que tu as tout dit, & tout faict, on ne trouue ny preuue, ny argument, ſinon pour monſtrer que tout ce que tu pẽſes, & procures, tu le penſes, & procures en heretique, & non en Aduocat de Iuſtice. Car ſi tu demandois eſtre punis ſeulement ceux la, qui ſeroyent coulpables, verifiant bien leurs crimes, tu ſerois à loſier, mais n'en ſpecifiant que ſept ou huict, & les accuſant ſans preuue, & neantmoins demandant que tous ſoyent exterminez, tu monſtres que tu pourſuis la robbe, & non le crime, la Religion, & non pas les criminels, ce qui eſt perſecuter, & parler en Tyran, & en heretique. La loy de Dieu dit, *Anima quæ peccauerit, ipſa morietur: filius non portа-* Ezec. c. 18.

Extrau. de iis quæ fiūt a mai parte capituli. c. quæsiuit. ad Attic.

portabit iniquitatem patris. Et la loy humaine conuenablement à celle de Dieu, *Peccata suos auctores tenere debent, nec pœna vlterius protrahenda. Pœnam ferat solus, qui solus noxam commisit: rami amputentur mali, radix seruetur.* Et si comme dict Ciceron, *Acerbum est parentum scelera filiorum pœnis lui*, combien doit il estre estimé plus cruel, veoir toute vne famille, pere, étans, seruiteur estre punis si vn, ou deux dé tre eux ont delinqué? Dieu veut pardōner à vne cité pechereſſe rēplie de plusieurs milliasſes de pecheurs, pour dix hommes iuſtes s'ils s'y trouuent, & tu veux perdre cinq ou ſix cens Ieſuites innocens, qui trauaillent trente ans y a en Frāce pour le public pour ſept ou huict que tu accuſes, & que tu ne peux conuaincre? Abrahā diſoit à Dieu, *Nunquid perdes iuſtum cum impio?* Et tu demandes qu'auec cinq où ſix accuſés iniuſtemēt, quatre ou cinq cens innocens & non accuſés, ſoyent exterminés? Et ſi c'eſt la voix, & le cœur d'vn Tyran de parler, & arreſter ainſi, *Pereant amici, modò pereant inimici,* Combiē plus tyranniquement dis tu, *Pereant multi innocentes, modò pauci nocentes etiam!* Car la iuſtice à plus d'eſgard à l'innocence qu'à l'amitié. C'eſt paſſer trop auant les bornes non de la douceur Chreſtienne; mais de la cruauté des plus barbares Payens: & voit on en toy exprimée la vraye nature de l'heretique, qui eſt d'eſtre cruel sās meſure, tout ſemblable au loup à qui il eſt comparé, lequel entrant au bercail, ne ſe contente pas de tuer vne brebis, & l'emporter pour en faire curée, ſi quant & quant, il n'eſgorge tout le troupeau.

Gen. 18.

L'heretique, cruel & ſemblable au loup

Ioan. 10.

Tu veux dire poſsible que les Ieſuites de la France ont coniuré en corps cōtre l'Eſtat, & faict tous les maux de la France par commune conſpiration. Si cela eſt vray tu as raiſon de requerir iuſtice, & tu es encores miſericordieux de demander ſeulement qu'ils ſoyent chaſſez de la France: car quand le crime eſt du corps, la loy puniſt les mauuais membres, & les mauuais chefs, les citez entieres pour les mauuais Magiſtrats, voire les enfans pour la faute des Peres: & en tel cas, & par ſemblable delict, fut cōclue la ſuppreſſiō des Humiliez, que tu as ineptemēt cottée cōtre les Ieſuites. Car tu ne peux rié dire de ſemblables d'eux, ny choſe qui en approche, & ſi

& si tu l'eusses peu, tu es de si bonne volonté que tu n'auois garde d'y faillir. Parquoy voulant demander iustement & non en calomniateur, que les Iesuites soyent exterminez, tu debuois prouuer estre tels, que tu dis, & non te fier à ton babil, & à tes mots de *notorieté, & corom populo, & personne n'en doubte.* Car tu n'es pas encores si grãd Pythagoras enuers les François, qu'on se doiue arrester à ta seule parole, & baisser la teste quand on dira, *Arnaud l'a dict.*

Arnaud parle en Pythagoras.

Narratiõ & confirmation d'Arnaud fueil. 5.

Voyons donc si tu as rien de meilleur caché aux argumens parsemez à l'entrée de ta narration, qui commence ainsi. *Meßieurs, Charles Quint, & Philippe son filz se voyans remplis de l'or des Indes, n'ont point embrassé de moindres esperances, que de se rendre Monarques, & Empereurs de l'Occident, & esleuer en pareille grandeur la maison d'Austriche en l'Europe, qu'est celle des Otomans en Asie. Ces grands hommes d'estat n'ont point ignoré, combien les scrupules de conscience auoyent de force sur les esprits, & combien ils penetrent profondement, & sans cesse dans la poitrine des hommes. La plus grande partie de la Cour de Rome leur a esté facile par le moyen de leurs pensions, & opulents benefices de Milan, Naples, & Sicile, outre ceux d'Espaigne de la valeur immense. Mais d'autant que ce qui est en ceste ville, est pesant & sedentaire, on a eu besoin d'hommes legers, & remuans, disposez en tous lieux, pour executer ce que seroit du bien, & de l'aduancement des affaires d'Espaigne. Ceux cy sont les Iesuites, qui se sont espandus de tous costez en nombre espouuentable. Car ils sont de neuf à dix mille, & ont desia estably deux cens vingt & huict Colonnies Espaignolles, possedent plus de deux millions d'or de reuenu, sont Seigneurs de Cõtez, & grandes Baronneries en Espaigne, & en Italie, & desia paruenus au Cardinalat, prests d'estre faicts Papes.* De ces parolles, & de celles qui suyuent iusques à l'onziesme fueillet, le sens est. Charles Cinquiesme & son fils se sont serui des Iesuites, les ont faicts Espaignols, & puissans, les ont enuoyez par tout le monde, nommément en France, où ils sont venus à cachettes pour la luy subiuguer, faisant vœu d'obeissance au Pape Espagnol, & à vn General Espagnol, prians pour le Roy d'Espagne, & non pour le Roy de France: dõc les Iesuites sont Espaignols, & autheurs de tous les maux de la France, & les en faut necessairement chasser: c'est tout le suc de tes parolles.

Sottise d'Arnaud. Car la famille d'Austriche est plus grande, que celle des Otomans en toute facon.

Calõnie d'heretique cõtre le S. Siege & les Cardinaux.

Calomnie d'Arnaud de deux milliõs de reuenu.

Il faict des Comtes, & Barons, & des Chasteaux en Espagne.

Auquel endroit tu te monſtres Arnaud, & cõme touſiours, grand calomniateur, nõn ſeulement de Ieſuites, mais de tout le monde, ſans en rien eſpargner le ſacré College de Rome appellãt les vns corrupteurs, les autres corrumpus, & auaricieux, & fais paroiſtre que tu as vne ame ſans Dieu, eſtimant, & diſant grand homme d'eſtat celuy, qui ſe ſert de la religion pour regner: veu qu'vn tel homme, n'eſt ny homme d'Eſtat, nv Chreſtien, ains vn grand ſot, & vn Athée Machiaueliſte, ſans raiſõ, & ſans foy. Ce tien diſcours au reſte n'a que deux defectuoſitez, qui ſont tout autant qu'il en peut auoir: l vne que l'antecedãt eſt faux, l'autre que toutes les conſequences ſont ineptes.

Vn Athée ſelon Arnaud, eſt vn grand homme d'Eſtat.

Il eſt faux que Charles Quint s'eſt ſerui des Ieſuites, & quand bien il ſeroit vray, il ne s'enſuit pas pour cela, que les Ieſuites ſoient eſté faicts Eſpaignols, ny le reſte que tu enfiles en ceſte narration. Charles neufuieſme, que Dieu abſolue Roy treſchreſtien, & autres Roys de France ſe ſont autrefois ſerui des Eſpaignols, des Suiſſes, des Allemans. Ceux-cy ſont ils deuenus François pour cela? que s'ils le ſont deuenus, & d'eſtrangers ont eſté faicts François, pour auoir ſerui les Roys de France; les Ieſuites Frãçois de natiõ, ont auſſi ſerui les Roys de France; parquoy ils ſeront par tel ſeruice auſſi facilemẽt demeurez François eſtans François, que les autres deuenus François, n'eſtans point François.

Charles 9. s'eſt ſerui des Eſpaignols comme pluſieurs autres Roys de France.

CHAPITRE. VII.

Que l'Empereur Charles Quint ne s'eſt ſerui des Ieſuites.

Mais voyons comment il eſt vray que Charles Quint s'eſt ſerui des Ieſuites pour les transformer en Eſpaignols, & en faire les inſtruments de ſes deſſeins, & conqueſtes. Charles quint naſquit l'an 1500. fut coronné Empereur l'an 19. Ses principales guerres furẽt depuis l'an 19. iuſques à l'an cinquãte cinq. L'ordre des Ieſuites commença d'eſtre eſtably l'an 40, auec limitation d'eſtre ſeulement ſoixante. Si tu veux accorder ces deux premiers tẽps, il te faudra faire gliſſer vn bon nõbre d'annẽes, & faire vne abbreuiation, non de dix iours,

L'Empereur Charles Quint naſquit l'an 1500.

L'ordre des Ieſuites fut eſtably l'an 1540.

com-

comme fut celle de Gregoire trezieſme, mais de vingt ans. Que ſi tu ne la peux faire, comment ioindras tu l'aage de Charles Quint, à la venuë des Ieſuites? Et ſi tu ne le peux ioindre, auec quelle raiſõ, & liaiſon les mets tu comme venus en meſme ſiecle, & en meſme cõcours de temps? L'Empereur pouuoit il faire deſſein des Ieſuites, lors qu'ils n'eſtoient point, les pouuoit il Eſpaignoliſer, & les enrichir?

Comme tu erres au calcul du temps, auſſi es tu niaiz en l'application de l'hiſtoire. Car bien qu'il fut vray que les Ieſuites fuſſent venus en meſme temps, par quels argumens preuues tu, qu'ils ſoient eſté faicts riches par les Eſpaignols; qu'ils en ayent de ſi grandes Seigneuries, & ſi gros reuenus; ſi grand nombre de Colonnies? que n'as tu nõmé les fondateurs, les lieux particuliers de ces Comptez d'Eſpaigne, & d'Italie, & dechiffré vn peu par le menu le fonds de ces deux milliõs d'or de rente, & monſtré par bons argumẽs que c'eſtoit l'Empereur, ou ſon fils, qui les a donnez aux Ieſuites? n'as tu ſçeu faire autre choſe, que nous remettre à ta ſimple narration, cõme ſi ta parolle ſeule portoit creance d'oracle, ainſi que les vers de quelque Iſaye? C'eſt bien aſſez pour faire voir que tu es Arnaud, vn mẽteur, & vn abuſeur, voulant perſuader vne choſe que tu ne peux, nõ pas meſmes coulorer de quelque probabilité. Penſes tu, que pour aſſigner ces rentes, & ces millions és pays incogneuz, nous te deuiõs auſſi toſt croire, & te ſoit loiſible de mentir à credit, & ſans contre rolleur, comme font ceux qui apportent les nouuelles des pays loingtains.

Baronnies, & Comptes d'Arnaud.

Arnaud viẽt de loing pour mentir ſans contre-rolleur

De meſme eſtoffe eſt ce que tu as mis en vn lieu de ta peroration, où parlant des Ieſuites de France, tu ſouſtiens qu'ils auoient l'an mil cinq cens trente: vne penſion, qui leur eſtoit enuoyée d'Eſpaigne, *ainſi*, ce dis tu, *qu'eux meſmes teſmoignent*. Les Ieſuites, comme i'ay monſtré, n'eſtoient encores au monde l'an 1530. & n'y furẽt de dix ans apres, & ne vindrẽt en France ſinon l'an 1550. & en fort petit nõbre Tu ne ſçaurois monſtrer qu'ils ayent iamais dit, ou eſcrit ce que tu dis qu'ils teſmoignent eux meſmes; de maniere que tu as preſque au-

Calomnie ſur vne penſion faitte d'Eſpaigne

tant proferé de menſonges, qu'il y a de mots en ces deux lignes: mais des richeſſes des Ieſuites nous en parlerons apres aux chapitre 33. 34. & ſuyuants.

Maintenant reſponds moy quelque choſe ſi tu peux ſur le poinct principal de ceſte queſtiõ, & monſtre moy comment l'Empereur Charles cinquieſme s'eſt ſeruy des Ieſuites pour conqueſter l'Occident. C'eſt le fondement de ta narration, & confirmation, ſi tu ne le fais aſſeuré, tout le reſte de ton baſtimẽt croulera par terre. Tu ne peux dire autre choſe, ſinon qu'il s'en eſt ſerui au moins depuis l'an 1540. quand l'ordre fut eſtabli. A quoy ie replique, que c'eſt trop toſt: car il failloit du tẽps pour les cognoiſtre, & ne pouuans eſtre alors que ſoixante, il eſtoit auſsi neceſſaire d'attendre qu'ils fuſſent multipliez en nõbre ſuffiſant pour faire des Colleges, & baſter aux miſsions d'vn ſi afferé maiſtre, & remplir le monde pour executer ſes intẽtions. Ie dis encor, que c'eſt vne choſe non ſeulement iniurieuſe, mais auſsi ridicule, & incroyable, qu'vn tel Monarque, ayant tant de moyens legitimes pour faire la guerre, & conqueſter le monde, fut ſi peu conſcientieux, que d'abuſer de la Religion pour s'aggrandir auec ſi grands intereſts de ſon ame; ou ſi neceſsiteux de gẽs Religieux, ſi ainſi il le veu'oit faire, qu'il ne peut trouuer autres q̃ les Ieſuites qui ne faiſoyent que naiſtre. Mais que diras tu, ſi par le meſme teſmoignage de Charles cinquieſme, ie te preuue qu'il ne cogneut ceſte Compagnie, ſinon apres qu'il eut du tout quitté les affaires du monde, & laiſsãt les reſnes de ſes Royaumes à Philippe ſon filz aagé de vingt & huict ans, ſe rendit Religieux? Si ie monſtre cecy, tu ne pourras pas dire à mon aduis, qu'il ayẽ employé les Ieſuites pour ſes conqueſtes.

Arnaud iniurieux ẽuers les Monarques.

CHAPITRE. VIII.

Propos de l'Empereur Charles V. à Borgia Ieſuite.

Ribadeneira, que tu cites ſi volontiers, te le fera facilement entendre, lequel en la vie de François Borgia Ieſuite, jadis Duc de Gandie, & Vice-roy en Cataloigne pour ledit Empereur, dit, que cinq ans apres ſa conuerſion,

uerſion, venãt en Eſpaigne, il fut voir ſon maiſtre l'Empereur au conuent de Iuſte, de l'Ordre des hieronymites, ou l'Empereur s'eſtoit retiré depuis vn an, y menãt vie Religieuſe: lequel fort ioyeux de voir ledit Borgia, & d'entẽdre de ſa propre bouche la reſolutiõ prinſe d'entrer en ceſte Compagnie, comme quatre ans au parauant il l'auoit ſçeu en general par vne ſienne lettre, luy dit entre autres propos. Qu'il s'eſtoit edifié voirement, quand, eſtant à Ausbourg, il entendit par ſa lettre, qu'il auoit prins vne ſi ſaincte reſolution, de quiter le monde: mais qu'il s'eſtoit auſsi eſtonné, qu'vn hõme de ſa qualité, parmy tant de Religions anciennes, en eut choiſi vne toute nouuelle, & qui n'eſtoit pas ſi fort approuuée, & de laquelle on parloit diuerſement; veu qu'en matiere de Religion, l'ancienneté auec la preuue de l'experience, portoit droit de prelation. A quoy reſponditBorgia, que ceſte Religion n'auoit rien de nouueau en la foy, croyant la meſme choſe que l'Egliſe a touſiours creu. Si pour le regard de la façon de viure elle eſtoit nouuelle, qu'il n'y auoit Religion, qui n'eut eſté auſsi ieune que ceſte-cy; & qu'au reſte, ſa minorité ne la debuoit faire meſpriſer, ny priuer de ſa legitime, non plus que iadis les autres, quand elles eſtoyent en meſme aage: Qu'elle eſtoit aſſez authoriſée, & approuuée, quand l'Egliſe, & le Chef de l'Egliſe, l'auoit miſe au nombre des familles de Ieſus Chriſt, & ornée de meſmes priuileges: laquelle marque eſtoit plus aſſeurée, que le teſmoignage du temps, qui ne ſe peut prendre ſinon des ans ia paſſez: Que la ieuneſſe de l'Egliſe n'auoit pas empeſché qu'elle n'eut fleuri du temps des Apoſtres en toute pieté, & Religion: Que pluſieurs voirement parloient de ceſte compagnie en diuers accens, les vns les blaſonnans pour ne la cognoiſtre, les autres pour eſtre paſſionnez; & que telles gens, qui en parloiẽt ainſi par cœur, ne doibuẽt pas pl' eſtre creus, q̃ ceux qui en eſtoyent membres domeſtiques, & qui voyent l'interieur d'icelle: Que pour ſa part s'il y eut aperçeu autre choſe que ſaincte deuant qu'y entrer, il ne l'eut iamais choiſie, & s'en aparceuant apres y eſtre entré, il en fut auſsi toſt ſorti. Leſquelles reſponces, diſant

Reſponce prudente.

Nulle Religiõ nouuelle quand elle eſt fondée en la Loy de l'Egliſe.

Diuers iugemens de la Compagnie de Ieſus en ſon commencement.

l'Empereur estimer veritables, pour auoir touſiours cogneu Borgia gentilhomme d'honneur, & de conſciẽce, & demãdant encor s'il eſtoit vray ce que l'on diſoit, qu'en ceſte Religion n'y auoit que de ieunes gens, & point de vieillards, Borgia comme accordant cela eſtre veritable, reſpondit en ſouriant, qu'il ne failloit pas s'eſtonner, ſi la mere eſtant ieune, les enfans n'eſtoient point griſons, mais que le temps y remedieroit aſſez, & que neantmoins luy qui parloit, auoit deſia attaint le quarantelixieſme an de ſon aage, & qu'il auoit là meſme auec luy, vn bon Pere, qui paſſoit le ſoixantieſme du ſien, lors qu'il eſtoit entré en ceſte Compagnie. Voila le ſommaire du diſcours qui touche noſtre propos. La reſpõce que l'Empereur eſtant à Ausbourg fit audit Frãçois Borgia, ne ſera pas du tout inutile icy. Ie te l'ay faict mettre en François, de peur que l'Eſpagnol ne te fit venir quelque trenchée folle au cerueau.

Reſpõce prudente ſur vn interrogat de l'Empereur Charles Quint.

Lettre de l'Empereur Charles V. à Borgia Ieſuite.

Illuſtre Duc, & couſin, i'ay receu voſtre lettre par Gaſpard de Buillalon: & bien que i'eſtime la reſolution que m'eſcriuez de vous retirer, pour faire eſchange des choſes du monde, & de la terre, auec celles du ciel; ſaincte, & louable: ſi ne laiſſe ie pourtant de m'en reſentir, comme la raiſon veut. Mais mon reſentiment, ne m'empeſchera point de vous faire le don que me demandez, de remettre voſtre eſtat à Don Charles voſtre filz, lequel ie vous ay ottroye de bon cœur. Ie crois au reſte qu'en ce que vous entreprenez, vous aurez beaucoup plus d'enuieux, que d'imitateurs: d'autant qu'il n'y aura pas grand peine a vous enuier, mais beaucoup a vous imiter. Puiſque vous quittez vos enfans, vous m'obligez à auoir l'œil, & le cœur à leurs affaires: ie le feray auſſi, quãd il en ſera beſoin, comme requiert voſtre merite. Ie crois que de leur coſté ils ne perdront pas ce que vous leur auez acquis. Ie prie Dieu noſtre Seigneur (Duc illuſtre) qu'il conduiſe voz ſaincts conſeils. Recommãdez luy les noſtres, & les affaires de la Chreſtienté en voz oraiſons. D'Ausbourg le douzieſme de Feurier 1551.

Quitter le monde heroique entrepriſe.

Des ſuſdits propos, & de ceſte lettre tu peux voir, ſi tu as des yeux, que Charles Quint ne cognoiſſoit ceſte Cõpagnie, ſinon par ouyr dire, & que s'il s'en fut ſerui ſi familierement que tu feins, il en eut parlé en autre façon tant en ſon diſcours, qu'en ſa lettre; & monſtré qu'il l'affectionnoit, l'ayant treſ-bien cognetie de longue

gue main. Il eut de mesme accent loué le dessein de Borgia, comme s'estant enrollé en vne Compagnie du tout dediée à sa deuotion, & de laquelle il auoit touſiours faict estat. Mais puis qu'il en parle si sobrement, monstrant plustoſt vouloir apprendre qu'elle elle est, que d'en faire iugement il est bel à voir, qu'il ne la cognoissoit que bien peu, & tres-certain qu'il ne s'en estoit encore serui és affaires du monde comme tu veux faire croire, estant entré en ce conuent de Iuste l'an 1555. deux, ou trois ans deuant sa mort: car il mourut l'an 58. du siecle, & de son aage.

Charles. V. mourut l'an 1558. & 58. de son aage.

Que si tu trouues quelque College des Iesuites fondé, & doté par luy, comme celuy de Palerme en partie, il vsa de ces liberalitez plus à la requeste, & instance des Citoiens de la ville, où tel College se fondoit, que pour aucune particuliere; & familiere cognoissance qu'il eut de ceste Compagnie.

CHAPITRE IX.

Inepties d'Arnaud en l'histoire de Charles Quint, & des Iesuites.

Or dis moy maintenant puisque tu es si abondant en fictions, comment peux tu feindre, & commẽt peux tu affirmer, que Charles Quint s'est aydé des Iesuites? qu'il les a Espagnolisez, & rendus si puissans, puis que lors qu'il vaquoit aux guerres de l'Europe, & pays estrãges, & qu'il s'en debuoit ayder, ils n'estoient encores en nature? & quãd ils furent nais, l'Empereur mourut presque sans les cognoistre? Fais moy ie te prie entendre ceste merueille. Mettoit il ces dix mil Iesuites futeurs qu'il ne cognoissoit point, ny esperoit futeurs; les mettoit il en campaigne par foy, comme les Caluinistes nous mettent au Sacrement la presence du corps de Iesus Christ par foy, & croyent cependant qu'il n'y est point? Ces deux cens Colonnies à venir, les employoit il comme deux cens cantons de Suysses? Ces Comtes, ces Cardinaux, & Barõs, d'Italie, & d'Espaigne. que deuoient naistre trente six ans apres, les faisoit il marcher par imaginations, pour estre faict Monarque du Ponãt, comme Otoman l'estoit de l'Orient? Les Idées de Pla-

Idées d'Arnaud fort differẽtes de celles de Platon.

ton sont difficiles à entendre : mais ce-cy l'est encores plus: & aux Idées de Platon, il y a de la Philosophie, & de la verité icy il n'y a que sottise, & mensonge.

Au commencement de ton exorde, aussi tost que tu as parlé, aussi tost te sont tombées des mensonges de la bouche. Commençant à narrer, & confirmer tu as commencé de t'enueloppper dans les bourses de ton ignorance, & monstrer que tu sçais aussi peu l'art de narrer, & confirmer, que de faire l'exorde. La premiere loy de l'Histoire est la verité, & faisant de l'historié, tu ne peux dire verité. La narration doibt estre vn bref narré du fait, clair, & veritable, ou à tout le moins vray sẽblable.

La premiere loy de l'Histoire est la verité. Cic in part. & Quint 4. inst. cap. 2

Pour le regard de la briefueté, tu ne pouuois faillir plus lourdement que tu as faict: car pour prouuer que les Iesuites sont Espaignolisez, & autheurs des maux de la France, tu as commencé ta narration à Charles Quint, qui precede de vingt ans la naissance des Iesuites: sottise semblable à celle là dont le poëte se mocque à bon droict.

Narration d'Arnaud inepte en toute facon. monstrueusement lõgue, & sans probabilité.

gemino bellum Troianum orditur ab ouo.

Et as fort impertinẽment conioint le pere, & le filz, faisant vn mesme dessein, n'estant encores Philippe au monde quand Ignace commença de quitter le monde, & n'ayant iceluy Philippe cogneu les Iesuites que sept ou huict ans apres le decez de son Pere, comme il appert par la lettre qu'il escriuit aux Iesuites, l'an 66. Quãd il les voulut employer pour planter la foy en la Floride. Car tout au commencement il dit, que le motif de les demãder pour ceste affaire, est le bon rapport qu'on luy auoit faict de leurs vertus.

Le Roy Philippe n'a cogneu les Iesuites sinon depuis l'an 66.

Que si tu estois amoureux de l'antiquité, & ambitieux à mõstrer d'en sçauoir quelque chose, tu pouuois ourdir la toile de ton narré par la creatiõ du mõde, ou par le temps du deluge. Car il y eut eu meilleure liaison auec les Iesuites, veu que leur origine dependoit plus d'Adã, ou de Noë, q̃ de l'Empereur Charles: ioinct que la narration en eut esté plus ancienne, & plus authẽtique.

Narration d'Arnaud pleine de tenebres.

Comme ceste belle narration a vne teste monstreuse, aussi est elle pleine de confusion, & de tenebres, & ne sçais où tu en es. Car tu sautes des prez aux vignes, & s'embre-

s'embrouilles en autant de matieres, que de paroles, & autãt esloignées en nature, & qualité, que le Ciel de la terre. De verité, il n'en y a point, cõme ie viens de monstrer. Et parce qu'en ce lieu tu as vomy le plus espais venin de ton heresie: il faut, deuant que passer outre, descouurir ta malice, & faire de bonne heure l'antidote. Ie t'ay prouué tantost par ta façon de parler, que tu es heretique: ie le veux maintenãt monstrer par tes opiniõs. La preuue en sera plus forte, & la reputation plus vtile. Par tes paroles tu peux encor retenir quelque masque de Catholique, & tromper les plus simples parlant par fois en langage de Catholique: comme tu fais sur la fin de ta carriere, ou ayant baué tout ce que tu auois amassé contre l'Eglise, & les Iesuites: sans estre accusé d'aucũ, mais seulement piqué de ta conscience, qui te disoit ce que tu estois, & voulant retenir le masque de Catholique, ce que tu n'estois, affin de n'esuanter ta malice; tu dis que pour parler cõtre les Iesuites, *Tu ne doibs estre estime venir de Geneue, ou d'Angleterre, c'est à dire,* estre heretique, *Ayant esté instruict des ta ieunesse au College Royal de Nauarre, & promeu aux charges publiques,* Que tu ne nommes point les ayant toutes mises, tant passées que presentes, au front de ton imprimé, *Conseiller, Procureur, & Aduocat;* tu pouuois encores mettre celles que tu esperois à l'aduenir. Ie te veux monstrer, que les heretiques ne viennent pas seulement du Lac de Geneue, ou des reflux de Londres, & que ces escholes, & magistrats ne sont pas bons garans pour te maintenir Catholique, non plus qu'à Ramus, Beze, & autres semblables, qui ont estudié à Nauarre, & à des bonnes escholes, & ont exercé des charges publiques, & ne sont pas moins heretiques. Or voicy comme ie preuue que tu l'es.

Arnaud dissimule de bouche d'estre Huguenot.

Arnaud dict qu'il n'est pas huguenot parce qu'il a estudié à Nauarre, & a esté faict Aduocat, Cõseiller, & Procureur.

CHAPITRE X.

Propositions heretiques d'Arnaud.

Celuy qui tient, & defend des propositiõs heretiques, Lutheriẽnes, Caluiniẽnes, & semblables, est heretique: tu fais tout cela; tu es donc heretique. La proposition, & premiere partie de ce petit discours, tu ne la peux nier. Car tout ainsi que celuy là est noir, qui a de la couleur

noire en soy, comme vn Ethiopien, ou autre, & celuy est ignorant, qui a de l'ignorance; de mesme celuy est heretique, qui a des heresies, qui les maintient, & enseigne. Parquoy il te faut confesser ce poinct si tu ne veux estre iugé non seulement heretique, mais encores hors du sens. Reste donc pour te mettre au sac de monstrer que tu maintiens des propositions heretiques. De plusieurs i'en prendray quelques vnes, de celles qui touchēt l'authorité du S. Siege, que tu hays comme heretique à outrance, & l'attaques par tes premiers efforts, à l'imitation des heretiques: comme au contraire les Catholiques ont en singuliere recommandation de defendre le S. Siege en premier lieu, & pour cela sont appellés Papistes par les enfans du Diable tes freres.

Vn signier est cogneu par ses signes, & vn heretique par ses heresies.

Proposition heretique d'Arnaud contre le S. Siege.

La premiere, & generale est, quand tu appelles la doctrine du S. Siege erronée, & scismatique. La doctrine du S. Siege est ceste-cy. *Subesse Romano Pontifici, omni humanæ creaturæ omnino esse de necessitate salutis.*

Extrauag. com. vnā sanctā de maior. & obed.

Imposture d'Arnaud contre le S. Siege

Ta gloss est. *Voicy comme nommément, & expressément il se declare Chef, Superieur, & maistre absolu en spirituel, & en temporel de tous les Roys, & Princes de la terre, soustenant qu'il a puissance de les iuger, & destituer*, & authorises ta glose citant l'extrauagante, *Vterque ergo est in potestate Ecclesiæ, spiritualis scilicet gladius, & materialis. Sed is quidem pro Ecclesia exercendus; ille Sacerdotis, is manu regum, & militum, sed ad nutum, & patientiam Sacerdotis: oportet autem gladium esse sub gladio, & temporalem authoritatē spirituali subijci potestati. Nam veritate testāte, spiritualis potestas terrenam potestatem instituere debet, & iudicare si bona non fuerit, &c. Ergo si deuiat terrena potestas iudicabitur à potestate spirituali*: Sur ce texte, tu gloses, & conclus ainsi. *Si ces propositions ne sont erronées, & scismatiques, que s'ensuit il, sinon que nous tous qui obeissons au Roy, sommes excommuniez*, & ce qui suit en ce lieu là, & le sens est: Ou les propositions du Pape sont erronées, & schismatiques, ou nous sommes excommuniez: Or est il, que nous ne sommes pas excommuniez: donc les propositions du Pape sont erronées & schismatiques. De maniere que tu fais le chef de l'Eglise errant, & Docteur d'erreur, qui est l'attaquer de bien prés, & l'attaquer non comme personne particuliere, Boniface, ou Gregoire, comme

Il appelle la doctrine du S. Siege erronée.

pouss

pouſſé par quelque paſsion priuée, mais comme Chef de l'Egliſe, c'eſt à dire, attaquer le S. Siege & la doctrine de tous les Papes. Car ce qui eſt dit en ces propoſitions, eſt la doctrine du S. Siege, & de tous les Papes. Luther, Caluin, & les plus inſolens heretiques de noſtre temps, ne ſe peuuent monſtrer plus injurieuſement heretiques contre noſtre S. Pere, que tu fais par ceſte belle aſſertiõ, puiſée de l'Enfer, & des tenebres de ces deux ſuppoſts, tes maiſtres, & leurs ſemblables. Car c'eſt renuerſer toute l'Egliſe Catholique, & couper en ſa ſource le cours de la vraye, & Apoſtolique doctrine.. C'eſt renuerſer, & enſeuelir toutes les loix, toutes les eſcholes, toutes les vniuerſitez du droit Canon. Car admettant que le Pape enſeigne, & eſcriue des hereſies, tout ce qu'il dict, eſt en doute: & ſi ceſte Decretale par toy alleguée eſt erronée, & ſchiſmatique, comme tu dis apres Caluin, Luther, & tous les heretiques, il faudra dire que le Concile de Lyon qui l'a approuuée, comme tout le ſixieſme des Decretales, a commis vn pernicieux erreur. Tu ne pouuois pas mieux imiter l'ayeul de ta Religion Luther, qui en haine du S. Siege fit bruſler tout le droict Canõ en Allemaigne. Il le fit perir par la flamme: tu le fais perir tant que tu peux par diffamations. Les miniſtres d'Angleterre, l'an 1546. imitãs leur maiſtre, firent porter dedans des bieres les liures Scholaſtiques, & Canoniques, & les bruſlerent chantans par deriſion les vigiles, & offices des treſpaſſez. Tu prepares les François par tes maximes à faire le meſme. Tu ne peux nier dõc que tu n'ayes l'ame Lutherienne, Caluinienne, & heretique. Car les gens de bien, inſtruits en l'eſcole de Ieſus Chriſt, les Catholiques, & leurs Docteurs, non ſeulement reuerent, & reſpectent le Chef de l'Egliſe, comme Vicaire de Ieſus Chriſt, & ſucceſſeur de S. Pierre, mais encores croyent, qu'il ne peut errer enſeignant les choſes concernantes la foy, & les bonnes mœurs.

Arnaud renuerſe tout le droict Canõ

Luther fit bruſler tout le droict Canon.

Les Miniſtres d'Angleterre bruſlerẽt tous les Scholaſtiques & canoniſtes.

Sanderus de Schiſmate Angliæ.l.2.

CHAPITRE XI.

Impoſture d'Arnaud contre le S. Siege.

En ce meſme propos, non content d'auoir faict voir ton impudence, appellant la doctrine des Papes erronée, &

née,& schismatique,tu l'as encores continuée, leur imposant vn mensonge:car tu r'apportes qu'en l'Extrauagante citée par toy, le Pape se dit, & declare *chef Superieur, & Maistre absolu, & en spirituel, & en temporel, de tous les Roys, & Princes de la terre;* ce qui est notoirement contre les parolles du texte. Et c'est merueille que n'ayant cité ny tiltre, ny paragraphe, ny texte de loy, que ceste Extrauagante; tu l'ayes si bien glosée,que de ton sens extrauagant en sorte vne contraire Extrauagante. Auois tu point enuoyé ton entendement à la Tercere chercher la Nau des Iesuites,quand tu disois, ou lisois cecy? Si tu l'eusses eu chez toy, tu pouuois entendre facilement,si tu entendois le Latin, que la puissance du Pape vniuerselle sur les Chrestiens, mentionnée en ce lieu là,est spirituelle,& non temporelle. La prattique te pouuoit seruir de glose, si le Latin de l'Extrauagante estoit trop subtil pour toy: car la coustume est l'interpretatiõ, & familier truchement de la Loy. Il n'y a celuy qui ne voye que les Saincts Peres ne sont, ny se disent Roys temporels des Royaumes,desquels ils sont peres spirituels: & qu'ils n'y pretendent, ny demandent aucun droict de souueraineté temporelle, sinon és lieux où ils sont Princes temporels, & spirituels ensemble. Que si l'Extrauagante met vne condition, *Si deuiauerit terrena potestas, iudicabitur à potestate spirituali*, cela ne te deuoit pas faire dire que le Pape se disoit Seigneur absolu spirituel, & temporel. Le (*Si*) te seruoit de guide, si tu auois l'esprit de le suyure. *Si bona non fuerit, si deuiauerit terrena potestas.* Ce, *Si*, veut dire que le S. Siege laisse gouuerner aux Princes, leurs Principautez, sauf à les radresser cõme Pere,& Superieur, lors que se foruoyans ils prejudicieroyent à l'Eglise, laquelle il doibt defendre a toute reste, voire au prix de son sang, estant Lieutenant de Dieu. Et partant s'est il opposé souuent aux Princes, & les a heureusement corrigez pour leur bien,ou celuy de l'Eglise. Ainsi corrigea il Federic Empereur insolent à merueilles, & pernicieux à la Chrestienté. Cõme aussi le Roy Dagobert, & autres potentats dangereux en leurs deportemens. Et non seulement les Papes, mais encores les Prelats inferieurs ont heureusement faict

Dist. 69. ca. duo sunt.

ceste

ceſte pratique, comme S. Ambroiſe, qui n'eſtoit qu'Archeueſque, qui ramena l'Empereur Theodoſe à la recognoiſſance de ſa faute, & au chemin de mieux faire. Dire qu'vn Seigneur ſpirituel eſt Seigneur abſolu, pour commander en quelque cas particulier aux Seigneurs temporels, c'eſt autant comme ſi lon diſoit vn homme abſolüement noir, pour auoir en la prunelle de l'œil vne marque noire, ou vn Ethiopien blanc pour auoir les dens blanches. C'eſt la façon de calomnier propre des heretiques, qui d'vne partie font vn tout. Par exemple quand ils impoſent à l'Egliſe Catholique, qu'on y prohibe le mariage : qu'on y defend les viandes crées de Dieu : parce qu'elle defend aux Preſtres, & religieux de ſe marier, & parce qu'en certain temps elle prohibe l'vſage de certaines viandes. Ces commandemens ſont particuliers en temps particuliers, & pour des perſonnes, & choſes particulieres : & de les prononcer abſolus & generaux, c'eſt tromper le monde. Car ce n'eſt pas directement ny abſolüement prohiber le mariage, ny les viandes : ains ſeulement faire garder la foy à ceux qui l'ont promiſe, & qui ſe ſont mariés auec Dieu, luy ayãt conſacré leur corps, & leur ame par vœu (qui eſt vn cõtract plus fort qu'aucun contract de mariage charnel) & commander l'abſtinence à ceux qui ſont obligés d'obeir. Voilà la premiere, & generale hereſie, qui te faict heretique, la refutatiõ de laquelle pouuoit ſouffire pour prouuer que tout ce que le Pape enſeigne en ceſte Extrauagante ne peut eſtre que verité, & que tout ce que tu en dis au contraire, ne peut eſtre que menſonge. Neantmoins affin que ton impudence ſoit bien deſcouuerte en ceſt endroit, i'en prendray deux encores pour les refuter briefuement.

Theodoſe Empereur heureuſemẽt corrigé par ſon Eueſque. Arnaud ſophiſte cõme les hereticques.

CHAPITRE. XII.

Propoſition heretique, d'Arnaud qui nie la puiſſance du S. Siege ſur les Chreſtiens.

L'vne eſt, quand tu dis eſtre vne doctrine erronée, & ſchiſmatique, affirmer qu'il eſt neceſſaire, ſur peine de damnation, d'eſtre ſubject au Chef de l'Egliſe, qui eſt le Pape : c'eſt l'affection de ladicte Extrauagante du Pape Boni-

Boniface pour laquelle oppugner, tu ameines des choſes que tu n'auois garde d'amener, ſi tu eſtois ſeulemẽt homme diſcret, & bõ François. En premier lieu tu mõſtres apertement que tu es heretique, quand de meſme ardeur, & de meſme langue que les heretiques, tu condamnes ceſte Extrauagante, qui eſt leur pierre de ſcandale, & laquelle il appellent comme toy, erronnée Secõdemẽt tu reprens S. Bernard bõ Prelat, & bon Frãçois, des parolles duquel ceſte Extrauagante pour la pluſpart eſt tiſſue. Et en fin au deſpẽs de la reputation Fraçoiſe, tu feins des exẽples à ton plaiſir, cõme tantoſt ie diray.

Luther, Caluin, & tous les heretiques de noſtre temps, ennemis de la ſubjectiõ, & obeiſſãce.

Ceſte tienne hereſie, eſt tirée de Luther, & de Caluin, & des heretiques de noſtre temps, ennemis de tout bon ordre, & ſpecialement de la ſubjection, & obeiſſance deuë au vicaire de Ieſus-Chriſt, cõtre qui ils ont guerre ouuerte. Et parce q̃ poſsible tu n'as pas l'eſprit pour lire ces grãds hereſiarques, tu auras apprins ceſte leçon de ton du Pleſsis, qui comme bon eſcholier de Caluin, ne s'eſt pas oublié de noircir ſon papier des gloſes de ſon maiſtre. Et note icy que diſant ce que tu dis, tu erres non ſeulement pour nier la verité de la doctrine de l'Egliſe; mais encore, pour l'eſtimer hereſie: qui eſt eſtre heretique & enſemble calõniateur. Or la doctrine, qui enſeigne que tous les Chreſtiens doibuent, s'ils veulẽt eſtre ſauuez, obeir au Chef de l'Egliſe, eſt la doctrine de Ieſus-Chriſt, & la tienne eſt vne pernicieuſe hereſie, & precipice à la damnation. Ce que ie prouue ainſi: Quiconque veut eſtre ſauué, il faut qu'il ſoit Chreſtien, & ouaille de Ieſus-Chriſt, & par conſequent ouaille de S. Pierre: *Quia non eſt ouis Chriſti, qui non eſt ouis Petri*, ayant Ieſus Chriſt ſans exception commis toutes ſes ouailles à S. Pierre, & à ſes ſucceſſeurs quãd il luy dit par iij fois, *pais mes brebis, pais mes aigneaux, pais mes brebiettes*, leſquelles parolles eſtoyent dictes à tous les Paſteurs generaux de l'Egliſe en la perſonne de S. Pierre, & par icelles cõpris tous les Chreſtiens. Au moyen dequoy tous les Chreſtiens, à ſçauoir toutes les ouailles de Ieſus Chriſt, ſont ſoubs la charge de S. Pierre & de ſes ſucceſſeurs, ou ils ne ſont point Chreſtiens. Que ſi tous les Chreſtiens sõt ouailles commiſes au Chef de l'Egliſe, & le Chef de l'Egliſe

Quiconque n'eſt ouaille de Ieſus-Chriſt, ne peut eſtre Chreſtien. Ioan. 21.

S. Amb. in c. vlt. Luc. Epiphan. in anchor. S Chry. in Io. 21. S. Leoſer. 3. de ſuo pontific.

l'Egliſe eſt le Pape, il faut que le Pape gouuerne tous les Chreſtiens ; qu'il ayt ſoing de les conduire, de les paiſtre, de les radreſſer, & qu'il faſſe tout ce qu'vn Paſteur ſpirituel doibt faire enuers ſon troupeau, & que les Chreſtiens luy obeiſſent comme brebis raiſonnables à leur Paſteur, ſur peine de damnation. Et n'y a Roy, Empereur, ou Potentat de ce monde, qui s'en puiſſe exempter s'il ne veut eſtre vne brebis ſans Paſteur, vn mẽbre ſans chef, vn Chreſtien ſans foy, ſans loy, ſans Ieſus Chriſt, ſans paſture, & ſans eſperance de ſalut.

Qui eſt ouaille de Ieſus Chriſt doibt eſtre ſoubs le Paſteur Vicaire de Ieſus Chriſt.

Ceſte neceſsité d'eſtre ſubiect au Chef de l'Egliſe, eſt viuement exprimée en la ſimilitude de la brebis ; qui ſur toutes les autres beſtes a beſoin d'eſtre conduite par vn Chef eſleué deſſus ſon eſpece, à ſçauoir de l'homme. Les autres animaux s'en paſſent ou du tout ou facilemẽt, ayãs armes, & addreſſes d'eux meſmes pour s'entretenir en vie, & ſe ſecourir au beſoin. Mais la brebis, encore qu'elle ſoit la plus vtile de tous les animaux benins, elle eſt la moins meublée de commoditez, & la plus chargée d'infirmitez. C'eſt vne creature sãs armes, ſans force, ſans adreſſe, ſubiecte à la gale, à la clauelée, & à pluſieurs autres maladies, ſans en ſçauoir aucune medecine, ny moyen de l'appliquer, ayant au reſte vn ennemy en teſte, cruel, cauteleux, & puiſſant. Au moyen dequoy, faut qu'elle aye neceſſairement vn Paſteur prins d'autre famille que de la ſienne : car elle n'en pourroit auoir vn de ſon eſpece qui la ſçeut garantir de tous ces maux : faut qu'elle aye vn homme qui la guide au paſturage dehors, & la defende du Loup, & qui la traitte dedãs, au bercail, qui la deſpouille de ſa toiſon, & aye ſoin de ſes agnelets, autrement elle ne pourroit viure, ny fructifier.

Le Chreſtien ſemblable à la brebis.

De meſmes en eſt il des Chreſtiens, ouailles de Ieſus Chriſt parmy les autres hommes, qui ne cerchent que le corps, & viuent en beſte. Les vns à la ſemblance des Lyõs, Tygres, & Ours, vaguẽt ſolitaire comme faiſoiẽt jadis, & font encor les Sauuages. Les autres à la ſẽblãce des Grues, Cerfs Formis viuent en troupe ſans Roy, s'entr'aydans à la pareille, comme font pluſieurs peuples du monde. Aucuns à la ſemblance des Abeilles, ont

Difference des Principautez Chrestiennes d'auec les payennes; ou heretiques.

ont leur Roy, tels que sont les Payens, les Turcs, les Tartares & autres infidelles, qui ne sont point ouailles de Iesus-Christ, & n'ont rien d'esleué au dessus leur espece, à sçauoir au dessus la nature cõmune de l homme, leurs armes, leurs medecines leur adresse, & tous leurs trauaux n'ont autre but que le corps, & la vie presente: & en cela sont semblables aux bestes. Mais l'hõme Chrestien, qui est du bercail de nostre Seigneur, & qui vise à vne fin plus sublime, & plus haute, & qui a de plus grãds ennemis à combatre que les autres peuples qui sont ja combatus, ne peut pas viure ainsi: ains il faut necessairement qu'il aye vn Chef esleué dessus l'ordinaire, qui remply d'vn esprit puissant, & celeste, le cõduise à la fin; qui luy enseigne les pasturages, les armes, les medecines spirituelles: autrement il ne peut estre ouaille de Iesus-Christ, & se met à la mercy, ou d'estre deuoré du loup, ou de deuenir spirituellement loup, lyon, ou quelque autre beste, & de se veoir forclos de l'esperance de iamais paruenir à la vie eternelle.

CHAPITRE. XIII.

Arnaud veut faire vne repub. Angloise en la France.

Si tu dis, comme il semble voir que tu vueilles dire, qu'en chasque republique, chacun pourra estre brebis de son Chef soubs Iesus-Christ, tu ne fais autre chose que te monstrer heretique Anglois, & non François Catholique, nous voulant former vne republique toute Angloise où le Roy soit Pape, & la Royne Papesse. Mais la bergerie de Iesus-Christ ne reçoit pas telle multitude de chefs, parce qu'elle est vne monarchie, c'est à dire vn estat, & gouuernement auquel vn commande en chef, qui est la plus noble sorte de Republique de toutes. Ce chef souuerain absolu, est Iesus Christ, qui pour-ce est appellé Roy, *Ie Ius sacré Roy sur Sion.* Et les Chrestiens appellés, *Royal Sacerdoce.* c'est à dire peuple oint soubs vn Roy. Pour representer naifuemnet ceste vnité de chef, il ne faut qu vn lieutenãt general: s'il y en auoit plusieurs la figure ne respõdroit point à la verité. L'Eglise du Diable, synagogue de confusion, est vne putain

Le gouuernement de l'Eglise est monarchique.

Psal. 2.

1. Pet. 2.

tain assise sur vn Dragon à plusieurs testes, & plusieurs cornes : mais l'Eglise de Iesus Christ c'est vn corps pudique de plusieurs mẽbres appointés a vne teste. L'Eglise de Satan, & des heretiques, sont plusieurs membres ioincts, & conspirez à vne mesme fin de perdition, ayãt chascun sa teste, comme les Renards de Sanson, qui estoient liés à la queue l'vn de l'autre, ayans leur teste libre. L'Eglise de Iesus Christ, sont plusieurs ouailles ayans vn mesme Pasteur, & plusieurs soldats marchans en ordõnance soubs vn General. Pour ceste vnité de mẽbres dependans d'vn Chef, elle est appellée Vne, selõ la doctrine des Apostres, & des saints Docteurs. Car l'vnité d'vn corps consiste en vn Chef auquel divers mẽbres sont rapportés. Que s'il y a des Pasteurs particuliers, ceux la sont mẽbres au regard de ce premier Chef, cõme en la Monarchie tous les magistrats sont subiects à vn Roy: combien que plusieurs soient Chef en quelque endroit du Royaume. S'il y a vn Chef en l'Eglise Catholique, c'est pour y commander, c'est donc vne chose necessaire pour estre sauuez, de luy obeir.

L'Eglise du Diable est vn corps à plusieurs testes. *Apoc. 12.* *Iudi. 15.* *L'Eglise Vne à raison d'vn Chef: Au Symbole.*

Les exemples que tu produis pour preuue de ton erreur, tu les as mal entendus, & cités de mauuaise foy. Il y a eu des Roys de France, ce dis tu, qui ont resisté au Pape. Ie te respons que quand bien cela seroit vray, il ne faict rien pour toy. Car si telles allegations te peuuent seruir pour prouuer qu'il ne faut point estre subiects au S. Siege, par mesme façõ quelqu'vn pourra inferer qu'il ne faut point obeir aux Roys ny mesme à Dieu, à l'exemple de plusieurs subiects, qui se sont reuoltez iniquement contre leurs Princes, & de plusieurs Princes qui ont tourné le dos aux loix diuines. Que si tu ne peux faire ceste illation, laisse moy tes mauuais exemples pour autre vsage, ou desploye les deuant d'autres gens que les vrays Chrestiens. Car quand il est question d'imiter il faut imiter la vertu, & non le vice. Et aux gens de bien, le peché ne sert point d'exemple pour le suyure, mais de scandale pour le fuir.

Exẽples citez de mauuaise foy par Arnaud. *Mauuais exemple ne doit seruir de patron.*

Secondement ie dis que les Roys que tu cites comme contempteurs du S. Siege, parmy tous les differents qu'ils auoient auec les Papes, ils les ont touſiours

recognus pour Superieurs ſpirituels, & reſpectés comme ſucceſſeurs de ſainct Pierre, & Vicaires de Ieſus-Chriſt. Les parolles de Philippe le Bel, vn de ceux que tu mets en liſte de preuue, éuoyées par eſcrit à Boniface VIII. par l'aduis de ſes Princes, & cõſeil priué, l'an 1297. ſont. *Qu'il ſe recognoit ſubiect du Pape au Spirituel, & qu'il eſt preſt d'obeir au S. Siege pour le regard de ſon ame, & ſpiritualité.* Et c'eſt grand cas que tu ſois ſi ignorant en l'hiſtoire, & ſi malicieux en ton ignorance, de faire ce Roy heretique, diſant qu'il manda au Pape qu'il n'auoit puiſſance aucune deſſus le Roy de France. Mais encores m'eſbais ie plus de ce que tu as oſé mettre S. Loys à la meſlée de tes exemples, lequel comme il ſurpaſſe les autres Roys en ſainctеté, auſsi fut il des plus eminens en zele, reſpect, & obeiſſance enuers le chef de l'Egliſe, comme l'hiſtoire de ſa vie le teſmoigne, & les chroniques de Frãce. Le reſte que tu cites de Charles VI. & Loys XII. n'eſt qu'vn argument de ta malice. Car ils ne nierent iamais la puiſſance Spirituelle des Papes, ny l'obeiſſance des Roys à eux deüe. Et le Concile national que tu allegues tenu à Tours ſous Loys XII. pour y deliberer comment il ſe faudroit cõporter auec le S. Pere ſur les differants qu'il auoit auec luy, monſtre clairement cobien il deferoit au S. Siege, & combien il craignoit de rien faire cõtre luy, qui fut indigne d'vn Roy treſ-Chreſtien. Au faict de Tanquarel bachelier, tu es Arnaud, & grand impoſteur, diſant. *Qu'il fut condamné à faire amende honnorable pour auoir oſé mettre en ſes theſes que le Pape pouuoit excommunier les Roys.* Tanquerel ne fut iamais condamné pour auoir ſouſtenu que le Pape pouuoit excõmunier, ains parce qu'il auoit parlé trop cruement, & en vn temps mal propre, de la puiſſance temporelle du Pape, & fut condamné à ſe mieux expliquer, ſans autre forme d'amende honnorable. Et l'arreſt meſme donné par la Cour contre luy, approuue la puiſſance ſpirituelle du Pape, vn effect de laquelle, eſt l'excõmunication. Ceux qui voudront voir l'arreſt, y verront à l'œil ton impudence à mẽtir. Toutes tes autres citations ſont tirées de quelques vieilles panchartes eſcrites à plaiſir ſans auoir aucune authorité. & partant tu te repreſentes touſiours

De Philippe le Bel.

Du Tillet en ſon recueil pag. 172.

De Louys XII. & du concile de Tours tenu l'An 1510. Annal de France.

De Tanquarel.

siours naïfuement heretique, & calomniateur, ne pouuant dire la verité, sans la broyer, & meſler auec mille interpretations menſongeres.

Arnaud injurieux aux Roys de Frãce.

Troiſiemement ie te dis, que tu fais aux Roys, & peuples de France vne injure digne de punition exemplaire, taſchant de les produire pour exemple de ceux qui ſe ſont oppoſés aux Papes. Car s'il y eut iamais Roys, s'il y eut iamais peuple obeiſſant au S. Siege, ce sõt les Roys de France, & le peuple Frãçois. Et qui eſt plus, s'il y eut iamais Roys, & peuples liberaux de leurs biens, de leur peine, & de leurs vies, ce ſont les Roys de France, & le peuple François. Teſmoing Clouis premier François, premier Chreſtiẽ, & premier Roy des Frãçois, qui auſsi toſt qu'il fut ſacré Roy, enuoya de ſa part, & de la part de ſes ſubiects, baiſer les pieds à ſa Saincteté, & comme on parloit alors faire obedience au Pape, & offrir à l'Egliſe Cathedrale de Rome vne coronne d'or, ſignifiant cõme dit Aimonius, qu'il tenoit ſa Royauté de la main de Ieſus Chriſt, & qu'il la ſoubmettoit pour luy, & pour ſes ſucceſſeurs à l'Egliſe Saincte, pour la ſeruir, & defendre ſoubs le Lieutenant de Ieſus Chriſt, qu'il recognoiſſoit pour sõ Superieur en la ſpiritualité. Teſmoings ſes enfans, & ſucceſſeurs Roys, qui ont de pere en fils honnoré, reſpecté, & defendu touſiours ce S. Siege, comme vrays enfans de leur Pere, ſans y rien eſpargner de la puiſſance que Dieu leur auoit donnée. Teſmoings tous les Roys de France, qui en leur lettres, & communs propos ont appellé touſiours les Papes, leurs peres treſ ſaincts, & ſans en excepter vn ſeul, leur ont touſiours rendu, ou en perſonne, ou par leurs Ambaſſadeurs, le debuoir d'obeiſſance au commencemẽt de leur regne, auec declaration de le faire, non par courtoiſie, mais par debuoir de fils à leur pere, & ſuperieur ſpirituel, Vicaire de Ieſus-Chriſt.

Les Roys, & peuples de Frãce remarquables en obeiſsãce, & liberalité enuers le S. Siege.

Clouis.

Aimon l. 1. c. 24.

Ses enfans.

Tous les Roys.

C'eſt ceſte obeiſſance qui a fait donner aux Roys de France le nom de Treſ-chreſtien, qui les a faict nommer filz aiſnez de l'Egliſe. Eſtre dit filz de l'Egliſe, c'eſt vn tiltre, dit S. Ambroiſe, le plus hõnorable qu'on puiſſe porter; & eſtre appellé filz aiſné, c'eſt vne ſinguliere marque d'vne filiale, & ſignalée obeiſſance au S. Siege.

Les Roys de France honorez du S. Siege, pour leur vertu & obeiſſance.

S. Ambr. or. cõt Aux. *Dist. 96 c. si Impera.* *Clem. 5. Extrauag. com. de priui leg. meruit.*

C'est ceste obeissance, qui a faict si honnorablement parler, & escrire les Papes, & Saints Conciles des Roys de France, & du peuple François. Clement V. & le Cõcile d'Orleãs en sõt tesmoings entre mille. C'est ceste obeissance qui leur a donné, où à leurs Ambassadeurs les premiers rangs, & seances és Conciles, & graues assemblées de l'Egliſe, qui les a faict aymer, priser, & renommer iusques au bout du monde. C'est finablement ceste vertu, qui a faict durer, croistre, & fleurir la monarchie Françoise plus long temps, plus abondamment, & plus heureusement, que Royaume du monde, comme estãt fondée, vnie, & appuyée par la foy, par l'obeissance, par la charité en la solidité de ceste viue pierre, qui se mocque des puissances d'enfer: monstrant Dieu en cela, que cõme il a faict le monde par son fils, & comme il dresse au monde les regnes par le mesme fils, qui pource dict: *Per me Reges regnant, & legum latores iusta decernunt*, de mesme il establit & affermit les monarchies de ceux la, qui particulierement seruent, & honorent son fils en son Egliſe, & en son Vicaire.

Les monarchies stables, qui seruent Iesu-Christ.

Prou. 8.

Nonobstant toutes les choses, tu es si mal sage, & si mauuais Frãçois. que de vouloir tirer des exemples de rebellion des histoires de France, ternissant la splẽdeur de noz Roys, & de nostre commune mere, pour embellir, & colorer l'idole de ta mensonge, & luy donner credit. Mais es tu si amoureux de tõ erreur, que pour la mettre en vogue, tu ayes sans espargner les plus saincts, voulu despouiller ta patrie, & ses monarques de leur ancienne reputation de laquelle ils sont en possession, depuis douze cens ans? Si tu eusses esté bon Catholique, & bon François, comme tu veux paroistre, te fut il iamais venu en volonté de produire tels exemples, encores qu'ils fussent esté vrays? Et si tu n'eusses esté bien malicieux, les eusses tu osé feindre, colorer, & peindre comme tu as? N'es tu pas pire que Cham publiant la honte de son Pere, quand tu feins, & ments à la honte de tes Roys peres, & de ta patrie mere?

Gen. 9.

CHA-

CHAPITRE. XIIII.

Hereſie d'Arnaud ſur la puiſſance du S. Siege,

L'autre hereſie que tu tiens ſur ce point, eſt voiſine de ceſte-cy, quād tu dis que le Pape n'a aucune puiſſance ſur les Roys, où en flateur, & renard par exēples fraudeuſement produicts, tu veux faire entēdre, que les potentats doibuent renuoyer bien loing toutes ces excommunications de Rome, & plus loing encore quand le Pape touche le temporel, veu que Dieu a dict, *Regnum meum non eſt de hoc mundo* Si les Roys doibuent reſpect, & obeiſſance au chef de l'Egliſe, comme ie t'ay prouué, il s'enſuyt bien que le chef de l'Egliſe, & pere des Chreſtiens, a quelque puiſſance ſur eux, comme membres, & enfans de l'Egliſe: autrement pour neāt il ſeroit chef, & pere, & ſelon la loy de Logique les correlatifs s'entreſuiuent, & l'vn tient l'autre par la main, & le meine quant & ſoy dedans, & le met dehors Parquoy s'il y a vn Seigneur, qui commande, faut auſsi qu'il y aye des ſubiects qui luy obeyſſent. *Ioan. 18.*

Puiſſance d'excommunier cōmune aux Prelats,

Que les Papes, & les Prelats de l'Egliſe puiſſent excōmunier, il eſt trop notoire par le teſmoignage des eſcritures des ſaincts Peres, & de l'experience. Et nier ceſte puiſſance, c'eſt ſe monſtrer treſ-heretique, & treſ-ignorant. Au moien dequoy ie ne m'arreſteray point à le prouuer Cela eſt auſsi notoire q̄ l'Egliſe n'vſe point de ceſte puiſſance, ſinon en cauſes non ſeulemēt raiſonnables, mais encore neceſſaires Car l excommunicatiō eſt la plus ſeuere peine, qui ſoit en la monarchie Eccleſiaſtique, cōme dit S. Auguſtin. C'eſt la mort de l'ame: & ce que faiſoit en la loy de Moyſe le ſupplice de mort au corps, l'excōmunication le fait maintenāt en l'ame. *Hoc* dit ce S. Docteur, *nunc agit in Eccleſia excommunicatio, quod agebat tunc interfectio;* Et compare ce qui eſt dict au Deuteronome, *Aufers malū de medio tui*, auec ce que dict S. Paul, *Auferte malum ex vobis ipſis* là par la mort du corps, icy par la mort de l'ame, qui eſt l excommunication. Et cōme ceux qui eſtoient occis n'eſtoient plus du nōbre des Iuifs, de meſme ceux, qui ſont excommuniez, ſont

L'excommunicatiō eſt la plus ſeuere peine, qui ſe trouue en l'Egliſe. In Deuter. q. 59. Deut. 24. 1. Cor. 15.

rayés, & separés du peuple de Dieu, mẽbres morts spirituellemẽt, & retrãchés du corps mystique de l'Eglise. C'est le grãd glaiue de la toute puissante main de Dieu, lequel il a donné à son Eglise, qui pource ne doibt estre employé, sinon comme i'ay dit pour causes necessaires, & ce contre les rebelles, contumaces, & incorrigibles, comme dit le mesme S. Augustin, non pour les perdre, mais pour les ayder, selon l'exemple, & parolles de S. Paul, pour les remettre en vie, & retinir à l'Eglise. Car la mort que ce glaiue apporte, peut estre reparée par la penitence, qui est le pruilege de la loy de grace, que la loy de Moyle n'auoit point, où la mort du corps estoit irreparable Que s'il y en a qui veulent estre obstinez, & contumaces en leur malice, c'est raison qu'ils sentent, pour le bien de tout le corps, la pesanteur de ce coup.

l. de vera relig. c. 6.
1. Cor. 5.
2. Thes. vlt.

Mais les Empereurs, & Monarques y sont ils subiects? Il n'en faut pas douter, car ils sont oüailles de l'Eglise, & s'ils sont grands, ce degré sert voirement pour aduertir le pasteur de les respecter, & de ne venir point à ceste extremité, sans premieremẽt auoir employé tous les autres remedes possibles, mais non pas pour les exẽpter du tout, parce que telle exemption seroit de tant plus pernicieuse à l'Eglise, que leur pouuoir est grand pour beaucoup nuire, quand ils sont mauuais, s'ils ne sont retenus par quelque forte bride.

En vn Roy tout est grand, vice ou vertu. Theodose, & S. Loys craignent l'excõmunication plus que les armes. L'excõmunication voire iniuste est à craindre.

En vn Roy tout y est grand, soit vertu, ou vice, & s'il employe sa puissance à mal faire, il ne peut estre arresté que par vne grande puissance. Et partant voyons nous auoir esté pratiqué l'vsage de ce glaiue en la personne de plusieurs Roys en plusieurs Royaumes: & si la practique n'a tousiours esté profitable, elle la peut tousiours estre si les subiects eussẽt esté bien disposés. Et quãd tu dis que plusieurs Roys n'en ont faict compte, ie te respons, que ces contempteurs n'en estoient pas meilleurs pour cela, & que les bonnes consciences ont tousiours eu crainte, & faict cõpte du glaiue du pasteur, voire iniustement desgainé cõme parle S. Gregoire. Theodose l'Empereur, S. Loys Roy de France tous deux vaillants guerriers, redoutoient plus ce glaiue, que les fortes armées. Si les meschãs ne l'ont craint, c'est parce

qu'ils

qu'ils estoiẽt meschans. Ils n'ont pas pourtant laissé de le bien sentir, & payer les interests de leur rebellion, & malice. Mais si à leur exemple tu veux cõclure qu'il ne s'en faut soucier, de mesme tu pourras dire, qu'il ne le faut soucier de l'Enfer, d'autant que plusieurs Athées n'en font compte.

S. Greg. hom. 26. Euang.

Vrbanus PP. Epist. ad omnes epis. c. 11. q. 3.

Tu pouuois dire plus à ton aduantage, & sans denigrer si apertemẽt le nom des François, ce que plusieurs ont dit apres Charles du Molin, que les Roys de France sont priuilegiés par les Papes. A quoy ie t'eusse respondu, & te responds, si tu prens ce parti, que Charles du Molin n'a pas bien rapporté le sens du priuilege de la Bulle donnée par Gregoire quatriesme, qui porte que noz Roys ne peuuent estre excõmuniez d'aucun Euesque, sans le sçeu & consentement du Pape. Mais en cest endroit, ce bon Charles à voulu amplier le texte, & faire du cuir d'autruy large courroie, auec vne mauuaise pratique de la reigle du droit, qui dict voirement que, *Odia restringi, & fauores conuenit ampliari*, mais non pas auec glose mensongere.

Quelques Roys de Frãce priuilegiez sur l'excommunication.

Charles du Molin mauuais rapporteur.

Bonifac. 8. de regul. iuris in 6. reg. 15.

Nous lisons bien que S. Loys, fut du tout priuilegié, & quelques autres Roys: Mais c'estoient priuileges personnels, & *quod vni gratiosè conceditur, ab aliis non debet in exemplum trahi* Et tous ces exemples confirment que le Pape a puissance de les excommunier. Car vne personne qui peut disposer de la Loy, en peut encor plus facilement vser: & non seulement le Pape, mais encor les Euesques, où le Pape n'a donné tel priuilege qu'en Frãce, le peuuent excommunier.

S. Loys priuilegié sur l'excommunication.

Du Tillet en ses memoires.

Bonifac. 8. de reg. iur. 6. reg. 74

CHAPITRE XV.

La puissance temporelle est propre des Princes temporels.

Quant est de la puissance temporelle, elle est propre des Princes temporels, & le Pape n'y a que voir. Car cõme Iesus-Christ ne vint pour regner en Roy temporel sur les hommes, mais en Roy spirituel, *Regnum meum non est de hoc mundo*: De mesme son Vicaire en tant que Vicaire, n'est que Superieur spirituel sur les Chrestiens: s'il est temporel sur quelques vns, c'est en tant que Prince

Ioan. Dried. l. 2. de liber. Christ.

Franc. Vict. l. 2. de iud. c. 76. 77. 78 Domin à Soto in 47.

temporel, & en autre tiltre que de Vicaire. Parquoy le Duc, est Duc en sa Duché, & le Roy est Roy en son Royaume. Et pour neant tu te trauailles à fortifier ce poinct, t'amusant à esparpiller les fleurettes de tes lieux communs, pour embelir ta preuue, alleguant les gemeaux, les petits versets, & sentences: *Nec regna socium ferre, nec tædæ sciunt. Si duo soles sint in mundo omnia incendio peribunt*, qui t'eussent peu seruir ailleurs: & qui pis est, prodigeant tes propos sans propos, tu tombes sans y pẽser en vn gros solecisme de conscience, disant: *Quoyencores que les Primats, Archeuesques, & Eueſques ayent la principale charge de la Religion en France, si est-ce qu'il faut deuant toutes choses, qu'ils facent le serment de fidelité au Roy, tant s'en faut qu'ils ayent vœu contraire d'obeyr absolüement au Pape*: de maniere que selon ta saincte Theologie, on ne peut pas obeyr entierement au Pape, & au Roy tout ensemble. Mais ie te prie qui empesche de ce faire? tous les hommes ne doibuent ils pas obeyr à Dieu entieremẽt; les subiects aux Roys, les enfans aux Peres? penses tu que ce soient choses repugnãtes de prester entiere obeissance à plusieurs, de faire entiere iustice à diuers? Penses tu que le vœu qu'on faict d'obeïr au Pape, contrarie à l'obeissance qu'on doibt aux Roys? si tu le penses, tu es vne beste, car en baillant à chascun ce qui luy est deu, *Cui honorem, honorem: cui tributum, tributum*, on obeït entieremen t, & faict on iustice à chascun, & l'vn ne contrarie point à l'autre, veu que tous deux sont commandez de Dieu. Selon ta mesme Theologie, il faut deuant toutes choses, deuant toute ceremonie, deuant la Religion, deuant le seruice diuin, en somme comme tu dis, deuant toutes choses s'acquitter de sõ debuoir enuers le Roy, & apres deliberer de le faire enuers Dieu, auoir soing du temporel, & apres du spirituel du corps, & apres de l'ame: de la terre, & apres du Ciel, seruir premierement le Prince terrien, & donner le relief de table au celeste. C'est le propre sens de ces tiennes parolles, & la quinte essence de la doctrine de Machiauel, auec vne intolerable flaterie enuers les Roys que tu preferes à Dieu, comme jadis les Payens faisoyent leurs Cesars à leurs Dieux: mais eux sans interest, & de Religion, & de la verité (car

Nic. Sãder. de visib. mo.

Machiauelisme d'Arpaud.

Rom. 13.

Tertul in apolog.

leurs

leurs Dieux n'eſtoient que des Idoles,& des Diables,& valoient moins que les Ceſars) mais tu ne le peux faire qu'auec derision & blaſpheme, laiſſant à part la menterie que tu dis des Prelats François. Car en France,& ailleurs les Prelats ont,cõme ils doiuent auoir le premier ſoing de la Religion , & apres du ſeruice qu'ils doiuent aux Roys, & ny au Roy aymant ſa conſcience, qui ne vueille que cela ſe face ainſi, & qui ne deteſte ceſte tienne flaterie.

Le Pape ne pretend point à la puiſſance des Princes.

Tu n'auois donc que faire de prouuer que les Roys ſont,ou doiuent eſtre ſeuls Seigneurs temporels en leur Royaume, veu que le Pape,comme i'ay dict, ne pretẽd rien en ceſte ſouueraineté,ſauf à radreſſer comme pere, voire encor comme iuge ceux qui ſeroient pernicieux à l'Egliſe : car alors non ſeulement il peut,mais encores il ſe doit monſtrer leur Superieur, pour leur bien,& celuy du public. Ce,ſauf,te met en auertin , & te fait rechigner, ſi faut il l'aualler, & confeſſer au ſurplus , que tu n'as ny raiſon ny conſcience. Car premieremẽt cela eſt vtile aux Princes,qui bien ſouuent ſont retenus, ou ramenez au deuoir pluſtoſt par crainte du temporel ,que ils aiment touſiours encores qu'ils ſoient mauuais, que du ſpirituel , duquel ils ne ſe ſoucient, s'ils n'ont bonne conſcience, ce qui n'aduient pas touſiours. C'eſt pourquoy Dieu menaſſoit les Roys d'Iſrael, pluſtoſt leur oſter leur Royaume temporel , s'ils ne gardoient ſa loy, que de les priuer de la vie eternelle : & en fit la prattique au fin premier à qui il oſta le ſceptre

Dieu contenoit en deuoir les Roys d'Iſrael par la menace du temporel

Mais le Pape n'eſt pas Dieu: il eſt vray, auſsi ne l'eſtoit pas Samuël,qui executa ce mandement contre Saul. Ce que Dieu faiſoit alors par ſes Prophetes en ceſt endroit, il le faict ſouuent par ſon Vicaire. Et partant comme il auoit ſacré le Roy Saül par le Prophete,auſsi luy enuoia il ſa depoſition par le meſme, & par le meſme fit tranſferer le roiaume,& ſacrer Roy Dauid. Du tẽps d'Ozias Roy de Iuda , le ſouuerain Preſtre non plus Dieu que Samuël bailla le Royaume du pere au fils , eſtant iceluy deuenu ladre par ſon orgueil. Et ceſte ſeparatiõ fut faicte à la volõté,& direction du grãd Preſtre, ſelõ qu'il eſtoit ordonné par la Loy,& par conſequẽt ſa diſpoſitiõ.

1. *Reg.* 16.

2. *Par.* 26.

Leuit. 13.

Ioiadas chasse la Royne Athalia 4. reg. 11. 2. Par. 23.

Ioiadas n'estoit pas Dieu, mais Pontife, & Lieutenãt de Dieu, quand ayant faict mourir la Royne Athalia, qui gouuernoit tirãniquement, il remit le Royaume entre les mains de Ioas Prince du sang, & legitime successeur de la couronne. Tous ceux-cy estoient executeurs des commandemẽs de Dieu, cõme aussi en est le Pape, Vicaire de Dieu. Et veu que Dieu peut transferer vn Royaume en mille façons par les armes des Payẽs, des Mores, des Turcs, & autres nations estrangeres, cõme jadis il les transferoit faisant les Assyriens vainqueurs des Grecs, les Grecs des Assyriens, les vns, & les autres des Iuifs, & les Romains de tous. Entre les Chrestiens il n'y peut auoir vne plus douce voye, plus raisonnable, & plus asseurée que par l'entremise & auctorité du chef de l'Eglise, & commũ pere des Chrestiens, qui assisté particulierement de Dieu, & de gens de science & conscience, probablement ne fera rien contre le droict des legitimes successeurs, & procedera sans passion, auec toute modestie, & douceur en cas si importãt, visant tousiours a l'honneur de Dieu, au bien du public, & du particulier.

CHAPITRE XVI.

Royaumes vtilement transferez.

La practique a monstré ce que ie dis estre veritable, & notamment au profit de la France. Car tout ce qui s'est faict en cest endroit, a tousiours reussy au grand bié du Royaume, & à la splẽdeur de la Couronne. Iamais chose ne fut plus vtile, ny plus profitable à la France, que quand la couronne fut transferée de Chilperic, qui n'estoit ny bon Roy, ny bon Chrestien, à Pepin Prince genereux, & d'entendement, par l'authorité de Zacharie Pape, à la priere, & sollicitation de tous les Princes du sang. & des grands Seigneurs de la France. Et ce faict a esté loué de tous les gens de vertu, & seulemẽt vituperé des heretiques. nommément des Centuriateurs, & de Caluir. Ne fut ce pas aussi vn coup du Ciel pour la grãdeur de la France, la translation de l'Empire des Grecs à Charlemaigne fils de la maison de France, par l'autho rité du Pape Leon troisiesme, auec l'aduis, & ioye de toute

La couronne trãsferée de Chilperic à Pepin par Zacharie. Cẽtu. 8. c. 10. Cal. l. 4. inst. c. 7. sect. 17.

L'Empire transferé des Grecs à Charles le grand par Leon 3.

toute la Chreſtienté, ne voulants les Grecs ſecourir l'Egliſe en Occident pour lors fort trauaillée? Laquelle trāſlation, Dieu authoriſa par millè victoires qu'il donna à Charlemaigne, dequoy les hiſtoires ſont pleines.

Zonar. in vita Cōſtāti. & Cedrenus Paul. diac. Aimonius & alij.

Tels, & ſemblables actes, loüez de toute l'antiquité, tu les appelles entrepriſes, & attentats tyranniques, & voulant flater les Roys Chreſtiens, tu eſtablis vne monarchie Turqueſque, & Payenne, où le Prince terrien faſſe tout ce qu'il luy plaira, ou il deuiéne Turc, deuiéne Payen, Heretique, Athée ſans eſtre contrerollé de perſonne, ſans crainte de perſonne, ſans cognoiſtre aucun ſuperieur, non pas Dieu meſme, & qui puiſſe dire en ſe mocquant le vers du Poëte.

Ineptie d'Arnaud.

Diuiſum imperium cum Ioue Cæſar habet.

Et qu'à tels Roys on preſte ceſte entiere, parfaite, & abſolüe obeiſſance, que tu nous preſches à huys clos, voire quand il commanderoit la Circonciſion, le Turban, & toute autre choſe, quelque prohibition, fulmination, & excommunication qui peut venir de Rome, pour empeſcher, ou le commandement du Prince, ou l'obeiſſance des ſubiects.

L'eſtat, & la religion ſont vnis ès republiques Chreſtiénes.

C'eſt la belle republique que par ton admirable diſcours tu introduis entre les Chreſtiens, ſeparant l'Eſtat de la Religion. & la puiſſance ſpirituelle d'auec la terrienne; de tout le ciel, & de toute la terre, comme tu parles: ne te prenant garde, que ta ſimilitude renuerſe ton aſſertion. Car comme il eſt impoſsible que la terre puiſſe dōner des fruits ſans l'influance du ciel; auſsi ne peut la puiſſance terrienne produire fruict de vie, ſans la direction de la ſpirituelle. Le ciel ſe peut bien paſſer de la terre, mais non pas la terre du ciel.

Greg. Naz. or. ad pop. ac Impera. S. Bern. l. 2. de cōſiderat.

Le tēporel, & le ſpirituel ſ'ētraident en la republique Chreſtienne.

Si tu euſſes iamais leu, & retenu les bons liures, auſsi bien que la Sotologie de Maleſcot Miniſtre, tu euſſes apprins que quand la Republique Chreſtienne eſtoit toute compoſée du ſpirituel, comme elle fut du temps des Apoſtres, elle ne ſe meſloit rien auec la Payenne, non plus qu'elle faict maintenant auec celle du Turc. Mais quand elle s'eſt trouuée meſlée du ſpirituel, & du temporel, de Magiſtrats eccleſiaſtiques, & laics, alors il a fallu que ces deux pars ayent faict à la pareille: & que

C'eſt preſque le diſcours de S. Leon Serm. 3. menſis Decemb.

l'Eſprit

l'eſprit aye aidé le corps, & ceſtui-cy l'eſprit, l'eſprit cõme ſuperieur, & le corps comme ſubiect. Ainſi voyons nous que l'eſtat aſsiſte l'Egliſe, quand elle en a beſoin, & l'Egliſe le gouuerne touchant le ſpirituel, & luy laiſſe gouuerner ſon temporel, tant qu'il faict bien: mais s'il faict mal, elle le ſecour par remedes ſpirituels, & temporels, & le remet en train charitablement, au parangõ de l'eſprit qui radreſſe, & corrige le corps, tantoſt par meditations, oraiſons, & ſemblables aydes; tãtoſt par ieuſnes, veilles, & macerations, quand il s'eſt detraqué par trop mãger, ou par trop boire, ou par quelque autre excés nuiſible à l'eſtat de l'ame. Que ſi en tel gouuernemẽt tu ſepares le ſpirituel du terrien, & la Religiõ de l'Eſtat, tu fais vn corps humain ſans eſprit, tu fais vne beſte, vne Republique Payenne, Machiaueliſte, & Turqueſque, où le corps commande en Chef, ſans Religion, où Dieu n'eſt ſeruy, que par contenance, ou point du tout. Voila la puiſſance ſpirituelle, & temporelle, que l'Egliſe Catholique croit du S. Siege. Si elle te ſemble trop grande prens patience, ſi tu peux eſtre ſage: ou ſi tu veux eſtre touſiours Arnaud, garde toy d'approcher d'Eſpagne, de peur que l'inquiſition t'ayant attrapé, ne te faſſe parler à huis clos, ou en cage.

CHAPITRE. XVII.

L'obeiſſance rend admirables les grands.

Ce qui t'a trompé, & faict tromper en ces deux hereſies, c'eſt que tu eſtimes eſtre vne choſe mal ſeante à la majeſté d'vn Roy d'obeir, & de recognoiſtre aucun Superieur, monſtrant que tu n'entends pas, que la vertu ne diminue iamais la grandeur, ains qu'elle la rehauſſe, & luy donne luſtre: & que l'obeiſſance eſt vne qualité, qui proprement rend admirables les grands. Car quand vn petit compagnon ſe ſoubmet, & obeït, c'eſt vne choſe commune, & triuiale: mais de voir vne majeſté s'abaiſſer, c'eſt vne choſe diuine. Ce grand Empereur Theodoſe l'a bien ſçeu remarquer, comme il eſt couché és liures de ta profeſsion, quand il dict. *Digna vox eſt maieſtate regnantis, legibus alligatum ſe Principem profiteri; & reuera maius imperio eſt, ſubmittere legibus principatum.* Et c'eſt en ceſte façon

l. Digna vox C. de legib.

çon que le fils de Dieu venu en ce monde, s'eſt voulu monſtrer grand. Car ayant eu en ſoy toutes les vertus au plus haut tiltre qu'elles ſe puiſſent trouuer, il a plus faict de monſtre, & d'exercice de l'obeiſſance, & de l'humilité mere, & fille d'obeiſſance, que d'aucune des autres. *Il a eſté faict obeiſſant iuſques à la mort de la Croix.* L'Apoſtre ne pouuoit pas dire dauãtage pour ſignifier vne entiere, & excellente obeiſſance, que quand il dict qu'il a eſté obeiſſant tout le cours de ſa vie, & en fin auec la meſme obeiſſance a ſuby la Croix. Et l'Euangeliſte teſmoigne qu'il eſtoit ſubiect à ſa mere, & à Ioſeph, qui n'eſtoit que ombre de pere. Si tu dis qu'il eſtoit Dieu, ie te reſpons que puis qu'il n'a point eſté repugnant à la grande majeſté de Dieu d'obeir, voire meſmes à l'homme il ne doibt pas eſtre eſtimé mal ſeant à la petite majeſté de l'homme. Et que puiſque le fils de Dieu a monſtré qu'il eſtoit fils de ſon pere, & de ſa mere, principalement par l'obeiſſance (comme auſsi il n'y a rien que le fils doibue de meilleur droict à ſes progeniteurs, que l'obeiſſance:) de meſme le Roy de France en particulier, & ſur tous les autres Roys, doibt monſtrer par vne remarquable obeiſſance à l'Egliſe, & aũ Chef viſible de l'Egliſe, qu'il eſt fils aiſné de l'Egliſe. Et tant s'en faut, que cela ſoit contre ſa grandeur, que c'eſt ſa propre grandeur, & n'y a rien en quoy, il ſe puiſſe mieux faire voir eminent ſur tous les potentats du monde, qu'en ceſte vertu: & les actions qui en ſortiront, ſeront hautloüée ſur toutes les actions Royales. Theodoſe l'Empereur a faict pluſieurs belles choſes en paix, & en guerre: mais ſur tout ce qu'il fit en toute ſa vie, l'obeiſſance qu'il preſta à ſon Eueſque, eſt preſchée il y a douze cens ans, par tout le monde, & le ſera à l'aduenir, tant que les hõmes parlerõt en la chaire de verité. Si tu euſſes eu vn grain d'humilité Chreſtiẽne, tu euſſes veu tout cecy. & n'euſſes pas parlé comme tu as: C'eſt l'orgueil qui t'a creué les yeux, & deuoyé la langue, & t'a engendré l'hereſie, & la haine que tu as contre le S. Siege. Ce vice eſt la ſource, & ſentine de tous pechez, mais ſur tout de l'hereſie, & encores plus directement de ceſte cy moderne. *Initium omnis peccati ſuperbia. Diuerſis locis diuerſæ hæreſes.*

Philipp. 2.

Ieſus Chriſt eminent és actions d'obeiſſance.

Luc. 2.

Le Roy de France fils aiſné de l'Egliſe.

Theodor. l. 5. hiſt. c. 17.

L'orgueil ſource des hereſies.

Eccl. 10. l. de cura paſto. c. 8.

reſes, ſed vna mater ſuperbia omnes genuit, dit S. Auguſtin, Or n'y a il rien plus à cõtrecœur à l'orgueil, que de ſe ſoubmettre; rien qu'il hayſſe plus que de voir quelque choſe ſur luy. Il monte touſiours, & prend l'eſſor tant qu'il peut batre l'aiſle, & ne ceſſe iuſques à ce qu'il eſt precipité. *Superbia eorum, qui te oderunt aſcendit ſemper.* Lucifer eſtoit logé au plus haut des Cieux, eſleué ſur toute nature creée: neantmoins il barbotoit en ſon cœur, diſant: *Te monteray.* Il luy faiſoit mal de voir Dieu par deſſus luy. L'heretique doncques eſtant le filz aiſné d'orgueil, retient l'humeur de ſon Pere, & veut touſiours tenir le haut bout, touſiours haletant par folie vers le Ciel, & hayſſant tout ce qui l'empeſche de monter, & plus encores ce qui le peut abaiſſer. Parquoy toute puiſſance principalement ſpirituelle, qui touche le iugement, & la volonté, parties les plus nobles de l'ame, luy eſt abominable Il abhorre d'eſtre commandé, & moins encor veut il obeir, & ſon coup, eſt d'attenter ſur le chef. comme l'inſtinct du corbeau, de donner aux yeux. C'eſt le chef qui l'empeſche de paroiſtre le plus haut, c'eſt le Chef qui le peut raualer, c'eſt le Chef qu'il veut auſsi deſtruire.

Pſal. 73.

Eſ. 14.

Humeur de l'heretique.

CHAPITRE XVIII.

L'hereſie de Luther, & Caluin ſuperbe à merueille, & ennemie d'obeiſſance.

S'il y eut iamais hereſie hautaine, celle de noſtre tẽps l'eſt, comme eſtant le ramas de toutes les vieilles, & l'orgueil ramaſſé de toutes. C'eſt pourquoy auſsi ſur toutes elle s'eſt bandée contre le Chef de l'Egliſe, repreſentãt au vif les enfans d'orgueil, dont parlent les Apoſtres, *dominationem contemnunt, audaces, ſibi placentes, maieſtatem blaſphemant*: ennemie non ſeulement du Chef ſpirituel, mais encor du terrien: car combien qu'elle ſemble deferer aux Roys, & potentats ſeculiers; elle ne faict toutesfois rien moins volontiers, & quand elle le fait c'eſt parce qu'elle en attend quelque commodité, quelque liberté, quelque preſent de la terre, ceſte eſperance oſtée, elle ſçait bien monſtrer les dents, & les ongles On peut voir és eſcrits de Luther, auec quelle inſolẽce il a traité

2. Pe. 2. Iud. 1.

Les heretiques n'honorent les Roys, ſinon tãt qu'ils en attẽdẽt quelque commodité.

Henry

Henry huictieſme Roy d'Angleterre, encor qu'il eut fait profeſsion d'honnorer les Roys.

Caluin en ſon inſtitution parle des Roys, & de l'obeiſſance qu'on leur doit, comme vn S. Auguſtin, parce qu'il eſperoit d'en faire ce qu'il voudroit: mais quand il ſe vit hors de ceſte eſperance, & que les Princes Catholiques faiſoyent chaſtier à bon eſçient l'hereſie; alors il ſçeut bien prendre ſa groſſe plume, auec le pretexte du Seigneur, pour eſcrire des Princes, & Roys en ſtyle d'airain. En ſon inſtitution, il auoit dict qu'ils ſont des Dieux en terre, enuoyez de Dieu pour tenir ſa place, qu'on leur doit tout honneur, reſpect, & obeiſſance, encore qu'ils ſoyent meſchans, mais eſcriuant ſur Daniel, il ne faut pas à les deſloger de ce throne. Là il dit qu'ils ſont non Dieux, ains indignes d'eſtre mis au rang des hommes, qu'il leur faut cracher au viſage au lieu de leur obeir, qu'ils ſont des boufons, des inſenſez, & des beſtes brutes, & comme cheuaux, & aſnes qui portent les couchons, & veaux au marché. Et ſe mocque apertemẽt du tiltre qu'ils prennent. *Par la grace de Dieu*; qui eſt vne iuſte recognoiſſance, que leur puiſſance vient du Ciel, que tous les Roys ont touſiours fort priſée, & religieuſement inſerée en leur tiltre. En ſomme à enſeigne deſployée il excite les ſubiects à leur courir deſſus. Voicy ſes parolles. *Abdicant ſe poteſtate terreni Principes, dùm inſurgũt contra Deum.* C'eſt à dire quãd ils puniſſent les heretiques; *Immo indigni ſunt, qui cenſeantur in hominum numero: Potius ergo conſpuere oportet in illorum capita, quàm illis parere: niſi omnes ſuperſtiones aboleantur.* C'eſt à dire s'ils n'aboliſſent la Meſſe, & tous les Sacremẽs de l'Egliſe Catholique, il leur faut cracher aux yeux, & non leur obeir.

l. 4. c. 20.

Cal. in 6. c. Dan. v. 22.

Langage de Caluin impudent contre les Roys.

Les appelle beſtes brutes.

Dict qu'il leur faut cracher au viſage.

Au meſme lieu, *hodie*, dit il, *vt omnes Reges fatui ſunt, & bruti, ita etiam ſunt quaſi equi, & aſini brutorum animalium* Item, *Exercent tyrannidem aduerſus omnes pios, ſtabiliunt ſua ſententia impias ſuperſtitiones.* Il entend par ſuperſtition, la foy, & doctrine Catholique: & ſur le chap. 4. du meſme Prophete. *hodie*, dit il, *Monarchæ ſemper in ſuis titulis obtrudunt, ſe eſſe Reges, Duces, & Comites, Dei gratia. Sed quam multi falsò nomen Dei prætexunt?* Et conclud. *Merus igitur fucus eſt, quod dicunt ſe dei gratia pollere dominatione.*

Zuingle

Zuing. l. 4. ep f. 186. Idē tom. 1. ar. 42.

Zuingle dit apertemēt, que les Roys meschās doiuēt estre deposez. Et le mal est que par meschans, il entend les bons Catholiques: & preuue son dire par l'exemple de Manassé, & de Satil. De maniere que quand vn Roy ne fera ce que les Ministres diront, le voilà selon les arrests de ces ieusnes Dieux, degradé de son auctorité, nōobstant la grace de Dieu, & la puissance Diuine pretenduë au tiltre de sa Royauté.

Le Roy de France dit, Satan par Beze.

Beze suit à la trace son maistre Caluin, & dit pis en plusieurs lieux, nommément en vne sienne lettre, qui est la 41 où il sonne la charge apertement contre le Roy de France, qu'il appelle Satan: qu'ils se gardent bien (dit-il) les fidelles de iamais faire la paix auec Satan Et ses propos communs estoyent, que *La liberté de l'Egliſe Francoiſe ſe gaignoit par armes, & par armes ſe conſeruoit*. Tous les Ministres ont tenu la mesme doctrine, tesmoing les liures qu'ils ont escrit de ce subject, comme sont le Concile sacré; Alithia; De la fureur des François; Iunius Brutus de potestate principum, & populi. La lettre de Bruccius qui est de Beze; Le Toc-sain des massacreurs le Resueille-matin. & semblables. Et affin qu'on voye qu'ils n'en veulét pas en particulier aux personnes des Roys, pour les vices qu'ils pourroyent alleguer, mais à tout l'estat, & à la Royaute: voicy qu escrit Caluin en son Institution parlant des trois sortes de Republique, qui sont la Monarchie, l'Aristocratie, & la Democratie. *Si on faict* (dit il) *comparaiſon de trois ſortes de gouuernement que i'ay recitées, la preeminence de ceux qui gouuernent, tenant le peuple en liberté, ſera plus à priſer*, c'est à dire l'Aristocratie, est la meilleure. La seule haine de la Monarchie l a faict ainsi parler.

L'Oligarchie ſelō Caluin l. 4. c. 20. eſt la meilleure ſorte de gouuernement cōtre toute verité.

De toutes les ſortes de gouuernemēts la Monarchie eſt la meilleure, ſelō la raiſon, & l'opiniō de tous les ſages Payēs, & Chreſtiēs. Platoin

Car tous les sages, la raison, & l'experience mesme, enseignēt que le plus noble, & vtile de tous les gouuernemens, est la Royauté. De toute ceste belle doctrine, comme d'vn meschant arbre, en sont sorties les pommes d'angoisse, que ceste pauure France mange, il y a trente six. ou tant d'ans. D'icelle mesme doctrine, comme d'vn Arsenal, ont tiré armes, & munitions les heretiques, pour faire ce qu'ils ont faict en la France, pour se rebeller cōtre la majesté des Roys, & dissiper l'estat monarchique auec la Religion; pour s'emparer, par cent mille

mille meurtres, & autant de forfaicts, de trois cens des meilleures villes du Royaume, & y eſtablir des Ariſtocraties, & Democraties s'il eut eſté en leur pouuoir, cõme ils ont faict à Geneue, à la Rochelle, à Niſmes, à Mõtauban, & ailleurs, où ils n'ont garde de laiſſer entrer aucũ qui ſoit le plus fort, qui leur puiſſe commander en Roy, encor qu'il fut leur Roy legitime, principalement s'il eſt Catholique. Au Concile, ou Synode de Berne les Miniſtres, comme s'ils euſſent eſté Pairs, & Peres de ce Royaume pour en diſpoſer à leur phantaſie, firent en haine du Roy Charles neufieſme des Statuts, & cõmanderent de les garder à toutes les Villes de France, où les huguenõts ſeroyent les maiſtres, par leſquels Statuts les Magiſtrats, les Capitaines, & to' les Officiers ſe font en vraye forme d'Ariſtocratie, ou de Democratie, à l'exemple des vieux Ioniens, Bœotiens, Dolopes, & Achées; tãt l'hereſie hayt les Roys, & la Royauté, & l'vnité d'vn Superieur, comme du tout intolerable à ſon orgueil.

Politico. Ariſtotelesl. 8. Eth. c. 10. Senec. l. 2. de Ben. c. 10. Pl. de Monarc. Iſoc. ad Nic. Her. l. 3. Hõ. l. 2. Iliad. S. Iuſtin. or. ad gẽtes. S. Athan. or. c. ido la. S. Cyp. de idol. vani. S. Hier. ad ruſtic monach. S. Thom. p. q. 103. a. 3 & l. 4. cont. gent. c. 76. Les Miniſtres reduiſent la Monarchie en Democratie. in Syn. Bern: an. 1572. Can. 3.

Si tu euſſes trouué quelques eſchantillons de ceſte doctrine parmy les liures des Ieſuites, quelques effects ſemblables en leurs œuures, comment euſſes tu enflé les poulmons, & les ioues pour entoner fanfare, & trõpetter le crime de leze majeſté! Mais c'eſt bien aſſez ſur ce poinct. I'ay monſtré clairement par tes parolles, & opinions, que tu es heretiques, ne fais plus donc du Catholique, ne m'allegue plus le College Royal de Nauarre pour te couurir. Tu es vn Loup, car tu hurles en Loup, mords, & perſecutes en loup le Paſteur, & les brebis de Ieſus Chriſt. Poſe la peau de brebis on t'a veu les dents, & la patte: Pourquoy as tu peur d'eſtre nommé heretique, puiſque tu l'es? penſes tu ne l'eſtre point en refuſant le nõ? *Ne illi quidem*, dit S. Ambroiſe, *ſunt immunes hæreſeos, qui nomen quidem hæreticorum refugiunt: ſed perfidiam aſſerunt, & impietatem exequuntur.*

S. Ambroiſe de fide orthod. cap. 3.

CHAPITRE XIX.

Malice d'Arnaud ſur l'origine de la compagnie de Ieſus.

Apres auoir deſchargé ton fiel contre le Chef de l'Egliſe,

gliſe. & monſtré de quelle ardeur tu deſires ſa perditiõ, tu charges d'vne autre voye les membres d'icelle, parlant de l'origine de ceſte compagnie en ces termes: *Ie ſuis contraincts de dire vn mot de l'origine des Ieſuites, mais fort briefuement, parce que ma cauſe m'appelle ailleurs.* Et commences à la narrer. *L'an 1521. les Francois voulurent rendre l'heritage à celuy qui l'auoit perdu à leur occaſion, ils aſſiegerent Pãpelune, & la battirent ſi furieuſement, qu'ils l'emporterent. Ignace de Loyola cõmandant à vne compagnie de la garniſon Caſtillane, opiniaſtra le plus la defence, & y eut les iambes rompuës. Cela le retira de ſon meſtier de la guerre. Mais ayant voüé vne haine irreconciliable contre les Francois, non moindre que celle d'Annibal contre les Romains, auec l'aide du malin eſprit, il couua ceſte maudite coniuration de Ieſuites, qui a cauſé tant, & tant de ruine à la Frãce.* Et vt peu apres: *Mais c'eſt vne choſe eſtrange, comme ceſte meſchante race engẽdrée à la ruine, & deſolation des hommes, a foiſonné en peu d'années, ayant de ſoixante qu'ils doibuẽt eſtre par leur premiere inſtitution multiplié à dix mille.* C'eſt le texte de ton narré. Quiconque le lira pour peu qu'il aye de ſens, & de zele à la Religion Catholique, il s'aperceura clairement, & auec indignation, que tu bruſles de deſir à cercher, à forger, & à dire menſonges, & calomnies. Car ſans ce chaud mal, tu n'auois que faire de reciter l'origine de ceſte Compagnie, ne ſeruant cela d'aucune pieçe à ton ſac. Il vera auſsi, que tu as quelque gangraine en l'ame, qui corrompt, & gaſte tout ce qui entre dedans, & ne permet que rien de bon en ſorte dehors. Maffée, & Ribadeneira, que tu cites ſouuent, ont couché ceſte hiſtoire au vray, & des gens ſeculiers, Lopes Caſtagnede: rendant ce que tu prenois de leur teſmoignage, tu pouuois dire en ces deux ou trois periodes quelque verité, ſans intereſt de ta cauſe, ains auec loüange, & credit; mais tu ne ſçaurois rien prendre ſans le corrompre, ny ouurir le bec ſans mentir; & ſi vne verité entre dedans ton eſtomach, auſsi toſt elle s'y conuertit en menſonge, & en ſort Metamorphoſée en ſon cõtraire. Voici comme Caſtagnede hiſtorien Portugois, qui ne te peut iuſtement eſtre ſuſpect, eſcrit de l'origine des Ieſuites, au vingtieſme liure de l'hiſtoire de Portugal.

Menſonges, & impoſtures dru, & menu entaſſees.

Lopes Caſtagnede eſcrit au vray l'origine de la Cõpagnie de Ieſus.

Ignace

Ignace de Loyola Biscain issu de maison noble, & de parens Catholiques, fut dés son ieune aage enuoyé à la Cour du Roy Ferdinaud, ou il se portoit tellement, que sur toutes choses il auoit en recommandation les armes, taschant de surpasser tous ses freres plus aages que luy en ceste exercice: De sorte que l'an mil cinq cens treze, se trouuant dans la ville de Pampelune assiegée fort, & ferme des Francois, & defenduë des Espaignols, apres auoir souuent donné courage par sa vaillantise aux assiegez de resister à la force des ennemis, il eust la iambe droitte brisée d'vn coup de canon, & la gauche fort blessée d'vne pierre enleuee de la muraille. Ce qui fut cause que la ville bien tost renduë par composition, Ignace tomba entre les mains des Francois, desquels il fut humainement traicté, & renuoyé libre en sa maison; où il se fit penser auec toute diligence, souffrant des douleurs tresgriefues pour estre guery, n'ayant encor laissé le desir qu'il auoit de porter les armes: Toutesfois par ceste affliction estant comme aduerty de Dieu, il se mit à considerer si profondement la vanité des choses de ce monde, qu'apres auoir bien combatu auec ses pensees, il se resolut à la parfin, (estant à ce grandement esmeu par la lecture de la vie de nostre Seigneur, & de ses Saincts) de s'adonner du tout au seruice de Dieu, à l'imitation de ceux, de qui il auoit leu les vies.

Tesmoignatge de Castagne de sur l'origine des Iesuites l. 2 o de l'hist. de Portug.

Le reste qui suit enseigne les pelerinages, les estudes, les œuures, & la pieté d'Ignace, & de ses Compagnons; & à la fin comme ceste Compagnie fut establie l'an mil cinq cens quarante. De ceste autheur ou des liures des Iesuites, il faut que tu ayes tiré tout ce q̃ tu sçais de vray, de leur origine: Car ce sont eux seuls qui l'ôt peu escrire, ayans veu, & ouy parler leurs premiers fondateurs.

Commencemẽt de la cõuersion d'Ignace Loyola.

De toy mesmes tu n'en peux rien sçauoir, n'ayãt esté de ce temps là. Si tu me dis que c'est des Ministres que tu l'as emprunté, ie le crois facilement: Mais ils n'ont peu en auoir nouuelles non plus que toy, sinon des Iesuites, ou de Castagnede, ou semblables, & neantmoins, tu ne parles pas comme eux. Castagnede escrit comme Ribadeneira, & Maffée, qu'Ignace eut vne iambe brisée, & l'autre blessée: tu dis qu'il eut les iambes rompties. Castagnede dict, que la lecture des bons liures auec l'affliction, firent venir à Ignace le desir de quiter le monde: tu ne fais, aucune mention de cela, ains signifies obliquemẽt que ce fut de despit de se voir

estropié : Ce que tu feins de toy mesme, car l'histoire n'en parle point, ains dict qu'il guerit, & qu'il marchoit biẽ, encor qu'il fut demeuré boiteux, & si peu qu'il ne paroissoit point : ce qui n'est pas suffisant pour te faire dire qu'il quittat la guerre par despit. C'est assez à vn vaillant Capitaine d'auoir bonne teste, & à vn Soldat d'auoir bon bras. Les bõnes jambes sont plus desirables à ceux qui ayment mieux fuir que combatre : & celuy qui est faict boyteux en guerre, tãt s'en faut qu'il en doibue perdre courage, que plustost il s'en doibt tenir honoré, & s'en resiouyr : car à chasque pas, il fait paroistre les marques de sa vertu. Sceuola perdit il le cœur pour auoir perdu vne main, ou Horatius pour estre borgne? Castagnede dit que la resolutiõ d'Ignace fut prinse pour seruir Dieu de tout son cœur : tu dis que ce fut à cause qu'il voüa vne haine irreconciliable contre les Frãçois : Castagnede dit qu'il fut touché & pressé par le S. Esprit pour establir ceste ordre : tu dis que ce fut auec l'ayde du diable : Castagnede recite les sainctes œuures de charité que faisoit Ignace, auec ses compagnons, pour le salut des ames : tu dis qu'il couua ceste maudite conjuratiõ qui cause tant de ruine à la France. D'où vient que ayãt beu dans vne claire fontaine, tu rends les eaux si sales : & que tu corromps si funestement la verité en ceste brieue histoire, sinon de la corruption de ton ame?

Playes d'hõneur.

Sceuola. Pli. Horatius cocles. Tit. Liui. l. 2. dec. 1.

Mais quelle perte faisois tu en plaidãt, de dire qu'Ignace eut vne jambe rompuë, qu'il s'addonna à la lecture de quelques liures de deuotion, & reciter le reste, qui estoit veritable, au lieu de tout ce fiel que tu as vomi? tu n'y auois aucũ interest, si tu eusses eu conscience : Mais n'ayant ton ame conscience aucune, aussi n'a ta parolle aucune verité.

CHAPITRE. XX.

Arnaud iniurieux à toute la Chrestienté.

C'est toutesfois peu de chose à toy d'auoir falsifié l'histoire, si tu n'eusses en la falsifiant donné contre le corps de tous les Chrestiens en toutes ses parties Car quand tu appelles cette Compagnie operatiõ du malin Esprit, tu condamnes injurieusement le iugement vniuersel de l'E-

de l'Egliſe, & du Chef d'icelle

Le Concile de trente parle ainſi de ceſte ordre. *Per hæc ſancta Synodus non intendit aliquid innouare, aut prohibere quin religio Clericorum Societatis IESV, iuxta eorum pium inſtitutum à ſancta Sede Apoſtolica approbatum Domino, & eius Eccleſiæ inſeruire poſsit.* Le Concile l'appelle Religion. Le S. Siege l'à approuuée comme Religion par autant de Papes qu'il a veu ſeoir en la Chaire S. Pierre depuis Paul troiſieſme qui l'approuua le premier, & tous auec bon examẽ de ſa reigle, ou bonnes preuues prealables de ſes actiõs, & luy ont donné pluſieurs priuileges. La Compagnie que le Chef, & le corps vniuerſel de l'Egliſe appelle Religion, & pieux inſtitut, dreſſé pour le ſeruice de Dieu, tu l'appelles *coniuration counée par l'ayde de l'Eſprit malin, meſchãte race*, & en vn autre lieu, *boutique de Satan, ſecte dangereuſe*. leſquels noms ne peuuent conuenir qu'à l'hereſie, qui eſt proprement vn monopole troupé par l'Eſprit de Satan, vne rebellion des enfans de Satan, vne forge des inſtruments de Satan, vn membre retrenché de l'Egliſe, faiſant vne ſecte, & vn eſquadron de Satan. C'eſt à l'hereſie ta mere à qui faut donner tous ces noms, & le nom de ſecte: c'eſt elle qui s'eſt retranchée de la foy de l'Egliſe, & qui a faict vne ſection, & ſeparation; & ſi tu n'eſtois impudent heretique, tu n'oſerois parler en ceſte façon, ny ſi impiemẽt blaſphemer contre toute l'Egliſe ſaincte.

Seſſ. 25. c. 16. de reg.

Paul 3. premier approbateur de la compagnie de Ieſus.

Car de ce tien langage il s'enſuyt, que l'aſſemblée de tous les ordres Chreſtiens faite au nõ de Dieu, & ſoubs l'aſsiſtance du S. Eſprit auec le S. Siege, qui tiẽt les Clefs de ſcience, pour ſçauoir iuger des choſes de la foy, & diſcerner les bons Eſprits d'auec les malins, ont commis vn erreur pernicieux, mettant au rang de Religion ſaincte, vne coniuration maligne, & ſecte dangereuſe. Tenir ceſte propoſition trainant apres ſoy vne iniure ſi atroce contre les Chefs de la Chreſtienté, c'eſt eſtre vray diſciple de Vviclef, de Luther, de Caluin; c'eſt eſtre heretique, & des plus impudents, & iniurieux, qui puiſſe ſortir des Enfers.

Le S. Siege tiẽt les clefs de ſcience pour diſcerner les choſes de la foy, & les bons Eſprits. Matth. 16. S. Tho. 2. 2. q. 1. a. 10.

De là meſme s'enſuit, que l'aſſemblée de Poiſſy, que la Sorbonne; que les Treſ-chreſtiens Roys de France,

que les parlemens, qui ont auec si meure deliberation approuué, & reçeu ceste Compagnie; que les Seigñrs, qui l'ont auec si grande charité aumosnée, les Villes, qui l'ont auec si sainte affection embrassée, les Vniuersitez, qui l'ont auec leur priuileges incorporée; ou à leur escient, par vne extreme malice; ou imprudemment par vne intolerable ignorance, ont esté approbateurs, fondateurs, bien facteurs, & fauteurs d'vne engeãce, d'vne coniuration, d'vne secte maudite; & qu'au milieu la France ils ont estably, ouuert, & entretenu les escoles de Satan. Tout ce-cy s'ensuyt de ce que tu dis; de maniere que ton injure s'estend par tout, & donne contre tous, contre la Saincteté de l'Eglise, contre la majesté des Roys, contre l'authorité des Magistrats, contre le nom vniuersel de la France, & en particulier contre l'honneur de plus de deux milles maisons Françoises, dont les enfans, ou parens sont incorporez en ceste Cõpagnies, toutes lesquelles tu as notamment, & atrocement injuriées, par ce tien langage. Ie laisses les autres Republiques, Principautez, & Monarchies de l'Europe, qui ont reçeu, & retiennent les Iesuites auec vne admirable affection. Ie laisses toutes les autres parties du mõde, où ils resident au grand contẽtement de ceux qui ayment la vertu, contre lesquelles tu as aussi dardé le venin de ta langue, & faict non seulement la France, mais tout l'vniuers la bute de ta calomnie. Ie me contente de te remonstrer combien auant, voulant deschirer les Iesuites, tu as planté les dents à la reputation de ta patrie, si toutesfois tu es François, & non quelque furieux Dogue d'Angleterre reuestu de figure humaine. Et si tu n'auois l'ame grosse de quelque legion de malings Esprits, il n'est pas possible que tu peusses vomir les blasphemes à si gros bouillons contre l'Eglise de Dieu contre tous les Chrestiens, & contre vne Compagnie que tu confesses à grand regret estre si nombreuse, & que tout homme de bien voit espandue par tout l'vniuers pour le salut des ames.

Arnaud injurieux contre tous Primats, Seigneurs, Communautez, et nommement contre la France.

CHA-

CHAPITRE. XXI.

Multiplication de la Compagnie de Ieſus.

Et vient icy bien à point pour ta confuſion qu'auſsi toſt que tu as eu acheué de ietter la gorme de ta faueur, tu t'eſtrangles de ton licol, diſant que la nature produit peu feconds les animaux farouches, & meurtriers, & que ceſte Compagnie eſt treſ-feconde, & nõbreuſe: elle n'eſt pas donc de ceſte nature farouche, & meurtriere que tu l'a peins, veu qu'elle porte en ſa fecondité vne marque contraire d'vtilité, & de la celeſte benediction, comme ceux dont le Pſalmiſte dict. *Benedixit eis, & multiplicati ſunt:* les Hebrieux furent multipliez par ce que Dieu les auoit benits, eſtant la benediction diuine cauſe de fecondité, & la fecondité ſigne de la benediction diuine. De mode que tu as bien parlé ſans entendement, comme jadis l'Aſneſſe de Balaam, & ne ſçachant ce que tu diſois, as dict la verité, confirmant par le teſmoignage de la fecondité de ceſte Cõpagnie, qu'elle eſt beniſte, & aſsiſtée de la faueur diuine qui l'a plantée & l'a faict croiſtre, comme il a faict les autres familles de l'Egliſe ſaincte: & regrettant ceſt accroiſſement as fort bien repreſenté le creue-cœur que ſentit Melancthon. Tiercelet de ta ſecte, quand au lict de mort; ayant ouy la nouuelle de l'arriuée, & predications des Ieſuites aux Indes, ſe ſouſleuant, *Bone Deus*, dit-il en Latin, *quid eſt hoc! video totum mundum plenum Ieſuitarum*, ſi luy falut il mourir auec ceſte pillule, & te faudra viure, & mourir la meſme: & de toy, & de tes ſemblables, ſera dict: *Peccator videbit, & iraſcetur, dentibus ſuis fremet, & tabeſcet, deſiderium peccatorum peribit.*

Benediction diuine cauſe de fecõdité. Gen. 2. 9 15. 15. Pſal 39 106.

Regret de Melancthon mourãt de la multiplication des Ieſuites.

Tu ne t'es pas contenté d'eſtre injurieux, & malin contre les hommes, mais tu l'as encor eſté cõtre Dieu, & ſes Sacremens: Car en pluſieurs endroits de ton Plaidoyé, tu dis que les Ieſuites charmẽt par icelles le peuple, & appelles les Confeſsions impies C'eſt parler en vray heretique. Vviclef, Caluin, & les Miniſtres de noſtre temps, auec les vieux Vauldois, appellent charme, & necromantie, les excorciſmes, les benedictions,

Arnaud appelle les confeſsions impies.

Les Vauldois, & Vviclefiſtes appellent les

ceremonies de l'Egliſe charmes, & necromãtie. Alfonſ. à Caſt. l. 6. aduerſus hereſes. Caluin ſuit la meſme hereſie, l. 4. inſtit. c. 10. & 19.

les Sacremens, & les ceremonies de l'Egliſe Catholique. Les Ieſuites donc charment aux confeſsions, ſelon ton dire, quand ils chaſſent les Diables, le peché, l'erreur, & l'heretie du cœur des hommes, & les recõciliét à Dieu par le moyen du Sacrement de Penitence, & de Confeſsion, principale outil en labergerie de Ieſus-Chriſt, pour guarir les brebis malades, & les luy ramener eſgarées, outil haï du Diable, & de ſes ſuppoſts, autant qu'il eſt vtile aux Chreſtiens. Qui eſt la cauſe qu'il enrage, & te faict impiement parler, & enrager, pour rendre les confeſsions odieuſes, & contemptibles. C'eſt vn blaſpheme contre Dieu, encor meſme que les Ieſuites fuſſent auſsi mauuais que tu taſches en vain les faire.

Item kẽnitius 2. pa te exami. pag. 852. Itẽ Illiricus cent. 1. & 2. lib 6.

Car ne dependant point la vertu, & verité des Sacremẽs de la bonté des preſtres, qui les donnent, ains de Dieu, qui les a inſtituez, ils ne peuuent eſtre rendus mauuais par la mauuaiſtié des hommes qui les meſnagent. Et partãt quiconque les appelle impies, il parle impiemẽt contre les myſteres de Dieu. Peut-on appeller impie le Bapteſme, parce que quelque meſchant l'aura adminiſtré? ou le Sacrement de l'Autel impie, à cauſe que quelque mal-viuant l'aura donné, ou en aura mes-vſé? ou la Saincte Eſcriture impie, parce que quelque heretique l'aura maniée?

La verité, et vertu des Sacremens depẽd de Dieu, & nõ de la bõté, ou malice de ceux qui les adminiſtrent. 1. Corinth. 1 Trid. ſeſſ. 7. de Sac c. 12. Nazian or. 2. in Sanct. Baptiſ. Auguſt. contra Creſc. l. 4. c. 10 lib. 4. cõt. Donat. c. 4.

CHAPITRE. XXII.

Les Ieſuites ſont venus en France à la veuë de tout le Monde.

Des confeſsiõs des Ieſuites tu ſautes à leur venuë en Frãce diſãt. *Ils ne ſont pas venus en Frãce à enſeignes deſployées;* Ie te reſponds que tu ne ſçaurois dire vne verité: pouuoient ils venir en France, & y viure plus ouuertemẽt, qu'en ouurãt les eſcholes publiques? qu'en preſchant? qu'en conuerſant? qu'en enſeignant? qu'en combatant tes precepteurs Miniſtres à la veuë des Roys, des Parlemens, des Vniuerſitez, des Magiſtrats, des Villes, & de tout le monde? eſt ce venir par mines, & à cachettes, & non à enſeignes deſployées? n'eſt-ce pas venir non ſeulemẽt à enſeignes deſployées, mais encores à tabourin battant, au ſon des fifres, & des trõpettes, le harnois ſur le dos,

le dos, les armes en main, en arroy, & ordõnance d'vne bataille rangée? Ils y vindrent si publiquemẽt que tout le monde les vit; ains tout le monde se rua contre eux. Et biẽ leur duit d'estre venus en bon equipage, bien armés de vertu, & de patience, pour soustenir victorieusemẽt la charge, qui leur fut dõnée à Paris, aussi tost qu'ils y furẽt entrés l'an 64. Lors que tout ce grand mõde de citoiẽs, & seigneurs, sans les cognoistre, s'opposa à leur venuë: lors que dix Aduocats pour dix corps diuers ecclesiastiques, & laiz, les plus puissans de la ville, cité, & vniuersité, furẽt employés pour plaider cõtre eux: Lors q̃ les Cardinaux, Eueſques, & Abbés, les Gouuerneurs, les Escheuins, le Recteur, la Sorbonne, les facultés, les hospitaux, & iusques aux Médians firẽt vn gros, les vns à bonne fin pour sçauoir quelles gẽs estoiẽt les Iesuites; les autres par animosité, & mal-talẽt, comme toy m'aintenant, pour les chasser de la France: Lors que les theatres, les comẽdies, & tragedies, les farces, & declamations ne mordoient, ne tonnoient, ne gaussoient, n'accusoient que le nom, que les calomnies, que la robbe, que les aggraffes, que les actions des Iesuites. Lors qu'ils ne pouuoient aller par les ruës de l'vniuersité, qu'ils ne fussent huez, & siflés; ny aux champs, qu'ils ne fussent battus. Et fut ceſt assaut si rude, & si rudement donné, & la charge si furieusemẽt poursuyuie, que les coups se firent entendre par toute l'Europe. Et n'y eut iamais cause plus viuement plaidoyée au barreau, ny mieux debattuë en public, ny plus exactement balancée au conseil, que la cause des Iesuites, & ny eut iamais or mieux prouué en la fournaise, que les Iesuites pour lors à Paris par toute sorte de tribulation. Mais Dieu qui preside specialemẽt és corps de Iustice, & prend en main la protection des innocens, assista si bien ce Catholique, & sacré Parlement en faueur des Iesuites, que non seulement il ne les condamna point, mais s'en rendit desiors Pere, & Protecteur. Et le mesme Dieu couronna si biẽ leur patience, que d'où l'on craignoit leur perte, ils eurent leur bon-heur. Car ceſte persecution terrible, dessilla si bien les yeux au monde, qu'elle les fit cognoistre estãs auparauant incogneus; fit cognoistre leur institut,

Grande persecution excitée contre les Iesuites à Paris l'an 1564.

La cause des Iesuites exactement examinée.

& vertu, les fit aymer, & priſer de tous les gens d'honneur, grands, & petits. Et particulierement de ce graue, ſçauant, & deuot perſonnage Monſieur de Thou, ſeãt premier Preſident pour lors, qui les aſsiſta d'autant meilleure affection, qu'il vit plus clairement combien leurs labeurs eſtoiẽt vtiles, & neceſſaires au public pour la foy Catholique, & conſeruation de l'Eſtat. De toutes leſquelles choſes, i'atteſte, & appelle à teſmoing la memoire de ce temps là, & la conſcience de ceux qui furent lors preſens, & iouïſſent encores de ce mortel ſeiour. Et n'y a ville en France, où ſe ſoit dreſſé College de leur Compagnie en laquelle ils n'ayent eſté eſſayez, & ęſprouuez à outrance: mais touſiours en fin auec la faueur diuine, ils ſe ſont trouués victorieux ou par patience en leur aduerſité, ou par autres œuures de vertu en leur proſperité.

Monſieur de Thou premier Preſident à Paris.

CHAPITRE XXIII.

Arnaud menteur ſur l'hiſtoire de la venuë des Ieſuites en France.

Regarde maintenant de quelle conſcience, & de quel front, tu as peu, & oſé dire qu'ils ne ſont point entrés en Frãce à enſeignes deſployées, & qu'ils y ſont venus à cachettes. Ta langue eſt icy vrayement menſongere, & impudente; mais en vn autre lieu de ta digreſsion, elle eſt impudente, iniurieuſe, & heretique enſemble, où voulant donner la raiſon pourquoy les Ieſuites ne furẽt chaſſés en ceſte année là de tribulatiõ, tu parles ainſi; *Qui ne ſcait que l'an-64. il n'y auoit homme ceans ſi hardy, qui eut oſé parler franchement contre la coniuration d'Eſpaigne.*

Le nom de coniuration d'Eſpaigne inuenté par les heretiques.

Par la coniuration d'eſpaigne, tu ne peux entendre autre choſe que l'Egliſe Catholique. Car prenant tes mots au pied de la lettre, il n'y a point de ſens, d'autant que pour lors regnoit Charles neufieſme treſ-chreſtié, & treſ-aimé de ſon peuple, ayant deux freres pleins de ſanté, & n'y auoit ny vent, ny ſoupçon de coniuration d'Eſpaigne. Tu veux donc entendre par ceſte coniuration l'Egliſe Catholique, & la France Catholique, contre qui pour lors on n'oſoit parler, & ceux qui n'oſoiẽt parler c'eſtoient les heretiques, qui vrayement eſtoient alors

alors tenus en bride, & n'euſſent oſé parler, non pas meſmes à huys clos, & moins encor à audience publiblique. Que ſi par ceſte coniuration tu veux ſignifier les Ieſuites, tu ne peux; veu que comme i'ay dict chaſcun parloit contre eux librement, & par trop. Ceux donc contre qui on n'oſoit parler, eſtoient les Catholiques, & ceux qui n'oſoient parler, les heretiques deſquels tu dis: *trepidi erant omnes boni, & eligues, cùm dicere quod nolles, miſerum; quod velles, periculoſum.* Ceux-cy donc eſtoient les gens de bien à ton dire, & qui dés lors euſſent bien voulu empeſcher les Ieſuites de demeurer en France, s'ils euſſent peu. Les meſmes gens de bien doncques maintenant comme reſuſcitez, & mis en franchiſe, parlent, & te font parler librement; ce ſont ceux qui les condamneront, qui les chaſſeront, & feront ce qu'alors ils n'oſerent, ou ne peurent faire. Si bien qu'il n'y a aucune eſperance à ton aduis, que les Ieſuites eſchappent leur violence, & leurs mains, Et c'eſt ta cõcluſion cachée ſoubs ces mots de brauade. *Que penſez vous doncques, eſpions d'Eſpaigne, alleguer au iour-d'huy pour vous maintenir?*

CHAPITRE XXIIII.

Du quatrieſme vœu d'obeiſſance des Ieſuites au S. Siege.

Ie ne veux rien plus alleguer: mais venir à l'argumẽt prins ſur le quatrieſme vœu des Ieſuites fait au S. Siege, par lequel tu taſches de prouuer qu'ils ſont Eſpaignols, & incapables d'eſtre vaſſaux des Roys de Frãce, & de leur preſter ſerment de fidelité, diſant ainſi en vn lieu: *Duquel ſerment, d'ailleurs ils ne ſont capables, comme n'eſtant leur corps approuué en France, & eſtant vaſſaux liges, & en tout, & par tout obligez, tant à leur General, qu'au Pape.*

Et en pluſieurs autres endroits tu dis le meſme pour tirer meſme concluſion qu'ils ſont Eſpaignols. Ie ſuis contrainct de ſuiure tes erres, ſelon que i'ay proteſté au commencement, & refuter ce-cy non comme crime, mais comme menſonge: Car au reſte les Ieſuites n'ont pas ſi grand peur de ta langue qu'ils n'aimaſſent mieux eſtre nais au milieu de la Caſtille, pour eſtre bons Catholiques, qu'a Sainct Iean d'Angeli, pour

deuenir

deuenir heretiques. Mais par-ce qu'il eſt queſtion du faict, & non du droict : de la verité, & non du crime, il faut refuter ce que tu dis, & monſtrer qu'en tout, & par tout tu continues d'eſtre Arnaud, & de calomnier. Vn calomniateur ne pouuant denigrer autrement vne bonne œuure, il dit qu'elle eſt faicte à mauuaiſe intention: Ainſi Satan calomnia Iob, diſant qu'il ſeruoit Dieu pour la marmite. De meſmes le vœu, & tout ce que fõt les Ieſuites pour Dieu, pour le public, pour la France, tu le reiettes aux Pyrenées, & ne pouuant nier l'euidence de leurs bonnes actions, tu leur bazanes le viſage, & gauchis leur intention à la tortuoſité de ta malice, diſãt qu'ils ſont tout pour l'Eſpaigne, & qu'ils ſont Eſpaignols. Venons à ce vœu. Les Ieſuites font vn quatrieſme vœu au Pape, il eſt vray, donc ils ſont tous Eſpaignols: Voila vne concluſiõ merueilleuſemẽt eſgarée, voire autant que ſi tu diſois, la Lune luit au Ciel, donc les roſes ſont des eſtoiles, concluſion qui n'eſt ny vraye, ny bien tirée. L'experience monſtre qu'il y a des Ieſuites de toutes autres nations, pourquoy ſeront ils donc eſtimez tous Eſpaignols pour faire ce vœu au S. Siege? C'eſt parce que le Pape eſt touſiours Eſpaignol, c'eſt ta raiſon; mais les hiſtoires anciennes, & modernes la rẽuerſent: car elles teſmoignent qu'il y a eu autãt ou plus de Papes François que d'autre nation, non Italienne, & que depuis, que ceſte Compagnie eſt au monde, il n'y a eu aucun Eſpaignol.

Le calõniateur denigre le biẽ quand il ne le peut nier.
S Grég. in Iob.
Iob 1.

Ils ſont tous Eſpaignols d'affection. C'eſt deuiner, parler à la volée, & calomnier: mais encor que le S. Pere le fut touſiours, ce que toutesfois l'experience refute, ce n'eſt pas à dire pourtant que ceux qui luy font vœu d'obeiſſance ſe reueſtiſſent de ſon affection particuliere qui ne touche en rien la foy: tous les Chreſtiẽs en tant que Chreſtiẽs luy doibuent obeiſſance, ils ſeroyẽt dõc tous Eſpaignols. Parquoy ta concluſiõ eſt fauſſe, & mal tirée. Si tu euſſes eſté bon Catholique, & bon Logicié, & non ignorant, & ſuperbe huguenot, tu euſſes vrayement conclu par ce vœu que les Ieſuites ſont affectionnez, & deuots au S. Siege, & de là euſſes prins occaſion de les louër en ce faict, non ſeulement parce qu'ils marchen-

chent à l'oppofite des heretiques, enfans de rebellion, & du tout bandés contre le Chef de l'Egliſe; mais encores parce que ce vœu eſt treſ-conuenable à la parolle de Dieu, & à leur inſtitut. Le vœu eſt contenu en ces mots, que ceux qui font profeſsion prononçét apres les trois vœux de Religion. *Inſuper promitto ſpecialem obedientiã Summo Pontifici circa miſsiones*, qui ne veut ſignifier autre choſe, ſinon que les Profez promettét d'obeir ſpecialement au S. Pere ſans tergiuerſation ou excuſe, quand il leur commandera d'aller en quelque part du mõde que ce ſoit; aux Indes, aux Turcs, parmi les infidelles Payens, & heretiques pour les conuertir, ou ailleurs parmi les fidelles, pour les ayder.

Mots du vœu d'obeiſſance des Ieſuites au S. Siege.

Ce vœu ne peut eſtre iugé que bon par ceux qui ſçauent bien iuger: car en premier lieu, puiſque ceſte Compagnie s'eſtoit dediée pour le ſeruice, & gloire de Dieu, à la conuerſion des ames, elle ne pouuoit plus liberalement s'offrir, ny plus courageuſement inuiter le Lieutenant de Ieſus Chriſt, à vſer de ceſte bonne volonté en vne ſaiſon ſi opportune pour le biẽ de ſon troupeau, & l'honneur de ſon maiſtre, que de luy preſenter ce vœu, par lequel elle luy diſoit auec parolles preignantes, Nous voicy preſts à trauailler, & ſeruir en quelle part du monde qu'il vous plaira nous enuoyer, & employer pour la conſeruation, & propagation de la foy de Ieſus Chriſt.

Perſonne ne ſe doibt ingerer à preſcher sãs eſtre enuoyé Iere. 23. Matt. 10. Luc. 9. Mar. vlt. Io. 17. 20. Conc. Later c. 3. Inn. 3 epi. ad oẽs fideles.

Secondement puiſque perſonne ne ſe doibt ingerer de preſcher, ou faire autre exercice, principalement de ſi longue traitte, & eſtenduë que font les Ieſuites en l'Egliſe, & pour l'Egliſe, sãs eſtre enuoyé, & sãs authorité d'vn ſuperieur, pouuoient ils mieux s'adreſſer & plus conuenablemẽt à la parolle de Dieu, qu'aux Chef de l'Egliſe & premier maiſtre d'hoſtel en la maiſon de Dieu, duquel eſt le debuoir d'ẽuoyer les vns à la vigne, les autres aux champs, les autres aux autres poſſeſsiõs du maiſtre pour y trauailler? Dieu defend ſpecialement d'vſurper ceſte eſtat ſi eminent, ſans lettres patentes. *Comment preſcheront ils*, dit il par S. Paul, *s'ils ne ſont enuoyez?* Et par Ieremie il ſe plaint des faux Prophetes, de ce qu'ils couroyẽt, & parloyent ſans cõmiſsion aucune. *Ie n'enuoyois*

La charge du S. Siege eſt d'enuoier les ouuriers ſpirituels à la vigne de Ieſus-Chriſt.

poins

Pasce oues meas. Ioan. 21. Rom. 10. Hiere. 23. Ioa. 10. Ter. lib. de præscrip. hæret.

point les Prophetes, & ilz courroyent: Ie ne leur parlois point, & ils faisoyent du Prophete Et en ce poinct ont monstré les heretiques vieux, & modernes qu'ils estoyent Loups, & nõ Pasteurs, Heretiques, & non Docteurs, n'entrãt au bercail par la porte, & preschans sans estre enuoyez. Et par tant Tertullian debat, & combat de nullité leur doctrine, par ce seul argument. *Qui estis vos? quando, & vnde venistis? quid in meo agitis non mei? quo denique, Marcion, iure syluam meam cædis? qua licentia, Valentine, fontes meos transuertis? qua potestate, Apelles, limites meos commoues? mea est possessio, olim possideo, habeo origines firmas ab ipsis authoribus, quorum fuit res ego sum hæres Apostolorum.* Tout cecy dict à present l'Eglise Catholique aux heretiques de nostre temps. Hugunots quand estes vous venus au monde, & de quel lieu estés vous sortis? que faictes vous chez moy, n'estans point des miẽs? par quel droict, Luther couppes tu ma foreſt? qui t'a donné congé, Caluin, de destourner les canaux de mes fontaines? de quelle authorité, Beze, arraches tu mes bornes? Ie suis pieça en possessiõ, premiere en droit & en temps: i'ay bons tiltres, & sources des Apostres mesmes, à qui la choses appartient: c'est moy qui suis la vraye heritiere. Au moyen dequoy non seulemẽt, tu ne debuois blasmer les Iesuites en ce point, si tu estois bon Catholique: ains au contraire, les louer de ce que par ce vœu ils se lient d'vne obligation liberale à l'obseruatiõ des commandemens de Dieu, & combattent par exemple d'obeissance la rebellion des heretiques; les louer de ce qu'ils portent vne propre marque de reuerence enuers le Chef de l'Eglise; de ce qu'ils recognoissent par singuliere deuotion auec S. Irenée le Pape, comme *Potentiorem Ecclesiæ principatum habentem*; auec Prosper *summũ Pontificem, & Apostolicum Sacerdotem*; auec S. Yues Euesque de Chartres, *Patrem patrum*; auec S. Bernard, *Caput Ecclesiæ*; de ce qu'auec ces grands Docteurs, & grands Saincts, tous François de cœur, & de lãgue, ils respectent celuy qui portes en sa main les clefs du Ciel.

Les heretiques s'ingerent de prescher sans estre enuoyés.

Tous les Saincts ont touſiours deuotement respecté le S. Siege. S. Iren. l. 3. c. 1. Prosp. l. 20. de voc. gen. c. 16. S. Yues Epis. 12. S. Bern. Epist. 125. Matth. 16.

Le 4. vœu d'obeissance des Iesuites au S. Siege loüable.

C'estoit donc vn beau subject de loüange, que ce quatrieſme vœu, si tu eusses iamais apprins à bien iuger, & biẽ dire: & de les enaccuser, c'est les taxer dequoy ils sõt humbles, & souples au S. Siege, & en vn mot les appeller Pa-

ler Papistes, qui est le commun blason que les heretiques iettent comme vn traict de risée, & de mespris cõtre les Catholiques.

Si les Iesuites peuuent faire sermét de fidelité.

Ce que tu dis que les Iesuites ne peuuent faire serment de fidelité au Roy, il est vray, non pour les raisõs que tu allegues, qui ne valent rien: mais parce que cõme les autres Religieux de leur qualité, ils n'y sont point obligez, ayans quitté le monde, & ne faisant pour le tẽporel, ny corps ny mẽbre d'Estat, encor qu'ils soyent membres de la republique. Les Officiers des Roys, la Noblesse, les Chefs de Ville, le font à cause de leur office, ou de leurs fiefs, ou de tous les deux. Les Religieux tels que les Iesuites, n'ayans semblables qualitez, ne sõt iamais recerchez de cela, non plus que les menus artisans. Et quand ils le feroyent, & qu'il en fut besoin, & qu'il n'y eût aucun danger de conscience, toutes ces raisons n'ẽpeschent point, qu'ils ne le puissent faire, moins encores les tiennes pour estre fondées sur deux suppositions fausses: dont l'vne est que leur corps n'est pas reçeu en France, l'autre qu'ils sont vassaux liges du Pape, & de leur General, à cause du vœu d'obeissãce qu'ils luy font. La premiere est si fausse qu'il n'y a corps de Religion reçeu à meilleurs tiltres de toutes sortes de Magistrats, & Communautez, que ceste Compagnie.

Les Iesuites sont receus en France Par le Clergé.

Ils sont reçeuz par l'Eglise, & Clergé de France en l'assemblée generale de Poissy, cõme il est porté en l'acte de reception fait en ladite assemblée, où estoient presẽs Messieurs les Cardinaux de Lorraine, & de Tournõ. Ce que tu confesses en ton plaidoyé, fort à cõtrecœur, & auec plusieurs gloses tirées de tõ sac, qui n'ont vertu pour autre chose, sinon pour declarer ce que tu es: c'est à dire, menteur, & calomniateur. C'est mensonge quãd tu fais entendre que ceste reception fut faicte à condition que la Religion des Iesuites seroit chassée. La calõnie est en ce que tu dis. que les susdicts Cardinaux firẽt signer l'acte sans ouïr l'Vniuersité; ce qui est controuué par toy, & injurieusement proferé contre la memoire de deux Prelats, que le meilleur de ta race ne sçauroit auoir esté digne de dechausser s'ils viuoyent.

Par les Roys de Frãce de-

Ils sont reçeus par tous les Tres-chrestiens Roys de France,

puis François 2. France, qui les ont peu cognoistre. Le Roy Henry II. les reçeut par lettres patentes de l'année 1550. François II. *Henry 2. 1550.* par lettres patentes de l'année 1550. Charles IX par lettres patentes de l'année 1560 & 64. & 65. Henry III. par *Charles 9. 1560. 64. & 1565.* lettres patentes de l'année 1580. & 1584.

Henry 3. 1580. & 1584. Les Cours de France ont reçeu leurs Colleges, & specialement celle de Paris, qui a verifié l'acte de reception faicte en la susdicte assemblée de Poissy, & la plus part des susdictes lettres patentes, & leur ont adjugé les fondations de leursdicts Colleges quand quelqu'vn les a voulu debattre, auec les legs testamẽtaires, qui leur ont esté faicts, & aumosnez.

Par les Cours de Parlement.

Par les Chãbres des Comptes. Les Chambres des Comptes les ont reçeus en tant qu'a elles touché, en verifiant les amortissemẽs de leurs Colleges.

Par les villes. La Ville de Paris leur à octroyé, & faict iotiyr des priuileges, & exemptiõs données à l'Vniuersité, & Colleges d'icelle. Le mesmes ont faict les autres Villes de France, où ils ont des colleges.

Par les Vniuersitez. Les Vniuersitez ausquelles il y a des Colleges de leur Compagnie, les ont reçeuz, & incorporez. A Tolose, Bordeaux, Bourges, & mesmes celle de Paris, a voulu qu'ils iotiyssẽt des priuileges d'icelle, comme les autres Colleges, ainsi qu'il appert par les lettres que leur en a expedié M. Iulié de S. Germain, Recteur d'icelle, en l'année 1563. signées par luy, & seellées du séel de ladicte Vniuersité.

Par la Sorbonne. La Sorbonne par son Decret du neufiesme Iuillet cy dessus allegué a declaré authentiquement que pour sa part elle les tiẽt pour reçeus: lequel Decret est assés suffisãt pour abroger l'ancié faict l'an 1554. Duquel tu t'es-

Vieil decret de la Sorbõne abrogé par le nouueau. crimes auec tes sẽblables, si furieusemẽt. Car le premier fut faict sãs les auoir veus ny ouys, & sans cognoissãce de cause. Cestuy cy apres les auoir esprouués trẽte ans. Et en matiere d'aduis les derniers, & les mieux examinez, & pesez sont les meilleurs: & en contrarieté de loix la derniere abroge & casse la premiere dit Cicerõ. Mõstre moy, si tu peux, Religiõ, voire mesme en Frãce, qui aye tiltres, & pieces d'approbatiõ plus authẽtiques que ceste Cõpagnie, où si tu ne le peux faire, confesse que tu es Arnaud,

es Arnand, disant que le corps des Iesuites n'est encor approuué en France. Confesse que ta raison porte faux, quand tu dis qu'ils ne peuuent prester serment de fidelité, parce qu'ils ne sont reçeus en France.

Vn hõme ne peut estre vassal lige à deux Seigneurs.

Ta secõde raison est aussi fausse que la premier. Car il n'y a ieune Iurisconsulte, qui ne voye que le *vœu d'Obeissance que font les Iesuites au S. Siege, ne les fait point ses vassaux comme tu dis*, te perdant dans tes propes brisées, & n'entendant encores que c'est estre vassal lige, ce qu'vn hõme de ta profession doit sçauoir sur le doigt. *De feudo ligiol. 4 feud. ti. 99.*

Personne ne peut estre vassal lige sans obligation temporelle.

Premierement vn homme ne peut estre qualifié de ce nom de vassal lige, sinon à raison d'vn fief, & d'vn benefice tẽporel, & pour vne fin temporelle Secondemẽt en telle qualité selon la loy, il ne peut auoir deux Seigneurs, comme en vn autre lieu tu cõfesse. Les Iesuites ne tiennent aucun fief du Pape en France, n'y aucune dignité temporelle, comment donc peuuent ils estre ses vassaux liges? Veux tu faire des vassaux sans fief, & des Chanoines sans prebende, comme tu as faict vn plaidoyé sans loy? Tu les fais aussi vassaux liges de leur general, ne te souuenant que tu as dis, qu'on ne peut estre vassal lige de deux Seigneurs: s'ils sont vassaux liges du Pape, comment donc le seront ils encores de leur General? Veux tu donner vne Femme à deux maris? Mais estans vassaux liges du Pape, comment le peuuent ils estre de leur General, qui par mesme vœu à ton dire est aussi son vassal, & qui entant que tel, ne peut auoir, selon la disposition du droict, vassaux liges soubs soy, n'estant supreme Prince? Que s'ils sont liges du Pape seulement à cause du vœu, tous les Chrestiens le sont à meilleur droict, à cause de leur obligatiõ biẽ plus grande, & plus generale. Car par ce vœu ils ne sont obligés qu'à luy obeïr, pour le regard des missions. Mais les Chrestiens en tant que Chrestiens, ils sont obligez de le defendre par tout, & contre tous, en tout ce qui concerne la loy: qui est la formule de serment de fidelité, & hommage faict au Prince, si seulement on change la matiere de religion en seruice d'estat Parquoy s'ensuiura qu'vn Chrestien ne peut prester serment de fidelité au Prince temporel, & ainsi faudra despouiller la corõ-

N'y a vn Seigneur vassal.

ne de France de tous ſes droicts d'hommage, comme auſsi tous les autres Princes Chreſtiens de telle dignité: car perſonne ne pourra eſtre vaſſal lige d'vn Roy, l'eſtant ja du Pape, en tant que Chreſtien; ou bien il ne ſe faudra point baptiſer; ou eſtant baptiſé ſe deſpartir de l'obeiſſance du Pape, & eſtre ou Payen, ou heretique pour eſtre vaſſal lige du Roy. Mais les Roys de France, ny leur nobleſſe, ne vueillent auec ſi gros intereſts prendre, & faire les honneurs terriens, & partant pour ne tõber en erreur il vaut mieux dire que tu erres, & que tes raiſons ſont cõtre raiſon, & q̃ toute ta preuue n'eſt que trame, & tiſſure de meſonge, & d'ignorãce. Et que pour eſtre obligé au Superieur ſpirituel, on n'en eſt pas vaſſal lige, ny pour telle obligation ſpirituelle, la temporelle qu'on a au Prince temporel, n'eſt pas oſtée. Les Clercs ſur le point qu'il doibuẽt prendre l'ordre de preſtriſe, eſtans interrogés de l'Eueſque, *Promittis mihi, & ſucceſſoribus meis reuerentiam, & obedientiam?* Ils reſpondent chaſcun *Promitto.* Ceſte promeſſe, & ceſte obeiſſance promiſe à l'Eueſque eſt plus generale, que le quatrieſme vœu des Ieſuites faict à noſtre S. Pere, & toutesfois perſonne de ſain entẽdement ne dira que pour cela les Preſtres laiſſent d'eſtre bons ſubiects, & vaſſaux de leur Roy. Et quand il ſeroit queſtiõ du domaine temporel contre le Pape; & eux, & les Ieſuites de France ſeront touſiours pour le Roy de France qu'ils recognoiſſent pour Prince temporel, & non autre. Mais ny eux, ny les Ieſuites ne doibuẽt pas eſtre tels vaſſaux que tu nous deſcris, cõme vn nouueau Iuſtinian, qui obeiſſent en tout, & par tout ſans reſerue quoy qui vienne de Rome, quoy que Dieu, & ſon Vicaire defende, ou cõmande. Les Roys de France auſsi cõme Treſ-chreſtiens ne les demandẽt pas tels, ſe contentans du droict deu à Ceſar, & laiſſans le ſien à Dieu & partant ils deteſtent ta flaterie. Pour renuerſer donc ta concluſion d'Eſpaigne, ſi les Ieſuites François ne ſont vaſſaux ny du Pape, ny de leur General, ils ne le peuuẽt eſtre du Roy d'Eſpaigne, à qui ils n'ont aucune obligation, ſinon telle que tous Chreſtiens ont en general à tous les Princes Chreſtiẽs. Ou ſi pour eſtre vaſſaux du Pape, & de leur General, ils ne le peuuẽt eſtre du Roy de Fran-

Les Preſtres promettent obeiſſãce aux Eueſques.

de France, comment le pourront ils estre du Roy d'Espaigne? quel droict y aura il d'auantage, & quelle obligation? Ie conclus donc que les Iesuites sont bons subiects des Papes, & des Roys, & bons François, & que tu n'es ny bon Frãçois defendãt si mal le droict de la Frãce, ny bon vassal des Roys de France, ne leur rendant la foy, ny l'honneur deu, moins encor bon Chrestien, oppugnant le pere General des Chrestiens.

CHAPITRE XXVII.

De l'obeissance des Iesuites à leur General.

Voyons si tu prouues mieux les Iesuites Espagnols par l'obeissance qu'ils gardent à leur General: tõ argument est fagotté en ces mots, *Leur principal vœu est d'obeir per omnia, & in omnibus, à leur General, & Superieur, qui est tousiours Espaignol, & choisi par le Roy d'Espaigne. L'experience le monstre, &c.* ils sont donc Espaignols. Et vn peu apres, *Les mots de ce 4 vœu sont estranges, voire horribles. Car ils vont iusques là, In illo Christum veluti præsentem agnoscimus.* Et en vn autre lieu parlãt des mesmes Iesuites: *Qui ont*, ce dis tu, *ce quatrieme vœu d'obeissance absoluë, Per omnia, et in omnibus, à leur General Espaignol, & au Pape.* Le sens de l'argument est, les Iesuites ont leur General tousiours Espaignol à qui ils obeissent, comme au lieutenant de Dieu, doncques ils sont Espaignols. En peu de mots six grosses mensonges, & vne lourde bestise. C'est vne mensonge que les Iesuites ayent en leurs vœux, ces mots, *per omnia, & in omnibus.* C'est vne mensonge qu'ils façent le vœu d'obeissance à leur General: car ils le font à Dieu, *vouent Diuinæ Maiestati paupertatẽ, castitatẽ, & obedientiam perpetuã in Societate IESV*, & s'ils promettent d'obeir au General, c'est en cõsideration qu'il est vicaire de Dieu au gouuernement d'icelle compagnie. C'est vne autre mẽsonge encor plus grosse qu'ils facẽt vn 4 vœu à leur General, ny entant que vicaire de Dieu, ny en autre qualité. Item que le Roy d'Espagne choisisse leur General, car il est esleu en la congregatiõ generale cõposée d'vn grand nõbre de diuerses nations, qui auec ferment preallable par libres, & secrets suffrages selõ Dieu, & conscièce, esliſent le plus idoine, & celuy que Dieu leur enseigne, & non le Roy d'Espaigne. C'est vn mensonge encores que leur General soit

Six mensonges en autãt de motz.

touſiours Eſpaignol. Car de cinq generaux qui ont eſté en ceſte Compagnie, il n'y en a eu que deux Eſpaignols de nation, Iacques Laynés, & François Borgia. Ignace Loyola, qui fut le premier, eſtoit Biſcain: Euerard Mercurié qui fut le quatrieſme, eſtoit Liegeois: Le cinquieſme qui eſt de preſent Claude Aquauiua, eſt Italien de la maiſon des Ducs d'Atrie, maiſon qui a de long temps tenu le parti de France. La ſixieſme menſonge eſt que ces mots. *In illo Chriſtum veluti præſentem agnoſcimus*, ſoyent inſerez aux vœux. Ta beſtiſe en ce meſme lieu eſt, d'eſtimer eſtranges & horribles ces mots, *In illo Chriſtum veluti præſentem agnoſcimus*, quand bien ils ſeroyent dedans les vœux. Car ſi nous recognoiſſons Dieu preſent, comme la cauſe en ſon effect, en la moindre de ſes creatures iuſques en la nature d'vn moucheron: ſi en la Fabrique de l'Eſchine, Ariſtote Payen, & les Medecins eſclairez de la ſeule nature, recognoiſſent Dieu, eſtimes tu eſtrange de le recognoiſtre en l'homme, vraye image de Dieu? & en l'homme Prelat donné particulierement de Dieu comme Ambaſſadeur de ſa Majeſté? *Ego*, dict ſainct Paul, *ſi quid donaui in perſona Chriſti donaui, & pro Chriſto legatione fungimur.* Eſtant Legat de Dieu il repreſentoit la perſonne de Dieu, & c'eſt ainſi que parle ſainct Baſile: *Le Prelat, dict il, n'eſt autre, que celuy, qui tient la perſonne de Ieſus Chriſt.* Ignores tu qu'il y a des perſonnes & des actions, leſquelles eſtant hautes, & ſublimes, repreſentét remarquablemẽt Dieu, & qu'en icelles on voit l'image de Dieu? Eſtre iuge & adminiſtrer la iuſtice, c'eſt repreſenter la perſonne de Dieu par vne action diuine. C'eſt pourquoy les Iuges ſont appellez Dieux. *Ego dixi Dij eſtis*: item, *Deus ſtetit in Synagoga Deorum*: C'eſt à dire, Dieu preſide au conſeil des Iuges. Car en ces paſſages le mot de Dieu ſignifie Iuge.

Dieu reluit en ſes effects Tertu. l 4 c. marc. c. 14. Ariſt. 1 de partibus animal.

Dieu reſide en la perſonne des Magiſtrats. 2. Cor. 5. S. Baſil. In cõſt. mon.

Pſal 81. Ibid.

Dieu reſide en la perſõne des Roys. S. Grego. Nazan. orat. ad ciues.

De meſme eſtre Roy, & regner en Iuſtice, & pieté, c'eſt repreſenter la perſonne de Dieu en vne action diuine, & les Roys en qualité de ceſte action, portent ſpecialement l'image de Dieu. C'eſt pourquoy S. Gregoire de Nazianze parlant à l'Empereur il luy dict: *Tu tiens l'Empire auec Ieſus Chriſt, auec luy tu gouuernes en terre, tu es l'image de Dieu.*

Que

Que si Dieu permet souuent que les Iuges iugent mal, & que les Roys regnent mal, c'est pour faire paroistre qu'ils ne sont pas Dieux dont ils portẽt l'image, & qu'il n'y a rien de stable que Dieu: c'est pour les contenir en humilité, se recognoissans infirmes, & subjects à peché. Mais comme la diuine bonté est liberale en leur permettant d'vser, & d'abuser de ceste puissance aussi est elle iuste pour les punir à mesure de leur grandeur, & mettre en execution l'arrest qu'elle dõne par la bouche du Sage: *Les puissans seront puissamment tourmentez*, quand ils aurõt abusé de la puissance q̃ Dieu leur a mise en main, pour sa gloire, & pour le bien public. Mais nonobstant ces abus l'assertion demeure en son entier, qu'en tel corps, & telles personnes legitimemẽt ordonnées, Dieu est present, & y doibt estre recogneu, & hõnoré present. Or si pour l'administration des choses de ce monde, dressées au profit des hõmes, & à vn biẽ temporel Dieu reside, & preside en la personne des Roys Iuges, & Magistrats: ne resident il point à ton aduis aux Prelats, pour le seruice de ses autels, & maniement des ames lesquelles functions estans toutes diuines, concernent immediatement l'honneur de sa majesté? s'il y preside, faict on mal de le recognoistre present en eux? n'es tu pas donc ignorãt, & blasphemateur, de trouuer, & appeller estranges, & horribles les mots, qui sõt marques, & enseignes de verité, & de Religion?

Les grands seront grandement tourmentés, pour leurs fautes. Sap. 6.

Dieu reside en la personne des Prelats

CHAPITRE. XXVIII.

Quand le Superieur commande contre la Loy de Dieu, il ne doibt estre obey.

Si Dieu est recogneu present au Prelat, donc ce dis tu, le Prelat commãdant de tuer quelqu'vn il le faudra faire: tu es vn pauure idiot, & malin Sophiste. Les Prelats, ne peuuent faire tels commandemens, en tãt que Prelats, & Peres spirituels, qui par les Canons, & Loix Ecclesiastiques, doibuẽt estre tres esloignez de toutes actions sanguinaires, & encor qu'au Prelat on recognoisse Dieu present, on ne l'estime pas pourtãt Dieu. Au moyẽ dequoy s'il cõmande chose qui soit contre la Loy de Dieu, le subiect est dispensé de ne luy obeïr point en ce cas.

cas. Car n'estant luy que Lieutenant, s'il commande cõtre la volonté du Prince, il ne doibt point estre obey.

Les Iesuites n'ont pas ignoré cecy, comme estant notoire à tous les Chrestiens. Car il leur est seulemẽt dict: *Iudicium suum cum eo quod superior vult, & sentit in omnibus rebus, vbi peccatum non cerneretur, omninò conformantes.* Qui est vne exception prinse de S. Bernard: & que leur premier fondateur Ignace met en vne sienne lettre de l'obeissance.

S. Ber. tract. de præcep. et dispen. c. 12.

S. Bernard dict ainsi: *Siue Deus, siue homo vicarius Dei mandatum quodcunque tradiderit, pari profectò obsequendum est cura, pari reuerentia deferendum, vbi tamen Deo contraria non præcipit homo.* Car en ce cas, il ne doibt estre obey: parce que contreuenant à la volonté du Prince, il pert la qualité de Lieutenant, & se priue en cela de la puissance de commãder.

25. q. 2. Post eaquam.

Quia sicut qui priuilegio abutitur, priuilegio priuatur, ita qui potestate abutitur, potestatem amittit. L'escriture commande d'obeïr aux Magistrats seculiers: *Qui potestati resistit, ordinationi Dei resistit:* mais s'ils commandent chose inique, on ne leur doibt aucune obeissance en cela, suyuant l'interpretation que doctement donne S. Augustin, qui dict en quelque lieu: *Si iubeat potestas facere quod non licet, hîc sanè cõtemne Potestatem, timendo Potestatem. Ipsos humanarum legum gradus aduertito. Si aliquid iusserit curator, nonne faciendum est? tamen si contra Proconsul iubeat, non vbique contemnis potestatem, sed eligis maiori seruire. Si aliud Imperator & aliud Deus, maior Potestas Deus. Da veniam Imperator, tu carcerem, ille gehennam minatur.* C'est pourquoy les gardes de Saül, ayant reçeu de luy commandement de tuer les Prestres, s'en excuserent; d'autant que cela estoit contre Dieu. C'est pourquoy les Chrestiens aimoient mieux se faire gehenner, & perdre leur vie, que de sacrifier aux Idoles, encores que les Empereurs leur commandassent:

Rom 3.

Qui cõmande chose inique ne doibt estre obey. S. August. Serm. 6. de verb. Domi. cité par Gratian. Qui resistit 11. q 3. 1. Reg. 22.

C'est pourquoy les Machabeans aimerẽt mieux subir de tresgrandes peines, que de manger contre la Loy de Dieu, de la chair, comme leur commandoit le Roy Antiochus. C'est pourquoy les Cours de Parlemẽt ont autrefois mieux aimé se demettre de leur charge, que de verifier des Edicts Royaux contre la Iustice, comme aduint du tẽps du Roy Loys onziesme, quand le President la Vaquerie, accompagné de plusieurs Conseillers en rob-

Les Machabeãs aimerent mieux mourir, que manger de la chair de porc defenduë. 2. Mac. 7.

en robbes rouges, luy vint faire plainte, pour les menaces qu'on auoit faict à la cour, si elle ne verifioit certains edits, luy declarant qu'ils estoient prests de plustost quitter leurs offices, que de faire vne chose contre la Iustice. Tu n'eusses pas faict vn tel acte, si tu eusses esté de ce temps là tel Conseiller, que tu es maintenant Aduocat. Tu te fusses mocqué de ces pauures gens vertueux, & calomniant leur resolution aussi genereuse que saincte, eusses dit qu'il faut prester obeissance au Roy quoy qu'il commande, & quoy que tonne, ou fulmine le Pape de Rome, ou Dieu du ciel, c'est tout vn, on n'é doibt auoir ny soucy, ny cure, & qu'il faut obeïr. Mais ces pilliers de Iustice ne le firent pas, aussi n'estoient ils pas des Arnauds, & si tu veux sçauoir l'issuë de ce faict. Le Roy admirant, & loüant leur constance, ne voulut passer outre, ains cassa les edits. & ceda à la vertu de ses seruiteurs par vne vertu Royale, estimans les vns, & les autres, que le debuoir d'obeïr. n'est pas en choses contraire à la loy de Dieu. De mesme l'obeissance que les Iesuites rendent à leur General pour l'honneur de Dieu, ne les oblige point à faire chose qui soit contre Dieu, ou contre le prochain.

Magnanimité de la Cour de Parlement de Paris.

Vertu du Roy Loys XI. cedant à la vertu du Parlement.

CHAPITRE XXIX.

Consequence d'Arnaud sur l'obeissance des Iesuites.

Voila l'obeissance des Iesuites, & comme ils recognoissent Dieu present en leur superieur pour l'amour de Dieu: voila tes mensonges descouuertes, & tes propositiõs recogneuës temeraires. La consequẽce que tu veux tirer de ceste obeissance, n'est pas moins inepte que tes antecedãs sont faux Car posé le cas que le General des Iesuites fut touſiours Espaignol, & qu'ils fissent à luy le vœu d'obeissance, penses tu pour cela qu'ils doibuẽt tous deuenir Espaignols, & transferer en vn momẽt l'amour naturelle de la partie à vn pays, & natiõ estrange? Veux tu arracher ainsi tout à coup de leur cœur l'affectiõ, la plus douce de toutes. & la plus enracinée en l'ame? Vlysse aimoit mieux la fumée de son Itaque, que le Royaume estranger de Calypse. Ceux qui habitent le pied des Alpes aiment mieux leur cahuettes, que les palais de

lais de Rome. Si lon ne peut quitter l'affection, & memoire du lieu paternel, comment pourra-on despoüiller l'humeur naturelle de la nation, & se reuestir d'vne estrangere, & quelque fois toute repugnante? Mais penses-tu que le General des Iesuites, pour estre General, soit tout puissant pour transformer les natures, & complexions à sa poste? penses-tu qu'il faces de ses subiects cõme vn maistre des monnoyes faict de vieilles pieces, leur voulãt donner vn pied, & coing nouueau, n'ayant autre chose à faire que de les mettre au billon, & les refondre pour les faire des neuf? Péses-tu qu'il puisse chãger les Polonois, les Moscouites, les Allemans, & Suisses, les Flamans, les Italiens, les Portugois, les Anglois, Escossois Irlandois, & autres nations desquelles est cõposé leur ordre diuerses en esprits, & en corps, en inclinatiõs, & en Hemispheres, & la plus part aduerses de toute autre humeur que la leur? Penses-tu qu'il puisse faire Mercure de tout bois, & chausser tout soliet à tout pied, & mettre tout morrion à toute teste?

Fondateurs de Religion de diuerses nations.

Si ceste tienne consequence est bonne, il faudra qu'estant leur General de quelque autre nation: car comme il n'a pas esté touiours Espaignol par le passé, & ne l'est à present, il ne le peut pas aussi estre touiours à l'aduenir, il faudra, dis ie, qu'ils changent comme des Cameleons, ou cõme des Prothées à tout coup, leur couleur, & nature. Le mesme aduiendra aux autres Religions. Car si pour auoir esté Espaignol leur premier fondateur Ignace de Loyola, comme tu dis encor que faussement, car il estoit Biscain, ou voisin Nauarrois comme i'ay dit. Mais si pour auoir esté Espaignol, ou les autres qui luy ont succedé en charge, tous les Iesuites le doibuent estre, tous les freres Prescheurs, & Cordeliers, qui sont en France, seront, ou Espaignols, ou Italiens, parce que Sainct Dominique estoit Espaignol, & Sainct François Italien, & la plus part de leurs Generaux sont desdictes nations. Tous les Bernardins d'Allemaigne, d'Italie, & d'Espaigne, seront François, par ce que S. Bernard leur fondateur estoit Frãçois, comme sont les autres Generaux de ceste ordre Que si ces consequences sont absurdes, confesse que tu es vn Logicien sans discours, & que les lo-

S. Dominique Espaignol. S. Frãçois Italien. S Bernard Francois.

les Iesuites ne sont pas Espaignols par ton dire. S'ils ne sont pas Espaignols, ils ne sont pas donc autheurs des maux de la France tels que tu les calomnies, pour estre Espaignols.

CHAPITRE. XXX.

La premiere origine des Iesuites a esté en France.

Venons à tes autres argumens par lesquels tu tasches en vain de verifier la mesme assertion, disant que ceste Compagnie est née en Espaigne; que les Iesuites prient pour le Roy Philippe, & nullemẽt pour le Roy de Frãce: qu'ils taschent d'establir le Royaume d'Espaigne par tout, dont ils sont Espaignols, & causes des ruines de la France.

Dix maistres ez arts fondateurs de la Comp. de Iesus.

Ignace de Loyola Biscain, Pierre Faure, & Claude Iayus, Sauoisiens, Pasquier Broët, Picard. Francois Xauier, Nauarrois, Iaques Laynés. Alfonse Salmeron, Nicolas Bobadille, Espaignols. Iehã Codure, Dauphinois. Simon Roderiques. Portugois.

Premierement ie responds que ceste Compagnie de Iesus, print son cõmencement en l'vniuersité de Paris, & que là elle ietta sa premiere racine és dix maistres és Arts de ladicte l'vniuersité, desquels maistres, vn estoit Biscain, Ignace de Loyola; vn Nauarrois, François Xauier; deux François, Pasquier Brotiet, & Iean Codure; trois Espaignols, Iaques Laynes, Alphonse Salmeron, & Nicolas Bobadilla; deux Sauoyens, Pierre Faber, & Claude Iayus; & vn Portugois, Simon Roderique, dix pierres fondamentales de ceste famille en dix personnes, & en six diuerses nations, & le lieu de leur premiere source. Elle n'est pas doncques née en Espaigne, ny premierement receüe en Espaigne, ains plustost à Paris. Et ce que tu allegues pour toy de la vie d'Ignace escrite par Ribadeneira, monstre que tu n'entends, ny autruy, ny toy mesme. Car ce lieu là est du tout cõtre toy. Tu colliges par iceluy qu'elle a esté receüe en Espaigne long temps auparauant, qu'en aucune autre part, & qui entend le Latin, collige de ce lieu là, quelle a esté plustost receüe ailleurs qu'en Espaigne. Tu veux dire qu'elle fut premierement approuuée en Espaigne estant deja establie, & le lieu dict qu'elle a esté premierement persecutée en Espaigne auant qu'estre, ny reçeuë, ny mesme née. Voicy les mots de Ribadeneira par toy cités. *Nam haec Societas nondum nata, in auctore suo primùm probata est in Hispa-*

in Hispania; deinde iam edita in lucem in Italia Galliàque graviter oppugnata. Ce qui t'a abusé, c'est premierement que tu n'as pas sçeu distinguer les poincts; Secondement parce que tu as prins ce mot *probata* pour *approbata*, au lieu qu'il signifie là *tentata*, comme en la S. Escriture, *Probauit electos Dominus*, c'est à dire *tentauit*. Il les a esprouués, & tentés par tribulation: & souuent se trouue auec la mesme signification parmy les Iurisconsultes, ce que tu ne debuois ignorer. Vouloit donc dire Ribadeneira, que deuant que ceste Compagnie nasquit, & qui bien tost debuoit naistre, Ignace son pere, & son fondateur, auoit enduré des persecutions en Espaigne, & celle Compagnie auoit esté persecutée en luy son Chef: *Nondum nata, probata est in Auctore suo, in Hispania.* Et delia née, & peu de temps apres mise au mõde, fut en son berceau griefuement combatuë en Italie, & en France. Laquelle gradation monstre qu'il ne parle aucunement de reception, ou approbation d'icelle Compagnie, ains au contraire des premieres persecutions: c'est ainsi que tu parles, & gloses fidelement. Que si tu n'as peu entendre trois mots de Latin si clairement couchez, comment pourras-tu penetrer le Digeste, le Code, le droict Canon, le sens des loix obscures? bon Dieu quel suffisant Aduocat que voicy plaidãt pour la France, & quel Butor de barreau faisant honte à la France!

Ignorance puerile d'Arnaud.

N'entend point le Latin.

Les Iesuites prient pour tous.

Il faut prier nõ seulemẽt pour les amis, mais encor pour les ennemis. *Num. 16. Matth 5. Luc. 6. Act. 7.*

Les Iesuites prient pour le Roy d'Espaigne, ils ne le nient pas: mais *ils ne prient point pour le Roy de France en façon quelconque.* Disant cecy tu monstres non seulemẽt que tu ignores leurs loix, qui seroit petite faute en toy: mais qui est vne imposture, & vne calomnie, que tu les accuses sans les cognoistre, en vne chose en laquelle ils sont fort exactes. Les loix, & constitutions des Iesuites, sont tres-belles, & tres-estroites touchãt les prieres pour toutes sortes de gens, & nommément pour les Princes, & bien-facteurs. Ils sont obligez par icelles de prier pour tous, amis, & ennemis, fidelles, & infidelles: mais specialement pour trois sortes de gens.

Prier pour les Potẽtats cõmandé par la S. Escriture, & pratiqué par les

Premierement pour les grands, comme en ayãt plus de besoin, & tenans en main la puissance de beaucoup promouuoir, ou reculer l'hõneur de Dieu, & le bien des

ames

ames: affin qu'ils ſoient inſpirez de ſaintement ſe comporter en leurs charges. Secondement pour les bien facteurs, & amis, entre leſquels les fondateurs tiennent le premier rang. Troiſieſmement pour ceux auec leſquels on conuerſe en diuers lieux, & leſquels on ayde par diuers offices, & de qui on à ſoin particulier. Comme les Ieſuites qui ſont en France pour les François: vn Predicateur, pour ſes auditeurs vn Confeſſeur, pour ſes penitens: vn Regẽt, pour ſes eſcholiers: vn qui viſite les malades, & priſonniers, pour les pauures trauaillez, & affligez; & en ſpecial, pour quelque autre ſorte de gens que ce ſoit; ſans toutesfois laiſſer les prieres cõmunes, qui ſe font pour tous en general en l'Egliſe. Ils prient ſans en eſtre priez, & prient non ſeulement en vn College, mais par toute leur Compagnie, & par tout l'vniuers, & font vœux, & ſacrifices à Dieu, pour ceux à qui ils ſont obligez à la maniere ſuſdicte, & ſpecialemẽt pour ceux qui le demandent en particulier, ou qu'ils voient en auoir neceſsité particuliere, encor qu'ils ne le demandẽt: comme ils ont touſiours prié pour les Roys, & Royaume de France, principalement depuis qu'ils y ſont.

ſaincts. Baruch.1. 1. Timoth.2. 1. Pet. 2. Tertull. apol.c.31. ad Scapul. c.2.

Prieres generales, & volontaires.

Selon le reiglement de ces loix tirées de la Loy de Dieu, & de la nature, ils prient premierement pour noſtre S. Pere, pour les Prelats, & Paſteurs eccleſiaſtiques, & puis pour tous les Princes, & Potentats ſeculiers, ſpecialement pour ceux aux pays deſquels ils ont domiciles. Ils prient pour l'Empereur, pour les Roys de Frãce, d'Eſpaigne, de Pologne, du Iapon, & de la Chine. Ils prient pour les Republiques de la Chreſtienté, pour les Ducs, Comtes, Marquis, Barons, Communautez, & pour tous: & n'aye pas peur qu'ils n'y puiſsẽt baſter, car ils ſont dix mil, & à ton grãd regret. Si la choſe eſt ainſi, comme elle eſt, dequoy t'esbahis-tu ſi Ribadeneira Ieſuite, ſubiect du Roy d'Eſpaigne, loue ſon Roy, ſa puiſſance, ſa vertu, & exhorte tout le mõde à prier pour luy? autant en faict, & plus, Emond Auger Ieſuite Frãçois, & les autres François pour leur Roy: autant ceux de Pologne pour le leur: ceux de Boẽme, & pays de l'Empire, pour l'Empereur: ceux d'Alemaigne pour leur Prince, & ainſi chacun ſelõ l'amour, & debuoir naturel,

ou ciuil,

ou ciuil, faict vœux, sacrifices, prieres, & penitences generalement pour tous, & en particulier pour son Prince & bien facteur. Et laissant le reste des prieres, que les Iesuites François presentent, & ont presentées à Dieu pour la Frãce: si la dixiesme partie des disciplines qu'ils ont faictes pour les Roys Frãçois depuis dix ans, eussẽt esté portées sur son dos, ta peau seroit en pieces, & ne vaudroit rien à faire, ny parchemin, ny tabourin, & ta lãgue possible seroit apprinse à mieux parler, ou se taire.

Oraisons, & prieres pour les Roys de France.

Ils ne voulurent point prier à Bordeaux pour le feu Roy. Ie t'ay souuent aduerty que tu es vn mauuais Logicié, neantmoins tu continues touſiours de l'estre sans t'améder. Si vne fois ils ont refusé de prier, faut-il cõclure qu'ils ne prient iamais? quel Logicien es tu de tirer vne conclusion vniuerselle d'vn faict particulier? Si quelqu'vn s'excuse de boire vne fois, s'ensuit il qu'il ne boiue iamais? Ie te respõs encores, qu'ils prierent pour le Roy en la façon qui luy pouuoit estre profitable: car de prier en la messe, ou autrement, contre les ordonnances de l'Egliſe, c'eſtoit offencer Dieu, & rendre inutile la priere.

CHAPITRE XXXI.

Propoſitions, & calomnies ridicules d'Arnaud.

Mais auec quelle apparence de verité dis tu, que *Tous les vœux, penſées, prieres, deſſeins, actions, ſermons, confeſſions des Ieſuites, n'ont autre viſee, que de faire le Roy d'Eſpaigne Monarque de toute la Chreſtienté, & luy mettre non ſeulement la France, ains toute l'Europe ſoubs les pieds?* Ce ſont tes propos, & tes parol les que i'ay honte de refuter: car outre ce qu'il n'y a ny verité, ny ombre de verité, la choſe eſt ridicule. Neantmoins parce que tu en fais le donjon de ton Plaidoyé, & la maiſtreſſe batterie contre les Ieſuites, il eſt neceſſaire de paſſer deſſus.

Ie te demande doncques, qui ſont les cauſes qui font les Ieſuites ſi aſpres, & ſi bruſlãs au ſeruice, & promotiõ du Roy, & Royaume d'Eſpaigne? ſi tu le ſçauois, tu le deuois dire, & nous en faire ſages, affin d'eſtre creu; ſi tu ne le ſçais, tu ne debuois pas ainſi feindre à la volée. De dire que les Ieſuites le font ſans cauſe, ce ſeroit parler en Aduocat ſans cauſe, & de faict tu ne peux. Car à ton

Rien ſans cauſe és actions de raiſon.

aduis

aduis ils ſont fins & ſubtils, & de ſe dedier de telle façō à vn Roy ſans grand motif, ce ſeroit vne grande beſtiſe. Or eſt il que tu n'en ameines aucunes vrayes, ny vray-ſemblables: de feintes & vaines, qui neantmoins te ſemblent de grāde efficace, en ſigne que tu reſues touſiours, tu en mets deux. L'vne eſt l'hōneur, l'autre l'vtilité que les Ieſuites en ont eu, ou eſperent auoir pour recompenſe de leurs ſeruices.

Qu'ils le facent pour l'honneur reçeu, ou à reçeuoir, il n'eſt aucunemēt vray-ſemblable: car ils n'ont iamais eu dignité ny prelature du Roy d'Eſpaigne, ny par ſon moyen, & ſi tu allegues le Cardinal Tolede, c'eſt noſtre S. Pere qui l'a faict de ſon propre mouuement, l'ayant cogneu fort familierement eſtant encor Cardinal, & faict preuue de ſa doctrine long temps. Ioinct q̄ quand ce ſeroit par la faueur du Roy d'Eſpaigne ceſte recompence n'eſt que pour vn, & bien legere pour ſuffire à dix mil Ieſuites qui trauaillent, à ce que tu dis nuict & iour par tout le monde pour faire le Roy d'Eſpaigne Monarque de tout le monde C'eſt vne bechée biē petite pour faire gorge à vn ſi grand nombre d'oiſeaux, meſmes qui n'en ont que la veuë ou l'ouïe, car vn ſeul en iouit. Ce ne ſont donc pas les honneurs paſſés qui les eſmouuent à eſtre ſi eſchauffés à l'Eſpagne. *Le Cardinal Tolede.*

Que ce ſoit pour ceux qu'ils en eſperent à l'aduenir, il eſt auſsi peu vray-ſemblable: car le paſſé leur doit ſeruir de reigle pour l'aduenir, s'ils ſont prudens: & ſi apres auoir trauaillé tant d'annees pour l'Eſpaigne comme tu dis, ils n'en ont reçeu aucune dignité pour recompenſe, que peuuent ils eſperer deſormais? Auſsi n'en eſperent ils point, non parce qu'ils n'en ont encores reçeu; mais parce qu'ils n'en vueillent point, ayans dict à Dieu aux honneurs du monde. Ce que i'apprēds de leur inſtitut, qui doit en cecy nous ſeruir d'vn argument infaillible. On voit en iceluy qu'il n'y a Religion en l'Egliſe, forcloſe des hōneurs auec plus fortes barrieres que la leur: car il eſt loiſible à toutes les autres d'eſtre promeuës aux dignités Eccleſiaſtiques, ſans preiudice de leurs ſtatuts; eux en leur profeſsion font vœu particulier de ne iamais chercher, ou pretēdre aucune dignité ou prela- *Cōſtitutions de la Comp. de Ieſus, eſtroites cōtre l'ambition.*

ture, directement ou indirectement, ny en leur Compagnie, ny dehors: & pour le dehors encor, de ne consentir en aucune electiõ qui seroit faicte d'eux à tels degrez, sauf par le commandement de celuy qui peut cõmander sans replique sur peine de peché, qui est nostre S. Pere; comme il est aduenu au Cardinal Tolede. De maniere qu'ils se sont dehors, & dedans retranchez par tous moyens possibles, pour fermer les aproches à l'ambition.

Est il donc vray-semblable que gens Religieux, & qui auec si grande ceremonie, ont renoncé aux honneurs, s'oubliẽt de tant que de les chercher auec pariure, & perdition? Veu mesmes qu'il y en a plusieurs, ou qui se sõt enrollés en leur Compagnie estans ja prouueus de grades, & dignitez, ou qui demourans au monde, en pouuoyent estre prouueus par leur vertu, sçauoir, & credit? Si Claude Aquauiua maintenant General de leur ordre, homme de vertu, de lettres, & de maison, desiroit des grandeurs, qu'auoit-il que faire de quitter la Cour, où il ne pouuoit faillir d'auoir le chapeau cõme ses nepueus, pour se venir lier aux loix des Iesuites, & mendier les honneurs les mains attachées? Si Robert Bellarmin, la terreur de tes Ministres, nepueu des Papes tes ennemis, vouloit auoir la robbe rouge, qu'auoit il que faire de se rendre seruiteur du Roy d'Espaigne en ceste Compaignie, veu qu'estant aymé, & cheri des Papes, & de tout le College des Cardinaux, il eut obtenu tout ce qu'il eut voulu sans le demander, ny mesmes le procurer? Que si les Iesuites estoyent si amoureux d'hõneur, qu'ils en vouluſſent perdre le Ciel, n'est il pas plus facile aux Iesuites François, d'en auoir en France, seruant le Roy qui leur en peut donner, & faire donner, que d'aller pour cela emprunter, & mendier à grands fraiz, & trauail, & auec moindre asseurance, la faueur d'vn Prince estranger, & loingtain? Et ceux qui sont és autres pays de l'Europe, n'en peuuent ils pas aussi obtenir auec plus grande facilité, par le moyen des Seigneurs, aux pays desquels ils viuent, en les seruant de l'affection que tu dis qu'ils seruent le Roy d'Espaigne?

Claudius Aquauiua.

Robert Bellarmin.

Il leur est plus facile d'obtenir hõneurs des Roys de France.

D'où

D'où vient donc qu'ils n'en ont point? qu'on ne voit en toute l'Europe aucũ Iesuite Chanoine, Preuost, Abbé, Eueſque, Archeueſque, ou ſemblable, depuis que leur Compagnie eſt en eſtre, vn ſeul excepté qui a eſté faict Cardinal ſon corps defendant, & auec proteſtatiõ, & au grand regret de la Compagnie. encor que de ſa perſonne il fut digne de ceſt honneur? D'où viẽt dis-ie, qu'ils viuent ſans ces honneurs? C'eſt par-ce qu'ils les fuyent ſelon leur loix. comme empeſchemens de leur profeſsion. S'ils les fuyent, ils ne ſeruent pas dõc le Roy d'Eſpaigne, pour les auoir, car ce ſeroit chercher ce qu'õ ne veut point, & faire ſeruice pour eſtre battu, qui ſont pauures gaiges. Ie conclus donc que l'honneur ne peut eſtre cauſe qu'ils ayẽt prins ſi à cœur, comme tu dis, les affaires de Caſtille, auſsi tu te contẽtes de le dire à voix baſſe, & le noter du bec en paſſant.

Pourquoy on ne voit aucũs Ieſuites Preſlats.

CHAPITRE XXXII.

Calomnie ſur les richeſſes des Ieſuites.

La ſeconde cauſe qui les peut auoir eſmeus à prendre l'eſcharpe rouge, ſont les biens, & richeſſes qu'ils ont, & eſperent d'Eſpaigne. Ceſte cauſe tu la produis apertement, & en pluſieurs lieux d'vne grande vehemence. C'eſt en ce champ de matiere, où ton eloquence admirable, apres mille paſſades, & mille ruades, ſe cabre, ſe gette, & s'eſlance contre les Ieſuites. C'eſt icy où tu bats les deux millions de rente: où tu fais venir du leuant la Nau Ieſuite: où non ſeulement tu les dis eſtre riches, mais aſpres, & ardãs aux richeſſes, c'eſt à dire extremement auaricieux: où tu les appelles abuſeurs, ſuborneurs, voleurs de familles. Mais ton mal eſt, que tout ce que tu mets en auant pour verifier toutes tes choſes, ne ſont que groteſques de ton cerueau mal ſain, plus biſarres que celles que les peintres griffonnent és galeries, & que les Chimeres des Poëtes.

Le Roy d'Eſpaigne leur a faict du bien. Il eſt vray en ſes terres; mais encor là. il ne leur faict rien qu'il ne face aux autres Religions; & aux autres Religions, il faict beaucoup de liberalités, qu'il ne faict aux Ieſuites. Et quand il ſeroit vray, tout ce que tu ſeins de tous ces preſens,

Sur les preſens d'Eſpaigne.

legerement : Mais en la recerche d'vn tel domaine, il y faut coucher toute sa science. Ie te prie donques, mets y toute la tienne, tu en viendras bien tost à bout, mesmes auec si bon courage que tu as. De grace dis moy, d'où prends tu ces deux millions de rente des Iesuites? d'où les fais tu venir? qui les leur donne? est-ce le Roy d'Espaigne? Si tu le dis prouue le aussi tost, & à bonnes enseignes, autrement personne ne le croira : car tu es pieça debouté de creance; & la chose est difficile à croire : car encor que les mains des Roys soyent longues, comme dict vn Poëte, il ne s'en trouue pas toutesfois à milliers, qui les ayent si larges. Et selon le commun iugement des hommes, il est vray semblable, que si les Iesuites, qui ont faict vœu de pauureté, luy eussent iamais demandé tel don en recompense de leurs seruices à luy faicts, il leur eut, & à bon droict respondu, ce que respondit Ptolomée à Thrasibule Philosophe, luy demandant vn talent : c'est à dire, six cens escus d'aumosne; c'est vn don trop grand pour vn Philosophe Cynique. Il leur eut sans doute respondu, il n'est pas seant à gens faisans profession de pauureté, de tendre la main à si belles miches. Mais s'il a esté si liberal, qui te l'a dit? Si tu n'en as aucuns tesmoignages de bouche, donne nous en aux œuures. Car il y en doit auoir de bien grandes, & bien publiques, d'autant que les Roys aiment que tels actes de magnificence soyent cogneuz de tout le monde, & n'y a rien qu'ils procurent plus estre publié, que leur liberalité, comme estant vne vertu vrayement Royale, & merueilleusement attrayante. Chascun sçauoit les dons, les banquets, les ieux, que faisoyent les Empereurs Romains; chascun sçauoit les pyramides, les colosses, & autres magnificences des Roys d'Egypte, chascun sçait ce que les Potentats font en cest endroict. Que n'as tu monstré quelque belle fondation, si tu en sçauois, quelque magnifique College, quelque Escurial, pour asseoir la dessus tes pieces de preuue, & battre à ruine les magazins des Iesuites? proceder comme tu procedes, c'est vrayement faire des chasteaux en Espaigne, & bastir des nauires en l'air. Tu vas respondre que c'est le nauire Iesuite que tu entends,

Les Rois ont les mains lõgues, prouerbe, mais non si larges.

Response du Roy Ptolomée à vn Philosophe tropcoquin, Plutar.

Les Roys publient volontiers leurs liberalites.

Pauure le fuite semble des heretiques.

rends, sur lequel est fondée, & portée celle belle rente. C'est celle Nau que tu as veüe, rauie en esprit, en Calcout: quand on la chargeoit, tu estois à la lune contemplant l'Espaigne, & la France, & le palais de Paris, ayant Barrole en ta main. C'est celle nauire qui porte ces millions, comme celle des Argonautes portoit iadis la toison d'or. Or ie te prie distribuons ces reuenus, tu en auras ta part, & c'est bien la raison, puisque tu as conduict le vaisseau sain & sauue aux riuages de Seyne. Tu dis qu'il y a deux cens vingt & huict colonies, c'est à dire, deux cent, vingt & huict habitations, & Colleges de Iesuites: deux millions esgalement distribuez, seront neuf mil enuiron pour chasque College, mettons en huict mille, prenez reste pauure roy. Donc tous les Colleges de la France auront huict mille escus: donc Dijon, Billon, Mauriac, & autres Colleges de la France, que chacun sçait estre à la bonne, auront huict mille escus.

Si tu es hardy de l'affirmer, les Villes qui sçauent au vray le reuenu des Colleges des Iesuites, diront que tu as du tout le cerueau demonté, & qu'il n'y a ny ressort, ny roüe entiere dans ta teste, si tout ne resues en ceste nauire, & au calcul de ces millions. Et ceux qui penseront que tu parles de sens rassis, voyant seulement la conuersation des Iesuites, leur habitation, leur façon de viure, leurs licts, & leurs habits, diront que tu es vn prodigieux bauard & calomniateur, estant chose impossible, d'accorder tant de signes de frugalité, & pauureté religieuse, auec l'immensité de tant de reuenus. Les Iesuites presque par tout, & principalement en France sont logés pauurement. Leur viure par tout simple, & frugal, & propre à pauures Religieux gens d'estude. Leurs licts ne sont qu'vne paillasse, vn matelas, vne couuerte dessus trois aiz, sans pauillon ny courtine. Leurs habits de simple drap, sans taffetas ny velours, & souuent bien vsés, & bien pelasses. S'ils auoyent les millions, & les huict mille à la commandement, est il vray semblable qu'ils n'en prinsent quelque bon vsufruict?

Viure, & habits des Iesuites.

A quel propos richesse, & mendicité?

Comment sont ils donc si riches, & si pauures ensemble?

ble? quels effects de tant de finances?

Te voyant preſſé en la conſcience, tu vas au rencontre à celte obiection en vn autre lieu, & y reſpons ſoubs main, diſant que les Ieſuites enuoyent leur argent en Eſpaigne, & en Italie gardans en France l'immeuble qui eſt petit, & qui leur eſt legué ſans le pouuoir aliener. De maniere que ſelon ta gloſe, ce grand cabal, & threſor de l'eſpargne de deux millions d'or, croiſt touſiours en Eſpaigne & en Italie, pendant que les Ieſuites neceſſiteux ſont l'alchime en France, auec leurs immeubles. Mais ie reſponds à celte tienne reſponſe, que comme cy deſſus tu forgeois des Comtez, Marquiſats, & Baronnies des Ieſuites, en pays loingtains, afin que tes menſonges peuſſent prendre buiſſon, & ſe retirer de la veuë de ceux qui de pres te peuuent eſclairer; de meſme icy tu aſſignes des threſors ſur les vagues, & hors de l'ocean Iaponois, de peur que ſi tu les aſſignois en France, la pauureté des Ieſuites que les gens de bien voyent, ne ſe deſcouurit infigne menſonge. Et ne t'es pas ſouuenu en ce meſme lieu de ce que tu as mis ailleurs, que les Ieſuites contribuent à la guerre de France, d'où s'enſuit qu'il leur faut faire venir de l'argent d'Eſpaigne, & non l'enuoyer de France en Eſpaigne, n'ayant la France dequoy fournir à ces frais, ainſi tu te perds & t'entrecoupes, ne ſçachant ce que tu dis, & n'aduiſant ce que dict le Prouerbe, Qu'il faut qu'vn menteur tienne en cerueille ſa memoire, de peur de ſe trahir par propos appointés contraires.

Calomnie ſur le threſor d'Eſpaigne:

CHAPITRE XXXIIII.

Fondement de la reſuerie d'Arnaud ſur le nauire Ieſuite.

Au ſurplus ſi tes protocoles t'ont faict entendre qu'il y auoit vne nau Ieſuite parce qu'ils s'en eſt poſsible trouué quelqu'vne qui auoit peint vn nom de Ieſus à la proüe, comme celle, dont eſt faict mention és Actes des Apoſtres, qui portoit les noms & portraits de Caſtor & Pollux, & s'ils y ont faict la gloſe de la marchandiſe des Ieſuites, & ie l'ont faict porter de Portugal à Paris, & illec la deſployer au preiudice de ta reputation, ils ont ſub-

Act. 28.

tilement faict vne marotte de ta sottise, & ont donné droit aux Iesuites de plusieurs autres nauires: car s'il en y a encores qui ayent le nom de Iesus peinct, elles sont par mesme droict acquises à eux, & par ainsi leurs deux millions croistront. Faudra aussi que plusieurs maisons des villes de la France, qui ont le nom de Iesus taillé en pierre à la porte par deuotion de ce nom honnorable, soient appellées Iesuites, & tombent à la directe des Iesuites. Et voila comme tu les enrichis, & leur fais du bien sans merite.

Calõnie sur deux cens mille liures de rente en France.

Comme tu as ietté vne mensonge, qui a penetré iusques aux Indes, disant que tous les Iesuites en retirent deux millions d'or de reuenu: aussi as tu par vne autre grosse mẽsonge faict retentir l'air de la France, affirmãt que les Iesuites François y ont deux cens mille liures de rente. Que ce soit vne mensonge ta preuue le monstre. Car pour le prouuer tu ne fais autre chose que le dire, & ton dire n'est que mentir comme iusques icy i'ay mõstré en tous tes propos: au moyen dequoy il ne faut autre argument pour mõstrer que tu ne dis en cecy verité, sinon que tu ne l'as encor dicte. Que si tu voulois commencer à la dire, tu la deuois enseigner par argumens, & non par ta simple parolle, mesmes estant assez facile à toy d'auoir la liste des rẽtes de tous les Colleges des Iesuites en France. C'est donc vne mensonge; & qu'elle soit grosse, il est facile à voir a ceux qui voudront s'informer du reuenu de leurs Colleges. Si pour ne prendre ceste peine, ils se contentent de mon tesmoignage, i'oserois iurer, & si ne voudrois-ie pour aucun amy perdre la conscience, mais i'oserois iurer, pour te serieusement refuter en vn mot, que le reuenu de dix, & huict, ou tant de Colleges des Iesuites de France, ne sçauroit monter, vingt mille escus, qui estoit l'entretenement d'enuiron cinq cens personnes. Regarde si ta mensonge est enflée. Ie dis encor, qu'il y a plusieurs Prelats en France, qui ont plus de reuenu deux fois, que tous les Iesuites ensemble. bon prou leur face, s'ils en vsent bien. Ie dis qu'aux Villes où ils ont Colleges, ils se trouueront plusieurs Ecclesiastiques priués, qui seuls ont trois, & quatre fois plus de reuenu, que les Colleges

Le reuenu des Iesuites en France ne monte point vingt mil escus,

des

des Iesuites qui sont es-dictes Villes. Ie dis qu'il n'y a si petite Eglise Collegiale de nom, qui n'aye plus de reuenu qu'aucun College des Iesuites en Frãce. Et s'ils vouloyent despartir leur reuenu, il ne se trouueroit iamais quatre vingt liures pour chacun des ouuriers necessaires aux Colleges, voire és mieux rentés: & en d'autres non pas quarante, non pas vingt, & cinq. Ie dis que s'ils ne viuoyent en co mmũ, si n'estoit leur frugalité, la mesnagerie, les aumosnes, & bienfaicts caluelz des Villes, ils ne pourroyent subsister en façon quelconque, ny fournir à demy aux fraiz qu'il conuient faire en vne maison Religieuse pleine d'ouuriers publics, & occupés à des functions tres-importantes, & d'excessiue despence Et de tout ceci i'appelle à tesmoin tous les gens de bien qui les hantent, & cognoissent familierement, qui les secourent en leurs necessités, qui sçauent que ie dis verité, & qui en deposeront au besoin. Et ceux qui attendoyent à gueule beante le reuenu du College de Paris, de Bourges, & d'autres lieux dont les Iesuites sont sortis, peuuent maintenant tesmoigner, s'ils ont trouué la bechée si grosse qu'on leur faisoit entendre: & ceux qui l'attendent des autres Colleges, feront la mesme experience, quand les Iesuites en seront sortis: Et alors verront les aueugles, s'ils veulent ouurir les yeux, si tu estois bien fondé, disant que les Iesuites contribuoyent à la guerre. C'est à faire aux ministres, Arnaud, Ce sont leurs menées, & practiques, de faire des imposts sur les Eglises, de fournir aux seditions, de corrompre les Capitaines, & de combatre leur Roy Tres-chrestien par l'or, par l'argent non seulement par le fer, & par le trenchant de la langue. Feu Monsieur le Mareschal de Monluc, la vertu duquel en vain ils tascherent corrompre, mais non en vain la sentirent, en a laissé vn oculaire, & parlant tesmoignage à la posterité. Les Iesuites n'ont pas la puissance de faire les exploicts, & beaucoup moins de volonté. Se bander contre son Seigneur, c'est l'humeur de l heretique rebelle, non des Religieux obeissans.

Principal reuenu des Iesuites.

Messire Blaise de Mõluc Mareschal de Frãce en ses Commentaires. l. 5.

Ie t'ay monstré que ces presens d'Espaigne, que ces nauires & richesses des Iesuites, sont des fictions imprimées à la Rochelle, & en ta fantasie pour la secõde edi-

tion ; & que les Iesuites ne sont non plus Espagnols pour les biens terriens, que pour les honneurs: Ie conclus donc que ton discours n'a ny fondement ny suite, & que tu es aussi malheureux tiffetand, que maçon est en bastissant les preuues; tu les poses tousiours sur le sable, & en faisant la tuiture de tes argumes, tu ne sçais ny ordir, ny faire ta toile, ne pouuat iamais verifier ce que tu proposes: Venons à l'auarice des Iesuites.

CHAPITRE. XXXV.

Calomnie sur l'auarice des Iesuites.

Les Iesuites sont auaricieux: Ceste accusation est plus forte que celle des richesses, pour obtenir ce que tu pretends, & pour les rendre odieux: car estre riche n'est pas vice, mais estre auaricieux c'est vn crime à gens principalement qui font vœu de pauureté. Ce que preuoyant bien, tu t'es icy monstré fort insolent, & injurieux; & sans conscience ny honte, as osé dire qu'ils captent chacun iour testaments, & qu'ils ont suborné, & volé plusieurs maisons de la France, disant: *Quand Auant viendra à mourir les Iesuites demanderont droict d'ainesse en son bien, car iamais ils ne font faire vœu de pauureté, que toute esperance de succession ne soit hors; & deuant que faire la profession ils donnent le bien au College, & ainsi rien ne sort: tout entre ab intestat, & par les testamens qu'ils captent chacun iour, mettans à vn coup l'effroy de l'enfer en ces esprits proches de la mort; & de l'autre, leur proposans le Paradis ouuert, à ceux qui donneront à la societé de Iesus, comme fit Maldonat au President de Mombrun S. André* c'est ton texte. Et en autre endroit de ton plaidoyé, tu les as appellés en termes Latins, pour donner meilleur braille à ta langue, *Immani auaritia nocentissimi, fluibus fides, fœdus, & pietas, pulsa omnia honesta, inhonesta quæ fluxerunt.* Parolles autant cruelles, qui se puissent dire contre les plus scelerats vsuriers du monde; mais laissons les conuices, & examinons les mensonges. Ce droict d'ainesse, en est vne, comme apres le diray. Vne autre, qu'ils ne font iamais vœu de pauureté, que toute esperance de succession ne soit perdue; car ils le font apres le nouitiat, qui est à dire, deux ans apres leur reception.

Vn au-

Vne autre qu'ils donnẽt tout au College faisant la profession ; tu n'en sçaurois nommer vn seul de plusieurs centaines, qui ont faict profession en France. Vn autre que tout le bien entre chez eux ab intestat : ils n'ont aucun droict ab intestat, de ceux qui meurent chez eux, comme apres ie diray: venons aux maisons volées.

Legat du Presidẽt S. André.

La premiere est celle du feu President S André, lequel l'an 64. fit vn Legat au Iesuites de douze mille francs. Ce Seigneur dõc fut, à ton dire, suborné & sa famillé volée par Maldonat Iesuite, qui le confessa vn peu deuant sa mort. Ie dis que long temps au parauant que Maldonat le cogneut, il auoit testé, & faict ces legs : & que Maldonat ne fit rien en cela, sinon luy conseiller de laisser ceste somme libre, pour l'appliquer aux necessitez de la Cõpagnie, selon la discretion des superieurs, & non à certain vsage, comme il auoit fait: ce qui dõna pied aux calomniateurs. Ie dis qu'auec vn traict de langue menteuse tu voles non seulement la reputation des Iesuites viuans : mais encor de Maldonat, & de ce Seigneur defunct Car c'est rauir à l'vn la reputation, de dire qu'il aye trompé en confessant, & à l'autre qu'il se soit laissé suborner, homme de tel grade, de telle vertu, de tel aage, de telle prudence; de dire qu'il aye faict par surprise, & sans merite, ce qu'il a faict par deuotiõ auec loüange deuant Dieu, & les hommes. Auec tout cecy tu fais injure à la Cour ; laquelle par arrest declara Iean Maldonat innocẽt, que tu appelles suborneur, & voleur. Monstres aussi que tu es vn Machiauelliste, te mocquãt, & calomniant dequoy on parle de l'Enfer, & du Paradis aux Chrestiens mesmes estãs proches de la mort. Et de quoy veux tu qu'on leur parle? des mõtaignes, de la Lune, ou des Epicycles de Saturne? De mesme style, menteur, & calõniateur, tu dis qu'ils ont volé la maison de Monsieur Bollon Conseiller du Parlemẽt à Bordeaux.

Monsieur de Bollon.

On sçait comme ils ont volé la maison des Bollons, qui estoit, vne des plus riches de Bordeaux. Mille Bordelois de foy, qui viuent encores tesmoignerõt, que deuant qu'ils vinssent à Bordeaux ledict Sieur auoit deliberé de donner ce qu'il dõna, pour fonder vn College de Iesuites, & qu'il n'estoit, ny d'aage, ny de qualité, non plus que le Presidẽt S. An-

dré, pour se laisser tromper. Laquelle fondation a esté confirmée par plusieurs arrests des Cours de Parlemẽt cõtre le Sieur de Candé frere du fondateur, qui l'a tousiours opiniastrement debatuë. Et puisque, comme tu dis, celte maison estoit des meilleurs de Bordeaux, ce n'estoit pas estre ruinée, ny volée, d'auoir donne deux mille liures de rente, pour fonder vn College ains honnorée d'vne liberalité faicte non tant aux Iesuites, qu'à sa patrie, & à la Religion, pour qui estoient appellez les Iesuites. Si la fondation eut esté faicte pour les Predicans, ie ne doute point, que tu n'eusses donné vn apostrophe d'accent aigu, pour la porter au ciel.

De Mõsieur Godran.

Tu poursuis, *On sçait le testament qu'ils firent faire au President Godran de Dijon, par lequel il donna demy escu à sa sœur, qui estoit son vnique heritiere, & sept mille liures de rente aux Iesuites.* N'es-tu pas icy vn insigne imposteur? la sœur de ce President, qui pretendoit en ce faict le plus grand interest, ne s'est iamais plainte contre les Iesuites, de ce que tu les charges. La ville de Dijon, & toute la Bourgogne sçauent, que les Iesuites ne furent, ny appellez, ny ouys à ce testament, ains que ledict President ne leur en parla iamais, & ne les cogneut sinon par la commune relation des gens de vertu: & quand bien il les eut cognèus, & frequentez, c'estoit vn homme de cerueau, d'aage, d'honneur, & de science, President en la Cour, & garde-seaux, & bien esloigné de soupçon de se laisser surprendre.

La disposition du testament descouure encor ton imposture. Car ledict Sieur President laissoit heritiere la ville de Dijon, au cas que les Iesuites n'acceptassent l'hoirie, ou si Dijon la refusoit, il substituoit la ville, ou Chapitre d'Autun. Il auoit mis aussi quelques conditions, qui repugnoient aux Constitutions des Iesuites, ce qui les fit presque resoudre de renoncer à ceste hoirie, & monstroit bien qu'il n'auoient point parlé à luy. Et s'ils l'accepterent neantmoins, ce fut par la prudence de la Cour, qui les encouragea, & modifia ce qui leur donnoit ombrage. Son bien au reste ramassé, ne montoit point plus haut de huict cens escus de rente, & depuis les guerres dernieres il n'en a pas valu deux cens,

de ma-

de maniere que le College a esté soustenu d'aumosnes, & des debtes qu'il faict iusques à present.

A ce que tu dis, *qu'ils ont eu pour le droict d'ainesse du filz du feu President de Lagebaston, douze mille escus prouenans de la Seigneurie de Fayoles vendue, & que ces douze mille escus ont esté enuoyez au threfor d'Espaigne.* Ie dis que tu es tousiours Arnaud, & qu'a toy c'est vne mesme chose, parler, mentir, & calomnier; si bien que tu ne sçaurois tourner la langue que tu n'attaques malicieusement la verité & l'hõneur d'autruy. Lagebaston lesuite a laissé ladicte Seigneurie de Fayoles à sa sœur, & non vẽduë pour les lesuites, & ne s'est reserué que quinze cens escus, pour en disposer à sa deuotion. *Calomnie sur le droict d'ainesse. Lagebaston.*

Ie ne scay au reste d'où tu fais venir ce droict d'ainesse aux lesuites. Car leur Cõpagnie, ne pretend droit, n'y d'ainesse, ny de legitime de ceux qui s'y mettent; & s'ils y meurent sans disposer de leurs biens, ils sont acquis à ceux à qui ils appartiennent par disposition de droict, & nõ à eux, qui ont renõcé à tel droict par leurs reigles.

Ce que tu recites de René Airauld fils du lieutenant d'Angers, est de mesme trame que les autres mensonges. Car ce ieune homme estant aagé de plus de dix, & sept ans, que tu fais seulement de quatorze, ne pouuant en France executer le desir, qu'il gardoit depuis long temps, de laisser le monde, & se dedier à Dieu, fut contrainct l'an 86. des'en aller aux Allemaignes, où il fut reçeu pour sa pieté, & vertu, & non comme faussement tu dis, pour l'esperance de ses biens, qu'il quitte volontiers a son pere. *René Airauld.*

Or parmy ces propos des enfans, & maisons volées, tu t'es monstré meschant remarquablemẽt en vne chose, que ie doibs publier en ce lieu necessairement, pour te faire voir tel que tu es au public, ou à ta confusion, ou à ta correction. La chose est que tu fais l'instruction de la ieunesse chez les lesuites, & les vœu de Religion semblables aux sacrifices, que les anciens faisoient de leurs enfans à Saturne, c'est à dire au Diable.

CHA-

CHAPITRE. XXXVI.

Blaſpheme d'Arnaud contre les Religieux.

Et affin qu'on ne penſe que i'aye gloſé ton texte, cõme tu gloſes les Extrauagantes des Papes, voicy tes parolles. *Les Carthaginiens immoloient leurs propres enfans à Saturne, eſtans contraints les Peres & Meres d'aſſiſter à ce ſacrifice auec vne contenance gaye. C'eſt choſe eſtrange que nous auons veu le temps, auquel celuy qui ne faiſoit eſtudier ſes enfans ſoubs les Ieſuites, n'eſtoit pas eſtimé bon Catholique, & que ceux, qui auoient eſté dans ce College, auoient leur paſſe-par-tout. Tellement que les Peres s'accommodans à la ſaiſon, eſtoient contraints de perdre leurs enfans, qui eſtoient ou charmez, ou bien ſouuent du tout volez, s'ils les trouuoyent à leur gré.* Ceſte ſimilitude veut dire, que les enfans qui ſont, & ont eſté preſentez par les Peres, ou parens aux Ieſuites, pour y eſtre inſtruits, ou pour y eſtre Religieux, ſont comme iadis les enfans payẽs conduits à l'Autel de Saturne; & que tels peres Chreſtiens ſont ſemblables a ces peres Payens. Que ce ſoit le ſens de tes parolles, il eſt à voir: car autrement la ſimilitude ne ſeroit rien à ton propos. Ie le confirme encor, par les autheurs deſquels tu as apprins à parler ainſi. Les heretiques d'Allemaigne (nommément Polycarpe Apoſtat heretique) eſcriuent que ceux, qui font eſleuer leurs enfans aux Ieſuites, ſont ſemblables aux peres, qui iadis ſacrifioient leurs enfans à l'Idole Moloch, peché deteſté par le Pſalmiſte, *Immolauerunt filios ſuos, & filias ſuas demoniis.* Luther en ſon Epithalame dict, que tous ceux qui font vœu de chaſteté aux Religions ſacrifioient leur corps à l'Idole Moloch. Caluin en ſon inſtitution dict, que les vœux de Religion ſont filets de Satan. De maniere que tu ne peux nier, que ta ſimilitude ne die le meſme que ceux deſquels tu as apprins la façon de la faire, & qui ont dit le meſme que toy. Par ceſte ſimilitude doncques s'enſuit; Premierement que tous ceux, qui ont faict inſtruire leurs enfans aux eſcholes des Ieſuites, ſont Idolatres, & qu'ils ont eſté contraints de l'eſtre pour s'accommoder à la ſaiſon, que les Roys de France ont dreſſé les autels de Saturne, & eſtably l'Idolatrie aux

Polycarpe en ſon hiſtoire contre les Ieſuites.

Luth in Epithal. ſ. 7. in 1. Cor.

Cal. Inſt. l. 4. c. 13.

aux meilleurs villes de leur Royaume: que le Roy Henry dernier defunct a institué par contrainte vn seminaire au College des Iesuites à Paris, pour seruir à Saturne; que dix mille peres, & des plus grands Seigneurs de la France, ont esté contraincts de sacrifier leurs enfans à Saturne; que cent & cent mille hommes, qui ont esté instruits aux Iesuites, & qui seruent maintenant au public ont esté en leur ieunesse consacrez à Saturne.

Secondemẽt s'enluit par ce mesme argon secret, que quand vn pere dedie son fils à Dieu, ou quand le fils se sacrifie luy mesme par le vœu de Religiõ, c'est vne charme, vn vol, vn sacrifice faict à Saturne. En somme quãd sainct Benoist, sainct Augustin, sainct Bruno, sainct Dominique, sainct François, sainct Bernard, sainct Frãçois de Paula, & mille autres saincts Religieux furent dedies à Dieu, ou se dedierent eux mesmes, ce furent des gens charmés, & tombés aux filets de Satan, & des hecatombes faictes au pere de Iuppin. Il n'est pas besoin de te representer par autre exaggeration l'enormité de ton crime. La simple narration suffit pour faire dresser le poil aux bons Catholiques. Seulement veux ie dire, que ce seroit vn bel exploict de iustice, de te faire brusler, non pour sacrifice: car la chair de loup, ny de renard n'est propre pour estre seruie à l'autel de Dieu mais pour satisfaction du blaspheme que tu as proferé deuant vn corps souuerain de iustice, & faict imprimer deuant les yeux de tous les François, contre l'honneur de Dieu, de son Eglise, & de toute la France.

Selon Arnaud se mettre en Religion c'est se sacrifier au Diable.

CHAPITRE XXXVI.

Calomnie sur François de Canillac.

Pour desserre de tes calomnies en ce lieu, tu mets François de Canillac frere de Monsieur le Marquis de Canillac, que tu dis estre notoire, qu'il a esté volé par les Iesuites, pour auoir huict mille liures de rente qu'il a, & pour l'esperance qu'il y a, qu'il pourra succeder estant substitué à son frere s'il decedoit sans enfans, & en fin se faire Marquis, auec la ruine de cette maison rétée de quarante cinq mille francs. A toutes ces impostures ie dis pour les Iesuites, auec le tesmoignage de

mille

mille personnes d'honneur, qui sont en Auuergne, voire mesmes de Madame de Monfan sœur dudict de Canillac: Dame tresuertueuse, & vrayement digne de sa maison, qu'il y auoit plus de quatre ans, que ce ieune gẽtil homme pourchassoit d'estre reçeu entre les Iesuites, & que les Iesuites en firent difficulté, tant pour le respect de sa maison, qu'aussi pour la doute qu'ils auoient qu'il ne peut porter le trauail de leur Cõpagnie, encor qu'il eut de belles qualitez d'esprit, & de sçauoir pour son aage, si bien que ne pouuant impetrer d'estre reçeu en France, il alla deux fois à Rome faisant vne merueilleuse instance pour sa reception enuers leur General, de qui en fin, apres le decez de Madame la Marquise sa mere, il a esté reçeu aagé d'enuiron 20. ou 22. ans. Et ne s'est trouué personne, qui ait osé se formaliser contre les Iesuites sur ce faict, non pas mesmes Mõsieur le Marquis, qui n'eut failli pour l'amour qu'il porte à son frere, de s'en fascher bien auant, s'il y eut aperçeu quelque fraude, ou faute du costé de Iesuites. Et non seulement il ne s'en est point formalisé; ains a respondu pour les Iesuites contre ceux qui les en calomnient, par vne lettre à eux-mesmes escrite, que i'ay faict inserer icy, affin que tout le mõde cognoisse que ta bouche n'est qu'vn flux, & reflux de mensonges.

Lettres de Monsieur le Marquis de Canillac contre l'imposture d'Arpand.

Messieurs, i'ay esté aduerty, comme aucuns mal-affectionnez à ceux de vostre Compagnie, ont faict courre le bruit, que i'estois mal content de vous, & vous ont accusé que vous auiez suborné mõ frere, & que contre sa volonté il s'estoit mis de vostre profession. Ie n'en puis referer la cause qu'à son inclination, & naturel, & au bon exemple de vostre vie, & bonnes mœurs qu'il a eu estant au College à Billon. Ie vous ay biẽ voulu escrire la presente a fin qu'elle vous serue de iustification, & declaration de la verité, que ie ne celeray iamais en cest acte, ny tout autre, où ie vous pourray tesmoigner à tombiẽ d'heur i'estimeray l'occasion de vous faire seruice, vous suppliant m'auoir pour recommandé à voz sainctes prieres, lesquelles ie supplie Dieu vouloir combler de ses graces, & me tenir pour vostre plus obeyssant à vous faire seruice. Canillac. A sainct Cirques ce 30. Aouſt 1594.

Il ne faut pas autre iustification pour les Iesuites, ny autre condemnation de ta calomnie sur ce faict. I'adiouste

iouſte ſeulement que tu as iuſtement loüée la ſplendeur, & richeſſe de la maiſon de Canillac, car elle le merite, eſtant annoblie d'vne tige, qui entre autres marques de grandeur, a fourny des Papes doctes, & pieux à l'Egliſe: mais tu l'as iniurieuſement attaquée, quand perdant ta memoire, & ton ingement, tu as appellé tous ceux de ceſte Compagnie, voleurs, meurtriers, aſſaſsins, & d'autres ſemblables noms, ſans correctiõ, ny exceptiõ d'aucun. Car en ceſte façon, tu as mis François de Canillac au meſme rang que tous les autres de la robbe, auec vne iniure inſigne de la maiſon que tu loües, ſi bien tu es habitué de ne ſçauoir bien dire ſans meſdire, ny dire verité ſans te contredire.

Clement 6. & Gregoire 11. Papes de la maiſon de Beaufort. l'an 1342. & 1371. Platina.

Voila les bribes de ta recerche, & tout ce que tu as peu mendier pour conuaincre les Ieſuites d'auarice, & faire paroiſtre qu'ils ſont voleurs d'heritages: & m'eſbahis, que veu ta bonne volonté, tu en ayes fourny ſi peu, & que ceux cy façent plus contre toy, que contre les Ieſuites, eſtant vray-ſemblable que tu as faict vne curieuſe queſte de tous les meilleurs exẽples, pour plus furieuſemẽt leur donner la charge. Ie m'esbahis que de 2. mille François, qui depuis 30. ans, ont prins la ſoutane en ceſte Compagnie, tu n'en ayes ſçeu produire vn ſeul, pour monſtrer clairement que les Ieſuites ſont tels que tu les calõnies, meſmes des enfans de Paris que tu auois tout aupres, & à la main pour en ſçauoir aiſẽment la verité, enfans de maiſons la plus part: ou au cõtraire les Ieſuites t'en pourroient alleguer plus de dix huict cens, de qui ils n'ont riẽ eu, & qui pour auoir eſté auãcez aux lettres, leur ont beaucoup deſpendu; de pluſieurs deſquels ils ont refuſé les hoiries, & pẽſions ouuertes: voire meſmes pluſieurs te pourroient ils produire les parens deſquels, ils ont ſoulagé par bien-faicts ſelon leurs petits moyens. C'eſt vne grande iniquité à vn Aduocat, qui faict profeſsion, & ſerment de ne defendre aucune cauſe contre iuſtice, d'eſtre ſi prodigue en accuſations, & eſtre ſi ſouffreteux, & mendiant en preuues:

Prieres de Pericles en parlant. Plutarch.

Si Pericles Payen voulant haranguer demandoit à Dieu qu'il ne luy laiſſaſt ſortir aucune parole de la bouche

bouche qui ne fut à propos, à combien plus forte raison vn Chrestien doibt prier Dieu pour ne dire des impostures?

Defendu à l'Aduocat d'vser de calomnie. l. Quisquis C. de postul.

Et si c'est vn erreur indigne d'vn Orateur Payen de parler impertinemment de sa maniere: & si la Loy dict, *De inlicentiam conuiciandi, & maledicendi temeritatem aduocati prorumpant, atque si quis adeo procax sit, qui non ratione, sed probra pure effe certandum, opinionis suæ immunitionem putauit:*

Quel crime sera ce à vn Aduocat Chrestien, & quelle peine meritera-il, de dire chose, non seulement hors de propos, mais contre la iustice, contre la verité, contre l'honnesteté, contre l'innocence, & contre Dieu mesme, auec des iniures impostures, & calomnies atroces, comme iusques icy tu as faict sans mesure, & sans pause? Mais quelle iniquité, de calomnier tous les bien faicts, non seulement des viuans mais encores des trespassez? N'est ce pas estre cruel aux pauures qui sont aydez par cels biẽ, injurieux aux riches, qui donnent telles aydes, & blasphemateur cõtre Dieu qui loue, exalte, benit l'aumosne, & sans cette inuite les mortels à la faire? N'est ce pas oster la bonne renommée aux pauures & aux riches, quand les vns sont appellez abuseurs par fraude, & les autres abusez par folie? N'est ce pas donner occasion à tout le monde de calommer tout ce que se fera de plus sainct, & pieux en cela, & dire que tous ceux qui font des legs aux pauures, sont des resueurs, & ceux à qui ils sont faicts des voleurs, & que tous ceux qui font des aumosnes sont subornez, & ceux qui les reçoiuent sont des pipeurs, comme maintenant tu dis des Iesuites?

CHAPITRE. XXXVIII.

Calomnie sur les testaments procurez.

Et la calomnie est de tant plus maligne, forgée contre eux, que leurs actions, & loix les esloignent plus de la prise des mesdisans en cecy. Car pour le regard des legs qui se donnent, affin d'euiter non seulement le crime, mais encor l'occatiõ & soupçon, il leur est defendu par icelles loix d'estre presens quand quelqu'vn faict testamẽt. Et de plusieurs centaines de gens qu'ils ont assisté

depuis

depuis trente ans à Paris en leur mort, il ne s'en trouvera pas quatre qui leur ayent laissé quelque don: & s'il y en eut eu quelqu'autre que le President S. André, ta curiosité n'auroit garde de faillir de le prẽdre, pour en faire le pied-estal de quelque calomnie.

Que si on met en blot tous ceux des autres Villes de la France, qu'ils ont aussi aydé en leur derniere periode, de dix mille, il n'y en aura pas trois, qui leur ayent legué quelque chose. Ils ont bien encores plus faict quelquesfois, pour garder leurs mains nettes, & leur reputation entiere, & vaquer purement au salut du prochain pour Dieu seul c'est qu'ils ont quité par actes publicz tout ce qui leur seroit legué par ceux à qui ils assisteroyent en leur mort. *Ce qu'ont faict les Iesuites pour fuyr l'auarice.*

Il ne peut souuenir, si ie retiens rien de bon, que l'an 1580. & 81. les Iesuites de Paris s'estans offerts pour aller visiter les pestiferez, qui lors estoyent en grand nombre, deuant qu'entrer à l'exercice de tel office vray-ement Chrestien, & des plus ardus, ils renoncerent deuant Messieurs de Parlement, à tous legs, bienfaicts, & aumosnes qui leur pourroyent estre donnés pour lors: protestans n'en vouloir rien prendre, mesmes quand on les y voudroit contraindre, ce qu'ils garderent estroitement, & ne le peut on nier. *Renoncerent aux aumosnes, & biens faicts l'an de la peste à Paris. 1580. & 1582.*

Ie dis bien d'auantage, que laissant à part trois des leurs, qui moururent en ceste lice de charité, & six autres qui furent apres malades à la mort, tant de peste, que d'autres maladies prouenãces de ce trauail, ils y firent plus de huict cens escus de frais extraordinaires, qui n'estoit pas petite somme pour leur petit cabal. Auquel temps ie vis par fortune, estant à leur College escholier à Paris, vne admirable ferueur de tous ces gens là, pour ayder le prochain. Car de cinquante ou tant qu'ils estoyent, ils faisoyẽt à l'enuy à qui seroit du nombre des employez, & n'y en eut pas vn qui ne se presentast au Superieur, ou ne se monstrast prest, pour estre de la partie: iusques à vn pauure boiteux sciatique, lequel à peine se pouuoit porter. *Morts & malades de peste. Argent frayé.*

Enuiron ce temps-là Emõd Auger faisoit luy mesme semblable office à ceux de Lyon trauaillez aussi de la peste, &

ſte, & ayant en main des grandes aumoſnes, ne permit iamais qu'vn ſeul denier entraſt à leur bourſe, faiſant tout diſtribuer pour les pauures peſtiferez, ou autres qui ſe trouuoyent en neceſsité.

Ie pourrois ſur ce ſubiect mettre en auant pluſieurs exemples prins des villes de noſtre France, Toloſe, Bordeaux, ou autres où ils ont Colleges : mais ſi i'eſtois trop long à la loüange des Ieſuites, ie te ferois venir la colique. ceux cy pourront ſuffire ſans t'offencer beaucoup pour eſtre cõmuns, & propres neantmoins pour eſclairer ta menſonge, & monſtrer que les Ieſuites ne ſont pas ſi Arabes que tu le dis.

L'importunité eſt excuſable, quand la neceſsite preſſe.

Pour le regard des autres bienfaicts, ils les prennent quand on les leur donne, & ne contraignent perſonne à donner. ſi quelqu'vn d'entre eux eſt par fois importun à demander l'aumoſne, c'eſt vne imperfection tolerable en gens neceſsiteux. Si Dieu veut eſtre importuné par ceux qui le ſupplient, les riches qui ont enuie de bien faire, & imiter vn ſi beau patron, doyuent prendre patience quãd les pauures ſont auec eux, ce que celuy qui donne les richeſſes, veut qu'on face enuers luy.

Dieu veut eſtre importuné par prieres.

Cecy pouuoit ſuffire pour iuſtifier les Ieſuites enuers les gens de bien, & faire cognoiſtre, qu'ils ne ſont non plus auaricieux, que riches : mais parce que ie conteſte auec toy, & ſemblables calomniateurs ; ie diray encor vn mot ſur ce point, pour voir ſi on te pourra, & à eux clorre la bouche, au moins pour vn quart d'heure.

CHAPITRE XXXIX.

Colomnie de l'auarice des Ieſuites.

Tu dis que les Ieſuites ſont treſ-auaricieux, & ne le peux auerer, ſinon en donnant du bec. Ie dis qu'ils ſont treſ-eſloignés d'auarice, & ſi ie ne le prouue, ne le crois point.

Moyen de cognoiſtre vn hõme, la parole & l'œuure.

L'on cognoit vn homme auaricieux par deux ſignes; l'vn eſt la parole, l'autre les effects : cãr ces deux choſes ſont les certains meſſagers du cœur, eſtans comme les fleurs, & les fruicts de l'ame : & tout ainſi que par la fleur, & les fruicts l'on cognoit l'arbre, auſsi cognoit-on la perſonne par ſes œuures, qui ſont les propos, & actions:

Matth. 7.

ctions: & c'eſt le moyẽ que donne noſtre Sauueur pour deſcouurir la bonté ou malice de quelqu'vn. Parquoy ſi vn homme parle en auaricieux, & fait des actions d'auarice, c'eſt vn ſigne euident qu'il eſt attaint de ce vice: s'il parle en homme liberal, & faict des actions de meſme, il eſt ſans doubte liberal. Comme l'on cognoiſt vn homme priué par la lãgue, & par la main, auſsi cognoiſt on vne Communauté par ſes loix, & par ſes actions. Voyla pourquoy les Sybarites eſtoyent, comme les Epicuriens, eſtimez voluptueux, comme de faict ils eſtoyent, parce que leurs loix ne parloyent d'autre choſe, que de dreſſer des feſtins, des bals, des delices, & voluptez, & toutes leurs actions tomboyent à la cadence de leurs loix. Au contraire la Republique des Lacedemoniens eſtoit reputée ſobre, & frugale par des loix, & actions contraires aux Sybarites. Or ſi ie te monſtre ſans rien redire de ce qui a eſté dict, que les loix des Ieſuites, & les actions ſont du tout ennemies d'auarice, i'auray accomply ce que i'ay promis, & ſi tu es animal raiſonnable, tu ſeras conuaincu. Qu'il ſoit ainſi, ie le monſtre. Il y a trois ſortes de maiſons en leur Compagnie, en toutes leſquelles on marche ſoubs des loix tres-eſloignées d'auarice, ayes patience d'eſcouter ſi tu veux.

Les Sybarites Epicuriens, & voluptueux.

Athen. l. 12. c. 6.

Les Lacedemoniens ſobres.

Cic. 5. Tuſc.

Trois ſortes de maiſons des Ieſuites.

La premiere eſt des Nouices, en laquelle ſont exercez l'eſpace de deux ans, ceux que l'on a reçeu pour eſtre incorporez auec eux, faiſans les vœux ce terme eſtãt expiré, s'ils ſont trouuez propres.

Le Nouitiat.

La ſeconde ſorte ſont les Colleges, cõpoſez des Regẽts, & eſcholiers de leur Compagnie. Les vns pour enſeigner, les autres pour apprẽdre. & chacun pour ſeruir le public à ſon tour; tous Religieux ayans faict les trois vœux ſubſtantiaux de Religion.

Les Colleges

Ces deux ſortes de maiſon viuent, ou peuuent viure de rente fonſiere, ſi elles en ont, eſtant choſe incommode de vacquer à leurs exercices, & eſtre contraint de mẽdier tous les iours. Neantmoins, ſi elles n'en ont point, il leur eſt permis de reçeuoir les biens qu'on leur faict du ſoir au lendemain, ou autrement. Que ſi le reuenu d'vn College eſt ſuffiſant, pour entretenir le nombre des perſonnes neceſſaires en iceluy, on n'y peut reçeuoir

Peuuent auoir rentes fonſieres.

aucunes aumosnes,& si ledict reuenu excede la necessité du College, il est commandé par leurs Constitutiõs de nourrir des pauures escoliers, pour le seruice de l'Eglise; tant leur est en recommandation l'exercice de la pauureté religieuse,& le soing de bien employer ce que Dieu leur met en main.

CHAPITRE. XXXX.

Maisons professes des Iesuites.

La troisiesme sorte de maison, est celle qu'on appelle professe,composée de ceux,qui outre les vœux de Religion susditz,ont fait profession,ou les vœux en public, & qui apres auoir trauaillé plusieurs années és Colleges, enseignant, preschant, & faisant les autres functions propres de leurs Ordres,sont illec enuoyés pour y faire les mesmes functions iusques à la fin de leurs iours sau regenter; que s'il n'y a aucune telle maison en la Prouince, ils truaillent aux Colleges comme au parauant, ou sont enuoyés aux Indes,ou autres lieux à la vigne de nostre Seigneur.

La pauureté est la tour,et le fort des Religions. Luc. 14. Aug. l. 8. cõf. c. 6. ains des Republ. Plato 5. de legib. & Lycurg.

Ceste maison ne peut auoir aucune rente,ny aumosne stable,& perpetuelle,non pas mesmes pour la fabrique de l'Eglise,ou entretenement de la Sacristie:& combien que le Concille de Trente ayt permis à tous Religieux d'en auoir en commun, toutesfois les profés de ceste Cõpagnie en sont incapables, ayans renoncé absolüement à tel priuilege, comme aussi à tout droict ciuil sur les biens stables,qui leur seroyent laissez; & pour flanquer de toutes parts ce Fort Religieux, les profés font vœu apres leur profession,de ne iamais permettre que les loix de la pauureté soient relaxées en leur Compagnie, mais bien renduës plus estroites quand besoin en seroit.

Ne peuuent estre aydees des rẽtes des Colleges.

Les mesmes maisons profesles ne peuuent reçeuoir ayde des rentes des Colleges,ny les Colleges la leur dõner; & faut necessairement qu'elles viuent d'aumosnes temporelles, & iournalieres. Et ceste loy est si estroite, & seuere, qu'vn profés ne peut estre nourri en vn College,s'il n'y est vtile,&s'il n'y trauaille pour gaigner son pain. Telles sont les maisons profesles de Rome, Naples, Milan,

Milan, Veniſe; telle eſtoit celle de S. Loys à Paris, fondée par feu Mõſieur le Cardinal de Bourbon. Ceſte fondation conſiſte à fournir Egliſe, habitation, librairie, meubles, & Sacriſtie, pour vnè fois.

Ces trois ſortes de maiſon, pour le regard de la pauureté, ont de cõmun quatre choſes. La premiere, qu'elles viuent d'aumoſnes, auec la difference que ie viens de dire: à ſçauoir, que les deux premieres peuuent viure d'aumoſnes fonſieres, & perpetuelles c'eſt à dire de rentes aumoſnées à perpetuité: mais la maiſõ profeſſe faut qu'elle mendie actuellement ſans pouuoir tenir rente. La ſeconde, que perſonne n'a, & ne peut auoir rien de propre, ſelon la reigle, non ſeulement de la Republique de Platon: mais de toutes les Religions bien reiglées, comme argent, meubles, veſtemens, table, chambre, ny rien dont il puiſſe dire, cela eſt à moy: & de trouuer argent arriere quelqu'vn, c'eſt vn ſacrilege, ſauf le Procureur, & Superieur, qui manient l'argent du College. La troiſieſme eſt, que en aucune d icelles ils ne peuuẽt rien prendre de leurs labeurs, ſeruices, & offices, cõme des leçons, predications, meſſes, & confeſsions, prieres, & ſemblables functions propres de leur inſtitut. La quatrieſme, qu'aucune de leurs Egliſes ne peut tenir tronc pour y reçeuoir aumoſnes Et en ces deux choſes dernieres, ils ſe ſont reſtreſsis, non qu'ils eſtiment, qu'il ne ſoit loiſible de viure de l'autel à celuy qui ſert à l'autel, ou q̃ les autres Religions ne puiſſent ſainctemẽt reçeuoir ſalaires, & aumoſnes du labeur de telles actions, ou les offrãdes dõnées aux Egliſes: mais pour plus rigoureuſement garder ceſte vertu de pauureté vertu que fait quitter nõ ſeulemẽt ce qui eſt illicite, mais encores ce q̃ l'on peut auoir iuſtemẽt. Et comme les autres Religions ſe ſont priuées de pluſieurs choſes licites qui de la conuerſatiõ, & du parler, comme les Chartreux qui des viandes, qui des habits, cõme preſque toutes les Religions qui plus, qui moins; non qu'elles ayent eſtimé que ces choſes, & commoditez, fuſſent mauuaiſes de ſoy; mais pour ſeruir Dieu auec plus grandes perfectiõ & auſterité de vie. De meſmes les Ieſuites, ſe ſont voulu reſcher de ce qu'ils pouuoyent prendre, & ce qui eſt loiſible

4. choſes cõmunes aux trois ſortes de maiſons.

Peuuent viure d'aumoſne.

Perſonne n'a rie̅ de propre Plat 5. de legib.

Ne prennent rien de leurs labeurs.

Ne tiennent aucun tronc.

1. Cor. 9.
1. Tim. 5.

Pourquoy ils ne prennent rien de leurs labeurs.

aux autres, affin de seruir Dieu auec plus grãde pureté, n'ésperans autres chose voire en ceste vie, que luy, ny d'autre que de luy. Et cõme ces loix, leur ont esté saincteement données de Dieu, ausi sont elles religieusemẽt par eux obseruées.

Par les fruicts on cognoit l'arbre. Matth 7.

Or si leurs loix sont leurs parolles, & si leurs œuures s'accordent auec leurs loix & toutes les deux sont conformes à vne tres-estroite pauureté, & mespris de la terre; & si tu n'as rien sçeu prouuer du contraire, y ayant employé toute ta curiosité, & de tes amys; commẽt oses tu affirmer, ou encores penser, que les Iesuites sont auaricieux? Quand on voit vn arbre paré de fueilles de figuier, & chargé de figues, peut on dire que c'est vn gruselier? Les Iesuites se sont priués des droicts, que les Saincts Conciles, & les loix Ciuiles leur donnoyent, pour tenir rentes, & heriter les biens de leurs Religieux; leurs constitutions, leurs actiõs, ne sont que mespris, & refus du bien du monde: & tu dis qu'ils cerchent, qu'ils volent, qu'ils raflent les deniers des familles, & les richesses des viuants, & des trespassez, auec vne extreme auidité? D'où prens tu ce que tu dis, & de quelle fusée tires tu ceste conclusion? Dy le ie te prie, puisque tu as la langue si fertile en babil.

Conc. Tri sess. 25 ca. 3 In nou cõst 5. de monac. si quis. Ibidem. Illud. auth. Ingress si. C. de sacr. Eccl. auth Nunc autem C. de epi. & cler.

CHAPITRE XXXXI.

Calomnie sur ce qu'ils ne prennent les petites choses.

Il me semble que ie te vois leuer la main, & faire signe que tu veux parler, & dire que les Iesuites gardẽt ces loix par finesse, affin d'en deuenir plus riches. Qu'ils refusẽt vn ou deux sols és confessions, ou à la porte d'vn College 2. escus de lãdy. & quelques autres menuës dẽrées: mais si on leur presente quelque heritage, quelque gras benefice, quelq̃ bõne rẽte; si quelque citoyẽ deuot, ou quelque Dame deuote, ou quelque enfant de maisõ, qui sera entré chez eux, leur dõne les mille, ils ne sõt pas si degoustez, ny si scrupuleux en leurs loix, qu'ils ne se dispẽsent pour toucher ces benedictions; & partãt sont ils plus fins: Car ce pendant que les autres s'amusent à cueillir des coquilles, eux peschẽt aux balenes. C'est ce

Cõmun dire, ils refusent deux sols, et prennent vnze escus.

que

q̃ tu veux dire en ton plaidoyé, & c'eſt l'eſteuf q̃ ſe iette communement quand on veut commencer le ieu, & ouurir le Parlement des richeſſes, & finances des Ieſuites. Mais il y a pluſieurs moyens pour reſpondre & faire rejalir l'eſteuf contre toy, & contre tes ſemblables.

Ils ne prennent, ny refuſent pour la grandeur ou petiteſſe de la choſe.

Premierement ie dis que les Ieſuites ne refuſent ny prennẽt rien pour la grandeur, ou la petiteſſe de la choſe, ains pour la conuenance de leur reigle: ils prennent ce que leur reigle permet de prendre, petit ou grand; ils le refuſent ſi la reigle le leur prohibe. Tu dis qu'ils refuſent deux ſols des confeſſions, ou deux eſcus de Landy aux claſſes, parce que la ſomme eſt petite: ie te dis que c'eſt par-ce que cela eſt contre leur reigle. Tu dis qu'ils prennent mille eſcus de rente, par-ce que la ſomme eſt bonne: ie dis que c'eſt par-ce que leur reigle leur permet. Chacun ſçait, tant peu ſoit il, qui les aye hantez, & cogneus, qu'ils prennent des aumoſnes petites, & grandes, & qu'ils refuſent auſsi de grãds, & petits preſens. Ie mettray vn ou deux exẽples pour pluſieurs, que ie pourrois amener ſur ce ſubiect. En Bourgogne l'an 1585. eſtant ja trois ans paſſez, le College de Dijon eſtabli, il y eut vn pauure villagois d'Is ſur Tille, Bourg voiſin de Dijon, où les Ieſuites alloient quelquefois preſcher, qui eſtant malade à la mort, & deſirant eſtre recommandé à leurs prieres, laiſſa par derniere volonté trois blancs au College, n'ayant moyen de monſtrer ſa bonne volõté par plus grand legs. Ces trois blancs furent fidelement apportez. Le Recteur le print de tresbon cœur, non ſans ſe ſouuenir des deux deniers de la bonne vefue de l'Euãgile, & fit dire des meſſes, & prier pour l'ame du defunct, comme s'il euſt laiſſé vn grand preſent. Au contraire l'an 1572. il y eut quelque Seigneur de Gaſcogne, qui voulant donner mille liures de rente ou plus, pour la fondation de certaine leçon à Bordeaux, à la charge que tous les ans on feroit vne harangue de ceſte matiere, interſerãt les louange du fondateur. Ces milles liures furent refuſées. Voila vne choſe petite acceptée, & vne rente notable refuſee, & en deux exemples la façon exprimée, dont ils vſent prenant, ou refuſant. Ils prennent donc de choſes petites, & en refuſent de

Premiere reſponce.

Ils prennent des petites aumoſnes

Trois blãcs.

Luc. 21.

Mille liures de rente refuſees.

grandes selon qu'il leur est permis, ou defendu, par leur reigle, & non pour la valeur du don. Vn homme de conscience, qui n'oseroit prendre vn teston d'vsure, prẽdra fort bien mille escus de don : de dire qu'il refuse le petit pour auoir le gros, c'est calõnier. Sainct Pierre auec rudes, & aspres parolles, renuoya l'argẽt que Simõ Magus luy offroit, qui probalement n'estoit pas grand chose; & toutesfois il punit rigoureusement Ananias, & Saphira, dequoy ils n'auoient porté tout. Faudra-il dire, qu'il refusa le petit dõ de Magus, pour auoir le grãd de ceux cy? Il refusa le petit, par-ce qu'il n'estoit pas loisible de prendre argẽt des choses sacrées; il exigea le grand, par-ce que c'estoit le debuoir de le rendre à Dieu, à qui il estoit consacré par vœu. Et au reste, si tu voyois chez les Iesuites les liures où sont escrits les noms de leurs biẽfacteurs, tu y trouuerois beaucoup plus de petites aumosnes que des grandes.

S. Pierre exigea tout d'Ananias, & ne voulut rien prendre de Simõ Magus.

Act. 5. & 8.

CHAPITRE XXXXII.

Autre responce à la calomnie sur le refus des petites choses.

Ie dis aussi que c'est vne proposition fausse, & vn lãgage de Sophiste, dire que les Iesuites refusent petites choses, quand ils refusent deux escus d'vn landy, cinq, ou tant de sols d'vne messe, deux sols d'vne confession, cent ou tant d'escus des sermõs, deux sols de porte aux Colleges, & semblables parties. Car encores que chascune à part mõte peu: neantmoins mises toutes ensemble, elles font vne somme notable. A Paris, par exẽple, les Iesuites auoyẽt ordinairemẽt deux milles escholiers en leurs escholes; deux escus de landy pour teste, mõtẽt douze mille liures par an, sans cõpter que plusieurs Princes, & grands Seigneurs, qui communement s'y sont trouuez, eussent donné les cinquante, les cent, & deux cens escus pour leur part. Les chãdelles pour lesquelles chascun donne pour le moins vn teston, reuiennent à deux mille, & cinq cens liures enuirõ: deux sols de porte chasque mois à deux mille escholiers, sont deux mille, & quatre cens liures de rente : cinq sols pour vne messe tous les iours, à trente ou tant de Prestres qu'ils sont en

Landys des Escholiers.

Les Chandelles.

La Porte.

Les messes, & Confessions.

tels

tels Colleges, seroient deux mille sept cens liures. Les confessions, & sermons rendroient encor plus. Et le tout calculé reuiendroit à plus de vingt & deux mille liures de rente, que le College de Paris auroit eu, & les autres Colleges à proportion, dont le moindre reçeuroit, de ses escholiers, quatre mille liures, & en tout seroit plus de cent mille de rente. Est ce, par ta foy, mespriser deux sols, ou deux escus? Mais ceste somme, te sẽble elle si petite? Peux tu nierqu'elle ne soit notable, pour rẽforçer le cabal d'Espaigne, & pour fournir des estoupes, & de la poix à calfutrer, & empoisser la Nau Iesuite, quand il faudroit faire voile au leuant pour aller pescher les millions? Que s'ils estoient si ardans à la bourse, & si aspres à la curée, si affamés, si alterés, si Tantales, & si subtils à trouuer des moyens de s'enrichir, que tu dis, negligeroient ils vne si aisée, & si asseurée, si hors de gresle, & de tẽpeste, si deüe, & si paisible rente? Non seulement personne n'en sonneroit mot, mais plusieurs en seroient tresaises, qui auroient moyen de recommãder par presens leurs enfans, & que i'ay veu quelque fois estre faschées dequoy on refusoit de prẽdre de leur argent. Toy mesme qui en parlant Latin, approuues les landis, & veux que lon prẽne tous autres deniers ordinaires, & extraordinaires *vnde toga nteat* n'y pourrois riẽ reprẽdre. Faut dõc dire que puis q̃ les Iesuites les quittent, & s'en priuẽt de gayeté de cœur qu'ils ne sont pas si ameũtés à ceste chasse de richesses, que tu les veux faire, ains qu'ils sont amateurs de la pauureté religieuse.

Ce qu'ils refusẽt est plus gros deux fois, que leurs rentes.

L'hõme advisé prẽd les moyens propres pour paruenir à sa fin.

Quand vn homme se propose quelque fin il choisit aussi les moyens propres pour y paruenir. Vn qui se veut faire docte, estudie aux bonnes escholes, soubs des bons Docteurs. Vn qui se veut faire riche, cerche les bonnes foires, & les plus asseurées traffiques; puisque les Iesuites ont si bon esprit que tu dis, puisque ils sont si accorts en leurs besoignes, si vigilans, si diligens, & si remũans, & pour leur fin se proposent d'amasser les thresors du mõde, que n'ont ils prins ces beaux moyens pour traffiquer, & deuenir riches? Que ne tiennẽt ils encores des pensionnaires en tous leurs Colleges? Pourquoy les refusent ils par tout où il les peuuent refuser,

fuſer, pourquoy ne s'appliquẽt ils le profit qu'ils en tire roient, & en quelques villes les tiennent ſeulement par la priere de ceux, qu'ils ne peuuent eſconduire en cela? pourquoy dis-je ne mettent ils ce grain en leur bourſe, quãd il y en a; ains gardẽt eſtroitement leur reigle, qui leur defend de rien prendre de ceſte office, ſinon leur entretenement corporel, & commande d'appliquer ce qui demeure de bõ aux commoditez deſdits pẽſionnaires? Ce ſeroit encor vne autre fort bonne rẽte. Que ne prennent ils auſsi des obits? Que ne s'employent ils aux ſepultures? Que ne font ils tout, pour rafler tout? Pourquoy entre tous les moyens, ont ils prins les moindres, les plus difficiles, & moins aſſeurés ſelon le monde, qui ſont les aumoſnes depẽdentes de la volonté, & charité d'autruy, qui eſt fort rare, & petite, & preſque glacée, ou fonduë en ce ſiecle? Mais comment nous perſuaderas tu que tant de gens d'entendement ſe ſoyẽt oubliés en cecy? Mais pluſtoſt comment nous feras tu croire, que tant de bons eſprits, tant de gens de maiſon, & de bõne conſcience, ayent quitté leurs maiſons, leurs biens, & moyens, qu'ils pouuoient poſſeder, tenir, & augmenter au monde ſeurement, facilement, & ſans blaſme, pour venir trafiquer auec les Ieſuites en Religion, & ſe faire riches ſoubs la bezace, au deſpẽd de leur ame, & de leur honneur, & ſe faire riches des richeſſes qu'ils ne peuuẽt, ny tenir, ny iouir,? Peux tu nier que ne ſois vn inſigne bauard, & reſueur enſemble, d'aduãcer de ſi lourdes menſonges, & ſi mal couſuës?

Choſe difficile de viure d'aumoſne, où il y a peu de charité.

Ils prennent des bienfaits, des legs & des aumoſnes: ie le crois, & le concede; ils vſent en cela du principal priuilege que la loy donne aux corps, & Colleges, qui eſt qu'on leur puiſſe bien faire par teſtament, ou par autre façon, ils ne doibuẽt non ſeulement eſtre blaſmés, ains loüés. Car eſtant neceſſaire qu'ils viuent de quelque choſe, ils ne pouuent en bien trauaillant, choiſir façon plus Religieuſe, & plus digne d'vn cœur magnanime, que ſe ietter pluſtoſt à la prouidence de Dieu, qu'a l'eſperance de leurs labeurs, & induſtrie: & en ſeruant Dieu, & le prochain, ne pretẽdre droit d'aucune recompenſe terrienne: car vn tel cœur eſt du tout liberal, &

Ils prennent des legs.

Chreſti-

Chreſtiennement ancré en l'eſperãce de la diuine bonté, marchant victorieux ſur la terre, faiſant tout pour Dieu, & n'eſperant rien que Dieu. Ceſte façon auſsi eſt la plus vtile pour le prochain, qui merite en donnant l'aumoſne, & ne meriteroit point ou beaucoup moins, en donnant ſalaire, & recompenſe. Ceſte meſme façon eſt reçeuë, & approuuée par la loy, & les principaux droictz, & priuileges des Colleges, & corps de Republique, ſont les legs, & bienfaicts.

Les legs, & biẽfaicts les droicts des Colleges l. cũ Senatus de reb. du. l. omnibus ad Trebel.

CHAPITRE XXXXIII.

Cauſes pourquoy les Ieſuites ſont eſtimez riches.

Mais dira quelque homme curieux de ſçauoir le fond de ſes calomnies, ſi les Ieſuites ſont ſi pauures, & ſi eſloignés d'auarice, pourquoy les eſtime on riches, & auarieieux? La demande eſt toute propre pour mettre fin à ce point, & coucher les cauſes de ces erreurs, leſquelles ſont pluſieurs, ie mettray les principales. La cauſe maiſtreſſe, & ſource des autres cauſes pourquoy on repute les Ieſuites riches, & bien aiſés, eſt le peruers iugement du monde, qui met en vogue le menſonge, & rauale la verité, ſelon que ſa paſsion le pouſſe. Il voit les Ieſuites poſſeder quelque choſe, & viure contents; & meſurant l'eſtat d'vn chacun ſelon ſon humeur, & non ſelon la verité, il faict venir ce contentement d'vne cauſe eſtrangere, à ſçauoir de la poſſeſsion des grands biens temporels, & le baptiſe du nom de ceſte cauſe baſtarde, & imaginaire, ne pouuant entendre que leur contentement vienne d'ailleurs, que de l'abondance des preſens de la terre, au lieu que leur contentement vient de les auoir meſpriſez. De meſme Epicurus ne pouuoit comprẽdre que la beatitude de l'homme peut venir d'ailleurs, que de la volupté, ny cõſiſter en autre choſe. Le mõde donc les eſtime riches pource qu'il les voit contens, & erre en ſon iugement, non pas pour les eſtimer riches abſoluẽment, car ils le ſont, veu que les vrayes richeſſes conſiſtent au vray contentement. Mais pour les eſtimer riches de biens mondains qu'ils n'ont point, & deſquels on ne peut attendre aucun ſolide repos.

Premiere cauſe, le peruers iugement du monde.

Le

Seconde, la mauuaise langue.

La seconde cause est la mauuaise langue du mesme monde, laquelle suiuant la piste du iugement corrompu, publie le mensonge conçeu au dedans, & le faict resonner dehors aux oreilles des hommes, & pour peu de texte qu'elle aye, elle couche des glozes, & des interpretatiõs sans mesure, sur les aumosnes, acquisitiõs, fortunes, & actions des Iesuites, les faisant toutes aboutir aux richesses, & à l'auarice. Qui est cause qu'on a veu souuent, que leur estant faicte quelque aumosne, tout le mõde en parloit selon sa grammaire, tout le monde y glosoit à sa fantasie, comme tu as abondammẽt faict en ceste cause.

Legs de M. S. André.

Quand le President de S. André leur dõna ce legs de quatre mille escus, que cy dessus tu as calomnié, frangé, & regraté du bec, & d'ongle, il n'y auoit si petit compagnon dans Paris, qui ne dit sa rastelée des richesses des Iesuites : si ce legs eut esté faict à quelqu'autre, iamais personne n'en eut parlé.

Heritage donné à Lyon.

L'an 88. il y eut vn marchant à Lyon riche de cent mille escus, qui fit son heritier vn autre marchant son amy aussi riche que luy, & n'ayãt nõ plus d'enfans que luy; personne n'en sonna mot. Lors dit quelqu'vn, si cela eut esté donné aux Iesuites, le bruit fut allé de Themistitan au Iappon, qu'ils estoient deuenus les plus riches de l'vniuers Enuiron le mesme temps, vn qui se fit Religieux, donna à son Conuent douze mille escus, il n'y en eut aucun bruit : si ceste somme eut esté donnée aux Iesuites, elle eut esté multipliée par tous les banquiers de la France, & pour vn qui eut alors donné, on eut mis que tous donnẽt, ont donné, ou dõneront auec la gloze ordinaire, que les Iesuites attirent à eux les enfans de maison, pour auoir leur bien.

Vn Religieux donna douze mille escus.

Don de Madame de S. Chaumond.

L'an 1589. Madame la Dostairiere de S. Chaumond, Loyse de Ancelune, dõna trente deux mille francs, pour la dotation d'vn Nouitiat de Iesuites, qu'elle fonda en Auignon; on eut volontiers glozé qu'elle auoit esté subornée mais parce que ceste calomnie n'auoit point d'agraffe pour s'accrocher à sa reputatiõ, estant elle estimée comme elle est, Dame d'entendement, on en parla en toute autre sorte de langues: qui disoit que cela se deuoit donner aux hospitaux; qui aux pauures filles à marier;

qui

qui aux Nonnains, qui aux Conuens des autres Religieux: qui ailleurs. Et comme quelques vns luy en parloient apres la chose faicte, sçauez-vous qu'il y a, respõdit-elle, si vous voulez faire des aumosnes, faictes les à vostre deuotion, & permettez moy que i'aye faict ceste cy à la mienne: il y a ja douze ans que i'y ay pensé, & si i'eusse trouué quelque meilleure banque pour y mettre mes deniers, ie l'eusse faict

Campaignes

Enuiron le mesme temps, les Iesuites de Tolose aydés de quelque aumosne, que leur fit vn de leur Compagnie, achepterent vne metairie pres de la ville, appellée Campaigne, plus pour le mesnage de la santé de cinquãte, ou soixante personnes sedentaires, qui trauaillent en ceste ville-là, que pour autre fin. Alors les cloches ne sonnerent elles pas toutes, & par tout? Ceste Campaigne ne courut-elle pas païs par montaignes, & plaines, par toute la Guyenne, comme les jardins portatifs de l'Egypte iadis sus la mer? ne disoit on pas que les Iesuites s'en alloyent achepter toute la Gascogne, & la moitié du Languedoc, & les frontieres de la mer rouge, tant ils auoient les escus à commandement? & voila la secõde cause qui leur donne bruit d'estre riches, encores que ils ne le soient point.

Iardins de Egypte portatifs.

Lact. l. 3. c. 24. Plin. l. 26. c. 14.

CHAPITRE. XXXXIIII.

L'erreur populaire.

La troisiesme prouient de ces deux icy: c'est l'erreur du peuple, qui se laisse facilemẽt coiffer, & abbreuer du langage d'autruy, sans se beaucoup informer de la verité, principalement en choses, qui ne le concernent point. Ceste erreur estãt authorisé en quelque estat que ce soit, porte droict: *Error enim populi facit ius*, dit la Loy en vn autre propos, & s'en faict croire, & entre aux oreilles de tous sans frapper à la porte, & se faict suiure à la trace par tout où il aura passé vne fois. Entre les erreurs des peintres, il y en a vn, qui est de peindre touiours la Lune tournant les cornes vers le Soleil, chose qui est cõtre l'experience, & contre l'art Car l'art doibt imiter la nature, & n'a-on veu iamais vn tel aspect au Ciel; neantmoins c'est vn chemin aux vaches de faire ainsi, & tous les

l. Barbar. de off. præto. l. suppellectili. de supell. leg.

Erreur populaire des peintres.

les peintres y passent, s'ils ne s'amẽdent à l'aduenir, d'autãt que c'est vn erreur priuilegié. Les historiens ont leurs. Il y a enuiron vingt ans que quiconque faisoit la Chronique des Papes, s'il n'estoit des plus versez, il falloit qu'il mit parmi, comme chose certainement aduenũe, qu'il y auoit eu vne fẽme Pape & le Sculpteur, qui mit les statues des Papes au Dome de Siẽne, n'oublia pas de dõner vn marbre, & vne place à ceste femelle imaginaire. Les escriuains, statuaires, & peintres prenoient ce son pour argent content, & ce bruit pour histoire, iusques à ce que plusieurs gẽs doctes ont euité ceste erreur, & entre nos Frãçois, le Sieur de Raymond Cõseiller du Parlemẽt de Bordeaux, aiãt noté les premiers abuseurs & abusez, auec sa docte plume, l'a faict tarrir en sa source, & pour vne bõne fois biffé tout le credit de la fable. C'est donc vn erreur populaire, qui a faict riches les Iesuites: les heretiques l'ont premierement esclos, comme fertiles à mẽtir, & à calõnier, & le peuple sans beaucoup l'examiner l'a reçeu, & authorisé: & ainsi chascũ a creu, & croit, & dit que les Iesuites sont riches de biẽs terriẽs, qui est aussi vray comme la fable de la Papesse Ieanne.

Sienne.

Monsieur Raymond Conseiller à Bordeaux.

La 4. le silence des Iesuites.

La quatriesme cause, est le silence des Iesuites, qui laissent parler le monde, & ne parlent point, se soucians principalement de bien faire, & estimans qu'en bien faisant endurer calomnies, c'est vn tiltre Royal De maniere que quand on les voit en necessité, & qu'on leur dit, pourquoy permettez vous qu'on vous estime si riches à credit? que ne parlez vous pour voz necessitez? Laissez les penser, respondent-ils, se soubsrians: ceste erreur nous dõne credit, quãd nous voulons emprunter.

La 5. leur liberalité.

La cinquiesme cause, c'est leur liberalité: car quand il y a quelque iuste occasion pour despẽdre, quand il faut traitter vn malade, achepter des liures, orner vne Eglise, enuoyer leurs escholiers pour estudier d'vn bout du monde à l'autre, ou en appeller à leurs Colleges pour mesmes effects, & faire semblables despences pour le bien public, selon leur vacation, rien n'y est espargné Et cela est cause que le monde, qui a accoustumé de despendre encores moins qu'il ne peut, les mesure à son aulne, & les faict riches, estimant que ce qui vient de

mag-

magnanimité de cœur, vienne d'abondance de bourſe. Et quant aux miſsiõs, ie puis dire en verité, que auiourd'huy les Ieſuites Eſpaignols & Portugois ſeuls, en leur grande neceſsité, ſouſtiennent en Eſpaigne, & en Portugal les frais qu'ils conuient faire, pour enuoyer hõmes ſuffiſants des leurs aux Indes Orientales, & Occidentales, pour la conuerſion des infidelles: & ne ſçauroit-on y enuoyer vn homme, qui ne couſte plus de cinq cens eſcus. A raiſon dequoy ils ſe trouueront ſouuent endebtez de ſoixante, & ſeptante mille eſcus, n'en ayans pas mille de rẽte en chaſcun de leurs Colleges; & c'eſt le nauire Ieſuite. Voila cinq cauſes de leurs richeſſes.

CHAPITRE. XXXXV.

Pourquoy ſont eſtimez auaricieux.

Il y en a deux qui les font eſtimer auaricieux. La premiere eſt la diligence de conſeruer ce peu qu'ils ont: car eſtant cela bié de pauures, & pauures affectez au ſeruice du public, duquel bien ils ne ſont que diſpoſitaires à la poſterité, le debuoir les oblige de le conſeruer de tout leur pouuoir, cõme en debuant rendre compte à Dieu. Ceſte obligation faict qu'on voit traquaſſer leurs Procureurs, & Sindics, aux Champs, & aux villes, ſolliciter, & reſpondre aux procez, & ſe meſler en pluſieurs affaires, qu'ils eſpouſent à leur grand regret. Cecy les faict eſtimer ardans, & aſpres aux biens terriens ſans raiſon, comme ſi telle diligẽce ne pouuoit prouuenir que de la cupidité d'en auoir pour ſon propre, & non du debuoir de conſeruer le public C'eſt vn faux iugemẽt qu'on fait d'eux en cecy. Car ſi les tuteurs, ſi les adminiſtrateurs des maiſons communes, ſi les Magiſtrats ne ſont point eſtimez auares pour garder & accroiſtre le bien de leurs pupilles, des Hoſpitaux, des villes, & cõmunautez, pourquoy eſtimera on les Ieſuites auares, s'ils taſchent de garder ce que Dieu leur donne?

Premiere cauſe, leur diligence à cõſeruer ce qu'ils ont.

La ſeconde cauſe, c'eſt l'eſpargne, encor que non mechanique, & le bon meſnage qui leur eſt aſſez familier, comme eſtant le vray traffic de gens Religieux. & comme ils ſont larges auec raiſon, auſsi ſont-ils moderez en ſaiſon: & bien leur en aduient. Car leurs Colleges trai-

La 2. cauſe l'eſpargne

nent

Colleges d'extreme despense.

nent quant & eux vne extreme despence : il faut nourrir, vestir, & entretenir gens sedentaires, & de lettres, les necessitez desquels n'attendét pas delay : il faut fournir aux viatiques, fournir aux liures, fournir aux medecines, & faire mille extraordinaires : & où en vne maison bourgeoise, mille escus de rente suffiront pour entretenir trente personnes, ils ne peuuent baster pour quinze des leurs : si ne peuuét-ils pas si bien faire auec tout leur mesnage, qu'ils ne doibuent presque tousiours vne ou deux fois leur reuenu annuel : & si n'estoient les aumosnes extraordinaires, ils ne sçauroient si bien mesnager, & si bien espargner, qu'ils ne se trouuassent tous les ans courts de deux quartiers pour le moins, voila comme les Iesuites sont riches, & auaricieux.

Conclusion sur la calomnie des richesses, & auarice.

Or faisons maintenant la reueuë de tes argumens, & plantons l'enseigne de l'innocence sur le fort de tes calomnies. Tu disois que les Iesuites n'auoient autre dessein, que faire le Roy d'Espaigne Monarque du mõde ; qu'ils estoyent honorez, & enrichis de luy à ceste fin : qu'ils en attendoient encores plus, estans ambitieux, auaricieux, & ardans aux honneurs, & biens de ce mõde. Ie t'ay monstré qu'ils ne sont, & ne peuuent èstre que François, encores qu'ils ayment, & honnorét tous les Roys, Princes, & peuples Catholiques, Allemans, Espaignols, Polonois, & tout tant qui sont tels, & qu'ils n'ont rien plus recommandé en leur institut que fuyr les hõneurs, qu'ils sont pauures, & amateurs de la pauureté religieuse, qu'ils n'attendent, & ne peuuent attendre aucune telle recompence du Roy d'Espaigne, qu'ils cerchent en France, & par tout l'auancement du public en l'Eglise de Dieu, & en France l'auancemẽt de la Frãce ; Reste à conclurre que tu n'as dict sur ce point aucune verité, non plus qu'à tous les autres.

CHAPITRE XXXXVI.

Calomnie qu'ils Espaignolisent la ieuneſſe.

Que dis tu dauantage des Iesuites ? Ils Espaignolisent la ieuneſſe, affin de touliours gaigner gens à l'Espaigne. Si tu as entendu mon precedant discours, tu y vois assés dequoy

sés dequoy, pour bouleuerser ce tien second bouleuart. Car si les Iesuites n'ont aucun motif de faire les autres offices, pour establir Monarque du monde le Roy d'Espaigne, moins encores ont-ils d'occasion de rẽdre pour ceste fin Espaignole la ieunesse Françoise: veu qu'ils entreprendroient vne chose non seulement inutile à eux. ains encor impossible, estant l'humeur, & couleur de France, par trop difficile à changer à celle d'Espaigne.

l'Ambition soupçõneuse.

I'adiouste encores, que si les Iesuites Espaignolisent en France la ieunesse, & leur plantent auec si grand soin, & diligence la croix rouge au cœur, ils font le mesme par tout où ils ont des Colleges, affin de plus dilater ceste monarchie d'Espaigne. Ils en ont par tout l'Europe, en Boheme, en Pologne, en Allemaigne haute, & basse, & aux meilleures villes d'icelles, iusques à la ville d'Ausbourg, où le tiers des habitans seulement est Catholique. Ils en ont par toute l'Italie. S'ils faisoient ces offices pour la coronne d'Espaigne aux despens de ces Republiques, & Potetats, pẽses tu qu'aussi tost ils n'eussent esté descouuerts, & chassés? Car il n'y a passion plus tendre, ny plus violente, ny plus aigüe, que l'amour de grandeur, ny ialousie plus forte, & vindicatiue que celle de la Royauté, & tous tant qu'ils sont aimẽt autant leur fortune que le Roy d'Espaigne la sienne. Or est-il que iamais personne n'a non pas mesme soupçonné les Iesuites dessus ce faict.

Ausbourg.

Ialousie de la Royauté tresforte.

C'est donc vne inuention des Ministres, & des heretiques, lesquels trouuãs ce vent de mensonges, & calõnies fauorable en ceste saison, pour agiter les Iesuites, & si faire se peut les abysmer, bruient, & soufflent de tous costés, à pleines iouës, & comme bons enfans du Roy des vents, & des vanités le Diable, ouurent toutes les cauernes de leurs esprits, plus pleines de vẽts que les grottes d'Eolus, affin d'esmouuoir des turbillons, & tempestes contre les Iesuites, qu'ils aiment autant que ceste vaine Iunon ceux la, de qui elle disoit, & contre qui procuroit.

Gens inimica mihi tyrrhenum nauigat æquor. I. *Aeneids*
Incute vim ventis, submersasque obrue puppes.

Ces

Ces souffleurs doncques t'ont enflé les poulmons, & fourny vent, & haleine pour te faire bruire, & tonner contre les Iesuites, à huys clos à Paris; auquel lieu par grand miracle tu as faict voir ce grand vaisseau Iesuite, venu d'vn bout du mõde à l'autre sans passer le milieu, & au parauant iamais veu au riuage de la Siene, nõ plus que ces soupçons, *d'Espaignol, d'Espaigne, & de la ieunesse Espaignolisee*, & semblables vents, ostys: sinon depuis sept ou huict ans: Car du temps du Roy Charles IX. on ne parloit point des Espaignols qu'en fort bõne part: mais les heretiques non en haine de la natiõ, car les Anglois, & Alleman leurs doibuẽt estre plus ennemis, ayant plus faict de mal à la France qu'autre nation, non en haine dis-ie de la nation, ains de la Religion, ont taché de les rendre odieux soubs couleur de l'estat, & par le nõ Espaignol, ont voulu signifier, comme par vn subtil ramage, les bons Catholiques; ce que tu fais par tout tõ Plaidoyé; faisant sans y prẽdre garde, grand honneur à l'Espaignol, & grande honte aux François.

Chapitre xxxxvii.

Calomnie que ils seduisent la ieunesse.

Or si suyuant ce ramage, par le mot Espaignoliser la ieunesse, tu veux signifier que les Iesuites l'instruisent à la foy Catholique, ils te prẽdront, non au mot, mais à la signification du mot, & reiettans ton langage, confesseront qu'en parlant mal, tu dis vray. Mais si tu veux signifier qu'ils alienẽt le cœur de la ieunsse Françoise de leur Prince naturel, tu dis la mẽsonge; tesmoing, outre ce que j'en ay dit, l'experience mesme, qui monstre que ceux qui ont esté instruits à leurs escholes sont tous bõs François, & tous Catholiques, bien peu s'en faut, & amateurs de leurs Roys, & de leur patrie.

Parlant plus clairement, tu dis qu'ils seduisent, & charment la ieunesse: mais c'est vn mesme sens que du mot Espaignoliser. par l'vn, & par l'autre, tu veux signifier qu'ils instruisent la ieunesse à la foy Catholique. qui est, selon la foy de Caluin, la seduire, & ensorceler.

Item

Item qu'ils attirent les ieunes gens, du monde à la religion, qui eſt le grand enſorcelement, & la grande corruption. ſelon la meſme doctrine de Caluin : contre laquelle doctrine ie ne veux pas diſputer maintenant, cõme eſtant trop apertement heretique: mais bien veux-ie declarer pour la ſatisfaction non tienne, mais des Catholiques, combien les Ieſuites ſont eſloignez du ſoupçon de ſeduire, & charmer les gens.

Calomnie que les Ieſuites attirẽt fraudueuſement les ieunes gens à leur ordre.

Ils ne reçoiuent aucun qu'il ne ſoit auancé en iugement, & diſcretion; & pour le moins aagé de dix, & ſept ou dix-huict ans, & s'il eſt eſcolier, qu'il ne ſoit pour le plus bas Rhetoricien, c'eſt à dire bon humaniſte, & verſé aux langues: aucun qui n'ay demandé long temps au parauant; & puis-je dire pour l'auoir veu, qu'il y en a qui ont continué à demander les deux, trois, & quatre ans. Si bien que pluſieurs ennuyez d'vne ſi longue attẽte, ſe ſont allez preſenter en pays eſtrange pour y eſtre reçeus, comme ledict de Canillac à Rome, & Airauld à Treues, que ſeulement ie nomme, en pouuant mettre pluſieurs autres, parce que tu les as nommémẽt mis au nombre des charmez, & ſeduicts. La plus part ſont renuoyez à leurs peres, ou parens, pour leur demãder leur benediction, & ſi en d'aucuns on n'obſerue cecy, c'eſt ou pour eſtre fort aagez, ou pour auoir dõné des ſignes trop euidens de la vocation de Dieu, ou pour auoir les peres, ou parens heretiques, ou par trop paſſionnez, & dangereux de leur nuire.

La premiere choſe que le Superieur, qui les doibt reçeuoir leur demande, c'eſt s'ils viennent perſuadez de quelqu'vn, ou pouſſez de quelque humaine conſideration, & s'il la trouue, c'eſt à refaire tout du nouueau.

Marques de ſeduction.

Le moyen de ſeduire vn ieune homme, c'eſt de luy promettre richeſſes Eccleſiaſtiques, ou autres; promettre paſſe-temps, delices, liberté, honneurs, & autres telles amorces, auſquelles ceſt aage ſe iette, comme l'oiſeau reclamé au gibbier, ou au leurre: de luy preſenter choſes contraires à ſon gouſt, ce n'eſt pas le moyen de l'attirer. Le Lyon, dict S Chryſoſtome, ne vient pas à l'herbe, ny le bœuf à la chair: car ce n'eſt pas leur viande, ny l'homme mondain aux choſes celeſtes, & ennemies de

S. Chryſ. homil. 31. op. imperf.

la sensualité. Les Iesuites ne mettent deuant les yeux de ceux qu'ils reçoiuent, que pauureté, peine, trauaux, abnegation de la propre volonté, mespris de soy mesme, disciplines, haires, & semblables monstres, plus propres pour chasser vn homme hors la maison, quand il y est, que de l'allecher de dehors pour l'y faire entrer. Toutes lesquelles choses oyant vn bon Aduocat de Bourgoigne reciter vn iour à son fils, qui se vouloit rendre Iesuite: belistre ce dit-il, & que pẽses tu faire en vne Religion si facheuse, & qui n'a ny office ny benefice.

Vn Aduocat de Bourgoigne.

CHAPITRE. XXXVIII.

Nulle eloquence suffit pour persuader la Religion, si Dieu ne l'inspire.

Ie dis d'auantage, que quand toute l'eloquence des Iesuites, & de tous les plus suffisans orateurs du monde, s'efforceroit pour attirer vn ieune homme en leur compagnie, ou en quelque autre Religion bien reiglée, elle batteroit l'air en vain, si Dieu ne touche le cœur. Et partant, dict ce grand Docteur S. Thomas, il ne faut pas douter, que la vocation à la Religion, ne soit vne saillie diuine. Tu diras que les Iesuites seduisent ces ieunes gens, en leur promettant le Paradis, ou proposant les peines d'Enfer, comme tu as dict, qu'en ceste maniere ils seduisent les malades pour auoir leur bien. Ie te respõds, qu'il est fort vray semblable, que tu voudrois que on ne parlast iamais de ces choses, & que tu ne te soucies gueres du Paradis, & que de l'Enfer tu n'en veux non plus ouyr parler, que du Purgatoire; semblable à quelques bons gentils-hõmes huguenots Viuarois, qui se gossans ces années passées de leur Ministre, qui auoit disputé fort, & ferme contre le Purgatoire, & terrassé le limbe s'il luy sembloit, faictes nous ce biẽ, luy dirent ils, ostez nous l'Enfer, aussi bien que le Purgatoire, & ne parlons plus ny de l'vn ny de l'autre.

S. Tho. c. 10. cõt. retrahẽ. & 2. 2. q. vl. art. vlt.

Parler de l'Enfer, & du Paradis chose vtile.

Les heretiques ne veulent non plus ouyr parler de l'Enfer que du Purgatoire.

A ton dire parler de la gloire de Paradis, & de la peine eternelle, sera seduire le monde, & selon ceste loy, les Prophetes, les Docteurs, les sainctes Escritures qui tressouuent vsent de ces pieces, pour esmouuoir les gens à penitẽce, seront seducteurs: mais on sera mieux de t'appel-

peller seducteur toy mesme, plustost que proferer, vn blaspheme si gros. Les Iesuites te diront pour leur part, qu'ils endurerõt patiemmẽt d'estre appellez seducteurs de toy, & de tes semblables; leur maistre l'a bien esté appellé: mais qu'ils ne laisseront pas de parler tousiours, en public, & en priué, du Paradis, de l'Enfer, de la mort, & du iugement, à chacun pour son bien, & salut; & s'ils peuuent par ce moyen retirer, voire vn seul homme de son peché, ils estimeront auoir gaigné vne belle victoire, voire plus noble, que iamais Alexandre le grand aye gaignée. Ie te respons encor, que s'il n'y a autre chose que la menaçe du feu d'Enfer, ou la promesse de la gloire eternelle, pour persuader vn ieune hõme de faire vn saut si ardu, qui est du monde à la Religion, des delices aux afflictions, des objects des voluptez presentes aux biẽs à aduenir, & absens. Ie dis que s'il n'y a rien plus que tels propos du Ciel, & de l'Enfer, ce sont de maigres amorçes pour les arrester: car telles choses sont absentes, & hors de portée pour les hommes mõdains, qui ne visent pas si loing: ains seulement à ce qui est present, où la sensualité donne de blanc en blanc, & les plus vieux souuent, qui sont neantmoins plus pres de la mort, selon le cours des ans, quand on leur parle du iugement, quand on leur dict, qu'il faudra rendre compte vn iour, & reçeuoir salaire ou punition de ses actions, ils s'en rient, & disent, que le terme vaut bien l'argent. Les ieunes de tant plus facilemẽt le diront, qu'ils pensent estre plus reculez du terme. Parquoy encore que ces poincts soyent grands en soy, & de tresgrande importãce, neãtmoins parce qu'on les voit de loing, ils ne paroissent que petits poincts; tout ainsi que les estoilles que nous voyons luire au firmament, la moindre desquelles surpasse de beaucoup la rondeur de la terre, ne semblẽt pas plus larges qu'vn blanc, parce que l'œil les voit, & regarde de loing: & comme il n'y a que les doctes Mathematiciens, qui sçachent la grosseur de ces corps celestes, aussi n'y a il que les bien aduisez Chrestiens, & contemplatifs, qui penetrent le peril, le prix, la grandeur & l'importance de la mort, du grand iour, de cest estat futur de misere, ou de gloire eternelle.

Retirer vn homme de son peché, vne noble victoire.

Stupidité des mõdains

Pourquoy plusieurs font peu de cas des choses de l'autre monde.

Dieu principal autheur de la vocatiõ S. Thom. c. 10. cont. retrah. à rel. & 2. 2. q. vlt. ar. vlt.

Au moyen dequoy, il faut autre secours pour persuader de quitter le monde, que tels discours ; faut que ce soit vn meilleur orateur, que les hõmes ; faut que Dieu parle, & parle au cœur, & l'esmeue. C'est vn œuure de sa main, de retirer de l'Egypte vn Hebrieu, & à pied sec le faire marcher à trauers de l'onde de ceſt Oceã mondain, pour le faire surgir à la terre de promission, qui est la Religion en ce monde. Et de là vient maintesfois, que d'vn grand nombre d'escholiers qui seront aux escholes des Iesuites, qui ouyront les leçons de mesmes Regens, frequenterõt les mesmes personnes, & en mesme façon, à peine y en aura il cinquante de dix mille, qui quiteront le monde, & ceux là bien souuent seront les plus mondains, & de qui on s'attendoit moins ; parce que l'esprit de Dieu les touche viuement : les autres demeurent, soit ou que Dieu leur aie preparé vn autre chemin pour trouuer le Ciel, si à eux ne tient : ou qu'eux possible resistent à la vocation diuine, aymans mieux faire ioug à l'Egypte pour les oignons, que de sortir au desert pour mãger la manne.

Si Dieu ne parle au cœur, on a beau presscher.

Quelle eloquence sans ceſt esprit diuin, & quelle machine eut peu esbranler, deuant qu'ils fussent Saincts, vn Thomas d'Aquin, vn Bernard Bourguignõ gentils-hõmes de maison, ieunes, delicats, & nourris és delices ? Qui eut peu persuader mille autres ieunes gens des siecles passés, & du nostre, douillets, mondains, nobles, & opulans, de se despetrer du monde ? & des plaisirs venir à la penitence ; des banquets aux ieusnes ; de la liberté à l'obeissance ; des voluptez à la chasteté, de l'abondance à la pauureté, des honneurs à la Croix ? qui l'eut peu faire, sinon ce diuin, & puissant orateur ?

Cause de ceux qui se font apostats ayans esté appellez de Dieu.

Si Dieu est autheur de la vocation à la Religion, d'où vient donc, que plusieurs se font apostats ? C'est parce qu'ils ne marchent point, apres estre appellés conuenablement à leur vocation. Estre appellé au Christianisme, c'est vn don celeste. Personne, disoit nostre sauueur, ne peut venir à moy, que mon pere ne l'attire. Neantmoins, plusieurs Chrestiens se font Turcs, Iuifs, meschans, & perissent. Iudas fut bien appellé à l'Apostolat, & finit par la corde en homme prophane. Dieu faict naistre

stre plusieurs à la Religion: mais plusieurs se contentent d'y estre naiz seulement, pour y viure à leur phantasie. Mais ce n'est pas ainsi qu'il conuient estre Religieux, & Chrestien : il faut cooperer à la grace de la vocation, & marcher auant pour auoir la couronne. Et partant dit S. Pierre à tous les Chrestiens, tachés de rendre vostre vocation asseurée par bonnes œuures, c'est à dire, cooperés à la grace premiere, que vous aués eue sans main mettre, & Dieu vous donnera le don de perseuerer en faueur de vostre trauail, quoy qu'il ne pese le don. Dieu retire de l'Egypte à main forte, mais estant sorty, il faut combatre au desert, & tirer pays à la terre de promission. Donc si plusieurs font banqueroute à leur foy, c'est faute du mauuais progrés, & non du bon commencement: ils entrent par la porte appellés de Dieu, & se gettent par la fenestre poussés par le diable. Retournons à ceux qui se presentent aux Iesuites.

Faut cooperer à la vocation diuine. 2. Pet. 1.

CHAPITRE. XXXXIX.

Preuues du Nouitiat des Iesuites.

Estans reçeus entre les nouices, on leur tient fidellement promesse sur tous les articles proposés: & leur dõne-on encor quelque chose sur le marché, & sont prouués, fondés, essayés, en toute sorte de maniemens Religieux propres pour cognoistre l'esprit d'vn hõme, pour le façonner, & armer, comme celuy qui doibt courir en la lice de perfection, & vacquer au salut du prochain, qui est le mestier du fils de Dieu, l'estat le plus noble, plus haut, & plus riche, qui se puisse exercer des hommes, & des Anges entre les mortels.

Le mestier du fils de Dieu, sauuer les ames.

Ceste preuue finie s'ils sont trouués propres, on les reçoit aux vœux, & sont faicts Religieux de leur Compagnie. Sortis qu'ils sont du Nouitiat, s'ils sont gens de lettres ou ils regentẽt, ou ils estudiẽt, & font leurs cours en Philosophie, & en Theologie, s'ils ne l'ont desia faict: ausquels estudes, & exercices ils employent huict ou neuf ans: cela faict, ils sont remis au Nouitiat, pour la troisiesme année de probation qu'ils appellent, affin que si d'aduẽture par le traffique des estudes on a euanté en quelque chose l'esprit de ferueur, & de deuotion, on le

Apres le Nouitiat.

reprenne là, comme en la premiere fournaise. En apres de rechef par exercices publics, sans limitatiõ de temps sont prouués, & essayés pour faire les vœux en public, ou la profession, auec le quatriesme vœu qui t'a si tresfort scandalisé: à laquelle profession ne doiuét estre admis, selon leurs constitutions, sinon gens qualifiés de telle doctrine, & perfection de mœurs, qui est requise à ceux, qui au besoin sont pour estre emplovés, & enuoyés par le S. Siege, & par autres Prelats & Princes Chrestiens, en diuerses & loingtaines contrées, pour conuertir les payens, faire contrequarre à l'heresie, arracher les vices, & planter les vertus par bons exemples de vie, par doctrine, par conuersation, disputes, leçons, sermons, cõfessions, & liures escripts. Parquoy il ne se faut esmerueiller, s'ils sont si long temps en la presse. Car pour entreprendre telles charges & functions, & les executer vaillammẽt, il est necessaire d'auoir gens bien armés, & bien aguerris, & qui sçachent cõuerser auec edification & fruict auec tant de sortes de personnes, qui se trouuent parmi les hommes, nobles, roturiers, sçauans, ignorans, vieux, ieunes, Chrestiens, infidelles, vertueux, Catholiques, heretiques, sains, malades: aux prisons, aux Hospitaux, sur mer, sur terre, en la ville, aux champs. En laquelle conuersation faut necessairement varier les demarches, & imiter S. Paul, qui disoit, *Omnia omnibus factus sum, vt omnes saluos facerem*, & changer de maniere de faire autant de fois qu'il y a de diuersité de natures, lieux, aages, & qualités, afin de donner à chacun ayde & remede salutaire, comme vn bon Medecin, selon sa portée. Si durant le Nouitiat, ils donnent signe d'estre inepres, ils sont renuoyés: & si estans en la seconde preuue sortis du Nouitiat, ils s'oubliét de leur bon propos, s'ils reculent au lieu de s'auancer, on les ayde, on les pique, on les medecine en toute façon, deux, trois, quatre, cinq ans ou plus; s'ils sont incorrigibles & pernicieux, on les tranche comme membres pourris, leur donnãs congé: estant la porte leur ordinaire prison encores qu'ils puissent vser de prison comme les autres Religions mais ils ayment mieux, selon leurs priuileges donnés par le S. Siege, purger le corps, & chasser hors de leur Compagnie

Quels doiuẽt estre les profez.

Les profez doiuent estre gens d'elite.

1. Corin. 9.

La porte est la prison des incorrigibles.

gnie tels esprits, comme humeurs peccantes, à l'imitation des corps naturels que de les laisser pourrir dedãs, & infecter le reste: mesmes ayans apprins par plusieurs experiences, que semblables desesperés à peine guerissent ils iamais par cures. & qu'il y a plus d'asseurance pour le bien du corps, de le faire ainti & moins de mal pour les renuoyez, que seuls ils se perdent dehors, que dedans en perdant les autres: ioint qu'en ceste Compagnie, qui toute est exposée au seruice du public, il luy seroit infiniement plus difficile. qu'aux autres Religions plus retirées, & moins asseuré, & plus nuisible de garder ces hommes dans vne chambre, comme bestes farouches en vne geole, & occuper deux ou trois pour les garder, & penser, qui seroit autant de perte pour le seruice du public. & salut des ames, pour qui ils pourroyent estre employez.

Les functiõs de ceste cõpagnie presque toutes exposées au public.

CHAPITRE L.

Calomnie sur le temps des vœux.

Par ce discours seront refutées deux mensonges, que sur ce poinct tu as dites l'vne est, que iamais on ne faict faire le vœu de pauureté, que toute esperance de succession ne soit perdue, car lon le faict au bout du Nouitiat, comme il a esté dict. Que si nonobstant ce vœu de pauureté, ils retiennent quelquefois, plusieurs années le domaine de leur bien. auec le congé des Superieurs, & sont capables de succession, ne t'en scandalise point, & n'appelles pas les Iesuites pour cela auaricieux. Car ceste attente n'est pas pour eux, ayans renõçé à ce droict. comme i'ay desia dict. C'est pour la commodité, & vtilité des subiects: car aduenant que pour cause iuste, & raisonnable, ils doibuent estre licentiez de la Compagnie, selon le priuilege d'icelle, se trouuãs saisis de leurs biens & droicts, ils n'endurent aucun tort pour cela & peuuent viure de leurs moyens; ou au contraire s'estãs despouillez ils se trouueroient en necessité, ou de mendier ou de demeurer en la Compagnie, non seulement auec l'incommodité & prejudice d'icelle, mais aussi auec l'interest de leur corps, ou encores de leur ame. C'est vn droict nouueau, diras tu. C'est-mon il est nou-

Loix de pauureté nouuelles en la compagnie de Iesus.

Nauarrus de regul.

Pourquoy quelquesvns retiennent le domaine de leur bien.

Nauarrus de regularibus.

ueau, & merueilleux, dit ce grand Canoniſte Nauarre, c'eſt vn droict nouueau auſsi, que le vœu ſimple de chaſteté, que font ceux de ceſte Compagnie, empeſche le mariage à faire, & l'annulle quand il eſt faict: mais il ne laiſſe pas d'eſtre droict, pour eſtre nouueau, eſtant faict par le Prince, & Chef de l'Egliſe, qui a faict celuy des autres Religions, & le reſte du droict Canon. La nouueauté n'empeſche pas la nature d'vne choſe: les raiſins nouueaux ſont auſsi bien raiſins, que ceux de la vigne que planta Noë. Tout droict a eſté en ſon commencement nouueau, & ne laiſſoit pas pour cela d'eſtre droict. D'icy à ſeize cens ans, ceſtui-cy ſera plus vieux que ne ſont maintenant les Canons des Apoſtres, qui eſtoient auſsi ieunes il y a quinze cens & tant d'ans, comme ceſtui-cy maintenant.

Vœu de chaſteté.

Ils ne congedient perſonne ſans grande occaſion, & treſ-iuſtes cauſes

L'autre meſonge qui demeure refutée par ce meſme diſcours, eſt, que les Ieſuites renuoyent les gens apres qu'ils ſe ſont conſommez au trauail. Car comme on ne les retient pas pour eſperance de leur bien, auſsi ne les renuoye-on pas pour raiſon de leur pauureté: mais pour autre iuſte cauſe: autrement il leur faudroit à la fin congedier tous ceux qui font profeſsion, eſtans iceux deſpouillés de tout bien, & ne reçeuoir perſonne qui ne fut riche, ce qu'ils ne font pas. Que s'il y a quelque eſprit difficile, qui ne ſe vueille corriger, apres auoir eſté pēſé, & mediciné long temps, c'eſt la raiſon qu'il porte la peine de ſa dureté, & que la Compagnie vſe de ſon droict. Ce qu'elle ne faict toutesfois que fort rarement, par l'authorité du ſeul General, & quali touſiours auec le gré de ceux qui ſont renuoyez, leſquels on aura, non tant employé, qu'enduré, & attendu s'ils s'amenderont, dix, & vingt ans quelquefois: tant ils vſent à regret de ceſt extreme remede, & tant ils aimēt le ſalut meſmes de ceux, qui leur ſont dommageables: & c'eſt ainſi que tu és inique en tout, & par tout aux Ieſuites, les calōniant qu'ils ſeduiſent les hommes, en les reçeuant en leur Compagnie, en les y retenant, & les renuoyant.

CHA-

CHAPITRE LI.

De ceux qui ſont congediez de la Compagnie.

Quelqu'vn plus ſcrupuleux, & plus entẽdu que toy, demandera, auec quelle conſcience peuuẽt eſtre renuoyez, & abſouls, ceux qui ont vne fois faict les vœux de Religion, eſtant ce vœu vne obligation diuine, laquelle Dieu ſeul peut acquitter, comme droict propre de ſon domaine? A cela ie reſpõs, que le vœu oblige ſelon l'intention de celuy qui le faict. Si quelqu'vn faict vœu de ieuſner à la façon des Chartreux, ils s'oblige de ieuſner cõme les Chartreux, & non comme vn autre Religieux qui n'obſerue tel ieuſne. Ceux qui font les vœux en ceſte Cõpagnie, ils les font ſelon l'intention, & façon d'icelle. L'intention eſt, qu'ils ſoient tellement obligez d'y demeurer, que quand il y auroit iuſte cauſe, ils puiſſent eſtre congediez, & abſouls de leur obligation. Parquoy celuy qui s'eſt ainſi lié, il ne reçoit aucun tort d'eſtre cõtrainct de tenir ſa promeſſe, ou d'eſtre cõgedié, ne pouuant, ou ne voulant faire le debuoir de ſe corriger, & de l'accomplir; car il a voüé auec telle condition: *& Volenti non fit iniuria*, & celuy qui ſort ſans cõgé, il eſt Apoſtat, & porte l'ignominie, & la nõte de ſon peché: mais celuy qui ſort par l'aduis, ou le bon plaiſir du General, iugeãt que pour quelque neceſsité d'eſprit ou de corps, ou de ſes parens, ou du public, ou autre raiſon equitable, il doit eſtre licẽtié, alors il demeure abſouls de ces vœux.

Volenti non fit iniuria. l. Iniuria. §. vſque adeo. de iniuriis & fam. lib.

Quand tu dis pour cõdamner ceſte façon de faire des Ieſuites, que tout contract doibt eſtre reciproque, voulant inferer par ceſte loy, que puis qu'il eſt loiſible au General de congedier vn ſubject, quand il luy ſemble bon, il doibt auſsi eſtre loiſible au ſubject de ſortir, quãd il voudra. Ie reſpons premierement, que s'il eſtoit libre à chaſcũ de ſortir quand il luy plairroit, ceſte Cõpagnie reçeuroit les perſonnes, non comme Religieux, mais comme penſionnaires, auec vne condition tres-inique: Car apres qu'elle les auroit à grands frais nourris, & eſleuez aux ſciences, elle ſeroit en dãger de ſe trouuer deſnuée de moyens, & de gens, & ne pourroit faire aucun

Comment eſt ce que tout contract doibt eſtre reciproque. l. Labeo. de verb. & rer. ſignif.

dessein asseuré, ne se pouuãt asseurer de personne; voudrois tu tenir de pensionnaires à telle condition? Secondement ie dis que ceste maxime de reciprocation, s'entend des volontez, quand elles sont sur le poinct de cõtracter, auquel temps elles doibuẽt touſiours, esgalemẽt, & reciproquement estre libres, pour reculer ou passer outre, & telle reciprocation se trouue icy Car le Nouice demeure deux ans au Nouitiat, & pense à son faict: dedans ce terme, il luy est licite de sortir s'il veut, encor q̃ le Superieur ne le vouſit pas: ou il se resoult de se lier auec la volonté du Superieur Reciproquement le Superieur le peut renuoyer s'il le iuge inepte, ou le retenir auec la volonté d'iceluy. Mais si tu veux dire que telle reciprocation se doibue trouuer en autre façon en toute nature de contract, tu ne sçais que tu dis: Car les Iurisconsultes, & l'experiẽce nous enseignent, qu'il y en a, ou l'obligation ne tient que d'vn costé, & cõme dict la Loy: *Sicuti liberum est mandatum non ſuſcipere, ita ſuſceptum cõſummari oportet, niſi renunciatum ſit. Renunciari autem ita poteſt, vt integrũ ius mandatori reſeruetur.* De mesmes donc il est libre de faire vœu de Religion en ceste Compagnie: mais quand vne fois on l'a faict, il n'est pas libre de s'en despartir, bien qu'il soit libre du costé de la Compagnie d'en absoudre, s'il y a cause iuste. Car tel est le droict d'icelle, confirmé par le Prince de l'Eglise, & vicaire de Iesus Christ, qui a puissance de faire, & approuuer les loix ecclesiastiques, comme le Prince seculier les ciuiles; & biẽ que tel droict ne soit commun à toutes les Religions, il ne laisse pas d'estre selon Dieu. Car comme faire vœu est vn droict diuin, qui doibt estre gardé par tout esgalement, ausi le faire à telle, & telle façon, & liberté, c'est vn droict positif, qui peut estre divers en diuerses Religions, auec l'authorité du Prince spirituel, & en toutes sera bon, & iuste. C'est luy qui a faict le droict ancié aux anciennes Religions, & cestuy nouueau en celle des Iesuites nouuellement instituée, auec l'octroy de plusieurs autres priuileges, necessaires pour la qualité du siecle, & de leur vocation.

Comment tout contract doit estre reciproque.

l. Iulia. ſup. ſi quis à pupillo de a. l. actio. emp. & vẽd. l. poteſt. ſup. finali. Mãdati, & cõt. l. poteſt. Mandati, ſup finali.

Tu pourrois maintenant iuger, si tu auois iugement & conscience, que les Iesuites sont bien loing d'attirer par

par fraude les gens à eux: loing de faire tort à ceux qu'ils reçoiuent, & retiennent en leur Compagnie, ou qu'ils congediét d'icelle, plus loing encor de seduire la ieuneſſe. mais parce que tu as perdu tout ſentiment ſpirituel, tu t'es icy getté en aueugle, & t'es enferré ſans y penſer, faiſant voir à deſcouuert le deſir que tu as de meſdire. Pour ton bien, & honneur, tu debuois paſſer ſoubs ſilence ces calomnies, nommément celle qui eſt de l'inſtruction de la ieuneſſe: car elle eſt trop euidente, & ignominieuſe pour toy. Les Ieſuites ſont trop forts icy, meſmes ſelon l'opiniõ de leurs plus grands aduerſaires, & la detraction n'a point de priſe ſur eux en ceſte matiere. Tu les debuois pluſtoſt haut loüer; & ce teſmoignage de verité donné à tes ennemis, t'euſt apporté loüange de iuſtice, donnãt à chaſcun ce qu'eſt deu. C'eſt trop apertement attaquer la verité, & ſe monſtrer ignorant, & malin d'accuſer les Ieſuites qu'ils corrompent, & ſeduiſent la ieuneſſe, faiſant ce qu'ils font, & le dire auec vn ſtyle ſi cruel que le tien. Tu debuois par meſme occaſion appeller la ieuneſſe de noſtre ſiecle heureuſe de pouuoir eſtudier ſoubs des maiſtres vertueux, & doctes, qui eſt vn des plus grands heurs que puiſſe rẽcontrer vn ieune homme, ſelon la maxime de tous les ſages, maxime treſ-veritable. Car ſi c'eſt vne fortune ſouhaitable de naiſtre d'vn pere, & d'vne bonne mere; il eſt plus à deſirer d'auoir de bons precepteurs: eſtant l'education de l'eſprit vne generation, d'autant plus importante, que l'ame eſt plus noble que le corps, & les vertus que donne le maiſtre, que les biens terriens que donne le pere charnel.

Calõnie trop aperte appeller les Ieſuites corrupteurs de la ieuneſſe.

Il eſt autant ſouhaitable d'auoir vn bon precepteur qu'vn bon pere.

C'eſt pourquoy Philippe Roy de Macedoine eſtima ſon filz Alexandre heureux non pour eſtre nay filz de Roy: mais pour eſtre venu au monde du temps d'Ariſtote, & le pouuoir auoir pour maiſtre, comme de fait il l'eut. Les hommes ſont deuenus grãds, & illuſtres iadis en paix, & en guerre par la ſageſſe, & bonne education de leurs maiſtres; Pericles par celle d'Anaxagoras, Alcibiades, & Criton. de Socrates; Ageſilaüs, de Xenophon: Philelas, d'Architas, Denys Syracuſain, de Platon: Traian, de Plutarque; & les plus celebres de tous

Le Roy Philippe ſe reſiouyſſoit que ſon fils eſtoit né du temps d'vn bon maiſtre.

les

les siecles passés. Et affin qu'on voye en plein iour ton aueuglement, & la fraude de l'ennemy des hommes qui t'a faict parler, & escrire pour ternir, & sapper ceste exercice tres-necessaire, & vtile à l'Eglise de Dieu, ie veux encor, en faueur des gens de bien, monstrer en deux ou trois periodes, que les Iesuites non seulement ne sont corrupteurs de la ieunesse, comme tu dis, mais rresbõs precepteurs, comme tous les gens de bien disent.

CHAPITRE LII.

Que les Iesuites ne sont corrupteurs de la ieunesse, par le denombrement de quatre qualitez d'vn bon precepteur.

En vn bon precepteur se doibuent trouuer ces quatre qualités, le sçauoir, la methode, la diligence, & qui est la couronne des trois, la pieté. Le sçauoir luy est du tout necessaire: car comment donnera-il la science s'il ne l'a? *Nemo dat quod non habet*, dict la loy, & ton Bartole auecques l'experience: & comme l'ignorance est la porte de tous les vices, aussi la science est le flambeau, qui esclaire pour tenir, & enseigner le chemin de vertu: vn aueugle ne peut disputer des couleurs, ny monstrer le chemin aux autres. Si ceste qualité est aux Iesuites, on le peut voir en leurs leçons, œuures, escrits de Theologie, tant Scholastique que positiue, de Philosophie, d'Eloquence, de Mathematique, de Poësie, de Grammaire, & de toute autre sorte de sciences, qu'ils ont mis en lumiere estant encor leur mere, & Compagnie en sa tendre ieunesse.

1. *Le sçauoir. l. traditio. de acq. rer. dom. l. si vniuersa. C. de ver. & ver. sig.*

La methode qui est l'art de communiquer la science est tres-necessaire partie d'vn bon precepteur, & sans laquelle, la doctrine est confusion, & l'eschole perte de temps: ceste methode, ils l'ont, si aucune eschole l'a auiourd'huy, i'en mettray quelque eschantillon icy.

2. *La methode, & art d'enseigner. Arist. 1. Phys. 1. de part. animalium.*

Premierement le Prefect des estudes, ayant exactement examiné les enfans, qui doibuent estudier en leur College, il les met en la classe de leur portée, en laquelle il ne se lit aucun liure, plus haut, ny plus difficile, que

n'est

n'eſt la capacité des auditeurs. Apres le Regent les façonne de meſme ſtyle, s'accommodant non ſeulemẽt à leur portée, mais encores à leur humeur, qu'il eſpie ſoigneuſement, pour mieux les dreſſer, & pluſtoſt par amour, & ciuilité, que par crainte ſeruile: à quoy ils prennent ſur tout bonne garde. Parmi les Philoſophes, & Theologiens, les diſputes, ou repetitions ſe font tous les iours en chaſque claſſe à part: mais les Samedis plus exactement, & vne fois le mois, eſtans aſſemblés les eſcholiers, & les maiſtres, en vn lieu, ſe font encores plus celebres: comme auſsi quelques fois de l'annéee nõmément quand on donne les degrés. Parmi les petits, pluſieurs fois du iours, le Regent faict donner le cartel de deffy, pour la diſpute en toutes les claſſes d'humanité, iuſques à la derniere, a qui gaignera, ou quelque petit pris, ou la place, & dignité de ſon compagnon: & ceſt vn plaiſir de voir ces petites creatures ſe fourrer en la meſlée d'auſsi grãde ardeur, que s'il eſtoit queſtiõ d'vn Royaume. Vne fois le mois ſe font les compoſitiõs, oraiſons, themes, epiſtres, poëmes, & ſemblables œuures, pour gaigner les magiſtrats de la claſſe: qui pour eſtre Roy: qui Ceſar: qui Preteur. qui Conſul: qui pour eſtre pourueu de quelque eſtat anciẽ ou moderne, payant finance de plume: & le concours y eſt feruent a merueilles. Auec ces exercices ſe font des declamations frequentes, priuées, ou publiques, & des theatres maintefois, & touſiours de choſes doctes & pieuſes.

Diuers exercices d'eſchole.

Diſputes entre les grãds, & les petits.

La cõpoſitiõ.

Cõpoſitions des moys.

Magiſtrats ſcholaſtiques.

3. *La diligẽce.*

La diligence troiſieſme qualité ſans laquelle les precedentes ſont foibles, elle eſt auſsi grande en eux: ils ne perdẽt point le temps, ny en chambre pour ſe preparer, ny en claſſe pour tirer à la peine. Au ſigne de la cloche, ſoit pour entrer en claſſe, ou pour en ſortir, ils ſont prõpts, comme bons ſoldats à l'aſſaut, & à la retraicte. De noſtre aage nous auons quelque fois veu noz Regents ſeculiers, employer vne bonne piece de temps, ſe promenans en la court du College auant qu'entrer, & apres l'entrée, roigner d'autãt les leçons, & quelques fois eclipſer toute l'heure. Cela n'eſt iamais aduenu parmi eux, que ie ſçache, & s'il y a plus de vingt & cinq ans que ie les hante familierement.

Abus des Regents ſeculiers.

Comme

Comme ils sont diligens eux mesmes en chambre, & en classe, aussi donnẽt ils ordre que les escholiers le soient, exigeans tous les iours les rentes, & droicts de classe exactemẽt d'vn chascun, & que si quelqu'vn est trouué en defaut, ou en arrierages, il doibt payer de raison, ou s'il n'en a point, il est condamné à l'amende pour la premiere, & seconde fois, à la troisiesme il est en danger d'estre prins au corps.

Chose recommandée en la saincte Escripture. Iob. 20. Prou. 22. sur tout en l'Ecclesiastique 30. Aug. in Ps. 127. Chryso. hom. 9 in 1. Timoth. 2. Conc. Trid. 23 sess. c. 18.

CHAPITRE LIII.

De l'instruction de la ieunesse à la pieté.

La pieté, quatriesme qualité d'vn bon Regent, est la plus necessaire de toutes, & qui seul peut beaucoup profiter : les autres sans elle peuuent beaucoup nuire : elle seule auec les autres, bien que mediocres, rend vn homme idoine à toutes bonnes choses : les autres sans elle, tant plus qu'elles sont grandes, de tant plus elles nuisẽt en tout : car elles font vn homme bien sçauant, bien arrogãt, & bien meschãt, qui est le faire bien Diable, excellemment docte, excellemment superbe, & malin. Les vrais Chrestiens sur tout ont touſiours esté soigneux de faire instruire leur ieunesse à la pieté, cõme c'est aussi le comble, & la couronne de toute la doctrine Chrestienne.

Soing des Payens d'apprendre à la ieunesse les bonnes mœurs. Plat. de rep. Arist. 2. Eth. Plut. de rep. 21. & de leg. 2. de lib. educ. Xenop. in Cyrop. Cic. de Orat. Chrysipp. Quint. l. 1. c. 1.

Les Payens jadis encores qu'ils ne visſent que l'ombre de la vraye pieté à trauers les tenebres de la nature corrompũe, si voyoiẽt ils, que c'estoit la principale piece, pour l'education de la ieunesse.

De maniere que comme remarque Ciceron: *Erat eadẽ doctrina recte faciendi, & bene viuendi, atque dicendi, qualis apud Homerum senex iuueni datus, vt eum oratorem efficeret, & bonarũ rerum autorem.* Et Quintilien a estimé cecy de si grãde importance, que mesme il veut que la nourrice, qui ne faict que donner la mamelle au corps, soit de bonnes mœurs, & ne die parolle qui ne soit honneste, de peur d'instiller lentement quelque mauuais laict spirituel dans l'ame de l'enfant, facile à reçeuoir toute sorte de nourriture spirituelle.

A beau-

A beaucoup plus forte raiſon eſt requis vn precepteur bien morigeré à vn ieune homme, dont l'ame a ja la couche de diſcretion preparée pour reçeuoir les premiers traicts,& pourfils du vice,ou de la vertu,& qui eſtime auoir obligation, non ſeulement d'accomplir ce qui eſt commandé: mais encores ſe tient à honneur d'imiter tout ce qu'il voit faire,& dire à celuy qu'il eſcoute cõme Pere, & duquel il reſpecte l'authorité plus que celle du Pere Pour ceſte raiſon a eſté ſingulierement recommandée par les Sages, en toutes les Republiques bien gouuernées, l'education de la ieuneſſe à la vertu. Pour monſtrer que les Ieſuites ont en grãde recõmandation ce poinct, il ſuffira ſi ie dis les façons deſquelles ils vſent pour le mettre en pratique.

Façons d'enſeigner la pieté.

La premiere eſt, par ordinaires oraiſons à Dieu, & frequent vſage des Sacremens de l'autel, & de penitẽce: tous moys chaſque eſcholier ſe confeſſe vne fois pour le moins, chaſque iour il oyt la meſſe, & aux bonnes feſtes, tous ceux qui ſont en aãge ſe communient. Au cõmencement de la leçon on prie Dieu, faiſant chaſcun le ſigne de la croix, & à la fin lon luy rend graces faiſant le meſme. On les apprend à eſtre deuots aux ſaints, & ſpecialement à la mere de Dieu, au nom de laquelle ſont dreſſées des Congregations, qui te deſplaiſent tant, & aux Miniſtres, pour y ſeruir Dieu plus deuotement ſoubs la protectiõ d'icelle par leſquels exercices nõ ſeulement ils profitent à la pieté Chreſtienne, mais encores aux ſciences. Car ayans l'ame nette de vice, & vnie auec Dieu, vraye lumiere, & vraye ſapience, ils en ſont de tãt plus eſclairez, & rendus capables à bien entendre, & biẽ retenir. Et remarque-on à veuë d'œil, qu'auec meſmes exercices, en meſmes claſſes, & pareils eſprits, les plus deuots fõt touſiours plus de progres aux lettres, & ceux qui ne veulent mordre à la pieté, difficilement peuuent faire fruict à la ſcience; eſtant treſ-veritable ce que dict le Sage: *In maleuolam animam non intrabit ſapientia, neque in corpus ſubditum peccatis.*

La crainct̃e de Dieu fait l'homme docile.

La vraye ſcience ne peut loger en vne ame ſouillee. Sap. 1.

Arnaud dira en bon François, que cecy eſt vne inuention des Ieſuites, pour eſpaignoliſer la ieuneſſe, & en heretique adiouſtera, que c'eſt la charmer, & ſeduire, & qu'on

La loy diuine recõmãde estroitemẽt l'education des ieunes enfans à la crainte de Dieu, en plusieurs lieux sur tout. Eccles. 30. Voy le Cõcile de Trente, sess. 23. c. 18.

& qu'on faict bien de chasser les Iesuites, pour chasser ces congregations, comme il a dit sur la fin de son plaidoyé: mais comme il ne se faut pas esmerueiller si les corbeau corbinent, & si les chardons picquent: aussi ne se faut-il esbahir, si Arnaud arnaude: c'est sa nature, & son mestier. Ce sera assez de ne le croire point, & estimer au reste, que ceste façon d'enseigner la pieté, n'est point inuention des Iesuites, mais institution Catholique des escholes anciennes, renouuellée en leurs Colleges: & combien qu'ils l'eussent mise en practique les premiers, la necessité de nostre siecle corrompu, inuite, & contrainct de l'embrasser, pour le bien, & conseruation des ames; estant mesmes si conforme à la loy diuine, qui commande de mettre le premier soing à enseigner la crainte de Dieu aux enfans. Ioinct que l'experience tesmoigne. en tous les lieux où ils ont des Colleges, le merueilleux profit qu'apporte à toutes sortes de gens, & nommément à la ieunesse, ceste frequentatiõ des Sacremens, & semblables pieux exercices.

Ie me trouuay à Dijon l'an 1582. quand leur College estoit desia en train, là i'entendois les Peres, & parens s'esbahir, & se resiouïr, cõme ils sont d'vne nature fort encline à la pieté, de voir en si peu de temps de si beaux changemens de mœurs, faicts à leurs enfans à raison de ces exercices. Les autres villes de la France en pourront tesmoigner pour leur part.

Seconde façõ d'enseigner la pieté.

La seconde façon qu'ils tiennent à bien instruire à la pieté, est la correction des fautes, principalement qui proceedent de malice: Item la doctrine Chrestienne qu'ils enseignent vne fois la sepmaine; les leçons qui se font en leurs Eglises, & exhortations aux classes quelquefois l'an. En lisant aussi ils ne faillent point de prẽdre occasion, quand elle se presente, de reprendre les erreurs, & vices des prophanes, & Payens, & monstrer touſiours l'excellence, & la verité de la Religion Chrestienne.

L'amour, & l'obeissance aux superieurs.

Apres la crainte deüe à Dieu, & reuerẽce à ses Saincts ils taschent d'inculquer, & planter en ces ieunes esprits, l'amour, l'honneur, & obeissance qu'ils doibuẽt à leurs Superieurs spirituels, & temporels, Pasteurs, Peres, Parens,

rens,bien-facteurs, & singulieremẽt aux Princes souue rains,& à leurs Magistrats. Et a on veu par experience que les Roys,Potẽtats,& republiques,n'ont plus obeissans,& fideles seruiteurs en leurs Cours,terres,& villes, que ceux qui sont sortis de leurs escholes,si d'ailleurs ils ne sont gastés : laquelle chose a faict qu'il n'y a Royaume,Principauté,ou Communauté Catholique en l'Europe depuis qu'ils ont esté cogneus,où n'ayent esté fondés,ou reçeus de leurs Colleges par les Princes, & Magistrats: ausquels Colleges les mesmes Princes,& grãds Seigneurs ont touſiours enuoyé leurs enfans,& noblesse, pour y estre instruicts non seulement à la pieté, mais encores aux autres vertus ciuiles.

CHAPITRE LIIII.

Noblesse enuoyée aux Colleges des Iesuites.

Entre les Roys de France, le Roy Charles commença au College de Paris, où il enuoya l'an 68. vn de ses pages qu'il auoit en singuliere recommandation, lequel profita en peu de temps si bien en modestie, obeissance, & toutes autres vertus, que le Roy l'ayant apres retiré vers soy l'an 70. sçeut bien dire, que les Iesuites estoient non seulement doctes Regents en classe pour enseigner le Latin,mais encores bons escuyers pour dresser la noblesse. Les Princes de France, & autres voisins, & les plus nobles du Royaume ont faict la mesme preuue,enuoiants leurs enfans ou parens. tant au College de Paris,qu'aux autres de la France,pour les y faire instruire. Tellement qu'on a veu quelques fois trois, & quatre Princes en vn College, & plus de quatre cens Gentilshommes de marque. *François Tranchelion Limosin.*

Ie ne dis rien de ce que font les Roys,& Potentats,au reste de l'Europe, ny de la grande noblesse qui est entre les mains des Iesuites,en Pologne,Boheme,Allemagne, Italie,Flandres,Portugal,& en Espaigne. que ie mets la derniere pour te laisser bon gouſt;ny de l'amour, & affection que les Princes,Gentils-hommes, & Magistrats portent aux Iesuites, depuis qu'ils les ont cogneus, & le profit qu'ils font en cest endroit pour leurs subiects.

le me contente seulement d'adiouster pour nostre Frãce, que si Dieu eut donné plus longue vie au Roy Charles, il eut bien tost monstré par les fondations, qu'il designoit de faire, qu'il faisoit plus de cas d'vn College de Iesuites, à vne sienne ville, tant pour la Religiõ que pour le bien de l'estat, que de la plus forte citadelle du monde; & qu'il tenoit les Iesuites pour tres-vtiles subjects: & que la promotion de ceste Compagnie en France, estoit la promotion du bien de son Royaume, & de son peuple. Ce que les Cours de Parlemẽt, & autres officiers du Roy ont tresbien recogneu, l'ayans pour ce regard touſiours defenduë comme Peres: & conuenablemẽt à ceste opinion, & affection, vn iour Mõsieur du Saut Aduocat general au Parlemẽt de Bordeaux, comme quelqu'vn luy demandoit, pourquoy il estoit si affectionné à defendre, & promouoir à Bordeaux les Iesuites, c'est respondit-il, parce que ie defends la cause, & fais le profit de mon maistre.

Response de Monsieur du Saut Aduocat du Roy

Le Roy dernier defunct, ne les affectionnoit pas moins: ce qu'il monstra en Pologne, ce peu de tẽps qu'il y fut, & depuis en France, vsant fort familierement de leur seruice, & mesmes de Claude Matthieu, (que tu as presque resuscité, pour luy faire porter vne lettre en Espaigne) iusques à le faire monter quelques fois troisiesme en son caroſſe: & encore plus familierement a il vsé d'Emond Auger, & ne voulut que Charles Monsieur à present Conte d'Auuergne, fut instruit en autre College à Paris qu'au leur; auquel il auoit aussi dressé vn seminaire d'escholiers, qu'on appelloit les pauures du Roy. Mais le malheur a esté que Satan ayant ietté la pomme de discorde, de soupçons, & de calomnies au Royaume, les affections & les affaires se sont alterées. & ont changé les dessins, & faict le vinaigre, & le fiel des guerres que nous beuuons, au lieu du bon vin de paix, & boirons encores, si Dieu ne nous ayde.

Les pauures du Roy.

Dedans ce vinaigre, & ce fiel meslé auec le poison de Caluin tu as trempé ta lãgue, & ta plume, Arnaud, pour les employer à dire, & escrire des iniures de mesme nature, & ternir la reputation des Iesuites, dignes de tresgrande loüange, quand ils ne feroyent autre chose au Royau-

Royaume que le profit de l'Estat, mais estant tel que tu es, tu ne pouuois parler autrement que tu as parlé, ny produire autres pieces que celles qui estoyẽt en ton sac.

Auec les vertus susdictes, ils recommandent fort soigneusement à leurs escholiers la modestie, & la temperance, & sur tout l'humilité mere de la chasteté, fondement, & soustien de toutes les vertus Chrestiennes, & particulierement necessaire à c'est aage, & vacation. Car il n'y a rien qui plus facilement se iette hors de la ligne de raison, & qui plustost se mescognoisse, que ce sang bouillant de ieunesse, sans experience, & sans conseil, toute fresche, & entiere en ses passions: rien qui plus enfle le cœur, & face leuer les cornes, selon le dire de l'Apostre, que la science, ou plustost l'opinion de science, qui s'engendre par le maniement des lettres. & rien qui precipite plus profondement le corps aux sales voluptés, que l'esprit orgueilleux. 1. *Corint.* 8.

Ils leur font cognoistre viuement, que ce vice d'orgueil ne vient que de bassesse, encor qu'il semble porter au front quelque chose de grand, que c'est vne tumeur femelle, & foible, engendrée en l'ame à faute d'esprit de iugement & d'experience: & que l'humilité est vne vertu compagne d'vn cœur haut & noble, recommãdée la premiere par les parolles & exemples du fils de Dieu Roy des Roys, & que c'est la fille legitime de la vraye science, comme l'orgueil fils aisné d ignorance. Car la vraye science faict cognoistre à l'homme ce qu'il sçait, & ce qu'il ne sçait pas: autremẽt elle ne le feroit pas vraiement sçauant. Sçachãt iceluy ce qu'il ignore il voit que son ignorance est comme vne montaigne; & sa science comme vn grain de millet, & que pour vne chose qu'il sçait, il en ignore dix mille, & que le cabal de son sçauoir est fort petit, encor que son traffic soit grand & splendide. De ceste science de la propre ignorance, il apprend à s'estimer petit compagnon, & à s'humilier comme ne se sentant grands deniers en bourse, encor que possible selon l'opiniõ des autres, il soit bien riche & opulẽt en sçauoir: au cõtraire l'ignorãce de soy mesme, engendre l'orgueil. Ainsi monstrent ils la source de ces deux qualités oppoſées pour faire aimer l'vne, & fuir l'autre.

L'humilité recõmandée sur toutes les vertus és sermons, & vie de Iesus Christ.

S. Augu. ser. 10. de verb. dom.

La troiſieſme façon qu'ils gardent, pour mettre les fondements de pieté, conſiſte non tant en paroles & remonſtrances, qu'en œuures, & exemples de bonne vie, qui eſt vne treſ-belle façon d'enſeigner la vertu, parce cõme dit quelqu'vn, *Exemplo facillimè iubetur.* Pour auoir cõjecture, s'ils ont dequoy pour fournir en ceſt endroit, & dõner vn vif modelle aux eſcholiers pour ſe bié former à la pieté, il ne faut dire, ſinõ qu'ils ſont Religieux, & qu'ils s'en acquittent en Religieux. Ce mot entre les heretiques tes frerots, eſt abominable, mais entre les Catholiques, il comprend toutes les plus belles vertus en leur plus haut point. Et partant les Ieſuites eſtans bons Religieux, il ne faut pas douter qu'ils n'ayent moyen de dõner en leurs paroles, actions, cõuerſations, & en tout autre exercice, exemples dignes de leur vocation pour le bien de ceux qu'ils inſtruiſent. Et parce ſont ils de tãt plus idoines maiſtres, que ceſte quatrieſme qualité doit eſtre eminente en eux, encores que les trois premieres fuſſent mediocres: & s'y trouuans toutes en tel degré qu'auons dict, ie conclus qu'ils ſont tels precepteurs que on les peut deſirer; pour rendre heureuſe la ieuneſſe.

3 Façõ d'enſeigner la pieté.

Sur l'arreſt de la Cour de Parlemẽt de Paris.

Au moyen dequoy arreſtez, s'il vous plait Meſsieurs, voſtre arreſt, par lequel vous banniſſez de la France ces ouuriers, ſeurãs la ieuneſſe Catholique de ſi bõnes nourriſſes: ne dõnez pas ceſte ioye aux heretiques, puis que vous portez le tiltre de Catholique; ny ce creue-cœur aux bons Catholiques François, qui prennent, & prendront ceſt arreſt pour vn mauuais coup d'eſtat, ou pluſtoſt pour vne playe faicte à la Religion, qui ſeignera plus d'icy à dix ans que maintenant, & de là en auant de plus en plus, lors que la perte ſe fera mieux cognoiſtre, par l'abſence du bien perdu, & par la preſence du mal. N'imprimez pas vne tache, qui denigrera eternellemẽt le corps de voſtre Compagnie, enuers tous les peuples Chreſtiens preſens & aduenir, qui verront la verité, & en iugeront ſans nuage de paſsion humaine, & maudiront ceux qui auront eſté autheurs d'vne perte ſi remarquable: & qui eſt plus à craindre, craignez Dieu, qui iuſte & puiſſant vengeur, ſçaura bien auoir ſa raiſon pour les innocens. Mais vn de leurs eſcholiers a voulu tuer le

Roy:

Roy: faudra il doncques que les maistres soyent garans de toutes les folies que feront leurs disciples, mesmes estans sortis des escholes comme estoit celuy-là? Il est à presumer qu'il auoit apprins d'eux ceste belle instruction. Voulez vous donc auec vne ombre de presomption, fonder certain iugement, & si seuere, contre vn ordre Religieux: mesme que l'escholier criminel au milieu de la terreur des questions, & des torments, par son silence, & par sa parole, les a tousiours iustifiez? Et Iean Gueret de ceste ordre, jadis precepteur dudit escholier, & soupçonné par vous, a esté absous par vous, estant sorty du combat d'vne cruelle gehenne, estropié de son corps, & couronné du laurier de son innocence. Ils enseignent qu'on peut tuer les Roys. Iamais en aucun lieu on ne les en a soupçonnez, non pas mesmes en France, sinon quand Arnaud instruict par les Ministres, a parlé: & s'il y a encor en France cent mille personnes, qui ont esté à leurs escholes, qui tesmoignerõt que telle doctrine ne s'est oncques donnée par eux. Et le mesme Arnaud a plaidé deuant vous contre eux, & a sur tout insisté sur ce poinct, taschant de prouuer qu'ils estoyent tueurs de Roys, & ayant voltigé par toute l'Europe, en Flandre, en Angleterre, en Portugal, outre mer au Peru, au Mexique, cerchant, questant, flairant auec toute la meute des Ministres, tous mastins de haut nez comme luy, voir s'il esuanteroit rien pour fortifier ceste accusation, & en garnir son sac. Il est venu au barreau, il a parlé, il a tout exposé, il a conclud à l'extermination des Iesuites, vous n'en auez tenu compte, laissans les Iesuites, & auez par vostre silence iugé que tout ce qu'il portoit, n'estoit que vent, mensonges, & calomnies: & que dira on maintenant, quand on verra que vous les auez cõdamnez aux bannissemens, aux gehennes, à la hard, & aux flammes, auec vne simple presomption beaucoup moindre, & legere, que les vents de ce vené, & veneur Aduocat? Condamnez non seulement à Paris: mais par toute la France? Et qu'en peuuent mais ceux de Bourges, de Lyon, de Neuers, de Billom, quand bien ceux de Paris auroyent failli? Ils sont tous corrupteurs de la ieunesse, seducteurs du peuple, ennemis du Roy & de l'Estat. Arnaud

S'ils doibuent estre garants des fautes de leurs escholiers.

Iean Gueret Iesuite.

S'ils enseignent de tuer les Roys

S'ils sont corrupteurs de la ieunesse.

auoit en plaidant, & ſans preuue dit tout cela, apres les Miniſtres: vous ne le vouluſtes point croire alors, pourquoy l'auez vous creu depuis (eſt-ce parce qu'il eſt entré en credit pour auoir dit, & eſcrit vne milliaſſe d'impoſtures ? Mais quelle ſeuerité, condamner non ſeulement les maiſtres à raiſon des eſcholiers, mais encor les eſcholiers à raiſon des maiſtres, les peres à raiſon des enfans? prohiber aux peres d'enuoyer leurs enfans ſouz des maiſtres Catholiques, & aux enfans d'en vſer, & ce auec commination de crime de leſe majeſté ? Ceux qui vont apprendre l'hereſie, la magie, l'atheiſme, peuuent ils eſtre condamnez à plus ? ont ils iamais eſté condamnez à tant?

Les heretiques eurent ſix mois pour vendre leur bien, & vuider la France.

Les Miniſtres, & precepteurs d'hereſie furent ils iamais enuoyez hors la France auec tels paſſe-ports ? les edicts qui furent faicts l'an 1586. & 88. pour chaſſer les heretiques, ils leur donnoyent ſix mois de loiſir, pour penſer à leur faict, pour vendre, & emporter leur bien en pays eſtrãge: vous cõmandez aux Religieux de vuider dans quinze iours de la France; dans trois iours de leurs maiſons, leur bien, leurs meubles, leurs eſcrits, leurs trauaux confiſquez: Les Ieſuites ſont ils plus criminels ſans crime, que les Miniſtres, & les Heretiques, que tout le monde auec la France ſçait auoir mis ſans deſſus deſſous le monde, & la France? auoir touſiours perſecuté les Treſchreſtiens Roys de France? auoir laiſſé par tous les coings de la France, les marques & teſmoignages de leur rebelliou, cruauté, luxure, & impieté, aux attentats contre les Roys, aux maſſacres des Preſtres. & des Catholiques, aux ſaccagemens des villes ſurprinſes, aux violemens des vierges ſacrées, aux maſures des temples, des monaſteres, des autels demolis, bruſlez, rẽuerſez, ſouillez, prophanez, ſans fin & ſans nombre?

Les Ieſuites n'ont eu que quinze iours & leurs biens confiſquez.

Les heretiques & tels heretiques, auront ils trouuez deuant vous, Iuges Catholiques, plus de miſericorde, & de courtoiſie, que les Ieſuites Religieux, qui à la ſueur de leur corps, & de leur eſprit, & au prix de leur sãg ne font que combattre trente ans y a en la France tels ennemis de la Frãce, & reparer les ruines par iceux faictes en l'Eſtat, & en la Religion. N'eſt-ce pas faire autant d'enne-

mis

mis dehors,&dedans la Frãce,qu'il y a de Catholiques, & rendre infame la Fance par toute la Chreſtienté, qui ayme,cherit, & reſpecte l'ordre que vous condamnez? N'eſt-ce pas donner iuſte occaſion de dire,que le Parlement de Paris, n'eſt plus à Paris? Mais rentrons en nos erres, la requeſte vient trop tard quand les eſpices du proces ſont payées, & l'execution faicte.

Le Diable enuieux de l'inſtruction de la ieuneſſe.

Comme c'eſt vn grand heur à la ieuneſſe,d'eſtre ainſi prouueuë,&vn grãd repos aux peres,& Magiſtrats Catholiques,d'auoir des gẽs à qui ils puiſſent fier leurs enfans, pour en repeupler,& prouigner, comme de bõnes plantes.leur familles,&villes:auſsi c eſt vn grand creue-cœur au diable,de voir par tels inſtrumens ſon Royaume ſappé, & rẽuerſé, de voir en la France, ou ailleurs, q̃ ceux qui ſortent de telles eſcholes, ne deuiennent point heretiques, que treſ-rarement; & qu'ils ſont employez aux charges publiques, & tiennent le timon des gouuernemens: c'eſt pourquoy il trepigne, il ronfle il ruë, il tẽpeſte contre les Ieſuites: c'eſt pourquoy il faict jaſer, parler,&bequeter ſes corbeaux, ſes parroquets, ſes miniſtres, & ſes Arnaulds; & meſdire des Ieſuites à toute langue: c'eſt pourquoy il dreſſe par tout le monde,toutes les machines, & pieces qu'il trouue, afin d'empeſcher, ou de rompre le commencement,& le progrés de telles eſcholes, & de tels ouuriers,comme lon a par experience veu en toutes les erections de leurs Colleges, où ils ſont touſiours eſté merueilleuſement trauerſés.

Seminaires de la Republique.

CHAPITRE LV.

De la conſeruation de ceſte Compagnie.

Mais ceſte belle inſtruction des Ieſuites, ne durera pas, car quãd ils ſeront biẽ riches, ils fermeront boutique,& ioüyront en paix de leur bonne fortune. Ceſte peur ne te touche point; car non ſeulement tu ne crains point qu'ils empirent à l'aduenir; ains tu deſires qu'ils ſoient maintenant auſsi mauuais,voire pires,que tu ne les dis eſtre,afin de les voir toſt exterminez de la France,& de tout le monde Neantmoins reſpondant à ceſte doute, pour le contentement de ceux qui ſouhaitent le bien, & perſeuerance de ceſte Compagnie, ie dis que lon ne

l'on ne peut pas promettre l'eternité des actiõs humaines, eſtans de ſoy inconſtantes, & accouſtumées d'aller de bien en mal, & de mal en pis. Il ſe peut faire que les Ieſuites par traicte de temps ſeront autres qu'ils ne ſont maintenant; mais cependant, il eſt bon de les auoir eſtans tels qu'ils ſont, & deſirer qu'ils deuiennent encor meilleurs; & (comme ſur ce propos ſagement vn iour reſpondit Monſieur Brulart premier Preſidẽt de Dijon) boire le vin pendãt qu'il eſt bon, quand il ſera au bas, & gaſté, alors comme alors; le plus grand mal ſera des Ieſuites s'ils empirent.

Monſieur Brulart premier Preſident à Dijõ

Ie dis auſsi que la diuine prouidence, qui a faict naiſtre en ces derniers ſiecles ceſte famille parmi tant de difficultés la peut elle meſme cõſeruer, & faire croiſtre; & ce de tant plus ſoigneuſement qu'elle la cognoit eſtre vtile & neceſſaire à ſon Egliſe. Et à ces fins, elle luy en a donné de tres-bonnes loix, tirées des experiences des accidens aduenus: en laquelle experience, ils ont veu les cauſes de la diſcipline relachée en pluſieurs Religions, & les remedes pour y aller au rencontre. A ceſte fin leur ſeruiront auſsi les ſeueres loix qu'ils ont, par leſquelles eſt barrée la porte à l'ambition, & celles qui touchent la pauureté, gardienne des Religions. Laquelle pauureté ſera auſsi conſeruée parmi les miſeres de noſtre ſiecle, qui au contraire des ſiecles paſſez, eſt plus eſchaufé à prendre des Religieux qu'à leur donner, & qui de parole fera touſiours les Ieſuites riches, ſans iamais les enrichir en effect.

L'experiẽce priſe des autres Religions.

La pauureté gardienne des Religiõs

Pour la meſme conſeruation & accroiſſement d'icelle compagnie, eſt fort vtile la purge des incorrigibles, & pernicieux membres qu'ils retranchent de leurs corps à la façon ſuſdicte; l'exacte chois qu'ils font de ceux qui ſont reçeus entre eux, gens d'eſprit, gens d'aage, de bõnes lettres & bonnes mœurs, & pouſſés de deuotion: la forte preuue de deux ans au Nouitiat, & du troiſieſme an de probatiõ apres qu'ils ont acheué les eſtudes, auec les autres aſſays, qui ſe font deuant la profeſsiõ, tout cecy aidera à les conſeruer.

Renuoy des incorrigibles.

Le chois de ceux qu'on reçoit.

La preuue du nouitiat.

Et pour le regard de l'inſtruction de la ieuneſſe, elle leur eſt comme eſſentielle par leurs cõſtitutions, & do-

me-

meſtique, comme le chœur, & les heures canoniales aux autres Eccleſiaſtiques : & comme les autres, laiſſans le chœur, laiſſent d'eſtre ce qu'ils ſont : auſsi les Ieſuites laiſſeront du tout eſtre Ieſuites, quand ils ne feront ce qu'ils font.

La neceſsité de doctrine. L'ignorance, & l'oiſiueté ſource de tous maux.

Ceſte neceſsité d'office faict qu'ils s'addonnent aux lettres, & les contraint à bien eſtudier, affin de deuenir ſçauans, non ſeulemẽt pour eux, mais encores pour les autres, & c'eſt eſtude chaſſera d'entre eux l'ignorance & l'oiſiueté, ſources de tout vice, & cauſes de la ruine des Religions ruinées. Mais nonobſtant ces choſes, ie ne veux pas promettre vne infaillible, & perpetuelle courſe d'integrité: car ils ne ſont pas plus priuilegiez que l'Egliſe vniuerſelle militante, en laquelle on voit, pour le regard de la practique des bonnes œuures, les accroiſſements & decroiſſements, & les eclipſes de perfection en pluſieurs de ſes membres, encor qu'en la ſyncerité de la foy, & doctrine des bonnes mœurs, elle continue d'eſtre touſiours toute belle, & digne de ſon eſpoux infiniment, & eternellement beau.

Les Miniſtres corrupteurs de la ieuneſſe.

Voila comme les Ieſuites ſeduiſent, & gaſtent la ieuneſſe: tu euſſes dit verité, ſi tu euſſes dit que les Miniſtres Eſpagnols de natiõ, & nõ de Religion, fugitifs d'Eſpagne, & cachés en France, auec les Miniſtres de la Frãce, font tout ce de quoy en ceſt endroict tu charges les Ieſuites: mais parce que tu eſtimes vrais Frãçois les Miniſtres, tu n'as eu garde de les offencer, ſelon la proteſtation que tu en as faicte tout à l'entrée de ton plaidoyé.

Arnaud iniurieux à l'vniuerſité de Paris.

Ie paſſeray outre aux autres accuſations, mais que ie t'aye icy aduerti en paſſant, que tu fais vn grand tort à l'vniuerſité de Paris, & à pluſieurs miliaſſes d'hõneſtes hommes, qui y ont eſtudié, quãd tu dis, *Depuis que les Ieſuites ont attiré à eux les eſcholiers, on a perdu tout courage*, d'autant que, ce dis tu, les eſcholiers ſuyuent les Ieſuites a foule, pour ne payer rien: qui eſt cauſe que les autres Regents demeurẽt ſans eſcholiers, & ſans landy. En diſant cecy, tu fais les Regents de Paris ou coquins, ou auaricieux, n'ayãs autre moyen de viure qu'en regentant, ny autre but en leur regence que de gaigner.

Arnaud faict tous les Regẽs de Paris coquins, & auaricieux.

Tu fais auſsi les eſcholiers, ou coquins, ou debauchés, quand

Il faict tous les escholiers coquins, ou desbauchez.

quand, ou pour espargner leur argent, ou pour le despẽdre, comme tu dis, *in locis ædilem metuentibus*, ils vont aux Iesuites, qui est vne mẽsonge iniurieuse Car il n'est aucunement vray semblable, que tant de braues hommes qui ont regenté à Paris, & tant d'Enfans de maisons, & grands Seigneurs, qui y ont estudié chez les Iesuites, se soyent proposé ceste fin de leurs actions, & labeurs. Et a ceux cy, tu fais encores vn autre iniure, quãd tu dis que ceux & tous ceux qui ont esté aux escholes des Iesuites, sont esprits corrompus. L'experiẽce de la vertu de plusieurs, & les assais qu'ils ont faict, & font de present de leur iugement, doctrine, & sincerité aux charges publiques, monstrent que ta langue est pire que celle de l'aspic Dispas, duquel tu prends la similitude pour donner pied, & couleur à ta calomnie. Et au reste, en bien faisant, tant s'en faut que ceux de l'vniuersité deussent perdre courage, qu'ils deburoient plustost estre encouragés de la venuë des Iesuites, cõme d'vn esquadrõ subsidiaire venant au secours. Ou s'ils les vouloyent auoir pour aduersaires, & faire bien à l'enuy, & à qui mieux mieux, ils auoyent bel aduãtage sur eux, estans plus de 42. Colleges, contre vn seul. Venons aux autres mensonges.

Il deshõnore tous les escholiers qui ont estudié aux Iesuites.

CHAPITRE LVI.

Calomnie sur plusieurs entreprises contre l'estat.

Apres que tu en as beaucoup dict, escriuant à deux mains de loing, & à la volée contre les Iesuites, tu t'approches, & viens a l'estat, & aux criminations plus particulieres du temps & du lieu, & pour terrasser tes ennemys par quelque rude secousse, monté sur le grãd coursier de ton eloquence, teste, & lance baissée, tu les charges, donnant carriere à ta voix, en telle traicte d'interrogats. *Quelle langue, & quelle voix pourroit suffire pour exprimer les conseils secrets, & les coniurations plus horribles, que celles des Bacchanales, plus dãgereuses que celles de Catilina, qui ont esté tenuës dans leur Colleges ruë S. Iacques, & dãs leur Eglise ruë S Anthoine?* Et vn peu apres, *Qui sõt ceux qui dés l'an 1585 ne vouloyẽt point bailler l'absolution aux gentils hommes Catholiques, pour n'estre liez contre leur Roy tres-Catholique? Qui fit perdre Perigueux, sinon les Iesuites?*

Pueriles declamations d'Arnaud.

Vains interrogats d'Arnaud.

Ieſuites? Qui cauſa la reuolte des Renes, ſinon les Ieſuites. Qui fit perdre Agen, Toloſe, & toutes les villes où ils ont prins pied? & pour conclure par le plus grief: *Qui à preſide au Cõſeil des ſeize, ſinõ Comolet, Bernard, & Pere Odo Pigenat, le plus cruel tygre, qui fuſt dans Paris?* C'eſt la barriere, & le bout de ta lice, & les plus gros eſclats de ta lance. Si tu euſſes eſté quelque ieune declamateur au College de Nauarre, tu pouuois auoir de la louange en prononçant ceſte belle tirade, moyennant que tu y euſſes mis en teſte, ou en queſte, ces vers.

Si cent langues en bouche, & cent bouches i'auois.
Les flancs de fort acier, d'airain ſonnant, la voix. *Odyſſ. 11. Aenei. 6.*

Et finis: ie ne ſçaurois exprimer les maux qu'on fait les Ieſuites. Mais pour prouuer telles choſes, & verifier tous ces crimes pretendus, & deuant des Iuges ſeans és fleurs de lis, qui eſtans dignes de leur rang, portent chaſcun en ſon viſage la grauité d'autant de Roys aſſis en leur throne, cõme diſoit Cyneas ambaſſadeur du Roy Pyrrhus, des Senateurs Romains pour prouuer ces choſes deuãt ces Iuges, n'amener que des figures de Rhetorique, & des pieces de langue, c'eſt ſe mocquer du monde, & diffamer à credit les innocens, & ſe rendre digne d'eſtre renuoyé à quelque cachot du grand Chaſtelet de Paris, & y eſtre à huys clos iuſques à tant que la preuue en ſoit faicte. Le nerf de la cauſe, & le debuoir d'vn bon Aduocat eſtoit de cotter exactement, & non en reſuant les temps, les lieux, les perſonnes, les moyens, les claſſes, les tenans, & aboutiſſans des coniurations; citer les teſmoins, & roidir ta preuue pour bien ſerrer les Ieſuites, & les faire confus. Apres ſi tu voulois, comme par brauade paſſant ſur le ventre des ennemis vaincus, interroger, exclamer apoſtrofer, & faire mille ſauts de mouton, & autãt de corbettes, tu le pouuois faire. mais brauer ſans fraper aucun bon coup, & n'amenant que vent, & paroles, vouloir eſtre creu; c'eſt trop preſumer de ta creance, ou de la ſimplicité de tes auditeurs. Ne ſçais tu pas que l'interrogation faicte comme tu la fais, ne ſert non plus à affirmer qu'à nier? & que telles façons de parler indifferentes n'aſſeurent rien? & qu'elles ſeruent pluſtoſt à donner poids, & luſtre à vne preuue ja faicte, que non pas à la faire? Conſidere vn peu, ie te prie, de quelle force

Plutarch. in Pyrrho.

Faut vaincre deuant que triompher.

L'interrogation n'affirme, ny nie.

force eſt ceſt argument, pour auerer que les Ieſuites ont faict de coniurations: *Quelle langue pourroit ſuffire pour exprimer les coniurations faictes par les Ieſuites?* Par ſemblable façon de parler, quelque flateur, s'il eſperoit profit de te lotter, prouueroit que tu es vn Charlemaigne, diſant ainſi. Quelles lãgue pourra exprimer les proueſſes d'Arnaud, ſes faits d'armes, ſes victoires, ſes lauriers, & trophées? Qui eſt celuy qui à rompu cent fois les eſquadrons Payens, les Mores, les Heretiques, & terraſſé les troupes ennemies du nom Chreſtiẽ, ſinon Arnaud? Qui eſt celuy qui a faict rougir les riuieres du ſang des Barbares, blanchir les campaignes de leurs carcaſſes, & oſſemens, ſinon Arnaud, le plus grand, le plus vaillant le plus heureux Monarque du monde? Par ces interrogats es tu deuenu Charlemaigne? ton pourpoinct en eſt-il conuerti en curaſſe, ton eſcritoire en lance, ton caniuet en coutelas, ta cornette en baudrier, ta plume en ſceptre, le cordon de ton chapeau en diademe, ton corps, & ton ame, en la perſonne de Charles le grand? Par la meſme figure changeant le mot de Ieſuite au tien, ie prouueray que tu as faict, tout ce dequoy tu accuſes les Ieſuites. Quelle langue, & quelle voix pourroit ſuſfire, pour exprimer les conſeils ſecrets, & les coniurations qui ont eſté faictes en la maiſon d'Arnaud? & ainſi de tout le reſte. Que ſi on ne peut rien prouuer, ny pour toy, ny contre toy en ceſte maniere, cõfeſſe que ta roulade ne ſert que de fanfare, pour faire rire les Ieſuites, & non les bleſſer. Confeſſe que tu commet vne meſme faute, que cy deuant mettant pour argument ce qui a beſoin de preuue contre les loix de Logique. Bien qu'ẽ vn autre ſens fortuitement, tu as veritablement commencé, diſant: *Quelle langue, & quelle voix pourroit ſuffire pour exprimer les ſecrettes coniurations des Ieſuites?* Tu veux dire, nulle: cela eſt vray, car elles ſont ſi ſecrettes, qu'on ne les pourroit ſçauoir, n'ayant oncques eſté en nature, & moins encores les dire, ſinon en la façon que tu les as feintes, & dittes.

Au moyen dequoy il ne faut icy autre choſe pour t'arreſter court, qu'vne ſimple negation de tout, & dire par menu, ſi on veut, que iamais coniuration ne fut faicte en

cte en la maiſon des Ieſuites : qu'on n'a iamais nié l'abſolution à ceux qui en eſtoient dignes : que iamais ville ne ſe perdit par les ſermons des Ieſuites: que iamais Iaques Comolet, ny Bernard Roillet, ne preſida au conſeil des ſeize. Que ſi Odo Pigenat y entra quelquefois, ce fut à ſon grand regret, & par commandement reiteré de Monſieur de Mayenne : par les prieres meſme de feu Monſieur Briſſon, non pour y preſider : mais pour leur ſeruir de bride par ſes remonſtrances ; & ſi ſon indiſpoſition eut permis qu'il les eut peu touſiours contenir de ceſte façon, ledict Sieur Briſſon, & les autres ſeroient encor en vie. *Odo Piginat.*

I'adiouſte que ce qu'ont faict les bons Catholiques en ces derniers affaires, & les Ieſuites és confeſſions, ſermons, conuerſations, & autres actes ſemblables, ce n'a point eſté pour ſe perdre, ny les villes, ny le Royaume, ny aucun du Royaume, ains pour la conſeruation de la Foy, de la Religion, & du Royaume. Et s'ils euſſent eſté ſi Eſpaignols que tu les fais, s'ils euſſent gouuerné tout le monde, comme tu dis, ſi leur volõté eut eſté telle que tu feins, & leur puiſſance ſi grãde que tu veux faire croire, n'euſſent ils pas mis le Royaume de France és mains de l'Eſpaignol, pour venir à bout de ceſte belle intentiõ que tu cries à l'accroiſſement de la monarchie d'Eſpaigne? mais pource qu'ils n'y ont iamais pẽſé, & qu'il n'eſt rien de ce que tu penſes, controuues, & dis le Royaume de France eſt demeuré, & demeure, pour leur regard, ſans changer de maiſtre.

Ferueur de zele excuſable.

Si quelques vns d'eux ont eſté contraincts de ſe jetter en leurs actions pour l'Egliſe, plus auant qu'ils ne voudroient, ou en la ferueur des ſermons quelquefois ſe ſont eſlancez au de là de leur theme, c'eſt vne ſallie facile à excuſer, nommément par ceux qui font profeſſion de religieuſement obſeruer la Loy d'oubliance, cõme toy. Car s'il y a paſsion digne de compaſsion, c'eſt celle qui prouient du zele de la Religion, meſmes quãd on viſe contre le vice, & non contre la perſonne: encor qu'on picque la perſonne, où eſt le vice. Le patient bleſſé, eſt patient, quand le Chirugien luy donne le fer, ou le feu, parce qu'il ſçait q̃ le coup s'addreſſe, & perſecute la

cute la maladie seulement, encores qu'il picque le corps où est la maladie. Et si plusieurs de la ligue ont eu autre fin en leur cœur, qu'ils n'auoient en leur bouche; s'ils ont prins vn beau pretexte, plustost pour donner credit, & haleine à leur ambitiõ, & auarice, qu'a fortifier la deffence de la cause de Dieu, ceux-la sont dignes d'estre bien punis. Mais les vrays Catholiques, qui y sont allez à la bonne foy, & de bon zele, n'ayans autre but que l'honneur de Dieu, & conseruation de la Religion & de l'estat, ceux-la meritent grande louange deuant Dieu, & deuant les hommes; car il n'a tenu à eux que la Religion Catholique ne soit bien establie; l'heresie esteinte, & que la France n'aye eu son Roy regnant tres-Chrestien, & tres-paisible en la France.

CHAPITRE. LVII.

Calomnie que les Iesuites sont turbulants.

Iean Maldonat Espaignol prescholt au Louure par le cõmandement du Roy Charles. 1570.

Au surplus, si les Iesuites estoient si turbulens, si monopoleurs, si troubleurs d'estat en faueur de la Monarchie d'Espaigne, il y auroit depuis si long temps eu quelque plainte des autres pays, où semblablement ils sont à ton dire, les affaires du Roy Philippe. Or est-il que iamais Potẽtat Catholique, du monde, n'a tenu les Iesuites que pour paisibles, & bons subiects obeissans aux loix diuines, & humaines,

Les Roys de France en particulier comme il a esté dit, les ont reçeus, cheris, & employés. Le Roy Charles neufiesme grand ennemy des heretiques, les voyoit tres-volõtiers, les faisoit prescher en sa maison Royale du Louure, les enuoyoit conuertir les heretiques. C'est luy qui enuoya l'an 69. en Poitou vn bõ nõbre de Predicateurs de ceste Cõpagnie, pour y annonçer la parolle de Dieu, entre lesquels estoit Odo Pigenat que tu as appellé Tygre, monstrant tousiours que tu continuës de resuer: car à Paris ne croissent point les Tygres, sinon tels que toy. C'est luy qui donna le placet du benefice, sur lequel est fondé le College de Bordeaux; c'est luy qui reçeut, nonostant toutes les machines, & menées des heretiques, qui vouloyẽt empescher à Bloys ceste fondation

dation. Auec quelle affection le Roy dernier defunct, les a touſiours embraſſés, ie te l'ay couché cy deſſus. Eſt il donc poſsible que les Ieſuites fuſſent en reputatiõ de perturbateurs enuers ces Roys, & leurs predeceſſeurs, qui les ont reçeus au Royaume? Eſt il poſsible que s'ils l'euſſent eſté, l'on n'eut deſcouuert leurs menées? eſt-il poſsible que ſi on les eut deſcouuert eſtre tels, qu'on ne les eut punis,? Que s'ils n'eſtoient encores tels alors, eſt il poſsible qu'en ſi peu de temps ils fuſſent deuenus ſi mauuais, veu que, *Nemo repente malus?* Et moins probablement *peßimus*, & deuenus mauuais en çorps? Mais quoy, tu appelles en iargon d'heretique, troubler le repos, quand on faict la guerre au vice, à l'infidelité, à l'hereſie. Tu appelles ſeditieux, & perturbateurs de la paix, ceux qui preſchent contre les vitieux, les Athées, & les Heretiques, & Machiauelliſtes: Selon ce tien iugement, Iacques Comolet eſt vn ſeditieux, d'autant que par ſon ſçauoir & bien dire, il aſſene biẽ le coup à l'hereſie, pour guerir l'heretique. Pour la meſme raiſon appelles tu turbulent Bernard Roillet. Ie voudrois pour ta correction, qu'il te peut donner en bonne compagnie, vne Mecuriale d'vne heure ſeulement. Crois moy qu'il s'aquitteroit à te lauer la teſte, y deut-il perdre ſa lexiue. En ſomme tous les gẽs zelés, tous les bõs predicateurs, ce ſont à ton aduis, des trouble-feſte. Au moyen dequoy il ne ſe faut eſmerueiller, ſi tu dardes les poinctes de ta paſsion ſi furieuſemant contre les Ieſuites, & ſi tu les charges de ſi groſſes parolles: mais il aduient bien pour eux que ce ne sõt que parolles, interrogats, & faillies phrenetiques.

Perſonne ne deuient meſchant tout à coup. Ariſtot. 3. Ethic. c. 5.

Iacques Comolet.

Bernard Roillet.

L'heretique appelle ſeditieux celuy qui reſiſte à l'hereſie.

De meſme efficace, & fiction eſt ce que tu mets en auant de la lettre eſcrite au Roy d'Eſpaigne, que tu fanfares auec ſi grande inſolence, penſant auoir par icelle gaigné la victoire, & clairement aueré que les Ieſuites ont vendu le Royaume. Ceſte lettre te coupe la gorge, & te doibt, ſi tu eſtois ſage impoſer vn eternel licence. Tu dis qu'elle fut practiquée, & portée de Paris en Eſpaigne, par vn pere Matthieu Ieſuite, qui ſçauoit, & promouoit les ſecretes intentions du Roy Philippe: tu aduertis de noter diligemment la datte d'icelle, qui eſt du

Calõnie d'vne lettre enuoyée en Eſpaigne.

eſt du ſecond de Nouembre, mille cinq cens nonante & vn. Les Ieſuites le reſpondent, que le Pere Matthieu Ieſuite, eſtoit mort à Ancone, mille cinq cens huictante & huict, & n'ont eu à Paris autre de ce nom ou ſurnom.

Miracle d'Arnaud.

Si ceſtuy-ci reſuſcita pour lors, auant la generale reſurrection; s'il courut la poſte d'Ancone en Eſpaigne, pour eſtre agent du Roy; s'il vint prendre ceſte lettre à Paris, c'eſt à la verité vn grand miracle: mais s'il n'eſt reſuſcité, tu es vn grand menteur: car celuy là de ſon viuant, ne fut iamais en Eſpaigne.

Tes protocolles t'ont abuſé, pauure Arnaud, c'eſtoit vn pere Matthieu Eſpaignol, mais non Ieſuite, dont la lettre fut ſurprinſe, & te voulans ces menteurs, faire mẽtir contre les Ieſuites trop largement, ils t'ont ſi biẽ fendu la bouche, qu'il ſera beſoin deſormais de te brider d'vn mors à paſ-daſne, à trois priſes, ſi on te veut tenir en modeſtie, quand il faudra parler.

CHAPITRE LVIII.

Calomnie ſur les crimes de leſe Maieſté

De l'Eſtat troublé par les Ieſuites, tu viens aux gros crimes de leſe Maieſté. Ceſte accuſation, ſi tu l'euſſes peu auerer, eſtoit la plus forte de toutes, pour paruenir iuſtement à chef de ton entrepriſe, à ſçauoir pour diffamer, faire hayr, & exterminer les Ieſuites.

Entre les choſes humaines, il n'y a rien de plus auguſte que le nom de Roy.

Il n'y a rien entre les humains de plus auguſte que le nom, & Maieſté de Roy: rien qui plus arme, & enflamme la cholere des grands, & des petits, que l'attentat faict au ſouuerain, & legitime Prince. Les loix diuines commandent de l'honnorer, reſpecter, & ſeruir, & chaſtient grifuement les rebelles. Les humaines ne ſont en aucun lieu plus roides, ny plus ſeueres qu'icy. Elles puniſſent celuy qui eſt conuaincu, & en ſa vie, & apres ſa mort, en ſes biens, en ſes eſtats, en ſa femme, en ſes enfans, ſans exception, & mercy. Et des enfans d'vn tel homme, encores qu'ils ſoyent du tout innocens, il eſt dict, *Sint poſtremò tales, vt his perpetua egeſtate ſordentibus, ſit & mors ſolatium, & vita ſupplicium.* Parquoy ayãt conuain-

Seuerité des loix contre les rebelles. l. Quiſquis C. ad l. Iul. maieſt. Ibidem ſ. filij verò.

cu les

ayant conuaincu les Iesuites de tels crimes, & attentats, tu les faisois la bute de la plus grande rigueur des loix, de la plus forte haine des peuples, & de la plus puissante indignation des grands: & te monstrois bon subiect du Prince, & bon Aduocat de iustice. Mais les ayant accusez sans preuue comme tu as faict, tu t'es mis au rang des plus malins, & celebres flatteurs & calomniateurs.

Les plus insignes calomnies fondées sur les accusations de leſe Maiesté.

Les histoires sacrées & Payennes nous apprennent que de tout temps les plus violentes calomnies contre les gens de bien, ont esté malicieusement forgées & batuës en l'arriere boutique, & sus l'enclume de ce crime. Ie laisseray les prophanes, & en mettray vne ou deux de celles qui portent foy entre les Chrestiens. Doëg imposteur de grand credit en la maison de Saül, machinãt la ruine de Dauid, & d'Achimelec le souuerain Prestre entre les siens leur jetta ce pot à feu aux iambes, faisant entendre au Roy, qu'ils auoyent coniure contre luy Le Roy ayant faict venir en Cour ledict Achimelec accompagné de quatre vingts, & cinq Prestres de sa famille, tous parez & reuestus de leurs surpelis. *Pourquoy*, luy dit il, *fils d'Achitob as tu coniuré contre moy, auec le fils d'Isai? tu mourras de mort, toy & toute la maison de ton Pere*: & sans vouloir ouyr ny raison, ny excuse, le fit charger à l'instant, & toute sa compagnie, par le glaiue du mesme Doëg, qui les auoit ja tuez, & iniquement diffamez de sa langue, n'ayans voulu les gardes de Saül, executer ce coup, & souiller leurs mains du sang sacerdotal: autant en eut il faict, & plus de Dauid, s'il l'eut peu attraper Quand Aman voulut faire exterminer tous les Iuifs du Royaume d'Assuerus, il ne faillit pas d'vser de semblable fraude, & dire au Roy, *Sire, il y a vne certaine sorte de gens en vostre Royaume vsant de nouuelles loix, & ceremonies, & qui est pire, ne faisant compte de voz Edicts, & Ordonnances. Il n'est pas expedient d'endurer telle licence en vostre Royaume: faictes vn Edict pour les exterminer trestous.* L'Edict fut faict, mais de bonne fortune, le calomniateur fut pendu, & les innocens sauuez.

1. Reg. 22.

Aman courtisan du Roy Assuerus voulant exterminer les Iuifs du Royaume les accuse de leſe Maiesté.

La plus grande persecution que le diable aye excitée contre l'Eglise en son enfance, ce fut de charger les

Les premiers Chrestiens accusez que ils en vouloient aux Empereurs. Tertul in Apol. contra Gent.

Chrestiens, qu'ils en vouloient aux Empereurs, qu'ils estoient des rebelles, & ennemis iurez de leur Majesté. Il sçauoit bien ce vieil Aman, que leur excitant des aduersaires armez d'authorité, & de puissance supreme, il les assailloit par vne machine assez forte, pour les faire bien tost perir. Si ie fais voir à tout le monde que tu as icy imité, voire encore surmonté, les Doëgs, & les Amans, & faussement accusé les Iesuites, tout le monde verra que tu as esté en ceste accusation, vn vray instrument de Satan, comme ceux là, pour persecuter les enfans de Dieu, & que tu merites la fin d'Aman, & les supplices ordonnés par la loy aux tueurs, & coniurateurs des Roys Entrons en l'examen de l'accusation.

Calomnie sur la Confession de frere Clemt

Ta premiere preuue a esté, que frere Clement se vint confesser aux Iesuites deuant que faire le coup. Personne n'a iamais osé, non pas mesme soupçonner, ny frere Clement, ny les Iesuites, de cela; tant s'en faut qu'on l'aye affirmé: comme aussi il est notoirement faux, veu que chasque Religieux se confesse à ceux de son ordre; & il y auoit assés de gens de doctrine, & de conscience, en ceste noble famille de S. Dominique, sans aller emprunter les Iesuites: & partãt quelque tien amy, sçachãt mieux les loix des Religieux que toy, t'aura aduerty de ne faire imprimer ceste mẽterie, & de te contẽter de l'auoir escloſe à huys clos, & tu as bien faict de suyure son conseil, & condamner ta langue par ton silence.

Secondement pour donner ferme assiete à ta preuue, tu argumentes par les loix des Iesuites, & dis, qu'ils ont par escrit au sommaire de leurs Constitutions, & cottes la page 308. à la marge de ton imprimé, *Tyrannos aggredientur*, & que cela veut dire, selon ta gloſe, qu'ils sont estat d'entreprendre tout, & tuer tout le monde. Ie te responds que tu parles par cœur, comme vn trompette ignorant, & ne sçais que c'est de ce sommaire, sinon par ouyr dire. Ce sommaire de quelque impression qu'on le trouue, ne sçauroit auoir pour le plus, trẽte pages, & les plus communs exemplaires n'en ont que dixsept: ta cottation donques, est la deux cens septante & huictie sme page apres la fin, & autant au delà de la verité. Vn Allemand pour leger qu'il soit, ne sçauroit en sautant, se

iette r

jetter plus vaillamment hors la ligne. C'eſt l'impetuoſité de ton eloquence, qui te faict ſortir l'entendemẽt hors des bornes. Ie dis que le nom de Tyran, ne ſe trouue en aucun lieu du ſommaire de leurs Conſtitutiõs, & quãd bien il s'y trouueroit. qu'as tu à crier? le mot de Tyran ne touche point les Roys, & principalement les Treſchreſtiens Roys de France. Ie dis que l'autheur de ces paroles-là, n'eſt point Ieſuite, ains vn Iuriſconſulte commentateur, du Bullarium imprimé à Lyon, l'an 1588. qui eſcriuant ſur la Bulle de Paul troiſieſme, a prins occaſiõ de loüer ceſte Compagnie. Ie dis que ces paroles n'ont le ſens que ta gloſe leur donne, & que leur ſignification eſt metaphorique, ſelon laquelle les ſaincts martyrs, & autres Chreſtiens zelés, deteſtans l'Idolatrie, le Paganiſme, la cruauté, & ſemblables vices, attaquoyent les tyrans Ainſi ſainct Iean Baptiſte attaqua Herodes, & mille martyrs les Potentats de ce monde. Diſoit donc ce Docteur, recitant ce que les Ieſuites faiſoient en leur commencement contre Luther, & les hereſiarches, tyrans de la foy Catholique, qu'ils attaquoient auec les armes ſpirituelles les tyrans. Où malicieuſement tu as changé le temps preſent au futur car il y a au Commentaire, *aggrediuntur*, & pour coucher les paroles en ſtyle de Loy, & donner pied à l'impoſture, tu as mis, *aggredientur*; Voicy comme parle Petrus Matthæus en celle bulle. *Dum ſuperſeminat inimicus homo zizania, adſunt diuino pneumate acciti Patres Societatis Ieſu, qui Petri ſedem illuſtrant, in Lutherum arma diuini eloquij parant, tyrannos aggrediuntur, lolium ab agro Dominico euellunt, & fidei Chriſtianæ præclariſſimi buccinatores, verbo, & exemplo cunctis prælucent.*

Le tyran n'eſt point Roy, ny le Roy tyran.

Marc. 6.

Petrus Matthæus I. V. D. in ſumma Cõſt. SS. PP. in Bulla 3. Pauli 3.

Pendant, dict-il, *que l'homme ennemy* (à ſçauoir Luther homme terreſtre, & inſtrument de l'eſprit malin, vray ennemy des hommes) *pendant qu'il ſeme l'yuroye, voicy les Peres de la Compagnie de Ieſus, appellez par l'eſprit diuin, qui illuſtrent la chaire S. Pierre, prenent les armes de la parole de Dieu cõtre Luther, aggreſſent les tyrans, arrachẽt l'yuroye du champ du maiſtre, & comme excellens trompettes de la foy Chreſtienne, ſont les premiers entre tous par parole, & par exemple de vie.* Or que tout homme de conſcience, & de iugement conſidere,

Fanfare d'Arnaud.

quelle eſt ton impudence & malice, d'auoir abuſé de ce lieu, pour prouuer que les Ieſuites ont en leur reigle vne maxime de tuer les Roys, & les Princes de la terre, & de quelle furie tu as eſté enthouſiaſmé fantarãt, & apoſtrophant : *Vous Roys, & Princes de la terre, vous n'eſtes plus aſſeurez dedans voz palais au milieu de voz gardes. Si ceſte propoſition diabolique vomie du plus profond de l'enfer, ſe coule dedans les eſpritz du peuple, comme les Ieſuites la luy conculquent ordinairement par leurs maudites confeſſions, à quoy auſſi ils ſont obligez par leurs regles, tyrannos aggredientur, lolium ab agro Dominico euellent* Si le diable vouloit corrompre vn texte d'eſcriture, pourroit il faire pis? mais quelles gloſes, & quelles exclamations eut fait ton eloquẽce indignée, ſi tu euſſes trouué à ce ſommaire des Conſtitutions des Ieſuites, qu'ils appellent les Roys Treſchreſtiens, baudets, bouffons, & beſtes brutes? qu'ils eſcriuent, qu'il les faut depoſer s'ils ne permettent liberté de conſcience, & s'ils n'aboliſſent les ceremonies de l'Egliſe? qu'il leur faut cracher au viſage, & non leur obeyr? Mais auois tu conſcience ains auois tu les yeux en liſant le commẽtaire de ce iuriſconſulte? Ton iugement n'eſtoit il point engagé en quelque ſequeſtre. quand tu mettois cecy en auant, ſans preuoir qu'on regarderoit le lieu coté par toy, & que tu ſerois infame? & s'il eſtoit en ſequeſtre, que n'en demandois tu main leuée, pour en vſer en ceſte cauſe ſi importante, & mieux colorer ce que tu feignois? Mais pour preſenter la requeſte il te falloit auoir iugement, & partant es tu demeuré en blanc, parlant, & eſcriuant touſiours ſans cerueau.

Arnaud appelle les confeſſions maudites.

Ce ſont les tiltres que Caluin donne aux Roys, deſſus pag. 63.

CHAPITRE LIX.

Calomnie ſur la depoſition de Barriere.

Le troiſieſme argument, pour auerer le meſme crime, eſt la depoſition de Barriere executé à Melun. C'eſt vne treſ-bonne pieçe, à ton aduis, pour battre icy les Ieſuites : c'eſt ton double canon, qu'il me faut eſuanter, ou encloſier, ou pluſtoſt le tourner contre toy, ce qui me ſera fort facile. Car ceſte depoſition, eſtant au vray rapportée, te condamne d'vne grande impoſture: & abſoult les Ieſuites de tout ce faict Barriere depoſa, qu'il auoit demandé cõſeil de ſon deſſein à vn Ieſuite: cela eſt vray,

il

il vint à Varade Iesuite Parisien, duquel il fut aussi renuoyé court, monstrant par sa mine & parole qu'il estoit transporté, si bien qu'il ne le voulut point ouyr en confession. Il est encores vray, ce que tu n'as eu garde de dire, que ce Barriere demandoit à tout le monde aduis de son entreprinse, & qu'à Lyon il auoit long temps deuãt faict assembler de là la Saonne des Theologiens pour en auoir le leur, où aucũ Iesuite ne se trouua. Item qu'il fit faire le second d'Aoust ses funerailles solẽnellement à l'Eglise S. Paul à ladicte ville, y laissant son escharpe noire, & armes comme trophées de sa victoire future pretenduë: Item qu'il deposa qu'vn Iesuite de Lyon luy auoit dissuadé ceste entreprinse: toutes lesquelles choses monstrent en ce faict, la vanité de ceste homme, l'innocẽce de ceux que tu fais criminels, auec si cruelles exaggerations, & la dyssenterie de ta langue menteuse. Et ores que telle deposition fut, ce qu'elle n'est, la plus vrgente du monde contre les Iesuites, estant faicte à force de gehenne, elle ne basteroit pourtant à faire vne preuue entiere, ny pour conclurre aux peines que tu demãdes. Il n'y a rien plus asseuré que le tesmoignage de telles machines, disent les Sages auec la loy; riẽ plus facile que de faire parler telles gens comme on veut. *Illa tormenta, dit Ciceron, gubernat dolor, moderatur natura cuiusque tum animi, tum corporis, regit quæsitor, flectit libido, corrumpit spes, infirmat metus, vt in tot rerum angustiis nihil veritati loci relinquatur.* Si Barriere se prennant garde, qu'on ouyroit volontiers quelque chose contre les Iesuites, pour se detraper du tourment, eut dit beaucoup plus qu'il n'a dit, & cruellement chargé les Iesuites, le faudroit il croyre pour cela, comme texte d'Euangile, ou comme quelque tesmoin de conscience, & de cerueau rassis? Ie dis encores plus, quand bien vn Iesuite auroit vrayement donné tel conseil faut-il pour cela cõclurre à l'extermination de tous les autres, mesmes s'en trouuant qui ont conseillé le cõtraire, & ne s'en trouuant aucun autre qui ayt esté consentant? pour vn criminel accusé, cinq cens innocens doibuent ils estre diffamés, & punis? S'il se fut trouué quelque Iesuite, qui luy mesme eut faict l'entreprinse, si quelque frere Clement Iesuite eut esté prins au faict, de

La question est vn mal asseuré tesmoignage de verité. Cic. pro Syll. Aristot. 2. Rhet. c. vlt. Quint. init l. 5. l. In criminib. parag. Quæ fidem. De Quæstio.

quelle voix,& de quelle langue, eusses tu chargé, dechifré,deschiré,& exterminé les Iesuites de tout le monde? quel eusses tu alors esté contre eux garny de telles pieces,pour auerer le crime de lese Maiesté, puisque tu es si insolent auec des haillons ramassez, & ombres d'accusation prinses sur les fautes d'autruy sans preuue ?

Les humiliez supprimez à cause de leur debauche incorrigible. In Bulla 46 Pij Quinti.

Pour renfort de ceste foible deposition, tu mets auãt l'exemple des Religieux humiliés, qui en Italie furent supprimés : c'est vn faict par trop different. Les causes pourquoy ils furẽt supprimés, sont couchées en la Bulle ; qui sont parce qu'ils estoyent desreglez, reuesches, impenitents, & incorrigibles. C'est parce qu'ils conspirerent contre leur Prelat protecteur,& reformateur, ayant esté l'executeur de la conspiration prins,ayans deposé contre les conspirateurs, & iceux ayans confessé leur crime. Tu ne peux pas dire le semblable des Iesuites;car tu l'eusses dict. Parquoy ta comparaison,& renfort,est ta confusion : car c'est vne grande ignorance, & malice d'accoupler des personnes toutes differentes en vne mesme peine, & demander vn grand supplice, sans monstrer aucun demerite Et voila comme ta plus grosse piece tire pour les Iesuites : & te bat toy mesmes à front. Ceste refutation peut suffire pour te ietter hors de creance, aux suiuantes accusations contre les Iesuites,de la cruauté & meurtres pretendus des Roys : car selon la loy, comme, *Qui semel est malus, semper præsumitur esse malus*, aussi qui vne fois est conuaincu d'auoir esté menteur, & calomniateur, à bon droict il est tousiours tenu pour tel. Tu as esté non seulement vnefois surpris en mẽsonge,& calomnie, mais autant de fois que tu as parlé de diuerses matieres,& apporté diuers argumens; & en as dit en si grand nombre en plaidant, qu'il t'en a fallu laisser en ton cabinet, ne les ayant osé imprimer. Car tu accusois les Iesuites de plusieurs autres faictz que ie ne veux refuter, estans refutez par ta honte. Tu les accusois d'auoir empoisonné feu Monsieur frere du Roy dernier decedé: tu as retenu en tenebres ceste tienne inuention ; comme aussi celle du Prince d'Orange, que tu disois auoir esté tué par les Iesuites. Celle de Maurice fils dudit Prince, qu'ils ont aussi voulu faire mou-

Qui a esté menteur, & mesdict vne fois, il est à presumer qu'il l'est tousiours. In 6. de reg. Iu. reg 8 22. q. 5. Paruuli. De re mili l. non omnes §. à Barbaris.

mourir, ce disois tu, est demeurée en ton sac. Celle de la Royne d'Angleterre, tu l'as peinte d'vne autre couleur au papier, que tu auois faict au barreau. La confession de frere Clement, tu l'as aussi cachetée, comme i'ay dit ci dessus. Ce silence, & varieté du bec, & de plume, monstrent assez que tu as l'ame d'vn Cameleon, composée de bigarreures, & d'impostures, pleine de deception, & de fraude La verité est simple, & va tousiours d'vn pied constant sans varier, ny se cõtredire, tousiours semblable à soy.

Inconstance d'accusation.

La verité tousiours sẽblable à soy, sans varier.

Le mesonge inconstant.

CHAPITRE LX.

Calomnie sur la mort de Sebastien Roy de Portugal.

Apres que tu as exposé tout ce que tu auois au sac de ces grands attentats ramassés par la France, tu sors du Royaume, & comme celuy qui se presenta pour calomnier Iob, tu gyres la terre, allant d'vn pole à l'autre, du leuant au ponant, & sans passe-port du Roy Catholique, voire encor sans peur de l'inquisition, tu oses bien trauerser les Espaignes, si fort tu es eschaufé contre les Iesuites. Ayant accompli tes peregrinations, & voyages, tu faicts tes rapports, & continues ton plaidoyé a la Mosaique. De Portugal tu racontes premierement, que les Iesuites ont faict mourir le Roy Sebastien, pour luy faire succeder au Royaume le Roy Philippe. La façon d'executer le dessein fut, qu'ils luy conseillerent d'aller en Affrique, où il mourut. Ceste accusation, Arnaud, est vn colosse de calomnie: & de tant plus facile à estre mis par terre, qu'il n'a aucun fondemẽt. Quelle cause, quel argument, quelle coniecture amenes tu pour auerer ce que tu dis, sinon ta simple narration, & le vomissement des Ministres, qui t'ont remply la gorge? veux tu tousiours parler par cœur? veux tu tousiours qu'on croye à ta simple parole comme aux cayers de quelque Sybille, ou cõme à vn oracle assis sur vn trepier? As tu au moins quelque tesmoignage des subiects de ce Roy? car ce sont ceux là qui le peuuent sçauoir, & le doiuent dire.

S'ils ont faict mourir le Roy de Portugal.

Pied de la calomnie.

Iamais aucun entre les Portugois, n'a soupçonné les Iesuites d'estre cause de ce desastre, Portugois qui ont

touſiours aime leurs Rois, dune extreme affection: & tu ne doutes de l'affirmer homme François, & ignorant du tout des affaires de Portugal? as tu mieux veu par la fente d vn huys clos, eſloigné de trois cens lieües, la verité de ce faict, que les Princes, & Seigneurs de Portugal, qui eſtoyent touſiours au pres de leur Prince? cecy ſuffit pour te refuter. Ie diray neant moins de plus, que ceſte calomnie non ſeulemẽt, n'a aucune ombre de verité, mais auſsi qu'elle eſt du tout repugnante à la nature, & à la raiſon, & qu'il n'y a homme s'il n'eſt du tout inſensé, qui l'oſe feindre. Ie diray que iamais les Ieſuites n'eurent plus grande occaſion d'aymer, honnorer, ſeruir, & s'ils pouuoyent immortaliſer Princes, que les Roys de Portugal, en general pour leur ſinguliere pieté, & zele à la propagation de l'Egliſe de Dieu; & en particulier parce qu'ils en auoyẽt reçeu plus de fauueurs que d'aucuns Princes du monde. Les Roys de Portugal employerent tous les premieres, pour le ſalut des ames en l'Europe, & aux Indes, les Ieſuites: les premiers leur dreſſerent des Colleges du meilleur reuenu qu'ils ayẽt: les meſmes leur baillerent les premiers, leurs enfans, & la nobleſſe pour eſtre inſtruicts aux ſciẽces, & à la pieté. Et outre toutes ces cauſes d'amour, & fidelité de Ieſuites enuers les Roys precedens, ils en auoyent vne particuliere enuers le Roy Sebaſtien: c'eſt qu'il auoit eſté eſleué, & dreſſé par eux dés ſa tendre ieuneſſe, & les cheriſſoit ſi fort, & ſi fort en eſtoit honnoré, que pluſieurs diſoyent qu'il s'en alloit faire Ieſuite. Il failloit doncques que les Ieſuites euſſent eſté plus inſenſés que les beſtes brutes, & plus deſnaturés que les plus horribles monſtres que l'Afrique voye. Que ſi la nature ne produict rien que par cauſes cõuenables, L'aigneau par la Brebis & non par la Louue le Lyon par la Lyõneſſe, & non par la brebis: la chaleur par le feu, & nõ par l'eau: ſi les actions des hommes ſortent en meſme façon de leurs cauſes: cruels effects de la cruelle haine: les grands larrecins des grands larrons; & en ſomme les grands pechés des grands pecheurs: comment peux tu, comment oſes tu dire, ou penſer que les Ieſuites ayent faict mourir celuy qui les cheriſſoit, ſouſtenoit, et embraſſoit ſi tendre-

Les Ieſuites employés premierement par les Rois de Portugal.

Affection du Roy Sebaſtiẽ enuers les Ieſuites.

Les actions prouiennent des cauſes cõuenables.

si tendrement? qu'ils seruoyent comme leur grand biẽfaicteur, aimoyent comme leur pere, & respectoyent cõme leur Roy? N'est ce pas faire venir de l'eau du feu, & le tygre de la brebis, & le parricide de l'amitié? N'est ce pas se mocquer des hommes. & des Anges, de parler, mẽtir, & calomnier en ceste façõ, mesme sans produire aucun changement de volonté, aucun motif de haine, aucune esperance de plus grand profit, aucune cause vray semblable? Mais il luy conseillerent de faire ceste guerre, & passer en Afrique. Qui te l'a dit? sont ce les Ministres? personne ne t'en doibt croire, & les Iesuites encores moins: qui te diront qu'il auoit son conseil d'estat, duquel il pouuoit prendre mieux conseil que d'eux, sur le faict de la guerre, & voir les moyens de l'entreprendre, de dresser vne armée nauale, d'aller assaillir les Rois estrangers; & tout ce qui concerne telles entreprises d'estat. A eux il pouuoit seulemẽt demander si telle guerre estoit selon Dieu. ce que aduenant, pose le cas qu'en luy respondant qu'elle estoit iuste, ils l'eussent encliné à faire le voyage, & appelle conseil si tu veux telle declaratiõ, est-ce à dire pour cela que le conseil soit mauuais, si l'issuë en a esté mauuaise? Est ce à dire qu'ils l'ayent tué par ce conseil, & qu'ils soyent coupables de sa mort?

S'ils cõseillerent au Roy Sebastien d'aller oultre mer.

Le conseil ne se mesure pas par l'euenement.

On ne mesure pas vn aduis par son eueuement, ny la teste par le talon. Bien souuant vn bon conseil à vne funeste issuë & ne laisse d'estre louũable tant s'en faut qu'il en soit pour cela criminel. Ceux qui conseillerent à S. Loys d'aller en Afrique, où il mourut, ne sont pas accusés de sa mort par les Frãçois, comme aussi ne sont les Iesuites par les Portugois, qui n'eussent attendu ton accusation, s'ils en eussent eu le moindre soupçon du monde.

S Loys conseillé d'aller outre mer en Affrique l'an 1269. Annal. de Fran.

CHAPITRE LXI.

Calomnie sur le faict de Don Antoine.

Tu r'apportes du mesme païs, que les Iesuites ont fait chasser de Portugal, Dom Antoine; *Ils firent si bien leurs practiques, qu'incontinent apres la mort du Cardinal regnant apres Sebastien, le Roy Anthoine recognu par tous les Estats, est chassé de la terre ferme, luy ayant en vn mesme iour, faict reuolter tous les*

ports de mer: de sorte qu'il fut contraint de faire deguisé à pied, plus de quatre cẽs lieues: Tu te pers, Arnaud, parmi ces lieux incogneux, & t'abysmes tousiours en nouueaux mensonges. Les Iesuites ne se sont meslés en ce faict en façõ quelconque, & Dom Antoine ne s'en est iamais plaint: ains les Espaignols ont eu pour suspects quelques Iesuites cõme luy fauorisans de cœur. C'est vne imposture ce que tu dis; comme aussi vne lourde ignorance ce que tu escris de ces quatre cens lieues faictes par Dom Antoine, chassé de la terre ferme à la mer. Le Portugal, n'est pas si grãde que la Guyenne; & du midy au Norde il ne sçauroit auoir cent, & quarãte deux lieuës: de l'Orient à la mer, il n'en a pas soixante deux, quand bien on le mesureroit du lieu le plus esloigné. En quel païs donc fit il à pied ces quatre cens lieuës, & plus? roda il, limaçonna-il en vn moys tout le païs de Portugal 2 ou 3. fois, pour gaigner viſtement la mer, où il pouuoit aller par le droict chemin en 5. ou 6. iours? ou biẽ rebrouſſa-il aux mõts Pyrenées vers l'Orient, pour s'aller embarquer à Lisbonne, qui est en l'Occident? En combien de tẽps fit il ces 400. lieuës à pied, deguisé? il faut pour le moins quarante iours. Dans ce long espace de temps n'eut il point moyen de recouurer quelque bidet pour en estre soulagé, luy qui auoit esté reçeu, & recogneu Roy, comme tu dis, par les trois Estats? Comment fit il à pied vn si long chemin? Si tu dis que ce fut par mer, allant à la Tercere, i'accepte la responce: mais c'est parler bien allegoriquement, dire qu'il est allé à pied, pour dire qu'il alla sans cheual, dans vne nauire. Tu parlois plus subtilement si tu eusses dict, qu'il fit quatre cens lieuës auec vn cheual de bois. Car estant luy porté en vn vaisseau sur mer, si tu l'entends ainsi, tu disois verité; & si tu exprimois sa grande necessité, rendant les Iesuites plus odieux, comme estans la cause d'icelle, & si auois les Poetes garans de ceste façon de parler. Car ils disent que ceux qui prindrent Troye, furent portez dans le grand cheual: *Ils firent vn cheual grand comme vne montaigne:* qui n'estoit autre chose, que l'armée nauale des Grecs portez dedans les nauires, & galeres.

Ignorance d'Arnaud, sur l'estẽdue du Royaume de Portugal.

2 Æn.

Apres

Apres Portugal, tu rapportes tes merceries de l'Isle Tercere, où tu as esté en resuant, ayant faict naufrage de ce peu qui te restoit d'entendement. Voicy les pieces de ton rapport. *Les Isles Terceres tenoyent encores pour le Roy Antoine, tous les habitans des Villes, tous les Religieux, Cordeliers, & autres se monstrerent tres-affectionnez pour leur Roy: Tout au contraire, les Iesuites, qui auoyent faict reuolter le reste du Royaume, commencerent à fulminer contre les Francois, & à exalter le Roy Philippes. Que fit on, au lieu de les ietter dans la mer, au moins de les chasser hors des Isles, on se contenta de les murer dans leur cloistre, et cecy est escrit au loing à l'histoire de Genes. Que firent les Iesuites? quand ils virent qu'il estoit temps, vne nuict ils desmurerent leur porte, & mirent deuant, le S. Sacrement de l'Autel, se mocquans de Dieu, & se seruans de ces sacrez mysteres pour exciter des seditiõs:* En fin concluant qu'ils furent cause de ceste defaicte, & de la mort de cinq cens Cordeliers, tu fermes la fable, par ces mots: *Voila les preceptes des Iesuites: tuez, massacrez, pendez, bourrelez.*

Cecy donc est escrit au long en l'histoire de Genes? Et quelle histoire est ceste cy? est-ce point l'histoire de Iean des antomures, ou de Gargantua, forgée par quelque Rabelais? N'est ce point l'histoire des Ministres, imprimée non à Genes, mais Talmudisée à Geneue? Tu erres en ton histoire, Arnaud: ces Isles ne s'appellent pas les Isles Terceres, ains Assores, dont l'vne est appellée Tercere, estant la troisiesme en rang, mais c'est petit vice en toy d'estre ignorant.

Les Isles Assores. Ortel. in Thea. orb. La Tercere.

Ce sont les mensonges qu'il faut noter icy, & ton impudence. Les Iesuites n'ont en ceste Isle, ny maison, ny moulin. Ce qui t'a abusé, ou tes Rabelais, & donné fondement à la mensonge: c'est que les habitans ont appellé ceste Isle, par deuotion, *L'Isle du bon IESVS.* Là dessus, tu as basti auec eux vn cloistre de Iesuites, ayant opinió que par tout où est ce nom, les Iesuites y soyent. Cecy suffit pour faire crouler tout le reste de ton narré fabuleux des Iesuites, basti en ceste endroict: car s'ils n'y ont aucune habitation, comment est ce qu'ils ont esté murez dans leur cloistre? qu'ils se sont desmurez la nuict? qu'ils ont exposé le S. Sacrement deuant leur porte, & faict tout ce que tu feins? Le seul Nego t'arreste: neantmoins,

L'Isle Terre re appellée l'Isle du bon Iesus. Ort. in Thea. orb.

moins, pose le cas que les Iesuites eussent College là, & qu'il fut aduenu, eux y estans, que le Mareschal Strossi auec les François, fussent allez assaillir ceux de ceste Isle, quelle probabilité y a il à ce que tu dis, que les Frãçois vainqueurs, & maistres encoffrerent les Iesuites entre quatre murailles, & que les Iesuites se detraperẽt de prison, & de prisonniers deuindrent vainqueurs? Quels preparatifs, quelles causes precedẽtes? quels efforts preallables monstres tu, d'vn euenement si inopiné? si neãt moins sans alleguer cause humaine, tu dis estre vray, c'est doncques vn beau miracle, faict de la main de Dieu en faueur des Iesuites, heureusement deliurez, & vne grande vergongne pour leurs ennemis, d'auoir esté ainsi vaincus. ce qui est suffisant pour deliurer les Iesuites en ce lieu de toutes calomnies. Ils mirent le S. Sacremẽt de l'Autel pour exciter des seditions. Ceste ceremonie n'est pas propre pour exciter sedition, ny pour donner terre ferme à ta calomnie. C'est vn Sacrement de paix, & d'vnion; si tu eusses dict qu'ils crioyent aux armes, qu'ils preschoient, qu'ils attisent le feu, qu'ils couroient armés cela coloreroit ta feinte: mais de parler cõme tu parles, c'est parler en Arnaud: c'est autant que si tu disois qu'ils excitoient à sedition, en se mettant à genoux, en frappant la poictrine, en priant Dieu, qui sont propos contradictoires à telles actions. Dire au surplus qu'en exposant le Sainct Sacrement on excite la seditiõn, c'est vn jargon calomnieux des Heretiques, & Machiauelistes. Selon le dire de ces suppostz, tout ce qu'on faict de bon, tant soit il sacré, s'il contrarie à leur gouust, c'est sedition, & en est-on venu desia à ce poinct de misere, voire parmi ceux qui se disent Catholiques, quoy qu'ils ne sont pas, que prescher contre l'heresie, l'atheisme, l'hypocrisie, le pariure; faire oraison, se confesser, faire des confrairies, des processions, des Paradis, se ioindre & s'vnir pour le bien de la Religion, tout est sedition, & entreprise sur l'Estat: & est practiqué par eux, ce que deteste le Prophete Esaie: *Malheur à vous, qui dites ce qui est bon, estre mauuais, & ce qui est mauuais, estre bon.* Esai. 5. Quand donc les enfans d'Israël, en leurs necessitez, portoient l'arche d'alliance: quand le souuerain Prestre se retiroit

Se mettre en deuotion, c'est esmouuoir sedition selon les Machiauelistes.

retiroit au tabernacle. quand S. Bernard tenant le S. Sacrement en sa main, coniuroit le Cõte de Poictõu schismatique, c'estoit sedition Les processions quelles Catholiques ont faictes, & tout ce qu'ils feront à l'aduenir de bon pour implorer l'ayde de Dieu contre les ennemis de la foy, ce sera sedition au dire de ces enfans de paix Certes si on veut ainsi gloser toutes choses toutes choses saincte seront pollues, toutes deuotions suspectes, toutes bõnes œuures odieuses, toutes les meilleures armes, & ceremonies de l Eglise, selon le souliart des Ministres, seront enseuelis. Il faudra quitter tout le seruice diuin, & ne dire plus la messe, pour n'estre seditieux, comme nous voyons estre aduenu à Geneue, en plusieurs lieux d'Allemaigne, en Angleterre, & aillieurs, où dire vne Messe est crime de lese maiesté. Mais qu'appelles tu icy exciter sedition? estoit-ce pour exciter les Soldats à combattre, & se defendre contre le Mareschal Strosi, & les autres qui les assailloiẽt? Il n'estoit pas besoin du ministere des Iesuites en tel cas. La nature enseigne à tous à se defendre, & les gens d'armes ne sont pas desnaturez en cela mesmes quãd il y va de la cuirasse, & du corps Pẽses tu que soldats aguerris, & terribles au carnage, comme tu les fais, se deussent laisser batre à mains ioinctes, si on leur mettoit le S. Sacrement deuant si les Iesuites, comme Sergens de bande, ne crioiẽt apres eux? pẽses tu qu'il fut besoin de dõner le fil à leur cholere, pour se ruer sur leurs ennemis aggresseurs, & les mettre sur le champ en pieces, ou apres sur vn eschauffaut?

Mensonge menstrueux, & calomnie de mesme, sur la mort de cinq cens Cordeliers.

Les cinq cẽs Cordeliers executés à mort, ce sont cinq cens mensonges en cinq mots, & 32. lettres. Regarde s'il y à vẽtre de Baleine en ces Isles là, plus fertile en œufs, que ta langue est feconde en mensonges. Et quand il seroit vray, qu'ils fussent el'é executés, voudrois tu dire, que ce seroit par les Iesuites? dire que les Iesuites ayent procuré la mort de cinq cens Catholiques, cinq cens Prestres, cinq cens Religieux? Ce sont les Ministres, Arnaud qui persuadent ces boucheries des Catholiques, ce sont les heretiques, qui hayent les Prestres, & Religieux, qui les persecutent, qui les infament, qui les massacrent

sacrent. C'est feindre, & calomnier trop lourdement & malicieusement en ceste belle histoire ; & fais bien de nous aduertir de leuer l'oreille, faisant tels comptes. Car à la verité les merueilles sont grandes, & meritent d'estre oüyes auec attention, & les oreilles haussées. Elles ne sçauroient entrer en l'entendement la grille baissée, moins encor l'huys clos. Mais le mal est que ces petites oreilles de ce pays d'Europe, ne peuuent pas auoir la capacité suffisante à telle prise, ny si grande ouuerture qu'elle suffise pour donner entrée. Il faudroit auoir de ces oreilles des vieux Indois d'ont l'vne leur seruoit au coucher de matelas, & l'autre de lodier. De telles oreilles faudroit il icy, & qui fussent bien accrestées, pour faire butte, & soustenir ta voix ; & au reste qu'elles fussent au calibre du double canon, pour donner bon large à si lourdes fictions. Ces comptes faicts comme si tu auois bien persuadé, tu fais le vainqueur, le coq, & l'orateur à la cadence des accoustumées Apostrophes. *Courage doncques braue, & indomptable noblesse Francoise, continués de vous ioindre. Alexandre disoit qu'Antipater estoit habillé de blanc, mais,* & ce qui suit apres. Tu nous fais rire, Arnaud, par ta grande eloquence & par ceste brauade tu nous represantes au vif vn coq d'Inde sur vn fumier, faisant la roue auec ses grisailles, ne plus ne moins que s'il estoit vn Pan.

Oreilles mõstrueuse, Pli. l. 3. nat. hist. c. 13 & l. 8. c. 3.

CHAPITRE LXII.

Monstrueuses mensonges, & calomnies.

Voyons ce que tu portes des Indes, & du Peru, car tu en viens.

Mais si les Iesuites sont pernicieux à la France, pour le moins ont ils faict de grands miracles aux Indes : oüy certainement, & fort remarquables pour nous: car ils ont faict mourir auec leurs Castillãs par le fer, & le feu, vingt millions de ces pauures innocens, que leur histoire mesme appelle des aigneaux. Ils ont bien arraché le Paganisme, non pas en conuertissant les Payens, mais en les bourrelant cruellement.

Cecy est des Indes; du Peru tu parles ainsi.

Au Peru ils ont des gebennes publiques dans les marchés, pour y met-

mettre mil hommes à la fois, & là les soldats, & les goujats tourmẽtent ces pauures gens, à fin de leur faire confesser où est leur threſor. Auſsi quand ils peuuent eſchapper, ils ſe vont eux-meſmes pẽdre aux montaignes, & aupres d'eux leurs femmes, & leurs petits enfans à leurs pieds. Ces monſtres de tyrãnie vont à la chaſſe aux hommes, ainſi qu'on faict icy aux cerfs, les faiſant deuorer par leurs dogues, & par les tygres, lors qu'ils les enuoyent chercher du miel, & de la cire, & auſsi par les Tuberons, quand ils leur font peſcher les perles aux endroicts de la mer les plus dangereux:

Que le lecteur cõſidere l'extreme impudece de ce calomniateur.

As tu iamais leu ceſte hiſtoire? l'as-tu entendue? l'as-tu retenuë? as-tu cotté les temps, & pẽſé à ce que tu dis? Ces fureurs de guerre, n'aduindrent que depuis l'an 1524. iuſques à l'an 1531. auquel an, Charles cinquieſme mit la bride aux excés, par vn Edict plein d'equité en faueur des Indiens. Ie t'ay monſtré cy deuant que ceſte Compagnie ne naſquit que l'an 1540. ſi elle n'eſtoit point du tout l'an 1525. & 1531. comment pouoit-elle exercer aux Indiẽs ces cruautez que tu dis? Mais quand bien les Ieſuites y auroient eſté en meſme temps, c'eſt vne choſe hors de creance, que gens faiſans profeſsion de Religion, ſoyent ſi Tygres comme tu depeins, & ſi ceſte preſomption ne ſuffit, l'experience prinſe depuis l'an 1549. auquel temps ils allerẽt pour la premiere fois au Braſil auec les Portugois, qui ne ſont point taxez de telles inhumanitez, & enuiron ſeize ans apres au Peru, Mexique, & à la Floride auec les Eſpaignols, où ils n'ont iamais eu autre reputation, que de bons Religieux, & ſur tout d'eſtre humains: ceſte experience, diſ-je, monſtre aſſez, que ce que tu en feins, eſt vne pure feinte. Iamais hiſtoriẽ n'a mis vn iota pour les accuſer de cruauté: pluſieurs meſme de ta ſorte ont louë leur charité enuers ces peuples payens; comment donc oſes tu parler de telle façon, & eſcrire de tel encre? comment oſes tu dire qu'ils ont tué les vingt millions d'innocens? qu'ils ont des gehennes publiques? qu'ils vont à la chaſſe aux hommes, comme on faict aux Cerfs? I'ay horreur de ta malice, & le poil me dreſſe liſant cecy. Quand tu le prononçois contre ceſte Compagnie Religieuſe, la reſpiration te pouuoit elle ſuiure? Quand tu l'eſcriuois, le viſage ne te blemiſſoit-il point? La plume ne te tomboit

Edict de l'Empereur Charles 5. de l'an 1531. ſur la liberté des Indiens.

Frãc. de Lopez de Gemar. l. 6. c. 22. de ſon hiſtoire des Indes Occi-

plus de douze, toutes diuerſes, non ſeulemẽt en vn meſme païs, & en vne meſme ville, ains en vne meſme famille, & neantmoins, tu n'as ny crainte, ny honte de dire qu'ils tuent, & maſſacrent les millions : la Hongrie, la Tranſyluanie, l'Allemaigne haute & baſſe, la Flandre, & tout le Septentrion ſçait les bons offices, & ſeruices que les Ieſuites font pour l'Egliſe de Dieu. *En Allemagne.*

Laiſſant l'Eſpaigne dont tu ne veux ouyr parler, laiſſant la France, l'Italie, le Portugal, pour te ſuiure en ces mondes nouueaux, le païs de Braſil, du Mexique, & du Peru, & autres contrées par delà, où le Diable exerçoit, comme en Calicut, vne cruelle tyrannie, ſe faiſant ſacrifier les hommes à miliaſſes, ne ſe contentant d'auoir les ames, s'il n'auoit enſemble les corps, tous ces païs-là ſçauent, & teſmoignent, que les meſmes y ont laiſſé autãt de marques de leur doctrine, pieté, douceur, & charité, comme il y a de lieux où ils ont mis le pied, & les embraſſent tous ces nouueaux Chreſtiens, auec ſi grande affection, pour ces cauſes, & les ont en ſi grand reſpect, que quand ils ſçauent que les Ieſuites les viennent voir, ils ſortent en proceſsion de leurs villages, & villes pour les reçeuoir, auec la plus grande ſignification d'amour, & de reuerence qu'ils ſe peuuent aduiſer ; & non ſeulement les Chreſtiens les ayment, & reſpectent ; mais encores les Payens, & ſauuages : de maniere qu'eux ayant maintesfois trouué des Ieſuites eſgarés parmi les boys, non ſeulement ils ne leur ont faict aucun deſplaiſir, ains les ont feſtoyés auec les meilleures careſſes qu'ils ont peu, & remis au chemin. Et ſçauent tous ces Indois que non ſeulement les Ieſuites les ayment, & aydent pour ſauuer leurs ames, mais enſemble les corps, & que pour les detraper de la mort, ils ont par leurs remonſtrances, & prieres, mis ſouuent le frein à la licence des ſoldats. *Au Braſil et Mexique. Le reſpect et affection des Indois enuers ceux de la Comp. de Ieſus, aux lettres des Indes. Courtoiſie des Indois Payens.*

La Popeliniere meſmes, laiſſant pluſieurs autres hiſtoriens Catholiques, en a donné teſmoignage, & faict vray rapport de la verité, quand il dit que, *la cruauté que les Eſpaignols exercoient en ce pays là fut contre l'aduis des Ieſuites, & autres Eccleſiaſtiques qu'ils menoient auec eux, & qui leur conſeilloient la douceur* : Et nonobſtant ces teſmoignages publics, ces actiõs de vertu, de charité & douceur Chreſtié- *Teſmoignage de la Popeliniere pour les Ieſuites.*

me : car tu n'as sonné mot contre les autres Religions, encor que toutes combattent les heretiques & que toutes te soyent ennemies : contre les seuls Iesuites tu as donné à corps perdu. *Bouqin, & autres liures imprimez à la Rochelle.*

La cause de ceste haine des heretiques & tienne, viét parce que les Iesuites, & les heretiques modernes, sont du tout opposez: venus en mesmes temps, pour des fins contraires; naiz en vne mesme famille, de sources contraires, produisans en la Chrestienté des effects tous cõtraires. C'est vn traict de la toute puissante sagesse. Ceste sagesse a faict, qu'en sa grande famille du monde, naissent des createures ennemies, & quand il est besoin les vnes pour remede contre les autres au profit de l'hõme, & toutes à la manifestation de sa gloire. L'estain est ennemy de tous les metaux, & s'il est allié en fonte auec quelqu'autre metail, soit or, argent cuiure ou quel que ce soit il se gaste. Le chou, & le chesne sont si contraires, que si on les plante en vne mesme fosse, il faut que l'vn ou l'autre y laisse la vie. L'Afrique produit à force serpens: elle produict à force Cicoignes aussi, & semblables oiseaux qui les mãgent. Les rats, & souris animaux nuisibles, & larrons domestiques, s'engendrent és maisons. Le chat y naist aussi, portant du ventre de sa mere, l'art, & les armes pour les sçauoir vener, & faire des courses, & battre la campagne par la maison, comme vn Preuost de Mareschaux pour mettre la patte au collet, & faire bonne & prõpte iustice des voleurs, qu'il attrape Dieu a faict, dict S. Augustin, ces antitheses, & les natures opposées en ce monde douces, & cruelles, vtiles, & nuisibles, pour rehausser le lustre du bien par l'opposition du mal, & l'excellence de la beauté, par l'accarration de la laideur; & pour monstrer que comme il est tout puissant, aussi est-il tout bon, & tout sage, pour vouloir, & sçauoir trouuer remede à tout mal; faisant paroistre le bien non seulement en particulier à chasque creature en son espece, mais encores l'ordre d'icelles, & comparaison mutuelle des vnes aux autres, comme en vne musique à plusieurs, & contraires voix, dont chascune est bonne a part soy, & l'assemblage de toutes encores meilleur. *Inimitiés entre certaines creatures insensibles & autres.* *Plin. l. 24. c. 1.* *Dieu a faict des natures opposeespour la manifestation de sa gloire.* *S. Aug. l. 11. de ciu. c. 18, S. Basi ho. 9. hexaem.*

CHAPITRE LXIIII.

Le bien, & le mal au choix de l'homme.

Eccles. 15.
Le frãc arbitre de l'hõme
Gen. 4.
Deut 30.
Ios 24.
Psal. 26.
Sap. 9.
Eccles. 15.
1. Cor 3.

En la famille des hommes, & specialement en son Eglise, il n'y faict pas les meschans, mais il permet qu'il y en aye. Car il gouuerne l'homme conuenablement à sa nature, luy mettant sa liberté en main, pour suiure la vertu ou le vice. D'où viẽt que les vns choisissent le biẽ, & sont bons; les autres le mal, & sont mauuais, à raison de ce chois. Mais Dieu est si bõ, si puissant, & si sage, que comme en la nature mũette, dés le commencement du monde, il a preparé naturellement les contraires remedes, contre le mal naturel; aussi en son Eglise, quand il y permet aduenir quelque mal moral, & spirituel, il y prouuoit quant & quant de remede, & en tire du profit pour les bons, & du lustre pour son hõneur: & s'il ne pouuoit reparer le mal, & en tirer du bien, il ne le permettroit point.

Dieu permet le mal d'autant qu'il le sçait conuertir en bien.
S. Aug. l. 11. de ciu. c. 18.

Le paganisme estoit en sa fleur du temps d'Octauian, l'an du monde creé 5157.

Du tẽps d'Octauian, auquel temps Dieu patient auoit laschẽ la bride au monde pour ses demerites, l'Empire Romain, c'est à dire le paganisme, estãt en sõ plein, & le monde à la minuict de ses tenebres, & l'idolatrie au pãtheon d'erreur, faisant de toutes choses Dieu, & laissant le vray Dieu: ce tout puissant feit naistre son cher fils au monde, en la famille des hommes, faict homme, soleil du monde, & vniuerselle lumiere du monde, pour donner dedans l'abysme de ces tenebres-là, & comme vn tout-puissant guerrier, charger le gros de tous ces faux dieux, & les terrasser: mettant l'enfer en proye, & en frãchise la verité, auec la nature humaine captiue.

L'homicide faict en la personne du fils de Dieu, le plus grand de tous les pechez.

Trente trois ans apres, il permit aduenir le plus grand mal, que iamais est aduenu au monde, qui fut le meurtre commis en la personne de ce mesme fils, peché qui passe, & contient l'enormité de tous les pechez: car comme en vne cõmunauté il n'y a rien de plus enorme ny de plus general en malice, qu'attaquer le chef, & plus de le tuer: aussi il n'y a rien de plus detestable en l'vniuers qu'attenter sur la personne du Prince de l'vniuers. Ce peché surmonte la pensée des hommes, & des Anges.

Secours donné de Dieu

ges. De ce souuerain mal neãtmoins, le mesme Dieu en a tiré vn souuerain bien, qui est le salut du monde, & à la gloire du ciel.

à son Eglise selon les tẽps et necessitez.

Trois cens ou tant d'ans apres ceste venuë, & ceste mort de nostre Sauueur, sortirent de l'Eglise, comme du bled l'yuroie, les Arriens. Cõtre ces pestes Dieu enuoya sainct Basile, & ses compagnons: sainct Antoine, sainct Athanase, sainct Hilaire, pour leur faire teste. Vn peu apres vindrent les Iouiniens, Manichéens, & Pelagiens, contre ceux-cy furent donnés, sainct Hieroſme, sainct Ambroise, sainct Augustin, & ceux de leur reigle vaillans champions de l'Eglise Catholique. Vindrent apres les Gots rauages du monde, & deluge vniuersel de la terre les Seueriens, les Chrystolites, & autres pestes de l'Eglise: pour contrebatterie fut excité ce grand sainct Benoist pere d'vn nombre infini de grands prelats, & Religieux de l'Eglise saincte, pour laquelle ils feirent des merueilleux exploicts de vertu, contre les ennemys de Dieu. Vn peu apres comme la discipline Ecclesiastique, & nommément la monastique s'abbatardissoit, & les vanités du monde suffoquoient le bon grain, Dieu fit naistre ce grand pere cõtemplatif sainct Bruno, & de luy mille, & mille enfans spirituels, qui comme diuins laboureurs planteroyent en leur temps les deserts parmi les villes, & cultiueroient la contemplation des choses celestes, contre les folles pensées des mondains. Vn peu apres la natiuité de ce Sainct, le Diable excita des grands schismes en l'Eglise, contre lesquels Dieu mit en teste sainct Bernard, & son ordre apres luy. Quelques années apres nasquirent les Albigeois. Les mesmes années nasquirent ces deux lumieres de l'Eglise de Dieu, sainct Dominique, & S. François, pour leur dõner à front, & à dos, & secourir l'Eglise.

S. Basile, & ses compagnons, & autres commis de Dieu contre les Arriẽs l'an 300.

S. Hier. S. Aug. & ses cõpag. contre les Manichéẽs

S. Benoist, et ses religieux contre les vieux et nouueaux heretiques, l'an 500.

S. Bruno fondateur des Chartreux, cõtre les vanitez du mõde. 1080.

S Bernard, & ses Religieux contre les schismatiques, & mondains, 1098.

De nostre temps comme tous les Sages remarquent, & nommément Monsieur Genebrard Archeuesque d'Aix, Dieu ayant permis naistre la poison, il a enuoyé l'antidote. Martin Luther est sorti de l'Eglise, pour combattre l'Eglise. Ignace de Loyola est sorti du monde pour combattre le monde. Tous deux de l'Eglise au commencement regenerés, & engendrés en mesmes

L'origine de la Cõpagnie de Iesus.

Antithese de Ignace de Loyola, & de Martin

Luther. La meſme faict Petrus Matth. Iuriſconſ. de Francois Xauier, & Luther en la bulle 5. de Paul. 3.

entrailles, & nez d'vn meſme ventre ſpirituel, & en meſme temps, comme deux beſſons, Eſaü, & Iacob. Luther comme vn Eſaü, eſtant deuenu grand eſt inſpiré de Sathan, pour eſtre vn tourbillon de l'Egliſe, & vn puiſſant veneur des ames, pour les faire deuorer, & perdre Ignace comme vn Iacob, & vray guerrier, eſt choiſi de Dieu, champion de ſon Egliſe, & berger des ames, pour les ſauuer Luther laiſſe la paix de Religion, pour s'en aller à la meſlée du monde, & troubler le monde. Ignace laiſſe la guerre temporelle du monde, pour auoir, & annoncer la paix ſpirituelle de Dieu, au monde.

Luther inſtrument de Satan. Deſerteur, & perturbateur de la paix.

L'vn quitte les delices de la vie celeſte, & de l'auſterité Religieuſe, ſe iette à la chair, du ieuſne aux feſtins, de l'humilité à la vanité, de la pauureté à l'auarice, de la reigle à la diſſolution, & pour mettre ſoubs les pieds toute obeiſſance & courir ſans frain, ſans honte, & ſans crainte à toute ſorte d'exces, & de villainie dõne le cartel de defy à ſon chef ſouuerain, & à l'inſtant le charge, & luy faict la guerre à outrance. Ignace quitte les delices, honneurs, & richeſſes de ceſte vie, & par vœu expres, ſe ioint a ſon Capitaine le chef de l'Egliſe, & faict leuée de gens, pour defendre l'Egliſe ſoubs luy. Luther met en campaigne les phantoſmes d'Arrius, de Manicheus, de Donatus, & de toutes les vieilles bandes de Satan, pour faire vne nouuelle armée contre Dieu. Ignace dreſſe les regiments, & renge les eſcadrons des ſaincts Docteurs de l'Egliſe, pour tailler en pieces Luther, & toutes ſes troupes. Luther s'eſtudie a peupler le monde de meſchans, & depeupler les Religions de leurs bonnes plantes, Ignace s'efforce de faire vn ſeminaire vniuerſel de gens de biẽ au mõde, & aux Religiõs.

Luther refuſe ille les vieil les hereſies.

Deſtructeur des Religiõs

Heretiques ennemis des Ieſuites, comme Ignace, de Luther. Les heretiques, & Religieux du tout oppoſez.

Comme les chefs ont eſté oppoſés, auſsi le font les membres, qui ont reçeu les eſprits, & influences contraires, Les heretiques par ſermons, liures, conuerſatiõ. ont ſemé le menſonge pour ruiner l'Egliſe: les Ieſuites par ſermons, liures, & conuerſation, ont preſché la doctrine de Ieſus Chriſt, pour ſecourir ſon Egliſe

Voila les cauſes d'inimitié des heretiques contre les Ieſuites. Voila le trait de la ſageſſe diuine, qui permet tant le mal aduenir, ſçait en faiſon trouuer le remede, & en ti-

en tirer du bien. Et partãt l'heretique ne ſçauroit aymer le Ieſuite, ny le Ieſuite l'heretique, ſi ce n'eſt pour ſa cõuerſion. Pluſtoſt la cicoigne fera la paix auec les ſerpents; l'elephant auec les dragons, les aigneaux auec les loups, que les Ieſuites auec les Miniſtres, & heretiques.

Et voit on que ceux que Dieu inſpire de ſe mettre de ceſte Compaigne, ils y viennent auec vn eſprit, & deſir ſingulier de combattre les hereſies; ne plus ne moins que les bons chiens bergers naiſſent auec l'inſtinct de faire la guerre aux loups.

Differẽce de la haine des heretiques cõtre les Ieſuites, & des Ieſuites contre eux.

Ils s'entrahiſſent donc, mais auec grande difference: Car la haine des heretiques, eſt maligne prouenãt d'vn mauuais principe, & a vne mauuaiſe intẽtion: la ſource d'icelle eſt l'auerſion de la verité, qu'ils hayſſent comme les chats-huãts le Soleil: leur fin eſt de perdre la meſme verité, encor que poſsible tous ny penſent point en particulier, neantmoins tous y conſpirent conduits par le Diable, comme le cheual par le cheualier,

La haine des Ieſuites eſt ſelon Dieu; car elle ne prouient que de la laideur du vice, & ne s'addreſſe pas à la perſonne, mais au vice de la perſonne, en laquelle l'hereſie à faict le ſac, & l'apoſteme. La haine des heretiques contre les Ieſuites, eſt comme la fureur d'vn phrenetique contre ſon medecin: La haine des Ieſuites enuers eux, eſt la haine du medecin enuers le malade, qu'il afflige voirement, & perſecute par incilions, par trepanes, par potiõs, & par autres cures faſcheuſes mais c'eſt pour donner la chaſſe à la maladie, & mettre ſus la ſanté. Pour ces cauſes: il ne ſe faut eſmerueiller, ſi tu en veux aux Ieſuites, & les deſchires comme vn enragé: c'eſt ton eſprit, & ta nature maligne oppoſée à la leur. Il ne faut s'eſmerueiller, ſi les Ieſuites prennent ſi à cœur l'extirpation de l'hereſie, & l'hereſie de ce temps: c'eſt l'inſtinct, & l'eſprit que Dieu leur a donné, tout contraire, & tout propre pour la deſtruire. C'eſt leur chaſſe, leur combat, & trophée. Il ne ſe faut eſmerueiller s'ils mettent la main en tant de ſortes d'actions, pour contreminer en toutes façons les Miniſtres, qui mettent le nez par tout, pour peruertir tout, & qui diſent que les Ieſuites gaſtent tout.

CHAPITRE LXV.

Reſponce à ceux qui diſent que les Ieſuites ſe meſlent de trop de choſes.

Mais bien ſe faut-il eſmerueiller, de quelques Catholiques, qui diſẽt que les Ieſuites sõt voiremẽt vtiles, mais qu'ils ſe meſlẽt de trop de choſes, voulans tout faire, & par tout gouuerner. C'eſt approcher de biẽ pres du lãgage des heretiques, qui diſans apertemẽt que les Ieſuites gaſtẽt tout, les calõnient à front. ceux cy diſent qu'ils ſe meſlẽt de tout, & les battẽt à courtine. Le lãgage des heretiques eſt vne calõnie mordãte: celuy de ces Catholiques, vne detraction de taille douce. C'eſt iuger ſans cognoiſsãce de cauſe, & ſans y penſer, faire celle des ennemis de la foy, qui ne demãdẽt pas mieux que de voir les Ieſuites du tout oiſifs: Les Ieſuites embraſsẽt à la verité beaucoup, & cõmencent de bõne heure. Ils embraſſent l'inſtruction de la ieuneſſe, occupation treſaggreable à Dieu; mais en ce ſiecle desbordé, & corrõpu, entrepriſe autãt difficile, & arduë, que vtile & neceſſaire, pour eſtablir la religiõ Catholique, & tailler l'herbe ſous les pieds à l'hereſie Ils embraſſent le trauail de catechiſer, de preſcher, de confeſſer. d'aſsiſter aux patiens, aux tentez, aux malades: de ſoulager les pauures, de recõcilier les ennemis. On le voit aux eſcholes, aux chaires, aux Egliſes, aux priſons, aux galeres, parmi les Catholiques Heretiques, Payens, Turcs, en ſomme en tout lieu, faire tout exercice de charité, par toute ſorte de gens. Si telles œuures pour l'hõneur de Dieu, & ſalut des ames, ſont ſainctes, & vrayemẽt Chreſtiennes, il y a plus d'occaſion de loüer ceſte vacation, comme treſ-afferée pour le bien public, & le bon courage de tels ouuriers, que de les eſtimer, ou appeller arrogans, comme voulãs tout faire, & tout gouuerner. Ils ne gouuernent pas, ils ſeruent; ils fuyent les gouuernemens, non ſeulement temporels, mais encores ſpirituels. Ils n'empeſchent pas, que qui voudra, ne mette la main à l'œuure pour ſa part: s'ils la mettent par tout, *cui bono?* eſt-ce pour eux, ou pour les autres? pour eux, tant plus de peine: mais tant plus de profit

profit à ceux qui prennent reuenu de leur industrie. Quel pere de famille iamais se formalisa contre son vergier, de ce qu'il porte de bons fruicts, & en abondance? quelle cité vitupera oncques les Medecins, qui s'employent du tout. & gratuitement, pour penser les corps de tous les citoyens malades, & conseruer ceux des sains? combien moins se doibuent plaindre les Catholiques, s'ils ont semblables vergiers, ou semblables Medecins pour les ames? Ils se meslent de l'Estat. C'est Estat est merueilleusement aggrandi en domaine, & credit depuis quelque temps. Car selon les Machiauelistes, il cõprend Ciel, & terre, & aux prix de luy, il ne font compte de Dieu; & si Dieu ne les empesche, ils bastiront sur les ruines, & masures de la tour de Babel, pour le deposer de son throsne, & y mettre leur Estat. C'est Estat tire tout à soy, & veut donner la loy à tout le monde, & ces Estatiens ne veulẽt qu'on parle, n'y qu'on face rien pour l'ame, pour la foy, pour la Religion, sinon en consideration de l'Estat: si on dict, ou faict, quelque chose contre l'heresie, contre l'atheïsme, ou contre autre vice, si ce n'est auec leur placet, & auec vn langage de sucre, & d'eau rose, c'est contre l'Estat. Mais quelle creature est cest Estat? Voyons le en face, affin que les Iesuites ne se meslent de ses affaires, & n'encourent l'indignation de ces zelateurs.

S'ils se meslent de l'Estat.

Les mõdains font plus de cas de l'Estat que de la Religion.

Si Estat signifie gouuernement souuerain temporel, Monarchique, Aristocratique, ou Democratique; ou gouuernement subalterne, de Conestable, de Gouuerneur, de Chancelier, de President ou semblables, ie pense qu'on ne peut pas dire que les Iesuites mettent la main à tels Estats, ny à leurs offices, ou charges; cela leur est defendu par les loix communes de l'Eglise, & celles de leur Compagnie. *Nemo*, dict P. Paul, *militans Deo, implicat se negotijs secularibus*. Ce sont les Ministres qui s'ingerent, ainsi de l'Estat. Ce sont eux qui de gayeté de cœur ont entreprins les guerres, faict leuée de gens, & de deniers, & conduict autres semblables affaires vrayement d'Estat. Les Commentaires de Monsieur le Mareschal de Monluc en sont fideles tesmoins à la posterité. Les Iesuites ne s'ingerent pas à tels negoces, & s'ils se trouuẽt aux

Qu'est-ce qu'Estat.

S. Paul. 2. Tim. 2.

Au l. 5. de ses cõment.

aux armées quelquesfois, il y viuent, non en soldats, mais en Religieux. Emond Auger estoit au camp deuãt la Rochelle, par le commandement du Roy Charles, mais c'estoit pour dire la Messe, pour y prescher, pour consoler, & assister les mourans, & malades, & seruir selon sa reigle, les grands, & les petits. Aux villes, ils ne se meslent non plus de la charge des Magistrats, ains laissans faire à chascun la sienne, ils font la leur. Que s'ils exhortent les autres à marcher bien, & viser en leurs actions à la gloire de Dieu: s'ils reprennent les vices de ceux qui tiennent les Estats, & pour leurs Estats veulẽt perdre la Religion; Si en la necessité ils secourent l'Eglise de tout leur pouuoir, ce n'est pas se mesler de l'Estat, ains en bon Catholique seruir à la Religion, sans laquelle l'Estat en la Republique Chrestiẽne n'est qu'vn corps sans ame. Ils sont obligez de ce faire, & tous bõs Chrestiens, principalement ceux qui tiennent rang en l'Eglise, sur peine d'estre condamnez comme lasches, & preuaricateurs en la maison de Dieu, & d'estre mis au nombre de ceux que Iesus-Christ appelle mercenaires, qui voyans le loup venir à la bergerie, laissent le troupeau, & s'en fuyent. S. Athanase estoit Ecclesiastique, S. Bernard Religieux, dont la vacation est toute spirituelle; neantmoins voyans les heresies, & les schismes, qui trauaillent l'Eglise, ils parloyent, ils escriuoyent, ils s'opposoyẽt, ils faisoyent tout par tout, pour soustenir la Religion que les meschans vouloyent dissiper. Si les Iesuites cerchoyent leurs propres commoditez, il leur seroit plus souhaitable de n'auoir autre chose à faire que de seruir Dieu à recoy, de se promener parmi les vergiers de la S Escriture, & de là, contempler les cieux. Mais le temps n'est pas propre, les nuages, les gresles, & tempestes, qui troublent l'Eglise, empeschent le serain, & ne permettent pas tel sejour. Il leur faut plustost prẽdre l'auiron, & voguer, pour la nasselle de S. Pierre agtée des flots. Il leur faut faire beaucoup de choses qu'ils ne voudroient point faire, n'estoit l'vrgente necessité. Mais quoy qu'ils façent, ils n'attentent iamais sur l'Estat, quand ils s'employent en tout, & par tout selõ leur vocation, pour le soustien de la Religion Catholique:

Emond Auger l'ã 1573. fut au camp deuant la Rochelle.

Qui ne defend la foy il est preuaricateur de la Foy. Ioan. 10.

l'Estat

l'Eſtat n'a aucune iuſte occaſion de s'en plaindre. Que ces bons Catholiques doncques penſent à ce qu'ils diſent, les accuſans qu'ils ſe meſlent de trop de choſes, & qu'ils regardent qu'eux meſmes ne perdent l'Eſtat, faiſans ſi peu de compte de leur foy, & qu'en cherchans le repos de la terre, ils ne le trouuent point, & perdent encores celuy du Ciel.

Il y en a d'autres qui ſymboliſent encor plus auant auec les heretiques, diſans que les Ieſuites ſont vtiles; mais qu'il eſt expedient, pour auoir la paix, qu'ils vuident le Royaume, on viura bien ſans eux, on s'en eſt paſſé 1500. ans. Ceſt donner à l'ennemy tout ce qu'il demande. Ie reſpons que ſi les Ieſuites ſont cauſe de la tẽpeſte venuë, ie crois qu'ils ne refuſeront point, ny de vuyder, ny encor d'eſtre comme Ionas, ietés dans la mer, ainſi que tu diſois tantoſt qu'il falloit faire d'eux en la Tercere. Mais ie nie que les guerres ayent eſté excitées par eux, & affirme qu'ils les ont aſſoupies de tout leur pouuoir. Ils n'auoyent encor aucun Colleges en France, l'an 1560. quand la France trempoit au ſang des tumultes, des meurtres, & des maſſacres de ſes enfans, quand l'air retentiſſoit, non ſeulement du bruit des armes, mais des cris des vierges, vefues, vieillards, petits enfans, des preſtres, & des lais, & d'vn infini nombre de perſonnes, qui tomboyẽt au carnage, quand la Religion & la France eſtoit preſque enſeuelie dedans les cendres, & ruine de ſes autels: dequoy nous voyons encore les veſtiges. Les Ieſuites n'auoyent pas cauſé ces tẽpeſtes, ny ces feux, & fureurs terreſtes: mais biẽ les heretiques, qui en euſſent excité à la ſubuerſion des ames de plus cruelles qu'ils n'auoyent faict à la ruine des corps, ſi Dieu ne leur eut enuoyé les Ieſuites au rencontre, auec les autres gens de biẽ. Dire qu'on ſe paſſera des Ieſuites, d'autant qu'on s'en eſt bien paſſé, c'eſt n'entendre pas bien la neceſsité de noſtre ſiecle, qui n'en peut plus accablé de ſes vices: & mal recognoiſtre la prouidence de Dieu, qui a ennoyé ces ouuriers pour ſecours, cõme il a enuoyez les autres Religieux aux ſiecles paſſez.

Les heretiques ont troublé la paix, & non les Ieſuites.

Quand l'ayde des Ieſuites ne ſeroit que pour les eſcholes, on experimentera en leur abſence, combien paternel-

Charge tres difficile de

gouuerner, et tenir la ieuneſſe en ce temps.

ternellement Dieu auoit proueu à la ieuneſſe de France, de luy auoir enuoyé de tels maiſtres, que ce ſaint & docte perſonnage Iean Gerſon Chancellier de Paris, deſiroit de tout ſon cœur, pour la reputation de ceſte vniuerſité-là, & de toute l'Egliſe, il y-a deux cens ou tant d'ans: on verra la difficulté, qu'il y a de dreſſer ceſt aage, en vne ſaiſon ſi fertile de maux, & auec quels fruicts les autres feront ce meſtier ſcholaſtique. Si eux auec les leçons, confeſsiõs, exhortations, remõſtrances; ſi auec vn extreme ſoin, & diligence, auec tout l'appareil d'vne charité vrayement Chreſtienne, n'en peuuẽt venir à bout: que feront les Regens ſeculiers, n'ayans n'y tãt de cœur: ny tant de moyens, & la plus part ne ſe ſoucians que de leur profit particulier, & non de celuy du commun?

Iean Gerſon Tract. de trah paruulis ad Chriſtũ. il a veſcu l'ã 1400.

Il ne faut refuſer les aides que Dieu donne.

S'il eſt loiſible de parler ainſi, & dire qu'on ſe paſſera de tout ce dequoy on s'eſt paſſé jadis, nous ſommes en vn mauuais endroit de tenebres. L'Egliſe s'eſtoit paſſée trois cens ans de S. Baſile, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Chryſoſtome, de S. Hieroſme, de S. Auguſtin, & de tous leurs compagnons docteurs, & Religieux, cinq cẽs ans, de S. Benoiſt, & de ſa famille; plus de mille ans, de S. Bernard, & des Bernardins; plus de douze cens ans, de S. Dominique, de S. François, & de leur ordre. Quand donc noſtre Seigneur enuoya ces aides pour ſon Egliſe, ceux qui viuoyẽt en ce temps là, euſſent ils eſté bien aduiſés de parler, comme parlent ces bons Catholiques: & de dire à Dieu, grand mercy, r'appellés voſtre ſecours, nous nous en ſommes bien paſſés iuſques icy, nous nous en paſſerons à l'aduenir. L'argument n'eſt pas bon, on s'eſt paſſé d'vne choſe, donc on s'en paſſera; car à nouuelles neceſsités, il faut nouuelles aides. Vn homme ſe ſera paſſé en ſa ieuneſſe de quelque choſe, de laquelle il ne pourra pas ſe paſſer en ſa vieilleſſe.

L'vſage de la chair, & du vin, ſeulement depuis Noé.

Le monde en ſon ieune aage, n'auoit mangé chair, ny beu vin iuſques au temps de Noé; pourquoy n'a on cõtinué ce paſſage? pourquoy eſt ce que les medecins nous donnent à croire, que ſans la chair noſtre chair eſt perduë, & que le vin eſt le Roy des bãquets? Iuſques à Noé on ne ſçauoit que c'eſtoit de nauire. Du temps d'Homere,

mere,& Vergile on n'auoit aucun vſage de l'eguille marine,pour fingler en haute mer,qui eſtoit cauſe qu'il falloit touſiour coſtoyer la terre, comme nous voyous aux anciennes nauigations,meſmes en celle d'Enée,deſcrite par le meſme Virgile: faut il pour cela retourner aux raſaux, & quitter calamite, & nauires, & dire qu'õ s'en paſſera bien, puis qu'on s'en eſt paſſé ſi long tẽps? Ie ne doute pas que la France ne ſe puiſſe paſſer des Ieſuites, elle s'eſt paſſée de choſe plus neceſſaires, mais ç'a eſté à ſes deſpẽs: ainſi s'eſtoit elle paſſée 5000. ans de la cognoiſſance de Dieu: ainſi ſe paſſe maintenant la Turquie de Ieſus-Chriſt; l'Angleterre, & païs heretiques de la foy Catholique. La foy ne conſiſte pas aux Ieſuites; non da; elle eſt beaucoup plus ancienne qu'eux; c'eſt leur mere,& maiſtreſſe; mais ils ne trauaillent que pour l'honnorer, la ſouſtenir, la ſeruir, pour l'hõneur de leur maiſtre, & ſalut des ames. Dieu en enuoyera d'autres en leur place; il le peut faire,car il eſt tout puiſſant: mais poſsible qu'il ne le fera pas, pour ceux qui font ſi peu d'eſtat, & ſe paſſent ſi facilement de ceux, qu'ils a iugé neceſſaires pour les aider.

Bouſſole ou eſguille marine inuẽtée depuis deux cẽs ou tant d'ans.

Dieu ne fait rien, ny chãge rien ſans cauſe.

Il ne fait rien ſans cauſe,& ne change rien ſans cauſe auſsi. Il a eſtimé neceſſaire de les enuoyer à ſon Egliſe militante, à ce declin du monde; Ceux qui meſpriſerõt ſon conſeil, & ſon aide, ſeront meſpriſez de luy,qui iuſtement ſe rira de leur ruine,& tranſplantera les Ieſuites ailleurs,& les meſcognoiſſans ſerõt priués & du fruict, & de l'ombre de l'arbre jadis planté en leur vergier, lequel portera fruict tranſplanté en vn autre fonds. Ce ſont les Ieſuites qui ſe paſſeront de la France, car tout le monde leur eſt patrie,& ſeront mieux reçeus en tout autre lieu qu'en la France,meſmes ſi les Miniſtres y ont le deſſus: & gaigneront le Ciel en tout lieu en ſeruant leur maiſtre,& Seigneur Ieſus Chriſt. D'auoir paix auec l'heretique, ils ne peuuent, s'il ne change d'eſprit, pour les raiſons deduites.

CHAPITRE LXVI.

Du nom des Ieſuites.

Ayant planté les dents par tout le corps de ceſte Cõpagnie,

pagnie, tu te tournes contre le nom d'icelle, & calomnies les Iesuites comme orgueilleux, & superbes. se faisants compagnons de Iesus. *Annibal Codreto en vn liure imprimé à Lyon, a escrit que leur Sotteté, auoit prins son nom, de ce que Dieu les auoit donnés compagnons à son filz Iesus Christ, & qu'il les auoit acceptés pour ses compagnons.* Tout cecy est pure mẽsonge, & autant de mots, autant de mensonges, & calomnies. Il ny a aucun liure d'Annibal Codret imprimé, sinon certains petits Rudiments, que tu debuois auoir aprins, affin de ne faire tãt de solecismes en parlãt. Le personnage est tel en doctrine, prudence, & vertu, qu'il n'auroit garde de coucher par escrit les sottises que tu luy imposes. En vn autre lieu de ton plaidoyé tu adioutes. *Ils ont retenu le nom de Iesuites, qui leur estoit expressemẽt defendu, ayant este ce nom glorieux reserué, particulierement au Sauueur du monde, sans que iamais entre les Chrestiens aucun se soit trouué si orgueilleux que de se l'attribuer en particuliere, ou en commun:* Tu continuës tousiours de te monstrer Arnaud, le nom de Iesuite n'est pas le nom du Sauueur, ains Iesus. & l'an 1367. fut institué l'ordre des Iesuates, il n'est pas donc vray que iamais Chrestien n'aye prins ce nom car. de Iesuite, & Iesuate il n'y a difference que d'vne lettre. Voyons la source de ceste querelle, & apres nous l'examinerõs. La source vient de tes frerots, c'est vne vieille tire-lire des heretiques. Kemnitius, Bouquin, & autres Ministres, long temps deuant toy, ont faict sonner ce cornet, & attaqué les Iesuites au nom de leur Compagnie, & par inaduertence à leur imitation, quelques Catholiques: pour lesquels si tu veux plaider maintenant ie te responds, que c'est le Pape, qui a donné le nom à ceste Compagnie, & le sainct Concile, qui l'a appprouué, qui est assez pour te fermer la bouche, si elle n'estoit si enormément fenduë. Car estant imposé par tels autheurs, il a bon garant, & les meilleurs parrins que puisse auoir vne chose qui porte nom.

Les heretiques premiers calomniateurs du nõ de la Compagnie de Iesus. Kemnitius, Bouquin, & autres.

Respõce aux Catholiques.

Le nom se dõne par les Sages.

Plat. in Cratyl.

Vn nom, dict Platon, se donne par les Sages, & par ceux qui ont authorité. En l'Eglise Catholique il n'y peut auoir aucun plus eminent en sçauoir, & authorité, que le chef d'icelle, estant illustré immediatement de Dieu, duquel il est Viçaire; ny vn corps plus noble en

l'vn

l'vn,& en l'autre,que l'assemblée de tous les Saints Docteurs de l'Eglise. Ce Chef l'a donné,& ce corps l'a approuué,& ie ne doute point, que ce n'ait esté par secrette inspiration de Dieu,veu que ceste imposition semble fort conuenable à la chose.

Le nom de Iesus nom de salut.

Le nom, est vn nom de salut, ceste Compagnie est toute affectée pour cela: Sa fin est, non seulemẽt se sauuer, mais vacquer au salut du prochain : Le nom est cõmun à tous,& pour tous: ceste Cõpagnie n'a rien à soy, & est toute pour tous,& en tous lieux. Parquoy elle est vrayement Compagnie de salut, & de Communauté. Les Catholiques doiuent estre contents de ceste respõce, sçachants que de s'en formaliser plus auant, c'est passer les bornes de la modestie & reuerence Chrestienne, contreroller le iugement de leur Chef, & de l'Eglise vniuerselle. Quand le Roy donne le tiltre de Duc,de Cõte, de Marquis, ou semblable à qui bon luy semble, ce n'est pas au subiect de disputer s'il faict bien : le Prince a le conseil, & l'authorité de ce faire, & en sçait les raisons. Les Catholiques doncques, se peuuent, & doiuent contẽter de ceste responce : mais parce que tu n'es pas Catholique, & ne le veux estre, de peur d'estre Espaignol, il te faut mener à ton giste, & te mettre en repos par vne autre brisée si tu ne meurs en chemin.

Ceste Cõpagnie est toute affectée pour le salut des ames.

Les Roys dõnẽt les noms, & tiltres.

Le nom dẽ Iesus est vn nom d'humilité.

C'est vn nom arrogant. Ie dis que c'est vn nom d'humilité,& de deuotion,de douceur,& de tout bon heur. Nom d'humilité,parce qu'il remet en memoire, & faict recognoistre à ceste Compagnie l'autheur de son bien qui est vne belle partie d'humilité : Car Compagnie de Iesus, est à dire, Compagnie dressée, & faicte par Iesus, ayant tout ce qu'elle a par la faueur de Iesus. Quand on dict, le tableau d'Apelles, on signifie qu'Apelles en est le facteur. Ceste façon de parler est familiere en la saincte Escriture, laquelle renuoye touſiours le lecteur à la cognoissance du Createur, & au lieu que les Philosophes ou Medecins disent,nature fait des poissons,nature produict des pierres,l'escriture dira,Dieu faict des poissõs,& produict des pierres. Encores que la façõ de parler des Philosophes soit propre pour toucher la cause voisine: l'autre toutesfois est meilleure, pour rafreschir

La recognoissance, est la premiere piece de l'humilité, comme l'ingratitude, & mescognoissance de l'orgueil.

Maniere de parler de la S. Escriture, & des Philosophes differente.

freschir la memoire du Createur, qui est la cause supreme. Si IESVS est l'autheur de tout bien, & de ceste Compagnie, pourquoy reprendra-on ceste façon de parler, faisant recognoistre le fondateur, & le facteur d'icelle? elle pouuoit estre appellée la Religion d'Ignace, ou la Compagnie des dix, qui l'ont commencée auec luy: Mais Ignace, & les dix, ont mieux aymé par humilité, y mettre au front le nom de la premiere cause, qui est Iesus.

Iesus nom de deuotion.

C'est aussi vn nom de deuotion: car il n'y a rien de plus glorieux, ny de plus sainct au ciel, ou en terre: nom qui doibt touliours estre au cœur d'vn chacun, à la bouche, & en toutes bonnes œuures, comme dict S. Paul: *Omne quodcũque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini nostri IESV Christi, gratias agentes Deo, & patri per ipsum.* Si les Iesuites s'appelloient IESVS, ou compagnons de IESVS, comme tu mets en ta glose, tu aurois quelque raison de dire que ceste façon de parler est arrogante: mais il y a grande difference d'estre ainsi appellé, & d'estre appellé de la Compagnie de IESVS: comme c'est autre chose d'estre appellé Roy, & autre chose, les gens du Roy. Le premier est le tiltre appartenant au Prince souuerain, priuatiuement à tout autre. Le secõd est de ses officiers. Et partant quand tu dis: Ils ont retenu le nom de Iesuites, ce nom glorieux reserué particulierement au seul Sauueur du mõde, tu monstres ta bestise: car le Sauueur ne s'appelle pas Iesuite: ny les Iesuites, IESVS.

Toutes les œuures Chrestiennes se doibuẽt faire au nom de Iesus. S. Paul. Col. 3.

Et les premiers de ceste Compagnie, sont grandemẽt à louer, d'auoir esté deuots à ce nom, imitans en cela les Saincts, qui l'ont touliours eu en grand honneur, & reuerence. Sainct Paul le met presque à chasque periode de ses escrits: & en l'Eglise Catholique quand il se prononce, les Catholiques luy leuent le bonnet, luy font reuerence, & l'adorent. Le Diable au contraire n'a rien plus en horreur que ce nom, & non sans cause: car il en est battu plus souuent qu'il ne voudroit. Les heretiques sans y penser, ensuiuent leur maistre, & n'en font point d'Estat: En leurs escrits ils ne le mettent que tres-rarement, en leurs paroles ils ne l'honnorent non plus que le nom

Les heretiques ne font aucune reuerẽce au nom de Iesus.

le nom de Luther, ou de Caluin; de maniere qu'il n'eſt pas de merueille s'ils haïſſent le nom des ſeruiteurs puis qu'ils meſpriſent celuy du maiſtre.

Les heretiques defendent de prẽdre le nom de Claude, & des Anges.

Ils ont prohibé à Geneue par ordonnance de ville, d'impoſer aux enfans le nom des Anges, ou de Claude, en deteſtation de la deuotion, que les Catholiques ont enuers les Anges, & S. Claude, dont le corps, & Saincte reliques ſont trop voiſines de ceſte ville-la, & luy donnent au cœur. Les gens de bien font autrement, ils aiment le nom des ſeruiteurs, mais ſur tous celuy du maiſtre, & pour ceſt amour, & reuereuce l'ont deſiré, & accepté les Ieſuites, pour marque de leur Cõpagnie, toute dediée à la ſignification, & fin de ce nom, & à l'honneur, de celuy qui l'a faicte, & l'a baptiſée par ſon grand Lieutenant.

Le nom de Ieſus eſt vn nom commũ.

Mais c'eſt vn nom cõmun, & qui ne doibt eſtre vſurpé par les particuliers: ains parce qu'il eſt commun les particuliers s'en peuuent preualoir. Si tout le monde peut eſtre appellé de la Compagnie de Ieſus, & Ieſuite, cõme de la Compagnie de Chriſt. Chreſtien, pourquoy ſera il prohibé a ceſte Compagnie d'eſtre appellée de IESVS, & les ouuriers d'icelle Ieſuites? Si la fontaine eſt comune, pourquoy leur ſera il defendu d'y faire porter leur cruche? Si la table de Dieu eſt pour tous, pour-quoy n'y communierõt ils point? Si le Soleil eſt à tous, pourquoy ne pourront ils ouurir leurs feneſtres, pour en reçeuoir les rayons?

Chreſtien, nom cõmun, et neãtmoins propre à quelques vns.

Ils n'empeſchent pas pour cela les autres de faire le meſme. Tous ceux qui ſont baptiſés, prẽnent le cõmun tiltre de Chreſtien, & neantmoins, il y en a qui s'appellẽt Chreſtien, comme Iean, & Pierre, ſans faire tort à la cõmunauté. As tu peur que prenant eux ce nom, il ne reſte rien pour les autres? Tu es groſsier, n'entendant pas la nature des choſes diuines, qui toutes ſe peuuent cõmuniquer à tous ſans diminution, & à chaſcun enſẽble. Le corps precieux du filz de Dieu, eſt communiqué à toute l'Egliſe, & à chaſcun en particulier: ſon nom eſt pour tous, & pour chaſcun en particulier. C'eſt grãd cas, que tu ſois deuenu ſi ſcrupuleux ſans y penſer.

Les choſes ſpirituelles, toutes cõmunicables à pluſieurs.

CHAPITRE LXVII.

Pourquoy les heretiques se formalisent du nom de la Compagnie de Iesus.

Mais veux tu voir, que ce n'est pas le zele de la verité, qui te fait formaliser du nom des Iesuites, ains l'animosité, & la haine que tu as, & tous les Ministres contr'eux? Souuienne toy qu'il y a plusieurs Confreries, Religiõs, & Cõpagnies, qui sont surnõmées par les diuins noms, en la mesme façon, contre lesquelles neantmoins, personne ne parle. La Religion de la Trinité, de saincte Croix, de sainct Sauueur. Les enfans de la Trinité, les Cheualiers du sainct Esprit, les enfans du sainct Esprit, & les filles Dieu, les Amy-dieu.

Plusieurs prennent le nom de Iesus pour marque.

S'appellent Sauueur, qui est autãt que Iesus.

A Paris, & ailleurs, plusieurs maisons, pour leurs enseignes, prennent ce nom de Iesus. Souuienne toy, qu'à Geneue, on le met pour le coing des escus; & entre les Chrestiens, il y en a plusieurs qui s'appellent Sauueur, qui est autant que Iesus, il n'y a difference qu'au lãgage: car la signification est semblable.

L'ordre des Iesuates institué l'an 1355.

Finablement, il y a eu des Religieux, qui ont jadis esté, baptisez de ce nom, & nommez Iesuates, cõme i'ay dict n'y a gueres. Cõtre aucun des susdits personne n'a oncques sonné mot; aussi n'y a-il point de raison, ains estãs la chose sainement prise, & interpretée selon la bonne intention, il y a de la loüange pour ceux qui le font auec deuotion, & pour quelque bonne fin: Et neantmoins si les Iesuites s'appelloient, les Cheualiers du S. Esprit, les enfans de Dieu, les ami dieu, si estans incorporez en leur Compagnie, ils changeoient leur nom, & s'appelloient Sauueurs, tu bondirois de zele iusques aux cornes de la Lune, & crierois à pleine teste apostrophant les astres, & toute la Cour celeste à ce blaspheme.

Le coing des escus de Geneue, est vn Iesus sans Croix.

Mais escoute vn peu raison si tu peux. S'il est loisible à vne maison priuée de dix, ou tant de personnes, d'y mettre l'enseigne de Iesus, ce que possible se fera sans reuerence & l'appeller le logis de Iesus: S'il est loisible à Geneue de mettre le nom de Iesus à leur College, qui sans doute se faict sans pieté, ny respect du nom, pourquoy ne sera il loisible à vne Compagnie vniuerselle, d'acce-

d'accepter, & garder par deuotiõ le nom de Iesus, dõné par le iugement du Chef de l'Egliſe, & auec le conſentement, & approbation de toute l'Egliſe? & s'il y auoit vn Capitaine en guerre, qui feit peindre vn Iesus à l'enſeigne de ſa Compagnie, & qu'il l'appellaſt la Compagnie & l'enſeigne de Iesus, ie crois pour le moins, que perſonne ne l'en eſtimeroit arrogãt, & que pluſieurs luy en donneroient lotiange. Mets donc le cas, que ceſte Compagnie porte en ſon enſeigne, le meſme nom depeinct, qu'as-tu à reprendre? Sera il permis à Geneue de battre des eſcus, & y mettre ce nom, & marquer de Iesus, ſans reuerance, les metaux, & les pierres: & ne ſera ſans querelle permis aux Ieſuites, de faire tout ce qu'ils font de bon, au nom de Iesus, & de ce nom, marquer par deuotion toutes leurs paroles, actions, & penſées, ſelõ l'aduis de l'Apoſtre grand ſeruiteur de ce nom? ne leur ſera il point loiſible, de s'exciter par ce nom à faire leur deuoir, en leur Compagnie, & en voyãt, ou oyant le nom de Iesus, nom tout-puiſſant, nom de ſalut, & de bonheur, s'encourager à vaillamment s'exercer en la courſe de leur vocation, pour le ſalut des ames? Car le beau nom donné à vn bon cœur, c'eſt vn vif eſperon, c'eſt vn quotidien, & fidelle ſolliciteur, eſtant touſiours deuant les yeux, & deuant la memoire, n'y ayant rien dequoy on s'oublie plus difficilement que de ſon nom, ſolliciteur diſ-je, doucement importun, contraignant par ſecrette raiſon, ou par honte, à bien faire.

Toutes noz paroles, & œuures, au nom de Iesus. Col. 3.

Le beau nom eſguillon à la vertu.

Alexandre le grand, voyant en vn aſſaut de ville vn ieune ſoldat, portãt le nom d'Alexandre, courage compagnon, luy dit il, fais quelque choſe digne du nom que tu portes; ainſi s'exhortera vn bõ Ieſuite, & parlera ſouuent ainſi à ſon ame: fais ton debuoir en ceſte Compagnie de Iesus, fais quelq̃ exploict de ſalut, digne du nom de ta bande à l'honneur de Iesus, & pour le ſalut des ames arroſées du ſang precieux de Iesus.

Nom d'Alexãdre eſguillon à la vertu. Plutar. in Alex.

Ce ſont les choſes que i'auois à dire, te reſpondãt ſur ce poinct; toutes leſquelles conſiderées tu n'as aucune raiſon non plus que les vieux Miniſtres d'Allemaigne, de te ſcandaliſer du tiltre, & nom de ceſte Compagnie.

T'approchant de la fin, & picquant viuement à l'ex-

Demandes impertinētes d'Arnaud.

termination des Iesuites, tu demãdes, *Quelle gens sont cecy? Sont ils reguliers, ou seculiers? car nous n'en auons point de troisiesme sorte. Ils ne sont pas seculiers, puis qu'ils viuent en commun, ont vn General, & qu'en fin ils font vœu de pauureté, disposans toutesfois entierement du bien des Colleges. Ils ne sont pas aussi reguliers, car ils n'ont reigle quelconque, ny ieusne, ny distinction de viande, ny ne sont astraincts à certains seruices, & peuuent succeder, encores qu'ils ne se puissent deliurer de leur serment. Ils ont de quatre ou cinq sortes de vœux, de simples, de composez, de solennels, de secrets, de publics: bref ils brouillent, & peruertissent tout, & interrogez quels ils sont, ils respondent, tales quales. Nous faisions, dis ie, en ce tẽps-là de grãdes admirations, mais maintenant tout cela cesse. Pourquoy? parce qu'en vn mot, ils ne sont ny reguliers, ny seculiers, quoy donc? vrais espions d'Espaigne.*

Il se mocque de la pluralité des vœux.

Tu demandes quelles gens sont-cecy? & ie demande de toy, quel homme est cecy? & quelle est sa demande? As tu tant parlé des Iesuites; & contre les Iesuites, & si asseurément, sans sçauoir quelles gẽs ils sont? As tu iusques à present, auec vne extreme vehemence, deschiré leur reputation, & leur nom, & conclud à leur exterminations, pour en fin demander quelles gens sont-cecy? mais quelle est la fin de ceste tienne demãde? est-ce pour prendre aduantage, & fendre la presse, affin de faire sauter ta langue, & monstrer au monde, que les Iesuites ne sont ny seculiers, ny reguliers? A quel propos ceste digression? dequoy sert elle à ta cause? seront ils dignes d'estre exterminez, pour n'estre ny seculiers, ny reguliers? Mais examinons ce discours ny seculier, ny regulier. En ta diuision tu mõstres que tu as mal apprins les arts au College Royal de Nauarre, & que tu es vn oison en logique, laissant vn tiers de la diuision. Tu diuises les gens d'Eglise en deux sortes, en seculiers, & en reguliers, & nies qu'il y aye aucune troisiesme sorte: de maniere que selon ceste diuision il faut estre ou Ecclesiastique seculier, ou moyne, ce qui est faux. Car on peut estre d'vn troisiesme mẽbre que tu as laissé, ne t'aduisant pas qu'il y a deux sortes de reguliers: Les vns sont Cœnobites, & viuants en Communanté, & Colleges comme sont les Iesuites: les autres sont anachoretes, & solitaires, qui proprement sont comprins sur le nom de moyne, encores

Il a parlé des Iesuites sans les cognoistre.

Il y a de deux sortes de reguliers, les vns sont cœnobites les autres anachoretes.

cores que vulgairement ce nom se dõne à quelques vns qui ne viuent pas solitairement. Tu es aussi ridicule, quand pensant auoir bien monstré, que les Iesuites ne sont ny seculiers ny reguliers, tu conclus, donc, ils sont vrais espions d'Espaigne. Tu sautes de la diuision du Clergé, à la diuision des païs, qui est diuiser en Logicien esgaré, & perdu, & sautant à bon escient de branche en branche, & d'vne categorie en vn autre franchir vn grand Alibi. C'est autant que si quelqu'vn disoit, Arnaud n'est ny bon Aduocat, ny bon Procureur il est dõc ques vray Mammelu: Arnaud n'est vestu ny en Cordelier, ny en Carme, il est doncques Iapponois: Arnaud n'est ny Geographe, ny Logicien, il est doncques vn Lansquenet: ou bien, Arnaud n'est ny Espaignol, ny Catholique, ils est donc Sergent. Tu veux donc dire qu'ẽcor que les Iesuites soyent Ecclesiastiques, ils ne sont point toutesfois seculiers, parce qu'ils viuent en commun soubs vn Chef, auec vœu de pauureté, disposants de tout Les Iesuites sont Ecclesiastiques, & ne sõt point seculiers, il est vray: mais ta raison est nulle, & brouillée de contradiction. Pour viure en commun, on n'est pas Ecclesiastique, ny ne laisse-on pas d'estre seculier, s'il n'y a autres causes Et faire vœu de pauureté, & auoir l'entiere puissance de disposer de tout, sont choses contradictoires. Si pour viure en commun soubs vn Chef, on est Ecclesiastique, & on laisse d'estre seculier. il s'ensuit que les gens lais, & purement seculiers. viuants en ceste façon, sont Ecclesiastiques, sans estre seculiers: & partant toutes les familles bourgeoises, qui viuent soubs vn Pere de famille en commun: tous les Colleges qui viuent soubs vn principal en commũ: tous les Soldats, qui viuent soubs vn General, n'estans seculiers, faudra qu'ils soyent moynes, parce que selon ta diuision, il faut estre seculier ou regulier, c'est à dire moyne car tu ne recognois aucune troisiesme sorte d'estat Ecclesiastique.

Qui sont proprement moynes.

Pour viure soubs vn Chef en commun on ne laisse pas d'estre seculiers.

Tu diras que tu y as adjousté le vœu de pauureté; il est vray, mais tu l'as quant, & quant destruit, mettant la disposition entiere des biens, qui ne peut consister auec le vœu que tu dis. Ioinct que le vœu de pauurté, ou

Le vœu de pauureté prins en sa cõmune signification oste toute proprieté.

chasteté, ne fait point le regulier, & il y en a plusieurs au monde, qui les ont faict, & si ne laissent pas d'estre seculiers, & laics : & partant demeure touſiours ta propoſition en ſon entier, affirmant que le nom de ſeculier, ne peut conuenir à ceux là qui viuent en commun ſoubs vn Chef, comme les Ieſuites; & ainſi aucune famille ciuile, aucun College d'vniuerſité, ne ſera ſeculier, ains troupe monaſtique, & ſi tu és marié, & vis en commun, Chef de maiſon, tu ſeras Abbé, ou Prieur, & ta famille, & tes ſeruiteurs, & enfans ſi tu en as, ſeront tes moynes, ta femme l'Abbeſſe, ou Prieureſſe: tu ſeras Arnaud Abbé, & tes moynes Arnaudins, & l'Abbeſſe Arnaudine. Et par ce moyen ſera en toy, & en eux renouuellée la memoire, & le nom du vieil Arnaud heretique, & des Arnaudins ſes diſciples, & ſectateurs, infames par le droict ciuil, & Canon, & tous les ans excommuniez, *In bulla cœnæ.* Il eſt vray q̃ tu es courageux, & ne te ſoucies pas beaucoup de ces tonneres, & fulminations de Rome.

Arnaldus, et Arnaldiſtæ, heretiques de l'ã 1140. excõmuniez, & infames. Extrau. de hæretic. in c. excommunicamus. Item C. de hæretic. l. Gazaros. S. Ber. ep. 190. Alfonſ. à caſt. v. Beatitudo.

Que ſi tu ne veux eſtre eſtimé moyne, & te deliurer de peur, & de peine, il te faut retracter ta diuiſion, & definition, & la façonner ſelon les loix de Logique, autrement par neceſsité tu te fais vn froc. & aux tiés, des orties de ton champ. Les Ieſuites dõc ſont Eccleſiaſtiques, non ſeculiers: non parce qu'ils viuent en cõmun, ſoubs vn Chef, diſpoſans de leurs biens, qui ſont tes raiſons ſans raiſon, ains parce qu'ils viuent en commun, ſoubs vn Chef, & ſoubs vne certaine reigle, approuuée pour reigle de Religion.

Capreol. de hær. l. 2. Les Ieſuites ſont Religieux parce qu'ils viuent ſoubs vne reigle approuuée Religieuſe.

Au ſeconde membre de ta diuiſion, tu vas de mal en pis, prouuant plus pietrement que les Ieſuites ne ſont point reguliers, que tu n'as mõſtré, qu'ils ne ſont point ſeculiers. Le nerf de ta preuue eſt, qu'ils n'ont point de reigle. Premierement pour auoir reigle, on n'eſt pas quant & quant regulier; autrement tous les charpentiers, menuſiers, maſſons, & autres artiſans, qui vſent de reigles & de loix, ſeroient reguliers: il n'y a que toy qui es irregulier, qui és Aduocat ſans reigle, & ſans Canon, menteur, & calomniateur ſans reigle, & ſans meſure, & ſi tu en auois quelqu'vne en Logique, qui eſt l'art, & la

Nauarr. de regularib. Si les Ieſuites ſont reguliers. La Logique eſt la loy de bien diſcourir.

reigle,

reigle, pour bien fonder, & clorre vn discours, tu eusses mis pour fondement de ta preuue, vne bonne definitiõ de regulier.

Les Iesuites n'ont point de reigles, ce dis-tu: Pourquoy doncques les as-tu citées cy deuant? tu as donc moulé de ton cerueau ce que tu as produict de leurs Constitutions contre eux, ou tu n'entens pas que c'est reigle. Mais qui t'a dict que les Iesuites n'õt point de reigle? Ils ont nõ seulement reigle, mais vne tresbelle reigle: reigle en general, reigle en particulier, & n'y a si petit officier entre eux, qui n'aye la sienne. Et si tu veux sçauoir en somme, quelle est ceste reigle, c'est vn recueil de tout ce qui s'est trouué de beau aux Religions anciẽnes sans leur interest, & auec leur honneur. Car sans riẽ perdre, ce leur est autant de losiange, d'auoir faict part de leurs richesses à ceste petite Compagnie venuë la derniere en la famille de Dieu, & digne d'estre aydée en sa tendre ieunesse: & ce recueil a esté fait en contrecarre de l'heresie de Luther, qui est vn ramas de toutes les vieilles heresies. Ceste reigle & forme de viure en communauté, porte en soy l'image d'vne petite republique spirituelle, retirée à la semblance de trois gouuernemens assemblez, de Monarchie, Aristocratie, & Democratie: qui sont trois manieres de republique, bõnes, chascune en soy, & meilleures quand toutes se trouuent incorporées en vne comme nous voyons en l'Eglise Catholique, le plus accomply gouuernement que Dieu aye estabi entre les hommes.

Reigle des Iesuites, recueil de toutes les reigles religieuses.

Heresie de Luther ramas de toutes les vieilles heresies.

A la semblance de la premiere sorte de Republique, il y a en ceste Cõpagnie & reigle, & vn Chef, qui commãde à tous. A la semblance de la seconde, sont les Prouinciaux, qui en certaines choses ordonnent, & commandent par suffrages auec le General. qui est l'Aristocratie Republique où plusieurs gouuernent. La Democratie, qui est l'estat populaire, elle se voit en la Congregation generale des Profés, quand elle se faict, laquelle represente le corps vniuers, & le peuple de tout l'Ordre.

Le gouuernement de l'Eglise, le plus accompli de tous.

Le General à ses quatre assistans, qui l'aydẽt par leur conseil, & vn admoniteur, qui l'aduertit priuéement, quand il est besoin, de ce qui concerne en son office, ou

Le General de la Compagnie de Ie-

sus. Ses assistans, & admoniteur.

sa personne, selon l'aduis, & rapport que les autres luy en font, ou luy mesmes voit estre necessaire.

Les Prouinciaux. & Recteurs, leurs consulteurs, & admoniteurs.

Les Prouinciaux, ausi ont leurs quatre consulteurs, & leur admoniteur. Et les Recteurs les leurs, pour en estre aydés en leur gouuernement, à la proportion du General. Tous ceux-cy ont leurs reigles particulieres tirées de la reigle, & corps de l'institut, fors le General à qui tout l'institut est reigle. Item tous les officiers inferieurs, Prestres, Confesseurs, Predicateurs, Regens, Procureurs, & tous les autres iusques au portier.

CHAPITRE LXIX.

La regle de la Compagnie de Iesus, aprouuée par le S. Siege, apres vn fort examen.

Barthelemi Guidiciõ contre la trop grande multitude de Religions.

Ceste regle fut presentée à Paul troisiesme, enuiron l'an 40. pour en estre approuuée. Lequel la bailla pour l'examiner à trois Cardinaux, l'vn desquels estoit Barthelemi Guidicion, homme docte, exacte, & de saincte vie, & qui esmeu par quelque iuste cause, n'approuuoit gueres la grande multitude de Religions, estant d'aduis de plustoit en retrencher quelqu'vne, & reformer les vieilles, qu'en faire de nouuelles; & auoit faict vn liure de ce subiect: qui fut cause qu'il se mõstra fort cõtraire de premier abord, & long temps, à la confirmatiõ de ceste nouuelle regle à luy presentée, comme ausi les autres Cardinaux: neantmoins l'ayant leuë, & releuë, & long temps balancé ses discours, & raisons, il fut si bien touché, & changé luy en particulier, voyant vne forme d'institut dressée toute pour le public, auec des moyens tres-conuenables pour paruenir à sa fin, qu'il fut contrainct de dire, qu'il y recognoissoit le doigt de Dieu, & que encores qu'il demeurat en son opinion sur la pluralité des Religions, neantmoins que du tout il estoit d'aduis de donner place à ceste derniere.

De ceste histoire, tu en as prins la teste qui faisoit cõtre les Iesuites, & as laissé la queue qui te trenchoit la teste, tu as produit la difficulté qu'il faisoit au commẽcement, & as passé sous silence, le tesmoignage qu'en fin il donna. C'est la façon de faire propre des heretiques: car ils tronçonnent les Escritures, prenant tantost le com-

le commencement, tantoſt la fin, & quelque fois le milieu, ſelon qu'il leur ſemble commode, pour donner pied à leurs couleurs. Et à ceſte liſſe, & meſtier pour toucher cecy en paſſant, ſont tiſſus leurs liures, & remarquablemẽt l'epiſtre liminaire de l'inſtitution de Caluin. De maniere que pluſieurs d'entre eux ſe ſont cõuertis ſeulemẽt pour auoir regardé, cõferé, & examiné leurs citatiõs en leurs ſources, & y auoir recognu l'impoſture.

Les Ieſuites ont leur exercices, & auſteritez Religieuſes.

Tu peux voir par ce diſcours que tu parles ſans regle. & ſans verité, diſant, que les Ieſuites, n'ont point de Regle, & ce que tu as amené pour le prouuer, eſt encores faux. & la conſequence inepte: faux, quand tu dis, qu'ils n'ont point de jeuſne, de diſtinction de viandes, point de certain ſeruice. Car ils ont outre les jeuſnes de l'Egliſe, leurs abſtinences, leurs auſterités, leurs oraiſons, leurs meditations, leurs diſciplines, & autres exercices, & s'ils n'ont la meſme façon qu'ont les autres Religions ce n'eſt pas merueille, veu que c'eſt vne Religion diſtincte, ayant ſa façon conuenable à ſa fin.

Ils ont obligations à certains ſeruices.

Ils ont auſsi leur obligation à certain ſeruice diuin. Car ceux qui ſont *In ſacris*, recitent leurs heures canoniques. Comme ceux qui les dient au chœur, encores que ils ne chantent. Les preſtres diſent la Meſſe, confeſſent, & preſchent, de quoy tu as ſi grand creuecœur. S'ils ne vont aux ſepultures, c'eſt parce que leur inſtitut ne le porte point, s'ils y alloyent tu dirois que c'eſt par auarice; au lieu de cela, ils vaquent à quelqu'autre œuure de pieté. S'ils ne ſont liés au chœur, c'eſt parce que Dieu mercy, bon nombre de gẽs de bié en l'Egliſe s'acquitẽt ſuffiſamment de ce deuoir, eux cependant s'employent pour le ſeruice de Dieu à des choſes que ceux qui chantẽt ne pourroyent pas faire, ny eux meſmes s'il leur faloit chanter. C'eſt vn office Angelique de reſonner les loüanges de Dieu au chœur: c'eſt auſsi vn office Angelique, d'illuminer les eſprits de la ſcience diuine, en chaire, Le chant diuin penetre le Ciel; & la parolle de Dieu auſsi. Ne ſont ce pas de bonnes matines, eſtudier deux ou trois heures le matin, des choſes non moins difficiles que vtiles, & autant de temps, eſtre en claſſe, pour les expoſer, dreſſant la ieuneſſe à la pieté, & à la ſcien-

Offices des Ieſuites.

Matines, & Veſpres des Ieſuites.

ce? ne

ce ? ne ſont ce pas de bonnes Veſpres, & Complies, d'en faire autant apres diſner ? N'eſt il pas autant laborieux de trouuer tous les iours de matieres nouuelles, pour repaiſtre les eſprits en vne eſchole Chreſtienne, comme de voir en vn liure ce qu'õ doibt pſalmodier au chœur? Si tous ſçauoyẽt la difficulté qu'il y-a en l'vn, & en l'autre, ils en ſeroient meilleurs luges : perſonne ne la peut ſçauoir deuẽmẽt, qui n'en faict l'eſſay. Et n'eſtoit le deſir, que Dieu leur donne pour aider le public, qui rend c'eſt exercice doux, ie ne ſçay qui le voudroit gratuitement entreprendre, & beaucoup moins le continuer ſi long temps. Mais nonobſtant ceſte douceur ſpirituelle, ſi ne laiſſe il pas de bien miner les forces du corps, & comme vne lime ſourde, les conſumer viſtement ſans bruit, qui eſt la vraye cauſe, pourquoy entre eux, l'on ne voit gueres de vieillards, ny de teſtes blanches, eſtans quaſi tous éportés à la fleur de leur aage, par ce trauail doux fort.

Difficulté d'enſeigner.

Pourquoy ils ne vieilliſſẽt gueres.

Habits des Ieſuites.

Mais les Ieſuites n'ont point d'habits propres comme les autres reguliers. Ie crois bien, c'eſt auſsi parce qu'ils ſõt d'vne autre famille de reguliers, & ſi l'habit ne faict pas le Moyne, moins encores faict il le regulier, ils ont leurs habits propres en leur façon. Ils ne ſont pas donc Moynes: ie crois bien: mais pour cela, ils ne laiſſent pas d'eſtre Religieux, & reguliers. Les Cheualiers de S. Ieã ſont Religieux, toutesfois ils ne ſont pas Moynes. Les Apoſtres eſtoyent Religieux, & des plus parfaicts, ils n'eſtoyent pas pourtant Moynes. Et ce mot de Moyne, eſtant prins en ſa propre ſignification, ne cõprend ſinon les hermites qui viuent ſeuls en leur celle qui eſt la cauſe pourquoy S. Thomas ne met point entre les Moynes ceux de ſon Ordre: ny S. Bouauenture ceux du ſien, encores que tous les deux ſoyẽt vrayemẽt Religieux. De maniere que Moynes, & Religieux, encores que ſouuẽt on les prenne pour le meſme, ce ſont neantmoins deux eſſences diſtinctes de Religieux, comme i'ay dit, ſoubs vn meſme genre, & meſme nom de Religieux, & n'eſt pas neceſsaire que quiconque eſt Religieux, ſoit Moyne, non plus qu'il n'eſt neceſſaire, que qui eſt Carme ſoit Auguſtin.

Les Cheualiers de Malte ſont Religieux, & non Moynes.

Les noms de Religieux, & de Moyne ne ſõt pas de meſme eſtandue.

Et partant, il te faut adiouſter vne corne à ton dilemme, & vn bras à ta diuiſion; & trouuer logis à ceſte troiſieſme ſorte d'Eccleſiaſtiques, que tu diſois ne ſe trouuer au monde, & dire ainſi. Les Eccleſiaſtiques ſont diuiſez en trois ſortes: Les vns ſont Clercs ſeculiers: Les autres Clercs reguliers, deſquels reguliers, les vns viuét en communauté ſoubs vn chef, & vne reigle approuuée religieuſe, qui ſont tous les religieux collegiez, & en troupe & les autres viuent, ou doibuent viure ſelon leur reigle en leurs ſellules ſeuls, qui ſont proprement les moynes, c'eſt à dire ſeuls, & ſolitaires; qui eſt la ſignification du mot, Monachus.

Deux ſortes de reguliers.

Moyne c'eſt à dire ſeul ou ſolitaire.

Tu n'as donc point de raiſon de dire, que les Ieſuites ne ſont point reguliers, & injurieuſement oppugnes le iugement du S. Siege, & de l'Egliſe vniuerſelle, qui les ont mis au nombre des religieux. Et ſi l'authorité des Canoniſtes te peut faire rougir, Nauarre vn des plus grands Docteurs en droict Canon de noſtre temps, & qui en a faict profeſsion à Cahors, Toloſe, en Eſpaigne, en Italie, & aux meilleures Vniuerſitez de l'Europe, en deux ou trois lieux de ſes œuures, monſtre diſertemẽt que les Ieſuites ſont vrais religieux, auec beaucoup de louanges des nouueaux droicts, & vertus de ceſte Compagnie.

Teſmoignage de Nauarre pour les Ieſuites de regular.

CHAPITRE LXX.

Calomnie ſur les diuers vœux des Ieſuites.

Les Ieſuites, dis tu, ont pluſieurs ſortes de vœux, & faict prophanement le moqueur, appellant vœux ſimples, & compoſez, tu monſtres auoir prou de malice en ton ame, & ſçauoir peu de pieté en la Religion Chreſtienne en laquelle ſe trouuent tous ces vœux, non pas compoſez, comme tu jazes mais vœux ſimples, & vœux ſolẽnels, veux publics, & vœux ſecrets: & eſt la choſe autãt notoire, comme ton ignorance eſt grande, & n'eſt ja beſoin de dire plus.

Qui ſont donc les Ieſuites? ils ſont vrais eſpions d'Eſpaigne. Ie t'ay tantoſt monſtré l'ineptie de ces conſequences, & enſeigné quels ſont les Ieſuites: il faut neãtmoins, pour te laiſſer bonne bouche ſur la fin de ce diſcours, adiouſter

Cõsequences ridicules d'Arnaud.

ster vn petit mot de deffert, & monstrer que par ce tien dilemme il s'ensuit, que tu es tel, que tu dis estre les Iesuites, & que tu crains si fort estre. Tu dis ainsi, les Iesuites ne sont, ny reguliers ny seculiers, & conclus en vertu de ceste antecedent, ils sont donc vrays Espaignols. Ie dis le mesme, Arnaud n'est ny clerc seculier, ny regulier, il est donc Espaignol. Si ta consequence est bonne, la mienne la doit estre aussi. Car elle vient d'vne mesme fusée, & de mesme façõ. Toutesfois d'autant que par ce mot, Espaignol, tu entends, en ton ramage, vn Catholique, ie ne veux prendre, ny ton antecedent, ny ceste conclusion, contre la verité, mais en leur place en mettre qui soyent veritables, & qui te conuiennẽt biẽ. Arnaud ne sçait ny ce qu'il dit, ny ce qu'il escrit, il est donc vn resueur. Arnaud ne sçait encor, q̃ veut dire, ou seculier ou regulier, il est dõc vn pauure docteur en droit Canõ. Arnaud s'attaque iniurieusement au S. Siege, & se mocque impudemment de toute l'Eglise, il est donc vn heretique effronté. Arnaud ne fait que mentir, calomnier, il est donc vn vray enfant du Diable. Tu te plaindras que i'insiste trop sur ce point, faisant vn elefant d'vne mouche, & que ceste conclusion à esté faicte en la chaleur du barreau, plustost par risée que pour preuue; si elle est faicte pour rire, rions donc, laisse moy donc rire à mon aise puisque tu payes l'escot. Ie t'aduertis ce pẽdant qu'il falloit parler serieusement, & non gosser, & faire rire deuant vne Cour souueraine, & en vne cause la plus importante mesme selon ton iugement, qui se soit plaidée de trente ans. Que ie ne crois pas pourtant, que la seule pasion t'aye faict parler ainsi. Car si c'estoit l'ardeur de la barre qui t'alteroit la lãgue, tu debuois estre sage en ton imprimé. Parquoi il est vray semblable qu'il y a de la malice, qui ne permet iamais, que tu sois en bon sens, te rẽdant touſiours ridicule, soit que tu parles, ou que tu escriues à bon escient, ou en riant. Venons à l'autre gosserie, faicte sur les mots Latins, *tales quales*, où nõ moins mal à propos tu abuses de l'oreille de ceux qui se mocqueront de toy quand ils sçauront la source, & liaison de ces mots, & ta grande subtilité.

Deuant des Iuges souuerains, il faut serieusemẽt parler.

Les Iesuites interrogez, ce dis-tu, quels ils sont, ils respondent

dent, *tales quales*. Il faut sçauoir qu'au temps de ceste grande persequution l'an 64 on demandoit aux Iesuites, *Qui estis vos?* vn bon vieillard leur syndic respondit vne fois pour toutes, *Nos sumus tales, quales nos voluit esse summus Pontifex, Rex, & suprema Curia.* Ceste response creua les yeux aux Cornilles, & renuoya muets tous ces Herodians. Tu as donc esté icy non seulement mauuais gloseur, & gosseur, mais encor rapporteur heretique retrenchant ce qu'il ta pleu de l'histoire, & abusant du reste: laissant les pieds, & la teste de la response, pour obscurcir le faict, & faire rire aux despans de la verité mais, ceſt bien aux tiens car on y voit ta sottise, attendu qu'il n'y a que prudence en ceste response & rien que rire & si tu te ris non du sens, mais de la liaison des mots, tu es encor ridicule. Car Ciceron mesme les apparie souuent, comme aussi il est conuenable, & necessaire à la langue. Il dit en vn lieu. *Ciuis talis qualis, & prudentissimus, & fortuna optima esse debet.* Et en vn autre lieu, *non tales quales habita sunt, habeantur.* Qu'as tu donc icy à rire, creature d'Arcadie? entends tu le Latin, & le Francois? as tu estimé que comme en Francois, il y a quelque espece de prouerbe és mots, *tel quel*, le mesme fut au Latin? Ne vois tu pas que voulãt abuser des oreilles des sages, tu t'es laissé mener par les tiẽnes, plus longues que larges, n'ayans sçeu entendre la force de deux mots Latins? Or puisque tes gosseries te succedent aussi mal que la grauité de tes Apostrophes, ie te conseille de ne t'en mesler plus. Tu ne sçais que picquer, & mordre, imposer, & calomnier, au Zany ou au Pantalon. Tu n'entends note, ce sont personnages d'esprit; & m'as faict souuenir icy de l'asne d'Esope, qui vouloit iouër auec son maistre, comme le petit chien.

Tales, quales, pour Arnaud.

Response du Syndic des Iesuitts, Ponce Cougourdan.

Talis, qualis Cic. ad Att.

Tales, quales, idem de inuent.

CHAPITRE LXXI.

Si les Iesuites ont esté chassés, & de quels lieux.

Tout ioignant ta peroration, & ton dernier effort, où criant, tempestant, & apostrophant, tu as cuidé rompre sangles, & poitral, tu fais vn'autre confirmation, comme vn arriere esperon pour renfort, basti dessus quelques

ques exemples ; & ayant faict vn voyage en Italie, & quelques autres lieux, & allegué que les Iesuites ont eté chassés en plusieurs endroits, à la fin conclus à bon escient qu'ils doibuent estre exterminés de la France: Tu eusses mieux faict de conclurre sans raison comme iusques icy tu as faict. Car tu pouuois biẽ deuiner, que le deliré arrest se minutoit long temps y a, & cela te pouuoit seruir de bon antecedãt, pour en tirer ta conclusiõ, mieux, que par ces exemples, qui monstrent que tu refues touſiours. Car non seulement ils ne font rien contre les Iesuites ; ains au contraire ils leur seruent de iustification: car n'ayant encor prouué qu'ils ont merité d'estre chassés, autant de fois que tu dis qu'on les a chassés, autant de fois tu accuses l'iniustice de leurs ennemis, & louës la patience des Iesuites, & fais voir aux Iuges que tes exemples donnent vne conclusion contraire à la tienne. Car ils sçauent que les Apostres, & Chrestiens de l'Egliſe naissante, selon la prediction que leur en auoit faict le Sauueur, furent souuent, & à tort chassez d'vn lieu, à vn autre, & que les Payens argumentoyent comme toy. Ces Chrestiens sõt chassez, & prosecutés par tout, il les faut donc chasser de Rome, comme perturbateurs du repos public, & que ceſt argument ne valoit non plus que le mauuais exemple duquel il estoit tiré ; i'adiouſte à ce que ie viens de dire, que ceux qui jadis ont rejetté ou chassé les Iesuites, les ont en fin rappellez, & reçeus.

L'arrest des Iesuites de long temps minuté au cerueau des Ministres.

Arnaud argumẽte contre les Iesuites comme les payens contre les Chrestiẽs.

Decret de la Sorbonne cõtre les Iesuites, reuoqué par elle mesme.

La Sorbõne fit vn Decret fort seuere contre eux l'an 1554. duquel tu as rempli ta bouche, & ton imprimé: mais celuy qu'elle a faict l'année precedente du neufuiesme Iuillet, apres auoir esprouué, & cogneu leur doctrine, & vertu, l'espace de trẽte ans, faict assez apparoistre qu'elle a tresbõne opiniõ d'eux, & qu'elle les reçoit desaduoüant tout ce qu'autres fois elle pourroit auoir dict ou escrit au cõtraire, comme i'ay dict allieurs. Ceſte responce renuerse de mesme fil ce que tu dis faussement qu'ils ont esté chassez de l'Italie: car bien qu'ils en fussent esté chassez, l'experience de leurs Colleges fondez du depuis par toutes les bonnes villes de ce païs là, les Seminaires qu'ils y gouuernent de toutes les nations

Seminaires de toutes les

tions du monde ; les charges qu'ils ont dans la ville de Rome, & nõmémẽt en l'Eglise S. Pierre pour le seruice des ames. Tout cecy mõstre assez qu'ils y sont les tres-bien venus ; & que s'ils en auoient esté chassez, c'estoit à tort, & pour n'estre cogneus.

natiõs du monde mis entre les mains des Iesuites.

Mais laissant à part le droict qui est pour les Iesuites, & venant au faict, ie nie qu'ils ayent esté iamais chassés d'Italie, & dis que de mauuaise foy tu as cité Ribadeneira, yant prins en façon d'heretique le commencement du narré, qui disoit que les Iesuites auoyẽt eu des difficultés en Italie, & sembloit faire pour toy, laissant la conclusion qui estoit toute à la loüange des Iesuites, & de leur institut, qui fut reçeu de tant plus volontiers, qu'il auoit esté exactement baloté.

Tu as esté à Bordeaux; de là ils ont esté aussi chassés, ce dis tu. Ie dis qu'ils y pouuoyent demeurer s'ils eussent voulu: mais ils aymerent mieux quitter la ville de leur gré, que de faire ce qu'ils ne pouuoyẽt faire en conscié-ce. Et recitant ceste euenement tu as faict vn grand tort à Monsieur le Mareschal de Matignon, disant, *Que c'est le plus bel acte, & le plus glorieux que fit iamais Monsieur le Mareschal de Matignon, encor qu'il aye le chef enuironné d'infinis Lauriers, qu'il a emportés de ses belles victoires.* Ce sont tes parolles, vn peu apres lesquelles, tu n'oublies pas d'attacher l'apostrophe, en diuers, & gros characteres, il ne falloit que l'enuironner d'vne vignette de taille douce, pour plus grande parade. Le tort que tu luy fais est par ce que en debordé flateur tu mets à sa loüange iusques au Ciel vn petit acte, auquel il ne recognoit rien du siẽ, que le commandement de son maistre, tant il l'estime mince; & ce à bonne raison. Car vn faict est grand, & honnorable, ou pour l'vtilité publique, ou pour la difficulté de l'exequution, ou pour toutes les deux. D'vtilité il n'y en a point en ce faict, fors selon l'opinion des heretiques, qui estiment chose fort vtile d'exterminer tous ceux qui peuuent profiter à l'Eglise Catholique, & selõ le iugement des gens de bien, non seulement il n'y a point d'vtilité, mais encores vne perte notable pour le public, quãd ce ne seroit que pour le regard d'vn nombre infini d'escholiers, estudians soubs les Iesuites, qui tous

Bordeaux.

Arnaud iniurieux à Monsieur le Mareschal de Matignõ.

Vn faict est honnorable, pour l'vtilité publique, ou pour la difficulté.

tous ſont demeurés priués du bien de leurs eſtudes. De difficulté, il n'y en a eu non plus : Car quelle difficulté pouuoit auoir vn grand capitaine, & vn Mareſchal de France à faire vuider des pauures Religieux de la ville? toute la difficulté pouuoit eſtre, de ce qu'il faiſoit la choſe contre ſon cœur: car il eut bien voulu que les Ieſuites ſe fuſſent accommodés ſans ſortir: ſur quoy donc fondes tu ceſte grande loüange? nous veux tu faire croire qu'vn grain de millet ſoit vne montaigne? Que ſi tu te fuſſes, contenté de loüer le faict ſans comparaiſon, & faire vn elephant d'vne puce c'eſtoit ſeulement vne vanité de charlatan ſans grand preiudice de la perſonne; mais preferer vn ſi petit acte à tout ce q̃ ce Seigneur fit iamais, c'eſt à bon eſcient dimminer ſon honneur. C'eſt dire que tout ce qu'il fit iamais eſt moins que riẽ. C'eſt pendre tous ſes trophées à la branche d'vn beluedere. Où eſt ton ſens? Où eſt ton diſcours? Tu luy attribues infinis laurieres, & tu les caches tous ſoubs l'aiſle d'vne mouche; n'eſt-ce pas ſe mocquer doublemẽt des gens, faiſant d'vne part, vn panegyrique ſus la queuë d'vn zero, & de l'autre, enſerrant vne infinité de choſes grandes dans le centre d'vn zero? As tu eu l'entendement ſi peruerti, de priſer ſi peu tous les ſeruices que ce Seigneur a faict à ſes maiſtres les Roys de France, pour leſquels ils l'ont honnoré du grade où il eſt? de ne tenir cõte de tous les exploicts de guerre, & de paix, de tous ſes valeureux actes faicts contre les ennemys eſtrangers, & domeſtiques contre les heretiques pour l'Egliſe Catholique, & pour ceſte Monarche? de dire qu'auoir faict retirer vne poignée d'hommes Religieux, ſans armes, & sãs reſiſtẽce, de Bordeaux à S. Machaire ſept lieuës loing de Bordeaux, ſoit la plus belle victoire, & le plus bel acte, qu'il fit iamais? Es tu ſi deſaſtré de langue que tu ne ſçaches non pas meſmes loüer les perſonnes ſans les iniurier? Où eſtoit ton iugement quand tu diſois cecy, & le faiſois imprimer? mais ce n'eſt pas merueille : Tu es heretique, & c'eſt pourquoy tu ne priſes rien de tout ce que Monſieur le Mareſchal de Matignon à faict contre les heretiques, & que tu fais plus de cas d'vn peu de mal des Ieſuites, que de tout le bien que ce Seigneur a faict

L'heretique ne priſe rien

a faict. Pour salaire de ton bien dire, il ne falloit sinon qu'il eust esté present, lors que tu faisois retentir l'apostrophe à luy faicte, pour dire de toy, ce que Annibal dit de Formion harangueur, je n'oüys iamais homme plus sot en parlant; ou si Roy Pyrrhus d'vn menestrier, i'aymerois mieux oüyr le hannissemẽt de mon cheual, que ceſt homme. Ce pẽdant sçachies que les Iesuites sont aimés à Bordeaux de tous les gens de bien, & d'honneur, qui y sont encor, Dieu mercy, en bon nombre. Sçaches que le Parlement les a touſiours asſistés comme Pere, & que tous recognoiſſent à leur grãd regret, que la sortie des Iesuites, n'eſt pas leur perte, ains la perte de sept ou huict mille ieunes hommes, qui euſſent eſté nourris du fruict de leurs labeurs, & dreſſés à bien dire, & à biẽ viure; laiſſant à part mille, & mille bonnes ames, qui euſſent eſté seruies, & conſolées de leur preſence. Sçaches qu'ils y retourneront en leur temps, auec l'ayde de celuy qui tient le cœur des Roys en ſa main, qui gouuerne l'Ocean, la Lune, & les vents, & peut enfler la Garonne de marée, & de ſouberne, pour heureuſement pouſſer de toutes parts, le vaiſſeau Ieſuite, qui les y portera.

tant que ce qui nuit à l'Eligſe Catholique.

Plutar. in Pyrr.

Le Parlemẽt de Bordeaux, pere aux Ieſuites.

Le port dẽ Bordeaux, appellé le port de la Lune.

Tu n'as peu feindre, ny amener ſinõ ces exemples mal accommodez, pour en vſer contre les Ieſuites. Si tu euſſes ſçeu, que jadis ils ont eſté chaſſez de Sarragoſſe en Eſpaigne; & l'an 61. de Pamies, & n'agueres de Tranſyluanie; & que depuis ſept ou huict ans, ils ſont extremement perſecutez au Iappon, où le Roy Cabacondono les pourſuit à leurir, & lemier, & les veut exterminer du païs, comme toy de la France, ſi bien que deux ou trois fois, ils ont eſté tous preſts de mõter ſur mer, pour ſortir, & changer d'hemiſphere: & qu'en Auignon, l'an 63. leurs ennemis furent ſur le poinct de bracquer le canon, contre leur College qui ne faiſoit que naiſtre, n'euſt eſté la prudence de feu Monſieur le Cardinal d'Armaignac, qui mit le crochet de retraicte à la machine, & fureur du peuple, appaiſant la ſedition, excitée par les calomnies des ſecrets ennemis. Si tu euſſes eu ces hiſtoires, tu auois beau texte pour le franger de tes gloſes, & faire pour vn peu de temps gendarmer ta langue

Sarragoſſe
Pamies.
Trãſyluanie.
Cobacondono Roy du Iappõ
Perſecutions contre les Ieſuites au Iappon, et autres lieux; en Auignon.

au barreau, & ta plume au papier; iusques à ce que ie t'euſſe reſpondu, qu'ils furent honorablement r'appellez à Saragoſſe, & auec bons intereſts de ceux qui iniuſtement les en auoient faict ſortir, & qu'ils y ont du depuis touſiours eſté aymez, & reſpectez. Que de Pamiés ils en furent chaſſez par les heretiques, qui eſtoiét maiſtres de la ville, & qui depuis en ont chaſſé les autres Religieux, & feront les meſmes en France s'ils y ſont les maiſtres, comme à Pamiés: mais eſtre chaſſé des meſchans, c'eſt vn teſmoignage de vertu: parquoy telle ſortie fut honorable aux Ieſuites. Quant à Trāſyluanie ils eſperent que l'heretique n'y ſera pas touſiours le maiſtre, & qu'ils y retourneront bien toſt, eſtans aymez, & cheris du Prince, tyranniſé maintenant par ſes ſubiects heretiques. Au Iappon ils ont demeuré deſia cinquante ans, ſe cõfiants à la diuine bonté zelatrice du ſalut des hommes, qu'ils y demeurerõt touſiours, pour le bien de tant de millions d'ames, qui s'y Chriſtianiſent: & qu'on y verra de noz ſiecles vne nouuelle vigne de Chreſtiés qui par ſes œuures feruentes, & charité heroïque, fera honte à la pareſſe, & tepidité de la vieille. Qu'en Auignon ils y ſont demeurés, ayans par leur patience, & vertu, eſuenté les menſonges des meſchans, & gaigné les cœurs des hommes vertueux, & que quand biẽ ils en fuſſent ſortis, la perte euſt eſté pour Auignon, & non pour eux, ſelon que veritablement dict alors Pie cinquieſme de ſaincte memoire, au Sieur Iean Michel honnorable bourgeois d'Auignon, luy portant la nouuelle de ce tumulte Mal pour Auignon quand les Ieſuites en ſortiront. Tout cecy t'euſſe-ie reſpondu, & ſelon ta gloſe ramené ta langue, & ta plume en bon ſens, ſi tu en euſſes eſté capable: mais il a eſté meilleur pour toy, d'en auoir eſté ignorant.

Rappellez à Saragoſſe.

Le Prince de Trāſyluanie tyranniſé de ſes ſubiects heretiques.

Les Ieſuites ſe maintiennent au Iappõ, nonobſtāt leurs grãdes perſecutions.

Bien venue des gens de bien en Auignon.

Reſponce de Pie V.

CHAPITRE LXXII.

Perſecution des iuſtes.

Ie t'ay monſtré que ces exemples de perſecution ne te ſeruent de rien contre les Ieſuites. Ie veux maintenant enſeigner, que telles, & ſemblables tribulations ſont marque de leur vertu, & ſeruent pour argument qu'il

qu'il les faut retenir en France. Estre persecuté, estre chassé pour la Iustice, c'est estre des intimes amis de Iesus-Christ. Et comme la tribulation est vne marque de ses enfans: ausi la grande tribulation est la preuue d'vne ame forte, & guerriere, & de laquelle Dieu faict estat. Tu t'endormiras à ce discours Chrestien, & pieux, comme ne te touchant en rien: mais dors, & resue si tu veux, ie le veux poursuiure.

Estre persecuté pour la iustice, marque des enfans de Dieu.

Les escritures sont pleines d'histoires, & de passages de ce subiect. Quād Dieu a voulu faire paroistre ses enfans, & vrais seruiteurs, tāt en general qu'en particulier, il leur a laissé en teste de grands ennemis, pour les persecuter. Iamais peuple n'endurera tāt en estrāge païs, ny au sien, que les Hebrieux peuple choisi de Dieu.

Ciceron disoit que les Iuifs estoyēt nez à estre esclaues de Pro. Conf.

Les Hebrieux persecutez.

Iob 1.

De maniere que Ciceron n'entendant pas ceste leçon de la prouidence diuine, disoit que c'estoit vn peuple né à la seruitude. Iob estoit vn des plus grād amis de Dieu, il fut ausi attaqué d'vn ennemy, & d'vne charge proportionnée à sa vertu, & à ses armes, & fit Dieu en son endroit, ce que dict le Sage: *Dedit illi fortè certamen, vt vinceret.* La premiere harāgue, que nostre tout puissant Capitaine fit à ses Colonnels, & Soldats, aux Apostres, disciples, & en leur personne, à tous les Chrestiens, fut de la persecution, qu'il mit en la troisiesme, & huictiesme clause, au rang des beatitudes. Et pour mieux imprimer l'importance de ce poinct, & faire resoudre ceux qui deliberoyent de l'ensuiure, il adiouste à la fin de son propos, comme par maniere d'Epilogue, & de peroration: *Beati estis, cùm maledixerint vobis homines, & persecuti vos fuerint, & dixerint omne malum aduersus vos, mentientes propter me.* Et vn peu deuant que partir de ce monde il leur dict: *Nunc venit hora, vt quicunque interfecerit vos, putet se obsequium præstare Deo. Plorabitis, & flebitis, mundus autem gaudebit.* Et apres auoir presché telles, & semblables choses, de parole, & donné mille exemples de faict, il a pour patron, & dernier essay de sa toute puissance, & bōté, soustenu, & vaincu les tourmens de la croix; attaque donnée à la mesure de sa valeur, & la plus forte, qui fut oncques dōnée. Quand il donna ses lettres patētes d'Apostolat à ce grand Cheualier d'eslite S. Paul, ce fut auec la clause de

A vaillant guerrier, fort combat. Sap. 10.

Matth. 5.

Bien-heureux ceux qui endurēt persecution. Matth 5. Ioan. 16.

S. Paul faict denonciation des persecutions. Act. 9.

perſecution. *Ie luy monſtreray combien il doibt endurer pour mon Apoſtre, auec nom.* Quand vn Roy faict grãd eſtat de la vertu d'vn Seigneur, il l'employe aux plus difficiles affaires: & s'il eſt homme de guerre, il l'enuoye aux guerres plus perilleuſes. l'Egliſe de Dieu a eſté la butte des Tyrans, des Payens, des heretiques, des maluiuans. Elle a demeuré ferme parmi les flots, & triomphé au milieu des batailles,

Pſ. 109. Dieu, & ſon Egliſe domine au milieu de ſes ennemis.

dominare in medio inimicorum tuorum. Auſsi eſt elle appellée terrible, au parangon d'vne bataille rangée. Celuy qui n'endurera, & ne bataillera en ceſte vie, ne ſera coronné ny enrollé au liure de vie en l'autre. Entre les Enfans d'Iſraël, ceux-la furent ſeulement mis au Catalogue du peuple de Dieu, qui pouuoyent porter les armes. Les grands ſeruiteurs de Dieu ont enduré les grãdes ſecouſſes, auſsi bien au temps de la Loy de grace, qu'en la Loy de Moyſe, & deuant icelle.

Entre les hebrieux, ſeulement furent enrollés ceux qui portoiẽt eſpée, au liure des nõb.

Le Diable en veut principalement aux gens de combat, des autres il en faict ſes ragaſches, ou ſes porchers à ſolde de ventre ou victuaille de porceaux, & n'en faict compte. Dieu luy permet de viuemẽt attaquer les vaillans, affin d'accroiſtre leur gloire.

Le Diable en vent aux gẽs de cõbat, des laſches, il en fait des porchers. Luc. 15.

Et parce qu'entre les gens de combat, les Religieux ſont les Soldats choiſis; c'eſt pourquoy ſur tous le diable leur faict la guerre. Il a touſiours taſché de les troubler au commencemẽt, & au progrés de leur ordre. Les hermites du temps paſſé, & ces grands Chefs de familles ſainctes cõme vn S. Auguſtin, S. Benoiſt, S. Bruno, S. Bernard, & leurs imitateurs.

Albert Patriarche de Hieruſalem eſcriuit la regle des Carmes, tirée de la vie d'Elie, d'autres bõs liures, & r'eſtablit l'Ordre, enuiron l'an 1180. Paul. Mori

Ce grand perſonnage Albertus, Patriarche de Hieruſalem, inſtaurateur de l'Ordre des Carmes & ces deux autres, S. Dominique, & S. François, que n'endurerent ils au cõmencement de leur Ordre, & que n'ont ils depuis enduré? Leurs hiſtoires en rendent la raiſon, *Nouerat*, diſent elles, *antiquus hoſtis hos ordines Eccleſiæ Dei admodum profuturos, propterea multum illis obſtitit, ita vt ad nihilũ ferè redigerentur.* Et de tant plus qu'il preuoyoit, que telles Religions profiteroyent, de tant plus furieuſement il les perſecutoit, & Dieu de tant plus les rendoit fortes, & fertiles en bonnes œuures, & en bons ſoldats. Pourquoy veut Dieu que ſes ſeruiteurs ſoyent perſequutés

en ce

en ce monde? parce que c'eſt vne terre de combat, d'ennemis de preuue, de victoire: & par tels actes, ſe doibt gaigner le triomphe celeſte à l'imitation du Capitaine. Le ciel eſt la patrie des enfans de Dieu, lieu de paix, d'amys, de recompenſe, de gloire. Les anciens Romains faiſoyent la guerre en païs eſtrange, & triõphoyent en leur ville. Entre les actions humaines, les proüeſſes de guerre tiennent le premier rang, car pour les accomplir, il faut l'arroy de toutes les plus belles vertus de corps, & d'eſprit. Entre les actions Chreſtiennes, les plus nobles ſont les exploicts de ceſte guerre ſpirituelle beaucoup plus difficile, que la temporelle, & qui ſe faict auec des vertz, beaucoup plus hautes du corps, & de l'ame, & ou pluſieurs ne ſont pas bons ragaſches, qui en la temporelle ſont des Ceſars, grands tranche-montaignes remuants le coutelas de fer, mais canes, quand il faut reſiſter à l'auarice, à l'ambition, à la paillardiſe, ou à quelque autre tel ennemy.

in hiſ. de orig. relig. Le Diable a touſiours taſche d'empeſcher l'eſtabliſſemẽt des Religiõs pre uoiãt le grãd profit qu'elles deuoiẽt faire en l'Egliſe.

Il ne faut pas donc s'esbahir, ſi Dieu veut que ſes ſeruiteurs façent preuue de leur vertu, en ce noble exercice.

Pourquoy Dieu veut que les bons endurent en ceſte vie.

Or puiſque ſelon ſon accouſtumée prouidence, il à faict leuer en ce dernier temps ceſte nouuelle Compagnie, pour quelque renfort, & ſecours de ſon Egliſe trauaillée, cõtre Satan, & ſes troupes, il ne faut pas douter, que le meſme Satã, ne luy en vueille, & tous ſes ſuppoſts: les principaux deſquels ſont les heretiques. Ils ne l'auoyent iamais veuë, & de tant plus ils la haïſſent qu'ils l'apperçoiuent venir contre eux à teſte baiſſée, & leur aſſener le coup. Les beſtes farouches entre mille veneurs, choiſiſſent ceux qui leur plantent le fer.

Diuerſes perſequutiõs de ceſte Compagnie.

Lon ſçait combien elle a enduré en ſon chef, comme parle Ribadeneira, deuant qu'elle fut née, combien ès membres apres eſtre née, combien aux erections, & entretenemens des Colleges; combien en toutes ſes parties iuſques aux petits Nouices. Quel fondateur de Religiõ à plus iamais ſouffert de trauerſes, excepté le Martyre, qu'Ignace Loyola, en Eſpaigne, France, & Italie? Que n'ont enduré pluſieurs grãds perſonnages de ceſte Compagnie? qui ne ſçait, pour parler de noſtre France,

En ſon Chef, & premier fondateur.

les affronts, qui ont esté faicts, les calomnies qui ont esté dites, contre Iean Maldonat, Emond Auger, Claude Matthieu, Iacques Tyrius, & maintenant contre Annibal Codret, Iacques Comolet, Bernard Roillet, Ambroise Varade, laissant à part ceux qui de fresche date ont esté, ou executés à mort, & gehennés à Paris, ou bānis de la France, ces moys passés? on les a trauersés iusques au nom, & tiltre de leur Compagnie, ce qui est sās exemple, encore qu'il y aye de Religions baptisées de noms, plus subiects à l'enuie, comme i'ay monstré cy dessus. Nous sçauons aussi, qu'ils ne sont presque domiciliés en aucun lieu, sans auoir de merueilleuses difficultés. De maniere qu'vn iour, comme quelqu'vn en parloit, noz Colleges, dit vn Iesuite, ne se bastissent pas à l'antique, comme le temple de Salomon, sans bruit de marteau, & de hache: mais à la façon nouuelle de l'Eglise de Iesus-Christ crucifié, auec peine, & trauail.

A la fabrique du tēple de Salomō on n'ouyt ny marteau, ny hache.

1 Reg 6.

Quant à leurs Nouices, on les voit la plus part estre mal-menés, des peres, ou des parens, & sentir toutes les peines du monde, pour se deueloper du monde. Depuis trente ans on n'a veu aucuns Nouices estre presentés deuant les Eueſques, Archeueſques, Cardinaux, & autres Prelats, & Seigneurs; presentés deuant les Cours de Parlement, mis en sequestre, estre enleués, emportés, & rauis de l'autel de Dieu, auec vne admirable ardeur, & poursuite; on n'a veu aucuns, dis-je estre persecutés, sinon des Iesuites, ou bien peu des autres. Encor que, comme nous auons dict, ils viennent auec toutes les qualités, qui peuuent estre requises à vn ieune homme, qui doibt estre reçeu sans scrupule en vne Religion; & qu'ils soyent reçeus auec vn rigoureux examen & probation: Si bien que comme le diable a taſché persecutāt le Chef, d'empescher la naissance de ceste Compagnie, aussi taſche-il, de suffoquer les enfans masles, qui naissent pour la perpetuer, cōme Pharaon jadis faisoit noier les masles hebrieux, à fin d'esteindre la race. Pourquoy en veut tant le Diable à ceste Compagnie? C'est pourautant qu'elle est resoluë de luy faire la guerre à outrance, selon l'esprit de tous bons Religieux. Pourquoy

Respnce d'vn Iesuite.

L'egliſe fondée ſur la Croix.

Des perſecutions faictes aux Nouices.

Enfans maſles de l'Egliſe, ſont ceux qui ſeruent Dieu vaillāment, & par faictement.

ont

ont les Iesuites tant d'énemis ? parce qu'il y a beaucoup de vices, contre lesquels ils desirent, comme Soldats frais, mener les mains, & faire essay de leurs armes, & bonne volonté. Ce leur est autant d'honneur, estre tousiours à la premiere poincte, & au front du combat, & des premiers entre ceux qui sont persecutés pour Iesus-Christ; honneur d'estre chassés, des villes, & païs; & marquer tous les endroicts de la terre des traces de leur patience, pour le nom de leur maistre; honneur d'auoir teinct en l'Orient le monde nouueau de leur sang, espandu par la main des Payens; & d'auoir faict au Ponant rougir l'Ocean de ce mesme sang, espandu par le glaiue des heretiques; hõneur d'endurer les calomnies des meschans, des Ministres, & de ton plaidoyé, le sac de toutes. Et tant s'en faut qu'ils perdent courage pour ces traicts, & trauerses, qu'au contraire ils en sont tousiours plus animés, comme en esperans vne victoire de tant plus glorieuse, que leur combat aura esté rude, & fort.

Au Iappon plusieurs Iesuites tuez des Payens; & allans au Brasil par les heretiques. Ribad. in vita Ign.

CHAPITRE LXXIII.

Sur la peroration d'Arnaud.

En ta peroration, tu as donné la bride à ton eloquẽce, & picqué à toute furie, talonnant, criant, battant, apostrophant, mettãt tout ce que tu auois encor dans le ventre, de courage, & de rage, pour rendre bien tost l'esprit. C'est icy où tu as mis tes esquadrons, raliés des seize vingts mensonges, & deux cens calomnies; où tu as parlé le gros Latin, *Quantum potero voce contendam*, où tu as consacré ta voix aux siecles futurs, où tu as encor pour dernier effort, monstré que tu estois heretique, protestant ouuertement, ne pouuoir reposer, que les Iesuites ne soyent chassés de la France: & en ton cœur delirant, que la Religion Catholique en soit exterminée quant, & eux. C'est icy où tu as dict: *Tant que les Iesuites Cõfesseurs & exhortateurs de tels Assassins seront en France, mon esprit n'aura iamais repos. Quand ils seront chassez, lors ie seray asseuré, lors ie verray tous les desseins mal heureux d'Espaigne, rompus en France. Toutes les Confrairies du nom de Iesus, du Cordon, de la Cappe,*

Souhait d'Arnaud, que les Ie-

suites, & cõgregatiõs de nostre Dame, et autres soyent chassés.

du Chapelet, du petit Colet, & infinies autres seront esteinctes. C'est dõc ici où tu appelles desseins mal-heureux d'Espaigne les Congregations du nom de Iesus, de la Vierge, & les autres, & où pour les chasser tu exhortes de chasser les Iesuites.

Mais dis moy Arnaud, ces Congregations sont elles bonnes ou non? si tu nies, qu'elles soyent bonnes, tu te descouures heretique; si elles sont bõnes, pourquoy les veux tu chasser? n'est ce pas d'autant que tu es heretique & meschant? Et si pour les chasser, il faut chasser ceux qui les entretenent, il faut donc chasser, quant, & les Iesuites, les autres Religieux, qui gouuernent plusieurs d'icelles. Les Iesuites n'ont en leurs Colleges, que celles de nostre Dame, tu les veux chasser toutes. Tu veux dõc que ceux qui sont administrateurs des autres, soyent exterminés, affin d'exterminer les Cõgregatiõs, & te mettre hors de peine. La cause est semblable, & la suite de mesme.

Discours de Monsieur de Neuers, sur l'expulsion des Iesuites

Monsieur de Neuers a prudemment tiré ceste consequence, sur vn autre propos, quand il a dit en sa requeste. *Si les Iesuites doibuent estre chassez pour auoir parlé, & s'il est ordonné sur la simple requisition du Recteur, que tous leurs Colleges soyent supprimez, on pourra de rechef requerir, & par consequent obtenir, que les Conuens des Minimes, des Cordeliers, & des Iacobins, soyent pareillement suprimés, car ils ont parlé comme les Iesuites.* Le semblable peut on dire icy. S'il faut chasser les Iesuites, pour chasser leurs Congregations; il faudra chasser les autres Religieux pour chasser les autres Congregations, que tu veux estre chassées. Il faudra donc chasser les quatre Mendians, & tous les Religieux, & la Religion Catholique de France, auec toutes ses Congregations, pour mettre Arnaud en repos. Et tout cecy se fera selon la pratique des heretiques, qui est, de chasser les Religieux, les vns apres les autres, & commencer aux Iesuites, s'il y en a en leurs domaines, & villes, ainsi feirent ceux de Pamies; ainsi tu souhaites estre faict en la France, & commences aux Iesuites: & ainsi tu aduocasses pour la France, & pour la Religion. Miserable que tu es, & infortuné Aduocat, si tu auois entendemẽt pour l'entendre, d'auoir parlé, & conclu, à si funeste fin, & em-

A Pamies ville de Languedoc heretique, ont esté chassés

ployé

ployé ta langue à vn seruice vrayement diabolique, & tout propre pour ouurir les portes à l'Antechrist. Car diffamant l'ordre que tu as diffamé, & procurãt de l'exterminer par telle action, qui est le principal instrument du diable cõtre les iustes, laissant à part les autres maux que tu fais au public, tu priues la ieunesse d'vn bien qui ne se peut achepter, tu la rends aliené des Docteurs Catholiques, tu la retires de la doctrine Catholique, tu l'ẽpesches de venir à Iesus Christ, l'empeschant de venir à ceux-là, qui luy enseignent Iesus Christ, qui est depeupler le jardin de l'Eglise en ses petites plantes, la renuerser en ses fondemens; & finablement, preparer la voye, à la venuë de l'homme de perditiõ. Iean Gerson vn des plus doctes de son siecle, Chancellier de Paris, bon François, & bon Catholique, apres auoir demonstré par l'escriture, combien Iesus Christ auoit pour agreable, qu'on eut soing d'enseigner la pieté à la ieunesse, & combien fort il s'indignoit contre ceux qui scandalisoyent les petits, & les empeschoyẽt de venir à luy. Il met par escrit les moyens qu'il faut tenir, pour les luy attirer, qui sont tous tels que les Iesuites gardent en leurs escholes, Et à la fin ayant declaré l'importance de telle educatiõ, pour reparer l'vniuersité de Paris, & toute l'Eglise, il conclud ainsi: *Ex hac præterea consideratione consequens est, nullum magis inimicari Ecclesiæ, & præparare omnia Antichristo, in eius demolitionem, quàm facto, aut verbis, clam vel palam, obuiantem voci Christi dicentis, sinite paruulos venire ad me.* De laquelle consideration s'ensuit, dict ce Docteur, *Qu'il n'y a aucun plus grand ennemy de l'Eglise, ny qui à la ruine d'icelle, face plus grand appareil de toutes choses à la venuë de l'Antechrist, que celuy, qui s'oppose de faict, ou de parolle, soubs main, ou apertement, à la voix de Iesus Christ, qui dit, laisses venir les petits à moy.* Tu t'es donc declaré par ce beau seruice, vn grand ennemy de l'Eglise, vn destructeur de l'Eglise, & vn mareschal de logis de l'Antechrist, contrariant en toutes les façons susdites à la voix de Iesus Christ, qui a enuoyé les Iesuites pour luy attirer les petits.

tous le Religieux apres les Iesuites

Iesus-Christ se plaisoit de voir les petits venir à luy, Matth. 19. Luc. 18.

Fut indigné dequoy on les ẽpeschoit. Marc. 16.

Iusques icy ie cuide auoir faict le desbris entier de tes principaux argumẽs, & mõstré que les Iesuites, ne sont point cause des maux de la France, ains qu'ils sont tres-

vti-

vtiles instruments pour la France; que tu es vn pauure ignorant, sans loy, sans raison, & sans preuue, armé seulement de bec, de dents, de griffes, & de malice, qui est la vie, & le Mercure de tout ton plaidoyé. Ie concluray, mais que i'ay produict encor vne piece fort importante, pour les Iesuites; c'est la declaration de la nature, des qualités, des effects, & du regne de la calomnie. C'est la principale machine de ta baterie, laquelle estant desmõtée, & mise en pieces, te voila descouuert, desarmé, conuaincu, & aussi tost mis en chemise, la torche au poing, tout prest à faire amende honorable, ou diuine, ou toutes deux ensemble, te condamnent à plus.

CHAPITRE LXXIIII.

La nature, qualités, effects, & regne de la Calomnie.

Qu'est-ce doncques la calomnie? & quelle est sa nature? C'est vne detraction enuieuse, tissuë d'apparentes, & malignes interpretations, sur les faicts, & parolles du prochain pour le diffamer. & le rendre odieux, ou contemptible. Sõ ayeul est le Diable, son pere est l'orgueil, sa mere l'enuie: du Diable est engendré l'orgueil, & de cestuy l'enuie, & de ces deux, comme proches progeniteurs, la calomnie. Son logis est l'ame des meschans: sa butte, & son subiect les gens de vertu, leurs parolles, & actions loüables; & entre les gẽs vertueux ceux là principalement, dont la vie est exposée en public, & pour le public, & la reputation necessaire. Aux meschans elle ne s'attaque gueres. Car le vice ne faict la guerre qu'à son contraire, & le meschant, entant que meschant n'a pas dequoy estre calomnié, mais bien dequoy estre mesprisé, & puni; & comme il n'est subiect à l'enuie, aussi n'est il à la calomnie, qui prouient d'icelle.

Son naturel, & coustume obscurcit la vertu, & attribue le vice contraire.

Son naturel est de baptiser la vertu d'autruy du nom du vice contraire, & attribuer son vice à autruy, & malignement ternir par fausses interpretations l'action de vertu, luy attachant, par mensonge, quelque mauuaise circonstance. Ioseph estoit chaste, & fidele; il fut calomnié de vouloir estre adultere, & desloyal; & celle qui l'ac-

l'accusa, auoit l'vn & l'autre vice. La chasteté fut appellée impudicité, & la paillarde accusa de paillardise, celuy qui estoit chaste. Susanne pudique fut accusée d'adultere par des iuges adulteres. Les Apostres réplis du S. Esprit, parloyent diuinement des choses diuines. Les Iuifs les calomnioyent comme pleins de vin, & ne sçachans ce qu'ils disoyent. Son regne, & demeure principale, est la Cour des grands, & parmi les grands, & les peuples vicieux.

Sõ regne, & demeure.

Diable, c'est à dire calomniateur.

Comme le Diable est autheur de ce vice, aussi en prẽd il son nom: car Diable vaut autant à dire que calomniateur, & s'en est touſiours serui, comme de sa principale, & premiere inuention, & l'a mise premier, & la premiere en prattique. La premiere action qu'il produict estãt Diable, pour mettre en confusion le monde, ce fut de calomnier, & calomnier la mesme bonté. Car voulant seduire nostre premiere mere, il calomnia le commandement de Dieu, signifiant qu'il estoit faict à l'homme par enuie, affin qu'il ne fut semblable à Dieu, qui l'auoit faict, & attribuant soubs main son propre vice à ceste diuine essence. Il est l'autheur, & la source du peché, & de tous les maux qui en sortent: il n'a pas failli de blasphemer, & calomnier Dieu en ceſt endroit, & luy attribuer sa malignité, excitant des heretiques, qui disoyent que Dieu estoit autheur du peché, chose du tout contradictoire à vne puissance, bonté, & sageſſe infinie: car le peché prouient d'infirmité, de malice, & de folie. Ceste heresie plus qu'infernale Caluin a susc itée en nostre siecle, auec Zuingle, Beze, & les autres: quoy que la honte d'vn si horrible blaſpheme, les face couurir quelquesfois, par langages inconstans & dissimulez: mais ils ont beau faire, cela est trop clairement couché en leurs liures & maximes. Si le diable a osé faire ce que son nom porte, & calomnier le Createur, faut bien penser qu'il n'a pas espargné les seruiteurs d'iceluy.

Caluin. Zuingle, Beze, auec les vieux Floriniens, & autres, fõt Dieu autheur du peché, & de to⁹ les maux. Calu. inſt. l. 1 c. 17. & 18 l. 2. c. 4. l. 3. c. 23. Zuing. ſer de prou. c. 5. Bezè in reſp. ad Caſtellio.

Le plus grand sainct qui fut sur la terre, viuant entre les Payens, estoit Iob: il le calomnia, & deuant Dieu, & les Anges, disant, que les bons seruices qu'il faisoit à Dieu, estoyent pour les biens temporels qu'il en reçeuoit, & non pour amour, & respect qu'il luy portaſt, qui

Iob calõnié. Iob 2.

estoit

estoit renuerser tout le merite de ce sainct homme. Le plus fidele seruiteur, & plus vaillãt guerrier qu'eut Satil en Cour, estoit Dauid, il ne tarda gueres de luy dresser des chiens, qui poussés de rage d'enuie contre sa protection, le mordoyent, & le calomnioyent enuers le Roy, disans, qu'il perdoit tout, qu'il estoit vn orgueilleux, vn ambitieux, qu'il le vouloit faire mourir pour regner apres luy; choses toutes contradictoires aux qualités, & actions de ce bon, & vaillant Cheualier, qui est la cause, pourquoy si souuent il demande à Dieu, qu'il le preserue de la langue, & parolle menteuse. Le second Dauid meilleur que le premier, sans comparaison, & le plus fidele, & loyal, qui fut oncques en la maison de son Pere, n'a il pas encor esté assailli par le mesme abuseur, & par ceux en l'ame desquels il auoit souffié son enuie, & sa rage? Ne luy fit il pas donner des tiltres du tout contraires à ses vertus, pour obscurcir, & rendre odieuse sa renommée? Y eut-il iamais personne qui enseignast plus exactement la verité que luy, estant luy mesmes la verité ou qui r'adressast mieux les ames errãtes à la voye de salut, que luy? & neantmoins il fut accusé de seduire le peuple, & appellé seducteur par les grands, & par les petits. Il auoit soustenu le droict du Prince, & de son estat, par œuure, & par parolle, payant le peage, & disant qu'il failloit rendre à Cesar le sien: Neantmoins il fut accusé d'estre ennemy de Cesar, & de l'Estat; *Quicunque se regem facit, contradicit Cæsari*, il est ennemy du Roy; *Inuenimus hunc prohibentem tributa dare Cæsari*. Le droict de taille, c'est vn nerf de l'Estat. Y eut il iamais personne qui aima plus la paix que luy? estant luy le prince de paix, vray Salomon & Roy pacifique, nous faisant annõcer la paix en sa natiuité, nous la donnant en sa vie, & nous la confirmant par sa mort? Et toutesfois il fut appellé seditieux, & perturbateur du repos public, *Inuenimus hunc subuertentem gentem nostram*. Item, *commouet populum*. Y eut il iamais hõme plus sobre, & mieux reiglé en son viure que luy? on luy mit sus, qu'il estoit vn gourmand, & vn biberon. Y eut il iamais Prophete, ny sainct, qui donnast plus viuement la chasse au Diable que luy? nonobstant cela, il fut appellé enchanteur, & Magicien, & amy des diables,

Dauid calomnié. 1. *Reg.* 22. *Dauid demãde souuent à Dieu d'estre deliuré de la langue menteuse, & la deteste principalement aux Psea.* 11. *&* 51. *Iesus-Christ calomnié. Appellé seducteur.* *Matth.* 27 *Luc.* 23 *Ioan.* 7. *Matth.* 17. *Matth.* 22. *Ennemy de Roy, & de l'Estat.* *Ioan.* 19 *Luc.* 23. *Perturbateur du repos public.* *Luc.* 23. *Biberon.* *Matth.* 11. *Magicien.* *Matth.* 9. 12. *Luc.* 11.

tant

tant eſt le diable impudent, & importun en ce vice. & tant il ſe plaiſt de rendre hardie, & menteuſe la langue des meſchans, contre l'innocence des bons.

CHAPITRE LXXV.

Gens de bien calomniés.

Aduertiſſement du Sauueur contre les calõnies.

Et parce que ceſte ſupreme ſageſſe n ignoroit pas, que le diable ſeroit touſiours diable & calomniateur, & qu'il n'eſpargneroit les mẽbres & corps de l'Egliſe non plus que le Chef il en voulut bien aduertir ſes diſciples, & en leur perſonne, tous les Chreſtiens, afin qu'ils ne perdiſſent courage ains qu'ils tiraſſent du fruict par patience de ceſte perſecution, comme des autres, *Le diſciple*, diſoit-il, *n'eſt pas plus que le Precepteur, ny le ſeruiteur plus que le maiſtre. S'ils ont (les calomniateurs) appellé Beelzebub le pere de famille, combien plus facilement donneront ils le meſme nom à ſes domeſtiques?* Au premier ſermon qu'il fit à ſes diſciples en la montaigne, il les aduertit, & encouragea, diſant, comme nous auons n'a gueres allegué, *Alors ſerez vous bien heureux, quand les hommes menteurs vous maudiront à raiſon de moy, & diront contre vous toute ſorte de mal, reſioüiſſez vous, & ſautez de ioye en voz cœurs, car voſtre recompenſe en eſt grande aux cieux.* Ce qu'il leur auoit predit, ne leur faillit pas, ny à ſõ Egliſe. Car ſi iamais gens iuſtes ſouffrirent calomnie, ce furent les Apoſtres, & premiers Chreſtiẽs, & entre les Apoſtres. S. Paul eſleu Apoſtre, d'vne façon ſinguliere fut remarquablement calomnié par les meſchans, qui ſemoyent par tout qu'il n'eſtoit point Apoſtre, comme l'on voit en ſes Epiſtres, où il monſtre les lignes de ſon Apoſtolat, refutant les menſonges des meſdiſans, pour le bien de l'Egliſe.

Luc 6.
Matthe. 10
Les Apoſtres aduertis qu'ils ſeroyẽt calomniez.
S. Paul ſur tous.
On le calomnioit comme ſi n'eſtant point Apoſtr. 1.Cor. 9.

Les premiers Chreſtiẽs furẽt chargés par les Paiẽs d'vn grãd nombre de crimes, propres des meſmes Payẽs, & de tout contraires à la vie, & doctrine Chreſtienne.

Les Chreſtiẽs calomniez Tert. in Ap. & l ad Scap. Appellez ſuperſticieux ibi. & le Chriſtianiſme ſuperſtitiõ exitiale. Tacite l. 15 Magiciẽs ib. Ennemis des Empereurs, comme ne voulans prier pour

Premierement ils leur impoſoyent qu'ils eſtoyẽt ſuperſtitieux, & le chriſtianiſme vne ſuperſtition exitiale, ainſi l'appelle Tacite; & c'eſtoit tout au rebours double mẽt Car les chreſtiẽs ſeuls auoiẽt la vraye Religiõ & les Payẽs eſtoyẽt abyſmez en toute ſorte de ſuperſtition.

Secondement ils les calomnioyent d'eſtre Magiciẽs, & enchan-

eux, & criminels de leſe Maieſté. ibid

& enchanteurs : de manger la chair de leurs enfans, & des hommes: d'eſtre ennemis des Empereurs, comme ne voulans prier pour eux: criminels de leſe Maieſté: criminels de tous crimes: ennemys des Roys, des loix, des bonnes mœurs, & de toute la nature, comme au long il ſe peut voir en Tertullian.

Cauſe de tous les maux S. Aug. l. 3. de ciui. c. vlt.

Troiſieſmement, qu'ils eſtoyẽt cauſe de tous les maux du monde, comme S Auguſtin le deduit, & refute amplement és liures de la Cité de Dieu. Dequoy ils cõcluoyẽt, qu'il les falloit exterminer, & en nettoyer la terre, & c'eſtoyẽt leurs pechés, qui cauſoyent tous les maux. Ceſte calomnie, & attainte eſtoit ſemblable à proportion, à celle que le Diable auoit iettée contre Dieu, par ſes ſuppoſts, Zuingle, Caluin, & autres qu'auons dict cy deſſus, qui faiſoyent Dieu autheur du peché, & par conſequent de tous les maux qui ſont: qui eſtoit chaſſer, & exterminer la diuinité de ſon regne entãt qu'en eux eſtoit. Car faire Dieu ſans bonté, ou qui eſt pire, le faire autheur du peché, c'eſt luy oſter ſa nature, & le deſtruire, ne plus ne moins, que celuy aneantiroit l'hõme, qui luy oſteroit l'ame raiſonnable: ou la Royauté, qui oſteroit la couronne, & la preeminence de commander à vn Roy.

Qu'il les falloit exterminer.

chap. 65.

Religieux calomniés.

Les calomnies que l'Egliſe a enduré en general, elles ont eſté endurées par pluſieurs membres d'icelle en particulier, nommément par les Religieux, que le Diable hait ſur tous les hommes, cõme nous auons ia ſouuẽt dit, ie ſerois trop long d'en plus dire: Seulement le veux ie toucher en paſſant, & le monſtrer en ceſte Compagnie, la reputation de laquelle eſt oppugnée par ce grand calomniateur, & par ſes Corbeaux, de tant plus, qu'il voit le bon nom luy eſtre neceſſaire à l'exercice de ſa vacation pour le bien du commũ. Ton plaidoyé ſeruira de Catholicon, & de Calepin pour y trouuer la plus part des iniures ſuſdictes, attribuées tant à noſtre Seigneur, que à ſon Egliſe.

Les Ieſuites calomniés, appellez ſeducteurs. Heretiques.

Tu les appelles abuſeurs, & ſeducteurs, noſtre Seignr fut ainſi appellé des Iuifs. Les Miniſtres tes protocoles, les appellẽt hypocrites, & ſuperſticieux. Les Payens iadis appelloient les Chreſtiens de ce nom. Caluin les dit

Anaba-

Anabaptiſtes ; tu appelles auſsi, auec les miniſtres, ceſte Compaigne, ſecte, qui eſt vn nom propre de l'hereſie, & la doctrine de noſtre S. Pere, erronnée, & ſchiſmatique. Tous les heretiques ont touſiours dict que les Catholiques erroyent, Arrius le diſoit, Manicheus auſsi, & tous les autres. Les Miniſtres ont ſemé le bruit par quelques endroits de la France, & nommément en Perigord, que les Ieſuites ſont enchanteurs ; comme à leur imitation, tu dis qu'ils iettent les ſortes, & charmes à l'eſprit des hommes. Les Iuifs, appelloyent auſsi Ieſus-Chriſt enchanteur, & les Payens iadis ne ſemoyent que telles calomnies cõtre les Chreſtiens, & leurs plus beaux actes, les appelloyent charmes, & enchantemens. Les Payẽs, Grecs, & Romains accuſoyent les Chreſtiens de mãger de la chair humaine: les Payens Iaponois au Iapon, accuſent les Ieſuites de mãger la chair humaine auſsi. Les Miniſtres en France depuis quelques temps, ſont criminels les Ieſuites, comme tu fais maintenant, de leſe Majeſté: les Payens n'auoyent rien plus ſouuent en bouche contre les Chreſtiens, & les Iuifs accuſerẽt de meſme crime le fils de Dieu, pour le faire mourir. Tu dis, ſans le pouuoir prouuer, qu'ils ſont ennemis, & tueurs des Roys, & qu'ils ne vuellent prier pour eux, & qu'ils ſont ennemys de l'eſtat: iadis les Payens obiectoyẽt le meſme, ne le pouuoyẽt prouuer contre les Chreſtiens: ſur quoy diſoit Tertulian. *Circa maieſtatem Imperatoris infamamur, tamen nunquam Albiniani, nec Nigriani, nec Caſſiani inueniri potuerunt Chriſtiani.* Les Ieſuites peuuent dire le meſme: nous ſommes diffamés cõme ennemis des Roys, & de l'Eſtat, & faicts criminels de leſe Majeſté, par les heretiques, & c'eſt chez les heretiques, que telles gens ſe trouuent, ce ſont eux qui deliberẽt de depoſer les Roys d'authorité priuée, de les ſaiſir, de les tuer, par ce qu'ils chaſtiẽt l'hereſie. Selõ ton dire les Ieſuites gaſtẽt tout, loix, mœurs, & couſtumes. & leur preſence eſt cauſe de tous les maux du monde, & doibuent eſtre exterminés.

Magiciens.

De manger la chair humaine. Inepiſt. Indicis.

Criminels de leſe Maieſté.

Ennemis des Roys, & de l'Eſtat.

Tertull. ad Schap.

Qu'ils gaſtẽt tout, & ſont cauſe de tous les maux du monde.

Le meſme langage tenoyent les Payẽs contre les Chreſtiens au cõmencement de l'Egliſe, comme nous auons touché cy deſſus. Voila comment, fort bien tu repreſẽtes les mœurs de ton pedant Satan qui touſiours eſt Satan, &

tan,& touſiours pedant,donnant la leçon de continuer ſes vieilles rotines à ſesdiſciples, & comment les Ieſuites auront pluſtoſt honneur,que vitupere d'eſtrecalomniés de toy,& de tes ſemblables,eſtás tes calomnies eſuëtées. Tertullian diſoit de Neron premier des Empereurs,qui preſecuterent les Chreſtiens: *Qui enim ſcit illum, intelligere poteſt, non niſi aliquod grande bonum à Nerone damnatum eſſe.* Le meſme on peut dire, ceux qui cognoiſtront, Arnaud,& les heretiques,auſsi toſt entẽdrõt,que ceux qu'ils condamnent, ſont quelque choſe de bon,& ceux qu'ils vituperent, gens de vertu.

Ce qui eſt cõdamné par Nerõ ne peut eſtre que bõ. Tertull.in Apol.c.5.

Ton accuſation & celle des heretiques, leur ſeruira de Panegyrique,les crimes qu'auec eux tu leur as impoſé,ſeront autant de nottes de vertus contraires.

CHAPITRE LXXVI.

Crimes obiectez aux Ieſuites,ſont les crimes des heretiques.

Tu les as appellés, comme les Miniſtres les appellẽt auaricieux arrogãs,cruels,ſeducteurs,ſeditieux,tueurs de Roys. Les gens d'honneur voyans que ce ſont calõniateurs qui parlẽt,& ſe ſouuenans que leur couſtume eſt de mentir doublement à ſçauoir en attribuant leurs propres vices à autruy,& mettant à la vertu le nom du vice oppoſé. Premierement ils colligeront que ce ſont les calõniateurs meſmes,qui ſont entachés des crimes, & vices,qu'ils obiectẽt aux Ieſuites,& qu'ils les vueillẽt teindre de leurs couleurs,& diront qu'Arnaud, que les heretiques,& leurs Miniſtres,ſont les auaricieux,les ſeducteurs,les ſeditieux,tueurs,& maſſacreurs de roys,ce qu'ils diſent calomnieuſement des Ieſuites. En ſecond lieu ils colligerõt comme par antiphraſe, que les Ieſuites ont les qualités oppoſées aux vices que tu leurs as obiectés,& au lieu que tu as dict qu'ils gaſtent tout, ils diront qu'ils ſont vtiles par tout,& ainſi du reſte: auec toute ceſte loüange deuant le hommes qu'ils ne cherchent point,ils auront la recompence, & la coronne de leur patience deuant Dieu, d'auoir eſté honnorés de la liurée de Ieſus-Chriſt, leur maiſtre d'auoir eſté calomniés comme leur maiſtre, d'auoir eſté appellés Beelzebubs,

Calomnie eſt double mẽsõge cimẽtée de malice.

bubs, comme leur maistre, d'auoir esté fauorisés en particulier des opprobres que leur maistre, & son espouse ont endurés, & en somme d'auoir porté en leur corps, *Stigmata Domini nostri Iesu Christi*, toutes lesquelles choses ils desirent de tout leur cœur.

A toy il aduiendra le contraire car estant en fin conuaincu, & estimé d'auoir conçeu en ton ame, & apres enfanté en public, tous les crimes que tu leur as mis sus, tu seras celebré cõme celuy qui brusla le temple de Diane, comme Constantin Copronymus qui sotilla vilainement, le lieu où par l'eau sacrée on nettoye les ames de l'ordure du peché. Tu seras la fable des siecles à venir, & la posterité, a qui, perorant, tu as consacré ta voix mẽteuse, & tes calomnies, te maudira de sa voix, & detestera tes parolles par les siẽnes Les Potentats, les Roys, les Republiques, les villes & cités de toutes les parties de la terre, qui ont appellé vers eux les Iesuites, & faict preuue de leur vertu, qui entẽdront ce que tu en as dit, detesteront ta langue, ta plume, ta memoire, & tõ nom; tant pour auoir de ta dent maligne, dechiré la reputatiõ d'vne Compagnie, qu'ils estimeront vertueuse, digne d'honneur, & d'amitié, comme aussi, pour auoir en la personne des Iesuites, condamné, mesprisé, & iniurié, la conscience, le iugement, & l'authorité du S. Siege Apostolique, qui les a approuués en tãt de façons: & de tous les Roys, & Republiques, qui les ont reçeus, & retiennent auec toute amitié, & respect.

Herostratus Ephesien brusla le temple de Diane pour faire parler de soy. Strabõ. l. 14.

Constantin. Copronymus surnommé de son ordure. Suidas. Zon. & Cedre.

Par les villes où ils ont des Colleges, tu seruiras de subiect à leur ieuneſſe pour escrire, s'ils ne l'empeschẽt, ce qui leur sera difficile. Les Orateurs te celebreront par leurs harangues: les Poëtes te chanteront par leurs vers, cõme Ciceron son Verres, Homere son Thersites, Ouide son Ibis. Ton nom Antoine, sera apocopé, & reduit en Toni Tu seras le Toni du Palaïs. Antoine sans teſte, cõme Aduocat sans teste, à la semblance des vieux mõstres, ou heretique Acephales. Ton surnom fournira aux Frãçois, d'vn nouueau mot, pour exprimer vn vieil vice; car pour dire calomnier, on dira Arnauder: comme jadis à Rome, pour dire, aspirer à la tyrannie, on tiroit du nom de Sylla, Syllaturir.

Hommes Acephales, ceſt à dire sans teſte. Tlin. l. 7. c 4 Gell. l. 9. c. 4.

Heretiques nommez Acephales du temps d'Anaſtaſe Emper. et Symmach. Pape l'ã 404 Capreolat ret. l. 1. c. 6.

Tu seras aux chaires, & aux theatres, Arnaud le furieux, Arnaud le glorieux, Arnaud le calomniateur, Arnaud le Diable, Arnaud du Coignet, non pas à Paris seulement cõme maistre Pierre du Coignet, mais par toute la France, aussi tu le merites. Car luy fut vn peu inique contre les Ecclesiastiques, & en petite chose, tu l'as esté contre toute vne Compagnie, esparse & vtile par tout le monde, & ce en des choses, qui touchent tout ce qui est le plus precieux entre les biẽs de l'ame, qui est la conscience, & la renommée. La petite statüe de Maistre Pierre du Coignet, est en vn coignet à nostre Dame de Paris, ta petite statüe, tõ idole, tõ plaidoyé, sera attaché aux coings de toutes les bibliotheques de la France. En ceste statüe, quãd on iettera les yeux sur sa fabrique, on y verra par merueille, vn Orateur sans nature, vn Rhetoricié sans Art, vn Aduocat sans loy, vn Logicié sans discours, vn Chrestien sans conscience, vn hõme sans raison. Et alors si tu es en vie, tu verras le bien, que te procuroient les Iesuites, quand ils demandoient de te faire parler à huys clos; & combien tu estois impudent, & mal aduisé, quand tu te pleignois dans ceste chambre à huys clos, criant à pleine teste, afin d'estre ouÿ de ceux qui estoient dehors. Tu verras que ce n'a esté que trop libremẽt que tu as escrit, & parlé, dequoy possible maintenant tu te vanteras au vẽt de ta prosperité, & du bruit des rimailleurs qui te lotient, & t'esiouÿras à la chaude colle de ton insolẽce, ny ayant eu depuis 30. ans, & i'ose dire iamais heretique, qui aye parlé deuant vn tel auditoire, si heretiquemẽt, & si librement, que tu as faict. Mais si tu as entendement pour recognoistre, & preuoir ta fortune, tu detesteras ceste liberté, & seras ennemy de toy mesme; non seulement pour le regard du temps aduenir, mais encores pour raison du present. Car tes iuges ne sçauroient mieux auoir puni ton impudence, que de t'auoir laissé dire, & imprimer ton dire.

Plaidoyé d'Arnaud.

Les fols, apprennent estans battus.

Peine de l'impudẽce, ordonnée par les Ephores des Lacedemoniens. Ael. l. 2.

Les Ephores souuerains iuges de Sparte, comme on leur eut deferé certains Clazomeniens, qui par risée auoiẽt ensali de poudre leurs sieges Royaux, ils ne leur ordonnerent autre punition, sinon qu'ils firent crier à haute voix à l'huissier, *Il est loysible aux Clazomeniens d'estre fols*

fols. Il t'a esté loisible d'estre impudent Aduocat, impudent escriuain, menteur, & calomniateur.

Liberté de mal faire, signe de l'ire de Dieu.

La plus grande peine dont la diuine vengeance menasse les plus meschans, & obstinez en ce monde, c'est de leur ietter la liberté deuant les pieds, & permettre qu'ils courent à la malice, à volonté desbridée; car c'est autant plus de feu, & de sange qu'ils ramassent, amoncelans pechés sur pechés, pour dõner forte butte à l'ire de Dieu, & faire plus large assiette à l'eternel supplice. Ceste peine est grande, encor que les criminels ne la sentent point en ceste vie, estant destituez de tout bon sentiment de l'ame, endurcis en leur peché, & enseuelis dedans leur tenebres: c'est la peine que Dauid, auec les enfans de Dieu, craignoit en ce monde, *Ne me reiette point de ta face Seigneur, & n'oste point de moy ton esprit.* Tant pis pour toy, qui non seulement ne la crains, mais encores la prens pour bonne fortune, & pour victoire.

Psal. 50.

CHAPITRE LXXVII.

Du bannissement des Iesuites.

Mal encores pour toy, quand pour accomplissement de tes souhaitz, les Iesuites seront chassez de toute la France. Tu prendras ceste expulsion comme vne seconde victoire, mais elle te coustera bon.

Dicton de Pyrrhus d'vne victoire pernicieuse. Plut. in Pyrrh.

Pyrrhus ayant vne fois vaincu les Romains, & perdu les plus nobles, & plus vaillants en bataille, si nous obtenons encores vne victoire contre les Romains, dit-il c'est faict de nous. Ta premiere victoire contre les Iesuites a esté à ton aduis de parler, & escrire impunemẽt contre eux: en icelle tu as perdu deuant Dieu, & les gẽs de bien, tout ce qu'vn homme d'hõneur doibt auoir de plus cher en ce monde, ton credit, ta reputation, & ta conscience. Ceste seconde victoire donc, encor qu'elle ne viendra point par ta vaillance, mais seulement pour accomplissement de tes souhaitz, comme i'ay dict, redoublera la haine qu'on te porte; & t'engagera plus profondement à la diuine iustice, que tu as opugnée oppugnant les Iesuites. Et qui sera vn dur enfer à ton ame, tu auras cooperé à les faire triompher de victoire mesme, & cõme ceste victoire non tienne, te sera ignominie,

minie, douleur, & peine: auſsi ceſte retraite leur ſera gloire, ioye, & conſolation.

Ils porteront voirement les regretz de voir leur chere patrie, porter tous les intereſts de ceſt exil, & nõ eux: marris de voir la France, & les François priuez du fruict de leurs labeurs marris de ne les pouuoir ſelõ leur deſir, defendre de la rage des loups, & s'acquiter fidellement de l'obligation naturelle, que chacun porte du ventre de ſa mere, au Ciel, & à la terre, qui premierement l'ont veu naiſtre, & marcher: marris de laiſſer tant de noble ieuneſſe, tãt de petits aignelets, leur ſort, leur troupeau, leur ſoing, & l'eſpoir de leur mere, de les laiſſer en danger de tomber à la gueule des loups. Mais ils aurõt pour viatique de leur banniſſement, & allegeance de leurs regrets les threſors de bonne volonté, & de bonne conſcience, ſans iamais quitter, quittant le païs, la memoire de leur commune mere, qu'ils logeront au meilleur endroit de leur cœur, & prieres: demandans à Dieu de la vouloir touſiours garder, conſeruer & faire fleurir en vertu: abonder en toute ſorte de biens, & ſur tout la garder de la domination des Miniſtres: & s'ils ſont exaucez, la demeure en pays eſtrange, non ſeulement leur ſera douce, pour y pouuoir auec telle perſecution, richement gaigner Paradis: mais encores pour y oüyr nouuelles de la ioye, & du bien de leur patrie. Et en quelque endroict de la terre, ſoubs quelque climat du monde, en quelque plage de l'vniuers, que la diuine prouidence les portera parmi les hõmes barbares, ou Chreſtiens, ils ſeront touſiours bien logez.

Obligation naturelle, aider la patrie.

Fruict de la bõne volonté.

Mais toy au milieu de ta patrie, tu ſeras banni, hay ſifflé, mocqué de tous les gens de bien, & n'oſeras regarder le ciel, qui ſera retentir nuict & iour en ta conſcience ces mots, ou quelque ſyndereſe ſemblable. *Ta langue a proferé l'iniuſtice de longue main pourpenſee, & comme vn raſoir affilé, enchant à l'impourueu, tu as feru de ta fraude, amy de la malice, & non de la douceur, ayant mieux aimé dire l'iniquité que la iuſtice. Langue tromperesſe, qui as teſmoigné d'aymer toute parole de ruyne, & perdition. Et partant Dieu te deſtruira à la fin, t'arrachera, & te ſera deſloger de ta maiſon, & exterminera ta race de la terre des viuans.* Et apres t'auoir menacé, il ne faillira pas d'exe-

Le meſchant porte ſon enfer quant & ſoy.

Iſaïe. 51.

Reprobres et menaces terribles cõtre le calõniateur.

d'executer ſes menaces par quelque grieſue punition. Car s'il y a peché que ce grand Iuge deteſte, & pourſuiue par iugemens ſeueres, c'eſt la calomnie, comme du tout contradictoire à ſa nature. Il n'y a rien plus repugnant à la ſupreme verité, que le menſonge, & la calõnie, non ſeulemẽt eſt menſonge, mais double mẽſonge. impoſant fauſement le mal, & deſrobant la verité du biẽ: menſonge tres-pernicieux en toutes ſes cauſes: prouenant de malice, ietté par malice, & toute cimentée de malice. En menſonge, tu as eſté ſi desbordé, qu'il n'y a page en ton inuectiue, bien qu'elles ſoyent petites, qu'il n'y en aye pluſieurs: & de calomnies preſque en auſſi grand nombre. Vne verité t'eſt ſans y pẽſer eſchappée, quant tu as prononcé ce verſet Latin:

Pectore concipio nil niſi triſte meo.

Ie te clois, & te conſeille encor, & exhorte de commencer viſtement à conçeuoir quelque choſe de bon en ton cœur, penſer à te reduire, & faire Catholique, faire penitence de tes pechez. Tu auras moins de peine à te ſouuenir d'vne partie d'iceux pour t'en confeſſer, ie t'en ay rafreſchi la memoire en te refutant. Les Ieſuites ſerõt ioyeux de ton amẽdement, tu en auras le fruict. Ne ſois pas marry de leur faire pour ton bien ce plaiſir, en eſchãge de tant de calomnies que tu leur as dictes. Si tu n'en veux rien faire, comme i'ay peur que tu ne feras, ce ſera la peine de ta malice, qui eſt digne de ſentir la vengeance du Ciel, & non la miſericorde. Mais quoy que tu faces, ayant faict mon pouuoir, tant à te corriger, qu'à te bien conſeiller, i'ay touſiours iuſte occaſion de conclurre, comme ie concluds, que tu es digne, ſelon les loix diuines & humaines, de ſubir la punition, & le ſupplice deu aux crimes que tu as fauſſement impoſé à l'innocence des Ieſuites.

FIN.

SON-

SONNET.

ARnaud, il n'eſt plus temps de plaider au barreau,
Ce liure met au iour ton inſigne impudence.
Veux tu faire vn grand coup ? quitte au pluſtoſt la France.
Et pour n'eſtre cogneu, cherche vn monde nouueau.

Mais non, car encor là, ſoit par terre, ou par eau,
Ce liure te ſuiura monſtrant ta meſdiſance :
Il ſera beaucoup mieux, pour cacher ton offence,
Que tu t'ailles muſſer dans vn triſte tombeau.

La contre toy cruel, plombe moy ta poitrine,
Et flechiſſant par pleur la Maieſté diuine,
Demande luy pardon de ton maudit peché.

Alors, puis qu'a iamais ce liure icy doibt viure,
Dans ce lieu mortuaire, il ne t'oſera ſuiure,
Et ainſi ſeurement tu te ſeras caché.

TABLE

DES CHAPITRES DV PRESENT LIVRE.

Avant propos aux Francois Catholiques. page 7
Pourquoy iusques à present aucun n'a respondu à Arnaud. chap. 1 pag. 15
Protestations ridicules & mensongeres du calomniateur. Chap. 2 20
L'intention & fin d'Arnaud. chap. 3. 22
Les grands persecuteurs des Iesuites sont de deux sortes. chap. 4 26
Les heretiques combattent l'Eglise vniverselle, sous pretexte de quelques abus. chap. 5 30
Arnaud comme heretique hait les Iesuites. chap. 6 31
Que l'Empereur Charles Quint ne s'est serui des Iesuites. chap 7 34
Propos de l'Empereur Charles V. à Bergis Iesuite. chap. 8 36
Inepties d'Arnaud en l'histoire de Charles Quint, & des Iesuites. chap 9 39
Propositions heretiques d'Arnaud. chap. 10 41
Imposture d'Arnaud contre le S. Siege. chap. 11 43
Proposition heretique d'Arnaud, qui nie la puissance du S. Siege, sur les Chrestiens. Chap. 12 45
Arnaud veut faire vne Repub. Angloise en la France. chap. 13 48

Heresie d'Arnaud sur la puissance du S. Siege. chap. 14. 53
La puissance temporelle est propre des Princes temporels. chap. 15. 55
Royaumes vtilement transferez. chap. 16. 58
L'obeissance rend admirables les grands. chap. 17. 60
L'heresie de Luther & de Caluin superbe à merueille, & ennemie d'obeissance. chap. 18. 62
Malice d'Arnaud sur l'origine de la compagnie de Iesus. chap. 19. 65
Arnaud iniurieux à toute la Chrestienté, chap 20. 68
Multiplication de la Compagnie de Iesus. chap. 21. 71
Les Iesuites sont venus en France à la veuë de tout le monde. chap. 22. 72
Arnaud mēteur sur l'histoire de la venuë des Iesuites en France. ch. 23 74
Du quatriesme vœu d'obeissance des Iesuites au S. Siege. chap 24. 75
De l'obeissance des Iesuites à leur General chap 27 83
Quand le Superieur cōmande contre la loy de Dieu, il ne doit estre obey. chap. 28. 85
Consequence d'Arnaud sur l'obeissance des Iesuites. chap. 29 87
La premiere origine des Iesuites a esté en France. chap. 30 89
Propositions & calomnies ridicules d'Arnaud. chap 31 92
Calomnie sur les richesses des Iesuites. chap 32 95
Calomnie sur les presens d'Espagne, & rentes. chap 33 96
Fondement de la resuerie d'Arnaud sur le nauire Iesuite. chap. 34 99
Calomnie sur l'auarice des Iesuites, chap 35. 102
Blaspheme d'Arnaud contre les Religieux. chap. 36 106
Calomnie sur Francois de Canillac. chap 37 107
Calomnie sur les testamens procurez. chap. 38 110
Calomnie de l'auarice des Iesuites. chap. 29 112
Maisons professes des Iesuites. chap. 40 114
Calomnie sur ce qu'ils ne prennent les petites choses. chap. 41 116
Autre response à la calomnie sur le refus des petites choses. ch. 42. 118
Causes pourquoy les Iesuites sont estimez riches. chap 43 121
L'erreur populaire. chap. 44 123
Pourquoy sont estimez auaricieux. chap. 45 125
Calomnie qu'ils Espaignolisent la ieunesse. chap 46 126
Calomnie qu'ils seduisent la ieunesse. chap. 47 128
Nulle eloquence suffit pour persuader la Religion. si Dieu ne l'inspire. chap 48 130
Preuues du Nouiciat des Iesuites. chap. 49 133
Calomnie sur le temps des vœux. ch. 50 135
De ceux qui sont congediez de la Compagnie. chap. 51 137
Que les Iesuites ne sont corrupteurs de la ieunesse, par le denombrement de quatre qualitez d'vn bon precepteur. chap. 52 140
De l'instruction de la ieunesse à la pieté. chap. 53 142
Noblesse enuoyée aux Colleges des Iesuites. chap. 54 146

De la conseruation de ceste Compagnie. chap.55 151
Calomnies sur plusieurs entrepriſes cõtre l'eſtat. chap.56 154
Calomnie que les Ieſuites ſont turbulans. chap. 57 158
Calomnie ſur les crimes de leſe Maieſté. chap.58 160
Calomnie ſur la depoſition de Barriere. chap.59 164
Calomnie ſur la mort de Sebaſtien Roy de Portugal Chap.60. 167
Calomnie ſur le faict de Don Antoine, chap 61. 169
Monſtrueuſes mẽſonges, & calomnies. chap. 62. 174
Cauſes de la haine d'Arnaud, & des heretiques contre les Ieſuites, ch.63. 181
Le bien & le mal au choix de l'homme, chap. 64. 183
Reſponſe à ceux qui diſent que les Ieſuites ſe meſlent de trop de choſes. chap 65 187
Du nom des Ieſuites. chap.66 192
Pourquoy les heretiques ſe formaliſent du nom de la Compagnie de Ieſus. chap.67
La regle de la Compagnie de Ieſus approuuée par le S. Siege, apres vn fort examen. chap.69 203
Calomnie ſur les diuers vœux des Ieſuites. chap.70 206
Si les Ieſuites ont eſté chaſſés, & de quels lieux. chap 71 208
Perſecutions des iuſtes. chap.72
Sur la peroraiſon d'Arnaud. ch.73. 218
La nature, quantités, effects, & regne de la calomnie. chap.74
Gens de bien calomniés. chap 75. 224
Crimes obiectés aux Ieſuites ſont les crimes des heretiques. chap.76. 227
Du banniſſement des Ieſuites. chap.77 page 229.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIERES.

A.

ACephales, c'eſt à dire, ſans teſte. page 227
Acephales, Heretiques, ibid.
Actions de raiſon iamais ſans cauſe. 92
Aduertiſſement du Sauueur contre les calomnies. 224

Defendu à l'Aduocat d'vſer de cõuices, 110
Albert Patriarche de Hieruſalem, reſtablit l'ordre des Carmes enuiron l'an 1080 115
Aman voulãt faire exterminer les Iuifs, les accuſe de leſe Maieſté. 161
Ambition ſoupçonneuſe. 127
Ame lache touſiours aſpre à la vẽgeance. 20
Cauſe des Apoſtats. 132
Les Apoſtres aduertis qu'ils ſeroiẽt calomniés 224
Arnaldus, & Arnaldiſtæ heretiques de l'an 1040. excommuniez, & & infames. 201
Arnaud diſſimule de bouche d'eſtre huguenot. 41

Il faict des Comtés, & des chaſteaux en Eſpaigne. 38
Il argumente contre les Ieſuites, comme les payens contre les Chreſtiens. 209
Il parle des Ieſuites ſans les cognoiſtre, 199
Excellent calomniateur ſelon le iugement d'vn ſien amy. 18

Il faict par ſonges des Baronnies, & Comtés en Eſpaigne. 35
Blaſpheme contre les Religieux. 106
Il appelle les confeſſions maudites. 164
Impies. 71
Inepte conſequence d'Arnaud ſur l'obeiſſance des Ieſuites. 87
Conſequences ridicules d'Arnaud 207
Propoſitiõs heretiques d'Arnaud. 41
Demandes impertinentes 199
Il appelle la doctrine du S. Siege erronée. 42
Il renuerſe tout le droict canon. 43
Fanfare d'Arnaud. 163

Cau-

Cauſe de la hayne d'Arnaud contre les Ieſuites. 181
Hereſie d'Arnaud ſur la puiſſance du S. Siege. 3
Impudence ſur l'hiſtoire de la venuë des Ieſuites en France. 74

Il dit qu'il n'eſt pas Hùguenot, parce qu'il a eſtudié au college de Nauarre, & a eſté faict Aduocat, Conſeiller, & Procureur, 41

Idées d'Arnaud fort differentes de celles de Platon. 39
Ignorance d'Arnaud ſur l'eſtenduë du Royaume de Portugal. 170
Ignorance puerile d'Arnaud. 90
Impoſture d'Arnaud contre le S. Siege. 42
Ineptes d'Arnaud en l'hiſtoire de Charles Quint, & des Ieſuites. 40
Iniurieux à toute la Chreſtienté. 68
Enuers les Monarques 36
A Monſieur le Mareſchal de Matignon. 210
A tous les Primats, Seigneurs cõmunautés, & nommément à la France. 70
Aux Roys de France 51
Son langage eſt prins des heretiques. 26
Machiauelisme d'Arnaud. 56
Calomnie d'Arnaud de deux millions de reuenu. 33
Sa malice ſur l'origine de la Compagnie de IESVS. 65
Miracle d'Arnaud. 160
Il ſe mocque de la pluralité des vœux. 198
Il n'entend pas le Latin. 96
Il parle en Pythagoras. 31
Pourquoy il ne vouloit plaider à huys clos. 21
Propoſition heretique d'Arnaud contre le S. Siege 45
Selon ſon dire ſe mettre en Religion, c'eſt ſe ſacrifier au diable. 107
Fondement de la reſuerie d'Arnaud ſur le nauire Ieſuite. 99
Souhait d'Arnaud, que les Ieſuites & congregations de noſtre Dame, & autres ſoyent chaſſées. 218
Tales quales d'Arnaud. 208
Vn Athée ſelon Arnaud eſt vn grand homme d'eſtat. 34
L'arreſt de Paris contre les Ieſuites long temps minuté au cerueau des Miniſtres. 209
Choſe difficile de viure d'aumoſne, où il y a peu de charité. 120

B.

S. Baſile contre les Arriens l'an 380. 184
Calomnie ſur la depoſition de Barriere. 164
Benediction diuine, cauſe de fecõdité. 71
S. Benoiſt contre les heretiques l'an 500. 184
S. Bernard cõtre les ſchiſmatiques. 184
Bernard Roillet. 159
Monſieur de Bollon. 103
Bordeaux. 210
Bouſſole, & eſguille marine. 198

Le Cardinal de Bourbõ plein d'affection en la cauſe des Ieſuites. 24
S. Bruno fondateur des Chartreux, page, 184

C

Le calomniateur denigre le bien quand il ne le peut nier. 76
Punition d'vn calomniateur. 217
Terribles menaces contre le calõniateur. 212
Les plus inſignes calomnies fondees ſur les accuſations de leſe Maieſté. 161
Calomnie ſur l'auarice des Ieſuites. 102. 112.
De ce qu'ils ſont turbulents. 158
La calomnie eſt boiteuſe, & deshonore ſon autheur, dicton de Pius quintus. 29
Calomnie ſur la confeſſion de frere Clement. 162
Sur les crimes de leſe Maieſté. 160
Sur François de Canillac. 107
Definition de la Calomnie. 221
Calomnie ſur deux cent mille liures de rente en France. 100
Les cauſes de la Calomnie. 221
Calomnie contre les Ieſuites ſur vne penſion faicte d'Eſpaigne. 35
Calomnie qu'ils Eſpaignolliſent la ieuneſſe. 126
Calomnie contre le S. Siege, & les Cardinaux. 33
Calomnie trop aperte, appeller les Ieſuites corrupteurs de la ieuneſſe. 139
Calomnie qu'ils attirẽt & aduleuſement la ieuneſſe 129
Qu'ils la ſeduiſent. 119
D'vne lettre enuoyée en Eſpaigne. 159
Malice diabolique d'vn calomniateur. 18
Calomnie ſur la mort du Roy de Portugal Sebaſtien. 167
Le naturel de la calomnie. 221
Calomnie ſur les preſens d'Eſpaigne. 96.
Le regne, & demeure de la calomnie. 222
Calomnie ſur les richeſſes des Ieſuites. 95
Sur les teſtamens procurez. 110
Calomnie ſur le threſor d'Eſpaigne 99
Sur diuers vœux des Ieſuites. 206
Sur le temps des vœux. 135
Calomnie eſt double menſonge, cimentée de malice. 232
Caluin, Zuingle, Beze, font Dieu autheur du peché, & de tous les maux. 222
Campagne. 123
Pourquoy les bons Catholiques affectionnent les Ieſuites. 28
L'vſage de la chair, & du vin, ſeulement depuis Noë. 191
Charles du Molin, mauuais rapporteur. 56
Charles neufieſme ſe ſeruit des Eſpaignols, comme pluſieurs autres Roys de France. 34
Propos de l'Empereur Charles quint à Borgia Ieſuite. 36
L'Empereur Charles quint naſquit l'an 1500. mourut l'an 1558. 34
Edict de l'Empereur Charles quint ſur la liberté des Indiens. 175

Les

Les Cheualiers de Malte sont Religieux &, non Moynes. 105
Le Chrestien semblable à la brebis. 47
Chrestien, nom commun, & neantmoins propre à quelques vns. 196
Les premiers Chrestiens accusez qu'ils en vouloient aux Empereurs. 162
Les Chrestiens calomniez. 205
Appellez superstitieux, magiciens, ennemis des Empereurs. ibid.
Colleges d'extreme despence. 126
Colleges, & Nouitiats des Iesuites peuuent auoir rentes fonsieres. 113
Fondation des Colleges des Iesuites de France. 96
Qui commande chose inique ne doibt estre obey. 86
La Compagnie de IESVS est toute affectee pour le salut des ames. 194
Les functions de ceste Compagnie sont toutes exposées au public. 135
L'origine de la Compagnie de IESVS. 184
Multiplication d'icelle. 71
Diuerses persecutiõs en son Chef, & aux membres. 216
Composition des moys és escholes des Iesuites. 141
De ceux qui sont congediez de la Compagnie de IESVS. 173
Le nom de Coniuration d'Espaigne, inuenté par les heretiques. 74
Constantin Copronyme surnommé de son ordure. 228
Constitutions de la Compagnie de IESVS, estroictes contre l'ãbition 93
Tout Contract reciproque. 138
La Couronne transferee de Chilperic à Pepin par Zacharie. 58
La Coustume est le truchement de la Loy. 42
Crimes obiectés aux Iesuites, sont les crimes des heretiques. 227

D.

Dauid calomnié. 223
Decret de la Sorbonne pour les Iesuites. 24
Diable, c'est à dire calomniateur. 222
Le Diable premier calomniateur. ibid.
Le Diable a touſiours trauersé les Religions. 216
Le Diable en veut aux gens de cõbat; des lasches il en faict des porchers. 215
Dieu principal autheur de la vocation. 132

E.

L'Eglise fondée sur la Croix au bruit de la hasche, & du marteau: le temple de Salomon au cõtraire. 217
L'Eglise est vne, à raison d'vn chef. 49
L'Eglise du Diable est vn corps à plusieurs testes. ibi.
Le gouuernement de l'Eglise monarchique. 48
Le plus beau de tous. 202

Nul-

Nulle Eloquence suffit pour persuader la Religion, si Dieu ne l'inspire. 120
Emond Auger. 115
Emond Auger l'an 1573. fut au camp deuant la Rochelle. 189
L'Empire transferé des Grecs à Charles le grand, par Leon III. 58
Parler de l'Enfer, & du Paradis chose vtile. 130
Difficulté d'enseigner. 205
l'Erreur populaire porte droit. 123
Maniere de parler de la saincte Escriture, & des Philosophes differente. 194
Qu'est ce qu'Estat. 188
l'Estat, & la Religion sont vnis és Republiques Chrestiennes. 189
Puissance d'Excommunier commune aux Prelats. 53
Mauuais Exemple ne doibt seruir de patron. 49
Diuers Exercices aux escholes des Iesuites. 141

F.

Les Facultez de Paris. pour les Iesuites. 25
Vn faict pourquoy honnorable. 210
Les Fols apprennent estans battus. 229
Les fols sont faciles a croire folie. ibid.
Fondateurs de Religion de diuerses nations. 88
Qui ne defend la Foy, est preuaricateur de la Foy. 189
Par le fruict on cognoit l'arbre. 116
Fruict de bonne volonté. 210

G.

Le General de la Compagnie de IESVS. 202
De monsieur de Godran. 104
Charge tres difficile de gouuerner la ieunesse en ce temps. 190
Barthelemi Guidicion contre la trop grande multitude des Religions. 203

H.

Heresie de Luther, ramas de toutes les heresies. 202
l'Heresie ne prise rien tant que ce qui nuit à l'Eglise Catholique. 211
Pourquoy il hait les Iesuites, 181
Heretiques nommez Acephales. 227
l'Heretique appelle seditieux celuy qui resiste à l'heresie. 159
Humeur de l'Heretique. 62
Il appelle les vrais Catholiques Espaignols. 26
Il combat l'Eglise vniuerselle soubs pretexte de quelques abus. 30
Il appelle la doctrine Catholique, doctrine Iesuitique. 181
Il defend de prendre le nom de Claude, & des Anges. 196
Ennemy de la subiection, & obeissance. 46
Irreuerant au nom de IESVS. 193
Ennemy des Roys. 53
Il oppugne l'Eglise aux Iesuites. 181
Il s'ingere à prescher sans estre enuoyé.

noyé. 78
Il ne veut ouyr parler, ny de l'Enfer, ny du Purgatoire, 130
Les Heretiques, & Religieux du tout oppoſez. 185
Heretiques ennemis des Ieſuites, comme Ignace de Luther. ibid.
Les heretiques premiers calomniateurs du nom de la Compagnie de IESVS. 193
Les Heretiques troublent la paix, & non les Ieſuites. 190
Heritage donné à Lyon. 122
Heroſtrate Epheſien bruſla le temple de Diane. 228
La premiere Loy de l'hiſtoire eſt la verité. 40
L'Homicide fait en la perſonne du filz de Dieu, le plus grand de tous les pechez 183
L'Homme aduiſé prend les moyens propres pour paruenir à ſa fin. 119
Moyen de cognoiſtre vn homme, la parolle, & l'œuure. 112

I.

Au Iappon pluſieurs Ieſuites tuez des Payens, & allans au Braſil, par les heretiques. 218
Iacques Comolet. 159
Iardins d'Egypte portatifs. 123
Quels doibuent eſtre les profez des Ieſuites. 134
Les Ieſuites calomniez qu'ils gaſtent tout, & ſont cauſe de tous les maux du monde. 226
Crimes obiectes aux Ieſuites, ſont les crimes des heretiques. 227
Les Ieſuites ſont reçeus en France. 79
Ce qu'ils refuſent, eſt plus grand deux fois que leurs rentes. 119
Leur reigle eſt vn recueil de toutes les reigles Religieuſes. 202
Calomnie ſur ce qu'ils ne prennẽt les petites choſes. 116
Commun dire, ils refuſent deux ſols, & prennent mille eſcus. ibi.
Leurs maiſons profeſſes ne peuuent eſtre aydees des rentes des Colleges. 114
Le reuenu des Ieſuites. 100
Ils ſont venus en France à la veuë de tout le monde. 72
Les Ieſuites François par le vœu d'obeyſſance, ne ſont point vaſſaux liges du Pape. 81
Diuers ſeminaires mis entre leurs mains. 209
S'ils conſeillerent au Roy Sebaſtien d'aller outre mer. 167
Leurs matines, & veſpres. 204
Pourquoy ils ne vieilliſſent gueres. 205
Pourquoy ils ſont eſtimés riches ne l'eſtans point. 121
Pourquoy quelques vns d'iceux retiennent le domaine de leurs biens. 135
Les Ieſuites calomnieuſement appelles ſeducteurs, heretiques, magiciens, criminels de leſe Majeſté, ennemys des Roys, & de l'Eſtat. 124. 125
Les Ieſuites ſe maintienent au Iappon, nonobſtant leurs grandes perſecutions. 213
Les Ieſuites biẽ venus des gens de bien en Ariguon. ibid.
Si les Ieſuites ont eſté chaſſés, & de quels lieux. 208

Pour-

Pourquoy sõt estimez auaricieux. 125
Ils renoncerent aux aumosnes, & bienfaicts du temps de la Peste à Paris, l'an 1580. & 1581. 111
Ils ne congedient personne sans grande occasion, & treſiuſtes cauſes. 136
Ce qu'ils font pour fuir l'auarice. 111
S'ils se meslent de l'Estat. 183
Les Iesuites ont leurs exercices, & austeritez Religieuses. 204
Ils prennent des legs. 120
Mors, & malades de Peste à Paris. 111
La premiere origine des Iesuites a esté en France. 89
L'Ordre des Iesuites fut estably l'an 1540. 34
Les Iesuites r'appellés à Saragosse. 212
La cause des Iesuites exactement examinée. 73
Employés premierement par les Roys de Portugal. 168
Ils ont obligation à certains seruices. 204
Persecution contre eux au Iappon, & autres lieux. 213
Ils ne prennent, ny refusent, pour la grandeur ou petitesse de la chose. 117
Ils sont Religieux, & pourquoy. 201
Ne prennent rien de leurs labeurs. 115
Pourquoy on ne voit aucun Iesuite Prelat. 95
Personne entre eux n'a rien de propre. 115
Plusieurs s'appellent Sauueur, qui est autant que IESVS. 197
IESVS, nom de deuotion. 195
Plusieurs prennent le nom de IESVS pour marque. 197
Le coing des escus de Geneue et de IESVS sans Croix. ibid.
Toutes noz parolles & œuures au nom de IESVS. 195. 198.
Diuers iugemẽt de la Compagnie de IESVS en son commencement 37
Le respect, & affection des Indois enuers ceux de la Compagnie de IESVS. 180
Dix maistres és Arts, fondateurs de la Compagnie de IESVS. 89
La reigle de la Compagnie de IESVS, approuuée du S. Siege apres vn fort examen. 203
IESVS-CHRIST se plaisoit de voir les petits venir à luy. 220
Commencemens de la conuersiõ d'Ignace de Loyola. 67
Antitheſe d'Ignace de Loyola, & de Martin Luther. 184
Peine de l'Impudence ordonnée par les Ephores des Lacedemoniens. 229
Courtoisie des Indois Payens. 180
Inimitiez entre certaines creatures insensibles & autres. 182
L'ordre des Iesuates Institué l'an 1355. 197
Instruction de la ieunesse à la pieté recommandée en la saincte Escriture. 142
Soing des payens d'apprendre à la ieunes-

Ieuneſſe les bonnes mœurs. ibid.
IESVS-CHRIST calomnié, appellé ſeducteur. 223
Iob calomnié. 222
L'Iſle Tercere. 171

L.

Les Lacedemoniens ſobres. 115
Lagebaſton. 105
Landis des eſcholiers, les chandelles, la porte. 118
Le bienfaict d'vn larron, eſt de ne nuire point. 26
Legat du Preſident S. André. 103
Legs de Monſieur S. André. 122
Les Legs, & bienfaicts, ſont les droits des Colleges. 121
Crime de Leſe Maieſté, fondemẽt de plus grandes calomnies. 161.
Lettre de Monſieur de Bazas. 29
Lettre de Monſieur le Marquis de Canillac, contre l'impoſture d'Arnaud. 108
Lettre de l'Empereur Charles quint à Borgia Ieſuite. 38
Liberté de malfaire ſigne de l'ire de Dieu. 230
La Logique eſt la loy de bien diſcourir. 201
Seuerité des loix, contre les rebelles. 160
Lopes Caſtagneda eſcrit au vray l'origine de la Compagnie de IESVS. 66
S. Loys conſeillé d'aller outre mer en Afrique, l'an 1269. 167
S. Loys priuilegié ſur l'excommunication. 55
Vertu du Roy Loys onzieſme cedant à la vertu du Parlement. 87
De Loys douzieſme, & du concile de Tours, tenu l'an 1510. 50
Luther fit bruſler tout le droict Canon. 43
Luther deſtructeur des Religions 185
L'hereſie de Luther, & Caluin, ſuperbe à merueille, & ennemy d'obeyſſance. 62
Luther inſtrument de Satan, deſerteur, & perturbateur de la paix. 185
Il reſueille les vieilles hereſies. ibi.

M.

Les Machabéens aimerent mieux mourir, que manger de la chair defendue. 86
Magiſtrats ſcholaſtiques. 141
Magnanimité de la Cour de Parlement de Paris. 87
Trois ſortes de Maiſons des Ieſuites. 113
Toutes peuuent viure d'aumoſne. 115
Quatre choſes communes aux trois ſortes de maiſons. ibid.
Dieu permet le mal, d'autãt qu'il le ſçait conuertir en bien. 183
Iean Maldonat Eſpaignol preſchoit au Louure, par le commãdement du Roy Charles. 158
Sotte parlerie de Maleſcot Miniſtre Xantongeois. 27
Regret de Melancthon mourant, de la multiplication des Ieſuites. 71
Le menſonge inconſtant. 167
Monſtrueuſes menſonges, & calomnies. 173. 174

Qui a eſté menteur, & meſchant vne fois, il eſt à preſumer qu'il l'eſt touſiours. 166
Perſonne ne deuient meſchãt tout à coup. 159
Le meſchant porte ſon Enfer quand & ſoy. 231
Les Miniſtres d'Angleterre bruſlerent tous les liures ſcholaſtiques, & Canoniſtes. 43
Les Miniſtres reduiſent la Monarchie de France en Democratie. 65
La Monarchie eſt la meilleure de tous les gouuernemens, ſelon la raiſon, & l'opinion de tous les ſages. 64
Les Monarchies, ſtables qui ſeruẽt Ieſus-Chriſt. 51
Les Mondains font plus de cas de l'Eſtat, que de la Religion. 188
Stupidite des Mondains. 131
Pourquoy pluſieurs font peu de cas des choſes de l'autre monde. 131
Quitter le Mõde, heroïque entrepriſe. 38
Moyne, c'eſt à dire, ſeul ou ſolitaire. 206
Qui ſont proprement Moynes. 200

N.

Teſmoignage de Nauarre, pour les Ieſuites. 206
Nauire Ieſuite, fable des heretiques. 98
Diſcours de Monſieur de Neuers ſur l'expulſion des Ieſuites. 219
Le beau Nom eſguillon à la vertu. 198
Le Nom ſe donne par les ſages. 193
Du Nom des Ieſuites. 192
Le Nom de IESVS eſt vn nom commun. 196
Nom d'humilité. 194
De ſalut. ibid.
De deuotion. 195
Le Nom de religieux, & de moyne differents. 205
Les perſecutions faictes aux Nouices Ieſuites. 217
Le Nouitiat. 113
Preuues du Nouitiat. 133
Nouitiats, & Colleges de Ieſuites peuuent auoir rentes ſonſieres. 113

O.

De l'obeiſſance des Ieſuites à leur General. 83
Mots du vœu d'Obeiſſance des Ieſuites au S. Siege. 77
Le quarrieſme vœu d'Obeiſſance des Ieſuites au S. Siege, loüable. 78
Odo Piginat. 157
Oraiſon, & Prieres pour le Roy de France. 92
Oreilles monſtrueuſes. 174
L'orgueil ſource des hereſies. 61
Quiconque n'eſt Oüaille de Ieſus-Chriſt, ne peut eſtre Chreſtien. 46
Qui eſt Oüaille de Ieſus Chriſt, doit eſtre ſous le Paſteur Vicaire de Ieſus-Chriſt. 47

P.

Le Paganisme estoit en sa fleur du temps d'Octauian, l'an du monde creé 5157. 183
A Pamies ville du Languedoc heretique, ont esté chassez tous les Religieux apres les Iesuites. 219

Le Parlement de Bordeaux pere aux Iesuites. 212
Obligation naturelle d'aider la Patrie. 231
S. Paul faict Apostre auec denonciation des persecutions. 224
Paul troisiesme premier approbateur de la Compagnie de IESVS. 69
Prieres de Pericles en parlant. 109
Retirer vn homme de son peché, vne noble victoire. 131
Estre persecuté pour la iustice, marque des enfans de Dieu. 195
Persecution des iustes. ibid.
Grande persecution excitée cõtre les Iesuites à Paris l'an 1564. 73
Le Roy Philippe se resiouissoit, que son filz estoit né du temps d'vn bon maistre. 139
La Pieté. 142
Pourquoy S. Pierre exigea tout d'Ananias, & ne voulut rien prẽdre de Simon Magus. 118
Le port de Bordeaux appellé le port de la Lune. 212
La pauureté est le fort des Religions. 114
Loix de Pauureté nouuelles en la Comp. de Iesus. 135
Playes d'honneur. 68
Tesmoignage de la Popeliniere pour les Iesuites. 180
La Porte est la prison des incorrigibles aux Iesuites. 134
Il est autant souhaitable d'auoir vn bon precepteur, qu'vn bon Pere. 139
Quatre qualitez d'vn bon Precepteur. 140
Personne ne se doit ingerer à prescher sans estre enuoyé. 77
Les Prestres promettẽt obeissance aux Eueſques. 82
Prier pour les Potentatz commãde par la S. Escriture, & prattiqué par les Saincts. 90
Il faut prier pour les amis, & pour les ennemis ibid.
Prieres generales, & volontaires. 91
Difference des Principautez Chrestiennes d'auec les Payennes ou heretiques. 48
Les Profes des Iesuites doiuent estre gens d'eslite. 134
Leurs Prouinciaux, & Recteurs, consulteurs. & admoniteur. 203
La puissance du Pape sur les Chrestiens est Spirituelle. 55
La puissance temporelle est propre des Princes temporels. 55
La Question est vn mal asseuré tesmoignage de verité. 163

R.

La Recognoissãce est la premiere piece de l'humilité, comme mescognoissance, de l'orgueil. 194

Il y a deux sortes de Reguliers. 199
Nulle Religion nouuelle, quand elle est fondée en la foy de l'Eglise. 37
Religieux calomniés. 225
René Airaud. 105
Mille liures de Rente refusées. 117
Dieu reside en la personne des Prelatz. 84
Honneur & respect deu aux Roys, & Magistratz. 96
Responce d'vn Aduocat de Bourgoigne. 130
Responce à la calomnie sur le refus de petites choses. 118
Responce à ceux qui disent que les Iesuites se meslent de trop de choses. 187
Responce de Pie V. 213
Responce de Ponce Cougourdan Syndic des Iesuites. 208
Responces prudentes. 37. 38
Responce du Roy Ptolomée à vn Philosophe trop coquin. 97
Affectiõ du Roy Sebastien enuers les Iesuites. 168
Entre les choses humaines il n'y a rien de plus Auguste que le nom de Roy. 160
Royaumes vtilement transferez. 58
Les Roys, & peuple de France remarquables en obeissance, & liberalité enuers le S. Siege. 51
Les Roys de France ont eu les premieres seances aux Conciles. 52
Les Roys de France honnorez du S. Siege par leur vertu, & obeissance. 51
Appellez Treschrestiens, fils aisnez de l'Eglise. ibid.
Les Roys ont les mains longues mais non si larges. 97
Les Roys publient volontiers leur liberalité. ibid.

S.

Les Saincts ont touſiours reſpecté le S. Siege. 75
Le meſtier du fils de Dieu, sauuer les ames. 133
S. Bernard, & ſes Religieux contre les Schiſmatiques, & mondains, l'an 1098. 184
Pour viure en commun ſoubz vn chef, on ne laiſſe pas d'eſtre ſeculier. 200
Marques de Seduction. 128
Charge du S. Siege ſur les miſſions 77
Le S. Siege tient les clefs de ſcience. 69
Vieil decret de la Sorbonne abrogé par le nouueau. 80. 209
La Sorbonne ſe depart de l'Vniuerſité, & n'approuue point que les Ieſuites ſoient chaſſez de la France. 24
Les choſes Spirituelles toutes communicables à pluſieurs. 196
Quand le Superieur commandé contre la loy de Dieu, il ne doit eſtre obey. 86
Les Sybarites, Epicuriens, & voluptueux. 113

T.

Tanquarel. 50

La

Tales quales risée sotte d'Arnaud. 208
A la fabrique du Temple de Salomon, on n'ouyt ny marteau, ny hache. 217
A la mort du Sauueur on ouyt l'vn & l'autre. ibid.
Theodose Empereur heureusemẽt corrigé par son Eueſque. 45
Monsieur de Thou premier Presidẽt à Paris. 74
Le tyrã n'est point Roy, ny le Roy tyran. 163

V.

Faut vaincre deuant que triompher. 155
Vassal lige. 81
Personne ne peut estre Vassal lige sans obligatiõ temporelle. ibid.
Vn homme ne peut estre Vassal lige à deux Seigneurs. 84
Les Vauldois appellent les ceremonies, charmes. 71
La verité est touſiours semblable à soy, sans varier. 167
La verité, & vertu des Sacremens depend de Dieu, & non de ceux qui les adminiſtrent. 72
Dicton de Pyrrhus d'vne victoire pernicieuſe. 230
Faut cooperer à la vocation diuine. 133
Vœu de chasteté. 136
Du quatrieſme Vœu d'obeiſſance des Ieſuites au S. Siege. 75

X.

François Xauier. 185

Z.

Ferueur de Zele, excuſable. 187

FIN DE LA TABLE.

La leçon du Liure, intitulé La verité defenduë pour la religion Catholique, en la cauſe des Ieſuites, eſt treſvtile à tous vrais Chreſtiens, qui ayment la verité, & ſe vuellent contregarder des ruſes & menſonges des heretiques.

Iean Chapeaville Chanoine de Liege.